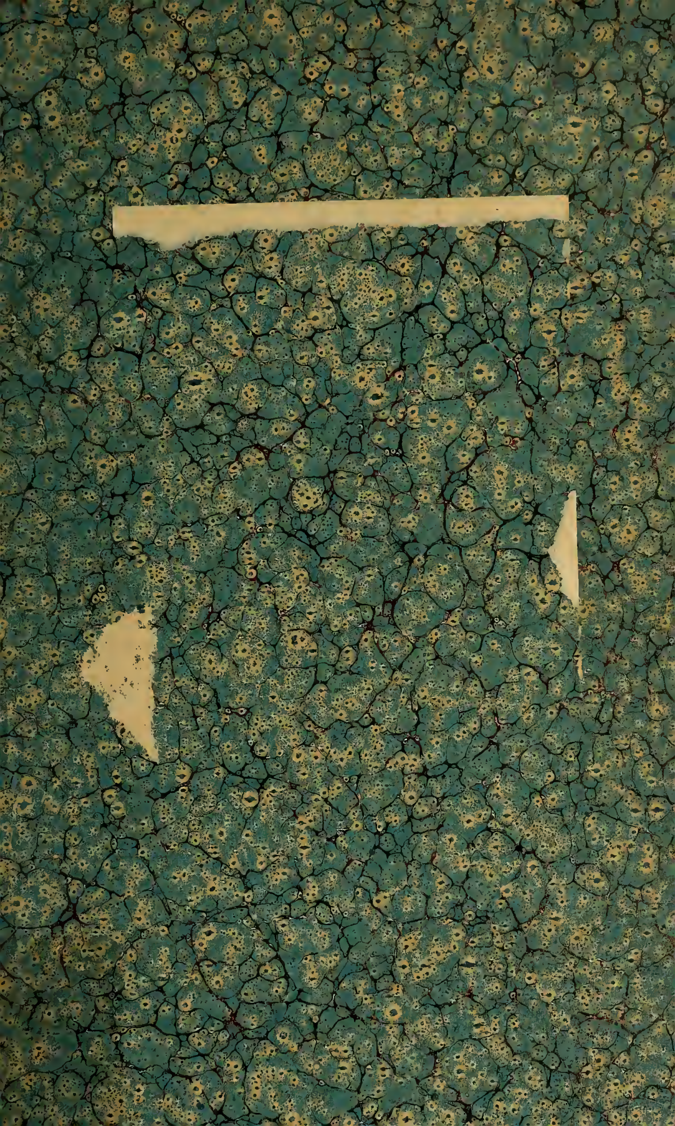



No. 4077.171
Vol. 1
THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY
LVX
OMNIVM
CIVIVM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 : 1878
GIVEN BY



ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS.

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME PREMIER.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Peignes, 6.

—

1860.

DIVISION.

Les §§ 1-14 ont paru dans le *Messager des Sciences historiques*, à Gand, en 1854; les §§ 15-34, en 1855; les §§ 35-41, en 1856, et les §§ 42-46 en 1858.

Planches et Vignettes.

ARCHIVES

DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

I.

§ 1er. *Chroniqueurs, Indiciaires, Historiographes, Maîtres d'école des souverains, etc.*

Sommaire : Jean Froissart. — J. Molinet. — Louis Vacqua. — Adr. Wielle. — Remi du Puys. — H.-C. Agrippa. — Jean Beauvarlet. — Liévin Goethals. — Pierre Vernois. — Ph. et J.-J. Chifflet.

Froissart (Jean). — « Gentil, noble, joli, fresque, sage, » dameret et amoureux, » tel est le portrait que nous a fait de Wenceslas, prince poëte, auteur de plusieurs pastourelles, messire Jean Froissart, son contemporain, qui devint son secrétaire en 1381. Si l'histoire a condamné la politique de ce prince, nous devons cependant avoir quelque égard pour le témoignage du chroniqueur valenciennois, qui fut à même de l'apprécier. Des documents authentiques, récemment découverts par nous, établissent que Froissart fut employé à des travaux littéraires par le duc de Luxembourg et de Brabant, en 1374 et 1377, alors qu'il n'était encore que curé du village des Estinnes-au-Mont, près du château de Binche, domaine qui appartenait à la duchesse Jeanne.

I. « De par le duc de Lucembourc et de Braibant, mandons et commandons à vous (Gérard d'Obiés), nostre prévost de Binch, que vous donnés et payés ou nom de nous à messire Jehan Froissart, curet de Lestinez-ou-Mont, porteur de cestez, la somme de xij frans franchois, que nous lui devons, pour certainez besoignes qu'il nous a bailliés et délivrees; lequèle some vous rabaterons en votre premier compte par ces présentes plakiés de nostre saïel.

Donnet à Brouxelles, l'an de grasce mil ccc lxxiij°, le second jour de march, selonc costume de le court de Cambray. »

II. « Le duc de Luccembourg et de Brabant. Provost de Binche, nous vous mandons et volons que vous délivreis à nostre bien ameit messire Jehan Froissart, cureit de Lestines, wyt petis mottons, un double motton de nostre monnoye de Filvorde pour deus desdis mottons conteit, lesquels donneit li avons. Et ou cas que les li donneir ne pueis, vous mandons que vous le assegneis en aulcun lieu sur une amende où il les puisse avoir, ce ne laissiez aulcunement, et nous les vous ferons rabattre en vos premiers comptes par ces lettrez plakiés de nostre saël. Donneit à Bruxelles, iiij jours en juing, l'an mil trois cent sixante-sept (1). »

Molinet (Jean). — Il paraît que le chroniqueur en titre de Philippe-le-Beau, malgré son canonicat de la Salle-le-Comte, à Valenciennes, n'était pas riche, si l'on en juge au moins par le don que lui fit son maître, au mois de juin 1499, d'une somme de 29 livres 10 sous, pour lui acheter des vêtements convenables.

Ce prince lui accorda aussi, par lettres patentes du 11 septembre 1501, une somme de 50 livres, « pour une fois, » en considération de ce qu'il lui avoit présenté en don ung » livre qu'il avoit nagaeres fait à sa louange (2). » Au mois de janvier 1504 (n. st.), il le gratifie encore de 10 livres « pour aucunes causes à ce le mouvans dont n'est besoing » icy faire déclaration (3), » et, un an plus tard, de 6 autres livres pour l'achat d'une robe de deuil en drap noir (4).

(1) Acquits des comptes des domaines de Binche (Registres n[os] 15030 et 15031 de la chambre des comptes), aux Archives du royaume. — *Voy.* l'article sur Froissart, de M[r] Arthur Dinaux, dans les *Archives du Nord de la France*, etc., 3e série, t. II. Les comptes prouvent que ce n'est point à Lessines, ainsi que l'a cru le savant directeur de ce recueil, que Froissart fut curé pendant plusieurs années.

(2) Registre n° F. 187 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 190, *ibidem.*

(4) Registre n° F. 191, *ibidem.*

I. « A messire Jehan Molinet, prestre, chanoine de la salle de Valenciennes et chroniqueur de Monseigneur, la somme de xxxix livres x sous pour don qu'il lui fait en considération des bons et agréables services qu'il lui faisoit journellement, mesmement pour emploïer en l'achat de bon drap pour lui en faire une robe et autres hasbilemens, affin qu'il fût de tout plus honestement en point (1). »

II. « A maistre Molinet, chroniqueur de Monseigneur, lequel solloit estre assigné sur la recepte de Valenciennes de cent escus par an, comme il appert par lettres patentes, icy pour une année eschute le xvj^e jour d'avril, après Pasques, l'an mil V^c et ung, lesdites c escus qui font ij^c xl liv. tourn. (2). »

VACQUA (Louis), — maître d'école de *Monseigneur* (l'archiduc Charles), en 1509 (3).

WIELE (Adrien), — maître d'école des enfants d'honneur de *Monseignenr* (l'archiduc Charles), en 1513 (4).

DU PUYS (Remi), — indiciaire et secrétaire de Charles, roi d'Espagne. Il reçoit de ce prince, en 1516, une somme de 150 livres pour le récompenser des services qu'il lui rendait en composant des chroniques, et pour le livre qu'il avait composé sur la joyeuse entrée de Charles, à Bruges, lors de son inauguration comme comte de Flandre (18 avril 1515). Cet ouvrage a été réimprimé à Bruges en 1850, format grand in-4°, avec 33 planches.

« A maistre Remy du Puys, indiciaire et secrétaire du roy, la somme de cl livres que le roy, par ses lettres patentes du xij^e d'avril XV^c xvj, après Pasques, luy a accordé en considération des bons et aggréables services qu'il luy avoit fait et faisoit lors journellement du fait de ses cronicques, mesmement en récompense d'un grand livre qu'il avoit fait à son ordonnance, touchant le triumphe de sa ville de Bruges à sa joyeuse entrée en icelle ville, et

(1) Registre n° F. 186 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° 3198 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° F. 198 collection citée, à Lille.

(4) Registre n° F. 200, *ibidem*.

pour autres causes à ce le mouvant, dont il ne veult icy autre déclaration estre faicte, et ce oultre et par-dessus ses gaiges ordinaires qu'il avoit et prenoit de luy (1). »

Agrippa (Henri-Corneille), — indiciaire et historiographe de Charles-Quint, reçoit, en 1532, une somme de 50 livres, « pour furnir aux despence qu'il a faiz pour cause de sa » retenue oudit estat (2). » Ne laissons pas passer le nom de cet homme célèbre, qui a été tant calomnié de son temps, sans mentionner la lettre qu'il écrivit de Bonn, le 22 février 1534, au grand conseil de Malines, à propos de la condamnation de son livre : *De incertitudine scientiarum*, par les théologiens de Louvain. Cette curieuse épître existe en original aux Archives du département du Nord, à Lille, et a été publiée par le docte conservateur de ce dépôt, Mr Le Glay, dans ses *Nouveaux Analectes* (Lille, 1853, p. 46).

Beauvarlet (Jean), — chapelain et maître d'école, reçoit, en février 1532 (n. st.), de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 55 sous « pour unes petites » heures et autres oraisons, et pour ung petit livre qu'il avoit » escript pour elle (3). »

Goethals ou Panagathus (Liévin), — maître d'école des pages d'honneur de Marie de Hongrie, reçoit, en décembre 1538, une somme de 100 livres, « tant pour ses paynes » qu'il avoit faiz en la description de la généalogie de l'em» pereur (Charles-Quint) et de ladicte royne, comme pour » l'avoir fait éluminer pour envoïer à l'empereur (4). »

Vernois (Pierre), — roi d'armes de Philippe II, sous le

(1) Registre nº F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2 et 3) Registre nº F. 216, *ibidem*.

(4) Registre nº F. 222, *ibidem*.

nom de Milan, adressa une requête à Marguerite de Parme, en 1560, « pour estre recompensé de la grande et excessive » despense qu'il a soustenu à faire imprimer le pompe fu- » nèbre » de Charles-Quint : il y allègue que cette impression lui a coûté plus de 2,000 florins. La gouvernante lui fit donner 400 écus (1).

Chifflet (Philippe). —

Lettre à Pierre Roose, chef et président du conseil privé : « Monseigneur, je suis adverti que l'on imprime à Anvers, chez Hiérosme Verdussens, un libelle intitulé *Spongia littura,* que l'on dit estre tout rempli d'injures et invectives contre monsieur de Saint-Germain, présupposant l'auteur de ladite *Spongia,* que ledit sieur de Saint-Germain l'est de la *Littura.* Ce libelle, à ce qu'on m'a dit, contient environ vingt feuilles. J'ai creu estre de mon devoir d'en advertir Vostre Seigneurie Illustrissime, pour y avoir tel esgard qu'elle jugera convenir. Je la supplie de m'honnorer de la continuation de ses bonnes grâces, et de croire que je serai à jamais, monseigneur,

» De Vostre Seigneurie Illustrissime, le très-humble et obéissant serviteur,

» A Bruxelles, le 30 aoust (1646?). Ph., abbé de Balerne. »

Chifflet (Jean-Jacques). —

Lettre à Pierre Roose : « Monseigneur, je prens la hardiesse d'envoyer à V. S. Illme mon traitté de l'Alsace. Elle jugera, s'il lui plait, s'il importe au service de Sa Mté, et s'il ne convient pas de faire tous les efforts possibles, pour le recouvrement de ceste province. Car il me semble que ceux qui traittent ces matières ne font guère plus d'estat de donner une province aux ennemys, que l'on fait de lascher un valet de pique en jouant aux chartes. Je recommande mes deux fils à V. S. Illme et après les (*sic*) avoir souhaitté une bonne nouvelle année, je me signe d'icelle,

» Très-humble et très-obéissant serviteur,

» Bruxelles, le 14 de l'an 1650. Chifletius (2). »

---

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers du chef et président Roose, vol. 33 et 42, aux Archives du royaume.

§ 2. *Musiciens, Fabricants d'instruments, orgues, etc.*

Sommaire : Lambert et Helbert, moines de l'abbaye de St-Hubert. — Jean Vyre. — Guy, d'Anvers. — Marc Moers. — Antoine, Jérôme, Jacques et Henri Mors. — Rémi du Molin. — Jacques Boquet. — Henri Bredeniers. — Étienne Diedeghem. — Sigismond Vyer. — Jean Crinon. — Rogier Pathie. — Etienne Lethman. — Michel de Ladfœur. — Michel de Boucq. — Fr. Van der Elst. — Arn. de Smith. — Jean Turnhout. — Pierre Cornet. — Nic. de Rayer.

Lambert, organiste, — moine de l'abbaye de Saint-Hubert, ordre de Saint-Benoit, cité dans le *Cantatorium* (1), vivait en 1055. Les bénédictins Martène et Durand, qui les premiers ont publié cette importante chronique du XIe siècle, font observer que la mention d'orgues à une époque où elles étaient excessivement rares dans les monastères, est une chose très-remarquable.

Helbert, — de Liége, autre moine de l'abbaye de Saint-Hubert, contemporain du précédent, est cité comme musicien et mathématicien excellent (*in abaco et musica triumphantem*) (2).

Vyre (Jean) — « maistre des orgues. » Payement qui lui est fait, en 1387, pour « porter unes orgues par forche de » gens, tant par l'eauwe comme par terre, de Bruges à » Arras, » par ordre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (3).

Guy, — d'Anvers. Payement de 18 livres 15 sous, fait à maître Guy, d'Anvers, pour avoir, en 1431, remis à point les orgues de Philippe-le-Bon au château de Hesdin, en Artois (4).

(1) Édition du baron de Reiffenberg, p. 244 (*Collection des chroniques belges*).

(2) Ibidem, p. 246.

(3) Registre no 13675 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 275.

Moers (Marc), — organiste, à Lierre, reçoit, au mois d'août 1508, 31 livres 5 sous pour l'achat « d'ung manicor » que Monseigneur (l'archiduc Charles) a fait acheter de lui » pour son desduit et passe-temps (1). »

Mors (Antoine), facteur d'orgues, livre à la cour de nouvelles orgues, du prix de 115 livres, en 1514 (2); « une » paire d'orghes » au roi Charles, « pour s'en servir à son » très-noble plaisir en sa chapelle, » en juin 1515 (3); un *claincordium* à l'archiduchesse Éléonore, pour la somme de 16 livres, en mars 1516, et, à la même époque, 146 livres pour « l'estoffe et la fachon d'unes nouvelles » orghes que Monseigneur (Charles) luy avoit faict acheter » pour servir journellement en sa chapelle (4). » Antoine Mors habitait alors Anvers, et vivait encore en 1529, époque où il reçut 20 livres « pour sa paine et salaire d'avoir » reffaict et raccoustré les orgues de la chappelle de Ma» dame (Marguerite d'Autriche), et faict à neuf trois souf» fletz avec leur contrepois de plomb servans ausdicts » orgues (5). »

Cet Antoine Mors est très-probablement le même que celui dont il est parlé dans la chronique de Schwerin, où il est dit qu'il était natif d'Anvers, et qu'il fournit, en 1559, à Jean-Albert, duc de Mecklenbourg, des orgues (*organo musico*) destinées à être placées dans la magnifique cathédrale de Schwerin. Cette chronique mentionne encore un Jérôme Mors, fils du susdit Antoine, qui mourut à Schwerin en 1598, âgé de 79 ans, et que le duc Albert appela près de lui, lorsqu'il n'avait encore que dix-sept ans, c'est-à-dire en

(1) Registre nº F. 195 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre nº F. 200, *ibidem*.

(3) Registre nº F. 206, *ibidem*.

(4) Registre nº F. 201, *ibidem*.

(5) Registre nº 1805 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

1536. Il se maria à l'âge de 64 ans. Son père, ajoute-t-elle, exerçait la profession d'organiste, aidé de ses fils Antoine et Jacques et de ses vingt filles (1).

Mors (Henri), — faiseur d'orgues, reçoit, en mai 1517, la somme de 62 livres 10 sous, pour avoir vendu au roi Charles « de petites orgues, pour s'en servir en sa capelle, et les » porter avec lui en son prouchain voyaige d'Espaigne, » pour ce que celles dont l'on jouoit estoient trop grandes » et pesantes (2). »

Du Molin (Remi), — organiste de l'église de Saint-Jean, à Malines, en 1528 (3).

Boquet (Jacques) ou Bouquet, — fut tout à la fois organiste de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (4), et de la chapelle de Charles-Quint : il vivait en 1530.

« A maistre Jacques Boquet, organiste de la chappelle de l'empereur, xviij livres, pour le portaige des orgues de la chappelle de Gand à Malines; de la court audict Malines à l'église Saint-Pierre, par plusieurs fois; de Malines à Anvers, pour les faire remectre à point; d'Anvers à Bruxelles; de là à Cambray, et de Cambray à Bruxelles (janvier 1529-1530, n. st.) (5). »

Bredeniers (Henri) — était organiste de Philippe le Beau en 1505 (6), et fut continué dans ces fonctions après la mort de ce prince, qu'il accompagna en Espagne (7), avec

(1) *Chronicon Suerink*, par Bern. Hedericus, col. 1667 et 1682. Voy. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. IV, p. 361.

(2) Registre nº F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre nº 1804 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre nº 1805, *ibidem*.

(5) Registre nº F. 214 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(6) Registre nº F. 191, *ibidem*.

(7) Bredeniers se fait rembourser en 1509 et 1510, de la somme qu'il a payée pour le transport, de l'Espagne à Anvers, d'un coffre renfermant les

le titre d'organiste ou de maître de la chapelle de l'archiduc d'Autriche (Charles). En mai 1508, il reçoit une gratification « pour l'entretènement de quatre jeunes enffans que par » ordre de Monseigneur il a gardez, monstrez et enseignez » la musicque pour chanter en ladicte chapelle. » En 1509, Bredeniers est récompensé « des paynes qu'il prend jour» nellement à apprendre à jouer sur le maincordion Mon» seigneur (Charles) et mesdames ses seurs (1). » Il fait un voyage en Hollande en 1514, « pour les affaires » des archiducs Charles et Ferdinand (2). Le premier, devenu roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, lui accorde, par lettres patentes de 1516, une pension annuelle de 100 livr. « en considération de ses services (3). » La même année, le roi donne encore 50 livres à Bredeniers, pour le récompenser de son dévouement, et afin qu'il pût continuer l'achèvement de la maison qu'il se faisait bâtir à Lierre, sa ville natale probablement, et en faire orner la façade d'une belle verrière armoriée. Charles-Quint le gratifie d'une autre somme de 50 livres, en septembre 1521, pour une seconde verrière, sans doute. Il avait accompagné ce prince à son voyage en Angleterre, en 1520, et y avait offert à ses frais un banquet aux chantres de la chapelle du roi Henri VIII, à Canterbury (4).

I. « A Henry Bredeniers, organiste et maistre des enffans de la chapelle de l'archiduc, pour l'entretènement de quatre jeusnes enffans que par ordon-

livres et missels de la chapelle de Philippe le Beau, qui avaient été emportés dans ce pays, lorsque ce prince s'y rendit pour la seconde fois. (Acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume).

(1) Ibidem.

(2) Registre no F. 200 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre no F. 201, *ibidem*.

(4) Bredeniers est encore cité dans les registres de la chambre des comptes, nos F. 195, fo ijc iiijxx xvj ro; F. 200, fo iijc xxxj vo; F. 201, fo iijc lxxviij ro et iiijc lxxvij ro, aux Archives du département du Nord, à Lille.

nance de Monseigneur il a gardez, monstrez et enseignez la musique pour chanter en ladicte chapelle, etc. (1).

II. » A maistre Henry Bredeniers, organiste, l livres que le roy, par lettres patentes du xix aoust XV^c xvj, luy a accordé en considéracion des bons et aggréables services qu'il luy avoit par cy-devant faiz et faisoit lors chascun jour oudict estat d'organiste, et autrement, en diverses manières, mesmement pour l'avanchement des ouvraiges de sa maison à Lyere, et pour une verrière armoyée des armes dudict seigneur roy, qu'il promectoit mectre au chief-lieu de sadicte maison, etc. (2).

III. » A Henry Bredeniers, organiste, l livres par lettres patentes datées de Bruxelles, le xxvj septembre XV^c xxj, tant pour don et gratuité, comme pour faire faire une verrière armoyée des armes (du roy), et icelle mectre en la maison qui faisoit lors édiffier en la ville de Lyere (3).

IV. » A maistre Henry Bredeniers, organiste de la chappelle dommesticque du roy, la somme de xviij livres xv solz, pour don gratuyt que le roy luy a fait en considéracion de la despence qu'il avoit soutenue à un banquet par luy fait aux chantres de la chapelle du roy d'Angleterre à Canturbye, ou voyaige que le roy y avoit lors fait (4). »

Diedeghem (Étienne), — élève de Henri Bredeniers, cité en 1513.

« A Henry Bredeniers, par lettres patentes du xix febvrier XV^c xij (v. st.), tant pour les despens d'un jeusne filz nommée Estienne Diedeghem, tamburin de mesdames Lyénor, Ysabeau et Marie d'Austriche, qu'il a nourry et gardé depuis xv mois lors auparavant passez; et aprins à jouer des fluytes, leut [luth] et claincordin, orghes et autres instrumens, pour jouer devant mesdictes dames pour leur plaisir et passe-temps toutes et quantes fois qu'il leur plairoit (5). »

Vyer (Sigismond), — organiste de Marie, reine douairière de Hongrie, reçut, en octobre 1532, une somme de 73 livres

(1) Registre n° F. 195 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Ibidem.

(3) Registre n° F. 207, *ibidem*.

(4) Registre n° 1927 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(5) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* encore le n° F. 200, f° iij^c xvj v°, *ibidem*.

pour la réparation du « grand portatif instrument que Sa » Majesté feyst amener avec elle d'Allemaigne, lequel estoit » tout gasté (1). » Lorsque Marguerite se rendait en quelque église ou couvent, afin d'assister aux offices divins, Vyer y faisait porter les orgues pour en jouer (2).

« A Siegmont Vyer, pour ung grant instrument virginal par luy prins et acheté en la ville d'Anvers, et ce comprins l'amménaige dudict Anvers, xxxvj livres xv s. (avril 1533) (3). »

Crinon (Jean), — « ouvrier d'orghues, » à Mons, se rendit, en 1536, de cette ville à Bruxelles, pour montrer à la cour « plusieurs instrumens d'orghues, » et reçut 15 livres de gratification (4). En 1538, il répara les orgues de la chapelle du palais (5).

Pathie (Rogier), — organiste de la chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie, cité en 1538 et 1539 (6).

Lethman (Étienne), — « ouvrier d'orghes, » livre à Charles-Quint « ung grant et ung petit posityfz, » en 1539 (7).

De Ladfoeur (Michel), — maître des chantres de l'église collégiale de Soignies, en 1581.

« A maistre de Ladfœur, maistre des chantres de Soingnies, xxviij livres, tant pour luy que pour les chantres et enffans de cœur dudict Soingnies, pour s'estre transportez, à l'ordonnance de Son Excellence, doiz ledict Soingnies vers la ville de Mons, pour chanter la messe le jour des obsèques de feue la royne d'Espaigne, célébrées en l'église de Sainte-Walterude, le xxix[e] et pénultiesme jours de janvier XV[c] lxxxj (8). »

(1) Registre n° M. 216 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(2) Ibidem.
(3) Registre n° M. 138, *ibidem*.
(4 et 6) Registre n° M. 140, *ibidem*.
(5) Registre n° M. 178, *ibidem*.
(7) Registre n° M. 211, *ibidem*.
(8) Registre n° F. 263, *ibidem*.

De Boucq (Michel) — fut organiste de Philippe II; il vivait encore en 1585.

« A Michiel de Boucq, ci-devant organiste et pensionnaire de Sa Majesté, viiij^{c} livres à bon compte de la despence que luy conviendroit faire à la recherche des enffans que Sa Majesté avoit ordonné luy estre envoyé pour le service de sa chapelle (janvier 1585) (1). »

Van der Elst (François), — facteur d'orgues, répare celles de la chapelle de la cour, à Bruxelles, en 1588 (2).

De Smith (Arnould) ou Smit, — facteur d'orgues, en 1594.

« A Aert Smit, faiseur des orgues, pour l'achapt contre luy faict d'ung positif d'orgues ayant plusieurs registres pour le service de la chapelle de la court de Bruxelles, v^{c} livres (avril 1594) (3). »

Turnhout (Jean), — qualifié de maître de la chapelle de la cour et de maître des chantres de la chapelle, en 1595 (4).

Cornet (Pierre), — organiste de la chapelle des archiducs, en 1621 (5).

De Rayer (Nicolas), — organiste de la chapelle royale, au mois d'avril 1639.

« A Nicolas de Rayer, ij^{m} vj^{c} xl livres pour les nouvelles orgues que Son Altesse (le cardinal Infant) at ordonné estre faictes en ladite chapelle, dont les matériaux et ouvriers ont esté à sa charge (6). »

---

(1) Registre n° F. 268 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 271, *ibidem.*

(3) Registre n° 23573, f° cxlvj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. *Voy.* aussi le registre n° F. 277 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registres n^{os} F. 278 et F. 279, *ibidem*

(5) Registre n° F. 303, *ibidem.*

(6) Registre n° F. 316, *ibidem.*



A MONS EN 1491

§ 3. *Enlumineurs.*

Sommaire : Corporations des enlumineurs, à Mons. — Miniature peinte sur un chirographe de 1490. — Gérard Harembourg. — Jean de Rooverc. — Thiéri Jacopssone. — Arnould Gelasemakere. — Adrien Reyniers.

La corporation des enlumineurs, a Mons. — Tout ce que nous savons des enlumineurs de Mons, c'est que les statuts de la corporation qu'ils formaient avec beaucoup d'autres métiers furent homologués le 17 juillet 1487 (1). Leurs noms et leurs travaux sont restés jusqu'ici dans un oubli complet. Nous avons cependant découvert (2) une œuvre certainement due au pinceau d'un artiste montois. C'est un parchemin haut de 58 centimètres 5 millimètres, et large de 55 centimètres. La partie supérieure est occupée par l'écriture qui contient 44 lignes, de 48 centimètres de longueur chacune. La partie inférieure est ornée d'une miniature large de 57 centimètres 5 millimètres et haute de 27 centimètres 2 millimètres, qui est encadrée dans une bordure rouge de 5 millimètres d'épaisseur. Sous la miniature se trouvent les trois premières lettres du mot chirographe, coupées par le milieu, selon l'usage d'alors. Cela prouve qu'il a dû être délivré un second acte, en tout semblable au nôtre.

Que l'on nous permette de raconter à quelle occasion ce chirographe fut exécuté.

En 1490, *le lendemain du jour de la procession de Mons,* c'est-à-dire le lundi après la fête de la Sainte-Trinité, Jean Lavoine, sergent de Montignies-lez-Lens, pour l'abbaye de Saint-Denis, avait calengé et *fait prisonniers* plusieurs *bestiaulx* qui appartenaient à des fermiers de l'abbaye de

(1) De Boussu, *Histoire de Mons,* p. 426.
(2) Archives judiciaires, à Mons.

Saint-Denis, et qu'il avait trouvés paissant sur des bruyères de la juridiction de l'abbaye d'Hasnon, contigues à des propriétés de même nature du noble chapitre de Sainte-Waudru. Le bailli du chapitre s'autorisant de cette proximité, *s'avanchia de recevoir et lever certains deniers* de l'un de ces fermiers, pour l'amende qu'il avait encourue par la calenge de ses bestiaux, *calenge faite,* disait-il, *sur les bruyères et justice de l'église madame Sainte-Waudru.* De là grande querelle. Ces bruyères étaient-elles de la juridiction de l'abbaye d'Hasnon ou de celle du chapitre de Sainte-Waudru, et, par conséquent, le bailli de celui-ci avait-il le droit de frapper une amende à son profit? Grave question qui fut l'objet d'un long débat. Les deux corporations si jalouses de leurs droits respectifs, *étoient en apparence* (1) *de avoir procet* l'une contre l'autre, *laquelle chose estoit mal séant,* et dont *grant despence se eust peu enssuyr,* comme le remarque le chirographe. A l'époque où tous les droits féodaux étaient en pleine vigueur, pour la moindre lésion s'ensuivaient des procès, qui, avec la lenteur habituelle des tribunaux d'alors, duraient souvent un demi-siècle. Cette contestation nous remet en mémoire l'ânon que Chicaneau fit saisir pour s'être vautré dans un sien pré,

> .... non sans faire un notable dommage
> Dont il forma sa plainte au juge du village.

Mais rassurez-vous, aucune de nos deux corporations religieuses ne s'entêta autant que le plaideur de Racine, et le procès ne dura pas vingt ans comme le sien. Les parties convinrent de faire une enquête, et le sergent Jean Lavoine « enjoint de dire vérité, dist et certiffya la callenge avoir » esté par luy faicte sur les bruyères au costet et approchant » Noefville, estant au deseure du droit cop de cordeau (2)

(1) Sur le point.
(2) En droite ligne.

» allant de l'un des deux bonnes (1) à l'autre, et en l'enclave » de la justice de Hasnon, et non point en approchant les » bruyères et bos du chappitle de Sainte-Waudrut, ne les » viviers appartenans à icelluy chappitle, ainsi que plus am- » plement veoir on puelt par le marquement du lieu en ce » présent escript pourtrait. » D'autres témoins furent encore appelés, et tout cet incident aboutit à bien déterminer par chacune des deux parties leurs droits respectifs, et, pour ne plus avoir de contestation à cet égard à l'avenir, à les faire *pourtraire* sur parchemin. L'acte fut passé devant les échevins de Nimy et Maisières, le 27 avril 1491.

Nous arrivons à la description de la *pourtraiture* ou de la miniature, qui, sans être peinte avec ce soin exquis que l'on trouve dans ces beaux manuscrits du XVe siècle de la Bibliothèque de Bourgogne, paraît cependant accuser une main assez habile par la manière large dont elle est exécutée. Ce qui attire d'abord les regards, ce sont ces deux gibets ou *justices* du chapitre de Sainte-Waudru et de l'abbaye d'Hasnon avec les bornes indiquant les limites de la juridiction de chacune d'elles, au milieu de ces vastes bruyères situées entre tous les villages figurés sur cette espèce de carte topographique. Au fond ou à l'horizon, on voit l'église de Neufvilles, celle de Casteau au milieu d'un groupe d'habitations; plus loin le château de Casteau et le clocher de Thieusies. Sur l'avant-plan sont peintes les églises de Nimy et de Maisières, avec les maisons qui les environnent, la ferme de Warton dont il est parlé dans l'acte, et qui dépend de ce dernier hameau, et enfin, dans un plan un peu plus éloigné, l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie.

Harembourg (Gérard). — Le nom de cet artiste, qui était peintre et enlumineur à Gand, ne figure pas dans le livre de la corporation des peintres et sculpteurs de cette ville,

(1) Bornes.

que viennent de publier MM. De Busscher et F. De Vigne. L'identité d'époque, de noms et de prénoms peut faire supposer qu'il s'agit ici de Gérard Huerebout, célèbre enlumineur, cité par Albert Durer dans son *Voyage aux Pays-Bas* (1), et dont la fille Suzanne s'est acquis une si brillante réputation à la cour de Henri VIII, roi d'Angleterre, au dire de Guicciardini (2). Ce dernier écrivain parle également avec éloge de Luc Huerbout, son fils. Ces deux témoignages réunis ne laissent aucun doute sur la parenté et sur la profession de ces trois personnes : Gérard, Suzanne et Luc, et cependant le livre de la corporation ne fait mention d'aucune d'elles. Le nom de Horebout avec toutes ses variantes d'orthographe : Hoorenbaut, Horebault, Horebaut, Horenbault, Hoorenbault et Horenbaut, est fréquent dans les annales de l'histoire de l'art à Gand, car on y trouve jusqu'à dix-neuf personnes qui y ont exercé la profession de peintre depuis 1414 jusqu'à 1540. Parmi elles sont inscrites trois Lucas, mais aucun n'est fils de Gérard. Jusqu'à preuve du contraire nous conserverons donc à Gérard Harembourg le nom qui lui est donné par les documents que nous avons eus sous les yeux. On y voit qu'il a exécuté pour Marguerite d'Autriche de nombreux et importants travaux, en 1521, entre autres le portrait de Christiern II, roi de Danemark, neveu de cette princesse, et qu'il a enrichi un livre d'Heures de belles vignettes et de lettrines d'or : on y lit encore qu'il a fait différents voyages à Bruges par son ordre, et enfin qu'il avait plusieurs fils qui s'occupaient de son art.

(1) Ce voyage a paru à Nuremberg, en 1828, dans les *Reliquien von Albrecht Dürer*. p. 71-145. Une traduction flamande en a été publiée par Mr Verachter, à Anvers, en 1840. On en trouve une traduction presque littérale dans le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire,* t. Ier, Paris, 1842. Ce voyage a encore fait l'objet de deux articles dans la *Revue de Bruxelles*, l'un par Mr Schayes et l'autre par Mr A. Van Hasselt.

(2) *Descrittione di tuti i Paesi Bassi*, etc.

1. « Il est deu à maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur résidant à Gand, pour les parties de son mestier que, par ordonnance de Madame, il a faictes et livrées, ainsi que cy-après est déclairé, ce que s'ensuyt :

Premièrement, pour avoir faict sèze belles ystoires bien enlumynées en une paire de riches Heures en parchemin pour madicte dame, au pris, une chascune ymaige, de lxxv s., par marché fait avec luy par madicte dame, revyennent, audict pris, à la somme de lx livres;

Item, pour avoir fait ausdictes Heures sept cens lettres d'or, qui, au pris de xij solz le cent, par marché fait comme dessus, valent iiij liv. iiij s.;

Item, a payet ledict maistre Girard pour l'escripture d'aucuns feullietz d'icelles Heures, pour ce qu'il n'avoit loisir les escripre, ains luy a convenu icelles appourter et faire escripre à Bruxelles, xl s.;

Item, pour avoir fait deux vignettes pour madicte dame en icelles Heures, qui, au pris de xxviij s. pièce, valent lvj s.,

Item, pour, par ordonnance de madicte dame, avoir fait ung patron de verrière en l'église de Galilée, à Gand, xl s.;

Item, audict maistre Girard, tant pour despence de bouche par luy faicte que de son chariage dois la ville de Gand à Bruges, où il a esté, par ordonnance de madicte dame, faire escripre ce qui failloit en une aultre paire d'Heures en parchemin estans à madicte dame, xxxviij s.;

Item, aussi, pour despence de bouche et chariage de l'ung de ses filz, lequel a esté par deux fois dois ledict Gand à Bruges, par ordonnance de madicte dame, à chascune fois a vacqué trois jours entiers, pour amender les faultes de rubrices d'icelles Heures, xlviij s.;

Item, pour les vacquacions dudict maistre Girard de quatre jours entiers qu'il a vacquiet à refaire et racoustrer lesdictes Heures en plusieurs lieux où elles estoient guastées, xl s.;

Item, pour les vacquacions qu'il a mis autour de la façon du jardinet que madicte dame a fait faire audict Gand de fleurs de soye et aultres menutez, en quoy avec les religieuses de Guallilée il a vacqué xx jours entiers, qui, au pris de viij sous ung chascun jour, valent viij liv.;

Item, pour ses vacquacions de deux jours entiers qu'il a vacqué à venir dois ledict Gand à Malines, et appourté le coffret où estoit ledict jardinet, y comprins son chariage et despence de bouche par luy faicte, xlij s.;

Et pour quatre jours entiers qu'il a vacqué audict Malines, comprins deux journées pour son retour audict Gand et chariaige de sa personne, lxviij s.

Somme toute desdictes parties . . . . vij^{xx} xj liv. vj s.

Entantmoings desquelles il a receu du trésourier Marnix à bon compte sur icelles à deux fois la somme de . . . xxxvij liv. x s.

Ainsi luy resteroit deu . . . . liij liv. xv s.

Dont il supplye à madicte dame le vouloir faire dresser et payer promptement affin de s'en povoir retourner (1). »

(Suit l'ordonnance de payement signée de Marguerite, et datée de Malines, le 17 janvier 1521, style de Rome.)

II. « A maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur, résidant à Gand, la somme de vj florins philippus, de xxv patars pièce, que deue luy estoit pour une paincture par luy faicte au vif à la semblance du roy de Dennemarcke, laquelle madicte dame a retenue à ses mains pour ledit pris (2). »

De Roovere (Jean), — enlumineur, à Bruxelles, fut clerc de l'oratoire de Catherine d'Autriche, reine de Portugal. Il peignit pour Marguerite d'Autriche, en 1526 et 1527, trois grandes miniatures, qui lui furent payées 9 livres, de 40 gros, chacune, et dont cette princesse fit faire trois petits tableaux.

I. « A Jehan de Rovere, illuminenr, ci-devant clerc de l'oratoire de la royne de Portugal, la somme de xviij livres, de xl gros, que Madame, par ses lettres patentes du ix[e] de décembre XV[c] xxvj, luy a ordonné avoir d'elle en paiement de deux pièces d'illumineure qu'elle luy a faict faire pour meetre en tableaux, dont icelle dame ne veult plus ample déclaration estre faicte (3). »

II. « Marnix, nous vous ordonnons que païez et délivrez content à Jehan de Rovere, illumineur, demeurant à Bruxelles, la somme de ix livres, du pris de xl gros, laquelle somme luy avons ordonné prendre et avoir de nous pour une fois, en paiement d'une illumineure que pour semblable somme luy avons naguerres fait faire en certaine complaincte de Quatre Princes mise en tableau, dont ne voulons autre déclaration estre faicte. Donné à Malines, le xxv[e] jour de mars, avant Pasques, l'an XV[c] xxvij, stil de Romme (4). »

Jacopssone (Thiéri). — Gelasemakere (Arnould). — Reyniers (Adrien). — Nous rappellerons ici que nous avons mentionné les noms de ces trois artistes dans nos

(1) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 1797 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registre n° 1802, *ibidem*.

(4) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, cités.

biographies de Jean Van Nymmegen et de Gilles Horrion, graveurs de sceaux (1). Le premier est qualifié de peintre dans le document qui nous en parle, et habitait Anvers. Jacopssone et Gelasemakere peignirent, en 1516 et 1517, divers patrons pour les monnaies du roi Charles. Ces sortes de travaux étaient ordinairement confiés à des enlumineurs. Cette dernière qualification est donnée à Reyniers, qui fit, en 1555, le patron du sceau dont Philippe II se servit à son avénement au duché de Brabant, après l'abdication de son père.

---

§ 4. *Orfévrerie, Émaux, Ciselures, etc.*

Inventaire des Joyaux de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dressé vers 1458 (2).

« Ung tableau à façon de pomme de pun et entre-deulx, taillié de la Gésine de Nostre-Dame et des Trois Roix, pesant ij onces demie.

Ung tableau d'or à ung ymage de S. Anthoine esmaillié, et autour P et M [Philippe le Hardi et Marguerite de Male], pesant iiij onces xv esterlins demi.

Ung tableau d'or à façon de pomme, qui se met en ij pièces, en l'une Nostre-Dame et en l'autre S. Jehan, pesant iiij onces demye.

Ung petit ymage d'or de Nostre-Damme couronnée, et se euvre, et y a encloz l'image de la Trinité, et y a ung rubis et ij balais et iiij perles, pesant iiij onces.

Ung petit tableau d'or qui se œuvre, à une chaînecte esmaillé de la Résurrection et de la Magdelaine, pesant iij onces demye.

Ung tableau d'or rond qui se œuvre, et y at dedens ung crucefixz d'ivoire, et une Annonciation, et y a escript . *Il me tarde*, pesant iij onces demye.

Ung autre petit tableau d'or qui s'euvre, esmaillié de l'image de S. Jehan l'Évangéliste, pesant ij onces x esterlins.

Ung petit tableau d'or ouvrant esmaillié dehors de S. Jehan-Baptiste et S. Jehan l'Evangéliste, pesant ij onces.

(1) *Voy.* nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles*, etc., t. Ier.

(2) Registre no M. 154 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Ung petit tableau d'or esmaillié de l'Anonciacion, et au dehors des ymages de S. George et S[te] Katherine, pesant ij onces demye.

Ung petit tableau d'or rond, et au dehors le sépulcre ponchonné d'ung costé, et de l'autre cousté l'image de Nostre-Damme, pesant iij onces.

Deux tableaux de bois, l'un de la Gésine Nostre-Damme et l'autre du Suaire.

Ung tableau à ij cloans à l'image Nostre-Damme, et ès feuillés chascun iij ymages d'albastre. »

---

§ 5. *Tapissiers et Tapisseries de haute-lisse.*

Sommaire : Ph. Sellier, marchand tapissier, à Bruges. — Tapisseries historiées achetées par Maximilien et Marie en 1478, et envoyées en Angleterre. — Tapisseries de haute-lisse que possédaient le comte d'Egmont et le marquis de Berghes, en 1568. — Jean Van Oort, peintre, fait, en 1603, les patrons pour les tapisseries historiées offertes par la ville de Bois-le-Duc à Frédéric-Henri, prince d'Orange.

Sellier (Philippe) — était un marchand tapissier de Bruges, auquel les archiducs Maximilien et Marie de Bourgogne achetèrent, en 1478, pour la somme de 1,014 livres 12 sous, de 40 gros de Flandre, la livre, cinq tapisseries de haute-lisse, dont deux représentaient des faits tirés de la vie de l'empereur Maximien. Sur la troisième, qui était un tapis d'église, se trouvait reproduite l'histoire des Trois Mages, et l'on voyait l'histoire d'Absalon sur l'une des deux autres. Ces belles productions de notre industrie furent envoyées en Angleterre, pour être offertes en don au grand chambellan du royaume, au nom de nos souverains, par un seigneur de la cour qu'ils avaient chargé d'une mission secrète en ce pays

« Maximilien et Marie, etc., à noz amez et féaulx les gens et commis sur le fait de noz demainne et finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal conseillier et receveur général de nosdictes finances, Nicolas le Prévost, et des deniers de sa recepte, vous faictes païer, baillier et délivrer à nostre bien amé Phelippe Sellier, marchant tappissier, résident en nostre ville de Bruges, la somme de m xiiij livres

xij solz, du pris de xl gros de nostre monnoye de Flandres, la livre, à lui deue pour les causes et ainsi qu'il s'ensuit, assavoir :

Pour deux pièces de tapisserie historiée de l'empereur Maximien, l'une contenant en longueur xiij aulnes et en largeur vj aulnes j quartier et demy; et l'autre en longueur xj aulnes et en largeur vj aulnes j quartier et demy; font ensemble lesdictes deux pièces clij aulnes iij quartiers, qui, au priz de xlviij solz, de ij gros, dicte monnoye de Flandre, le solt, l'aulne, montent à la somme de iij^{c} lxvj livres xij solz;

Item, pour ung tapiz d'église historié des Trois Roix, contenant xxxv aulnes iij quartiers, par marchié fait avecques lui, la somme de ij^{c} x livres;

Item, pour une autre petite pièce de tappisserye ouvrée à or, aussi par marchié, clxviij livres;

Item, encoires pour une autre pièce de tappisserie historiée de l'istoire d'Absalon, contenant xxxiij aulnes, par marchié, la somme de ij^{c} lxx livres.

Lesquelles parties de tappisserye nous avons fait chargier et conduire par nostre amé et féal chevalier, conseillier et chambellan le seigneur d'Yllain, chevalier d'honneur de nostre très-chière dame et belle-mère la duchesse Marguerite, ou royaume d'Engleterre, pour illec les donner et présenter de par nous en don au grant chambellan dudit royaume, lequel seigneur nous envoyons présentement par-delà pour aucunes matières secrètes, dont ne voulons icy autre ne plus ample déclaration estre faicte, etc.

Donné en nostre ville de Bruxelles, le xviij^{e} jour d'octobre l'an de grâce mil cccc lxxviij (1). »

TAPISSERIES DE HAUTE-LISSE *confisquées sur Lamoral, comte d'Egmont, et Jean, marquis de Berghes, en* 1568. — La sentence de mort du comte d'Egmont prononçait en même temps la confiscation de ses biens, qui étaient immenses : tel fut aussi le sort des richesses et des nombreuses propriétés du marquis de Berghes, après la fin tragique de ce seigneur en Espagne. Les hôtels que tous deux possédaient à Bruxelles et à Mons, les châteaux de Gaesbeek et de Berg-op-Zoom, bien d'autres encore qui leur appartenaient, furent bientôt vidés; et meubles, argenterie, livres, tableaux,

(1) Acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

sculptures, vaisselle, etc., etc., furent exposés en vente publique par les officiers du fisc. C'est dans des inventaires dressés par eux que nous avons trouvé les indications qui suivent. La première note décrit sept tapisseries de haute-lisse, représentant les Sept Péchés Capitaux, qui avaient fait l'ornement d'une des habitations du comte d'Egmont. La seconde note est d'autant plus curieuse, qu'elle nous indique les localités où furent fabriquées la plupart des pièces de tapisseries qui sont mentionnées, et le prix auquel elles furent estimées ou vendues. Ces dernières, au nombre de cinquante-cinq, provenaient de l'hôtel qu'occupait le marquis de Berghes, à Mons. La vente des meubles de cet hôtel eut lieu au *Brood-huys*, à Bruxelles, en juin 1570, et à Anvers, dans les derniers mois de la même année.

I. « Sept pièces de tapisserie d'or, d'argent et de soye, contenant les Sept Péchez Mortelz; l'une pièce du péché de Volupté, contenant vj aulnes de parfondeur et xij aulnes et ung quart de longeur;

Aultre pièce du péché d'Avarice, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes ung quart escars de longeur;

Aultre pièce du péché de Paresse, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes et demi quartier de longeur;

Aultre pièce du péché de Ira, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes ung quartier et demi de longeur;

Aultre pièce du péché d'Orgeuil, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes de longeur;

Aultre pièce du péché d'Envie, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes et ung quartier de longeur;

Aultre pièce du péché de Gourmandise, de vj aulnes de parfondeur et de xij aulnes et demi quartier de longeur (1). »

II. « Dix pièces de tapysserie de verdure, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de vj aulnes, contenans ensamble la quantité de iiij^{c} iiij^{xx} xvij aulnes quart et demy, ont esté vendues pour xxj solz l'aulne, qui monte à la somme de v^{c} xxij livres iiij solz x deniers;

Quatre pièces de tapysserie de verdure, ouvraige d'Engien, en haulteur

(1) *Papiers du conseil des troubles*, vol. 38, aux Archives du royaume.

de v aulnes, contenant ensamble la quantité de iiijxx xviij aulnes ij quartz et demy, a esté vendue l'aulne à ix solz vj deniers, qui revient à la somme de xlvj livres xvij solz;

Neuf pièces de tapysserie de verdure, ouvraige de Sainct-Tron, fort usez, et trouvez en haulteur de v aulnes et demy et demy-quart, revenans ensamble à la quantité de ijc xj aulnes ij quartz et demy, ont esté vendues l'aulne à viij solz j denier maille, qui revient à la somme de iiijxx v liv. xix s. v den.;

Huyct pièces de tapysserie de l'histoire de Tobias, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de vj aulnes contenant ensamble la quantité de iijc iiijxx j aulnes trois quartz, estimées à xxx solz l'aulne, ont, par ordonnance de Son Excellence le duc d'Alve, en date du iije de décembre XVc lxxj, esté délivrées à Marcq de Ocoche, maistre d'hostel de dame Barbara Bombergh, vefve de feu messire Jéronimus de Kexel, en son vivant commissaire des monstres du roy;

Treize pièces de tapysserie, ouvraige de verdure, en haulteur de vj aulnes, contenans ensamble iijc xxvij aulnes iij quartz;

Sept pièces de tapysserie de verdure, de v et demy aulnes de haulteur, contenans ensamble c iiijxx vij aulnes, estimées à x solz l'aulne, ont esté, par ordonnance de Son Excellence, délivrées à Loys de Venegas pour le pris de ladicte estimation, montant à la somme de iiijxx xiij livres x solz;

Quatre tapiz de muletz armoyez des armes de Mollenbaix, vieulx et usez, ont esté venduz xiiij livres vj deniers (1). »

TAPISSERIES DE HAUTE-LISSE *offertes par la ville de Bois-le-Duc à Frédéric-Henri, prince d'Orange.* — C'est en 1630, c'est-à-dire l'année qui suivit la prise de cette ville par Frédéric-Henri, prince d'Orange, que le magistrat de Bois-le-Duc fit dessiner, par le peintre Jean Van Oort, cinq patrons pour les tapisseries de haute-lisse qu'il destinait à être offertes à ce vainqueur, et qui représentaient des épisodes du mémorable siége de 1629. La pièce qui suit est la requête que présenta Van Oort pour être payé de son travail, taxé par lui à 7 florins par dessin.

« Verthoont oytmoedelyck meester Jan Van Oort, schildere, hoedat hy onlancx voer dieser stadt gemaeckt heeft vyff patroonen van het belech deser voorschrever stadt, omme daernae te moegen doen maecken vier tapeeten voor syn genade graeff Fredrick, waerover hy remonstrant byde twintich

(1) Registre nº 19160 de la chambre des comptes, aux Arch. du royaume.

daegen onleech oft doende geweest is, hebbende daertoe gedaen grooten arbeyt ende hooft-breeckinge, daervan hy noch nyet en heeft ontfange oft en is betaelt. Waeromme en alsoe hy remonstrant daeraff behoirt gecontenteert oft betaelt te wesen, en dat hy allen denselven arbeyt is stellende tot discretie van uwe eerwaerdige, soe biet hy remonstrant ooytmoedelyck dat deselve uwe eerwaerdige gelieven wille de rentmeester deeser stadt te ordineren hem suppliant van 't geene voorschreven is te betalen, en daervoir hem soeveel vuyt te reycken als uwen eerwaerdige goetduncken en gelieven sal, alsoe de remonstrant 't selve geheelycke is stellende tot discretie van uwe eerwaerdige als voir; d'welck doende is JAN VAN OORT (1). »

---

§ 6. *Histoire des Monuments.*

Indication des localités : Arras, Bergues-St-Winoc, Béthune, Bliquy, Bouchain, Bouvignes, Gembloux, Haerlem, Middelbourg, Namur, le Rœulx, St-Omer, Salzinne, Séclin et Termonde.

Abbaye de Saint-Feuillan, au Rœulx. — Don de 30 livres, en septembre 1494, pour la réparation de l'église qui avait été « gastée et destruicte dans les dernières guerres (2). »

Abbaye de Gembloux. — Don de 800 livres, par lettres patentes du 14 septembre 1494, pour aider « à la reffection, » réparation et réédiffication tant de l'église de Gembloux, » comme des maisons et censes que durant les derrenières » guerres de Brabant ont esté démolies et brûlées (3). »

Église de Notre-Dame, à Namur. — Don de 30 livres, en mai 1495, pour sa réparation (4).

Tour de Crèvecœur, à Bouvignes. — Don de 300 livres, en juin 1495, aux échevins de cette ville, pour « emploïer » au parfait de l'édiffice commencée à faire en ung passaige

(1) Archives communales de Bois-le-Duc.

(2 et 3) Registre n° F. 181 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 182, *ibidem.*

» estant dessus ladicte ville, appellée la tour de Crèvecœur, » de piéça commencée afin de tant mieulx garder l'entrée du » pays par ce quartier des François et Liégeois (1). »

Couvent de l'ordre de Saint-François, dit des Bogards, à Middelbourg, en Zélande. — Don de 60 livres, fait en 1495, pour « reffaire et rédiger leur église et cloistre qui fut en» tièrement ars et bruslé en l'an xiiij^{c} iiij^{xx} ij, par le feu qui » se prist lors de nuyt en l'église et cloistre Notre-Dame de » Middelbourg (2). »

Abbaye de Salzinne, près de Namur. — Don de 200 livres, fait par lettres patentes du 19 novembre 1495, « en » considéracion et récompence des pertes et dommaiges » qu'elles ont eues et soustenues par les guerres et divisions » qui ont régné ès pays et seigneuries de Monseigneur (Phi» lippe le Beau), tant en pilleries, roberies, inundacions de » leurs censes, maisons et loigis, etc. (3) »

Don de 19 livres 18 sous, fait en août 1520, pour « ayder » à refaire l'église qui tomboit (4). »

Prieuré de Saint-Bernardin-lez-Haerlem. — Don de 200 livres, en avril 1497, pour « la fondation et édiffication » du monastère (5).

Église collégiale de Saint-Piat, à Séclin. — Don de 97 livres 10 sous, par lettres patentes du 12 juillet 1499, « pour » la reffection du clochier de l'église, comme pour l'achat des » calix, chappes, casubles et autres aournemens servans et né» cessaires à l'exercice du service divin en icelle église (6). »

(1, 2 et 3) Registre n° 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 205, *ibidem.*

(5) Registre n° F. 184, *ibidem.*

(6) Registre n° F. 186, *ibidem.*

Couvent des Frères Prêcheurs, à Saint-Omer. — Don de 8 livres, fait en septembre 1505, « pour emploïer en achat » de chesnes pour aidier à réédiffier leur cloistre que par » les guerres avoit esté destruyt et bruslé (1). »

Couvent des Mineurs, à Bergues-Saint-Winoc. — Don de 30 livres (2), fait par lettres patentes du 30 avril 1507, « pour eulx aydier à la réfection et réparation de leur église, » laquelle avoit lors naguères esté bruslée par feu de mes- » chief (3). »

Couvent des Carmes, à Arras. — Don de 30 livres, par lettres patentes du 26 mai 1507, « pour employer à la ré- » fection et réparacion de leur église, laquelle, du temps » des guerres et divisions qui par ci-devant ont régné, a » esté démolye et translatée des faubours en la ville (4). »

Couvent de Sainte-Brigitte, à Termonde, — Don de 18 livres, fait en 1521, « pour ayder à parfaire leur église en- » commenchié (5). »

Couvent de Saint-François, à Béthune. — Don de 60 livres, fait par lettres patentes du 27 janvier 1525 (n. st.), pour achat de bois pour « la réédiffication du cloître (6). »

Couvent des Sœurs Grises, à Blicquy. — Don de 12 livres, fait en 1576, « pour les ayder à rebastir leur église, » laquelle avoit esté abattue par le vent (7). »

Église de Bouchain. — Don de 200 livres, fait en juillet

(1) Registre nº F. 191 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2 et 4) Registre nº F. 193, *ibidem.*

(3) Par accident. — Mr Debaecker ne mentionne pas ce couvent dans ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues;* Bruges, 1849.

(5) Registre nº F. 207, de la collection citée.

(6) Registre nº F. 210, *ibidem.*

(7) Registre nº F. 256, *ibidem.*

1593, « pour la réparation des ruynes de l'église, ayant » icelle à la réduction de ladicte ville soubz l'obéyssance de » Sa Majesté, advenu l'an 1580, esté consommée par le » feu (1). »

---

§ 7. *Géographes.*

Sommaire : G. Mercator. — Chrétien Sgrooten. — Cartes des pays de Gueldre et Zutphen, du cours du Démer et de la Westphalie.

MERCATOR (Gérard). — Les pièces qui suivent ont trait à un fait resté, croyons-nous, totalement inconnu à tous les écrivains qui se sont occupés du célèbre géographe, et qui mérite de trouver place dans une biographie future; c'est que Mercator fut emprisonné en 1544 comme suspect d'hérésie. Au commencement de cette année, le procureur général de Brabant avait été chargé d'aller à Louvain dresser information contre plusieurs personnes soupçonnées d'adhérer aux religions nouvelles de Luther et de Calvin. Presqu'en même temps Gérard Mercator, qui habitait cette ville, s'en était absenté, et s'était rendu dans le pays de Waes. Il fut vraisemblablement dénoncé à l'inquisiteur, car le bailli de ce pays l'arrêta et le conduisit par ordre de Marie, reine douairière de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, au château de Rupelmonde. Cette ville était le lieu même où notre savant avait vu le jour. A la nouvelle de son emprisonnement, sa femme court chez Pierre de Corte, curé de l'église Saint-Pierre, sa paroisse, lui raconte ce qui vient d'arriver, et lui dit que son mari était parti de Louvain à propos de la succession d'un de ses oncles. Le curé délivra à l'épouse de Mercator un certificat en règle, attestant qu'il le connaissait pour jouir d'une bonne réputation, et mener une vie honorable sous tous les rapports. La

(1) Registre nº F. 276 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

pauvre femme crut qu'il suffisait de faire parvenir au bailli de Waes le témoignage de son curé pour obtenir la liberté de son mari. Elle se trompait. Le bailli envoya la pièce à la gouvernante pour avoir son avis. Celle-ci fit aussitôt écrire à Pierre de Corte, pour le réprimander d'avoir donné un semblable certificat en faveur de Mercator, que l'on soupçonnait fort d'être hérétique, et qui avait été arrêté comme tel, ce qui lui paraissait une chose tout-à-fait singulière : en outre, elle lui intima l'ordre, au nom de l'empereur, de déclarer les motifs qui l'avaient engagé à en agir ainsi, et de dire s'il connaissait à la charge du prisonnier des faits d'où l'on pût induire que Mercator était partisan de quelque secte. Le curé de Saint-Pierre ne se laissa pas intimider par une telle missive : il répondit à la reine Marie qu'il savait que Gérard Mercator s'absentait souvent de chez lui à cause de son genre de travaux qui nécessitaient de sa part de fréquents déplacements; que très-peu de temps auparavant, il avait été mandé en Flandre par l'abbé de Saint-Pierre et le prévôt de Saint-Bavon, à Gand, pour lever le plan de certaines terres à propos desquelles il y avait contestation entre eux : il ajoutait enfin, qu'en 1549, lorsque Philippe II était venu aux Pays-Bas, notre géographe s'était rendu chez les évêques de Valence et d'Arras pour différents travaux artistiques. Il semble de plus par la tournure que prit alors l'affaire qu'à la réception de cette lettre, le curé de Corte ait averti l'abbé de Sainte-Gertrude, en sa qualité de conservateur des priviléges de l'université de Louvain, de l'atteinte portée à ces priviléges par l'arrestation de Mercator, qui était suppôt de l'université, c'est-à-dire dépendant de la juridiction qu'exerçait ce corps. L'abbé de Sainte-Gertrude s'adressa immédiatement au bailli de Waes pour le faire relâcher. Le bailli en référa à la gouvernante, qui écrivit à l'abbé pour l'avertir que l'individu dont il réclamait la mise en liberté, avait été poursuivi par le procureur général de Brabant,

comme fortement suspect de luthéranisme; qu'il s'était enfui de Louvain pour éviter d'être arrêté, et qu'il avait perdu par ce fait le bénéfice des priviléges de l'université : elle lui enjoignait de cesser des poursuites dans ce sens contre le bailli de Waes pour obtenir la restitution du prisonnier, et ajoutait qu'il eût à n'opposer aucun obstacle à la marche de la procédure, s'il ne voulait la mettre dans la nécessité de sévir contre lui et de dresser une information à sa charge.

L'instruction du procès de Mercator fut longue. Adhérer aux idées de la réforme, était un crime que l'on punissait alors du bûcher ou de la perte de la tête, après avoir employé mille tortures dans le but d'obtenir un aveu, quand les preuves de culpabilité n'étaient pas suffisantes pour condamner un malheureux, souvent victime d'une infâme dénonciation ou d'une vengeance personnelle. La curiosité avait-elle poussé quelqu'un à lire un livre défendu, à assister à quelque prêche clandestin, ce seul fait l'exposait à être brûlé vif avec confiscation de ses biens. On chercha donc partout des preuves pour déclarer Mercator hérétique, on alla même jusqu'à envoyer le bailli de Waes lui-même au gardien du couvent des frères mineurs de Malines, afin que ce dernier employât tous les moyens possibles pour obtenir une lettre que notre géographe avait écrite à un des religieux de sa communauté, lettre dans laquelle on espérait trouver des témoignages utiles au procès. Il est regrettable que nos renseignements n'aillent pas au-delà de cette mission secrète donnée au bailli Louis de Steelant. Mercator fut très-probablement relâché, après quelque temps de séjour encore sous les voûtes humides du château de Rupelmonde.

Quoiqu'il en soit de l'accusation portée, en 1544, contre le savant et digne émule d'Abraham Ortelius, il paraît certain que, vers la fin de sa vie, Mercator, qui s'était retiré à Duysbourg, dans le duché de Juliers, en 1559, s'adonna à

l'étude de la théologie, et mit au jour quelques écrits renfermant des propositions hétérodoxes; mais rien ne prouve, dit Mr Weiss (1), qu'il ait fait une profession publique de luthéranisme.

I. Lettre au curé de St-Pierre, à Louvain. — « MARIE. Lieve beminde, hoewel de procureur generael van Brabant hier voormaels wesende bynnen der stadt van Loevene, aldaer vangende ende apprehenderende einige ketters ende lutherianen, insgelycx sochte eenen genaemt meester Gerard Mercatoris als wesende van hueren complicen, welcke meester Geerard hem alsdoen vluchten maeckte ende zyndert bynen den lande van Waes hem onthouden heeft, aldaer hy by den bailliu aengetast ende in gevangenisse gestelt es geweest om tegens hem te procederen, soe na recht ende reden behooren sal, soe verstaen wy nochtans dat ghi sekere attestatie onder uwe hanteycken gegeven hebt, daer by certifficerende van der goede fame ende name desselfs meesters Gerards, ende dat hy van goeden ende eerlycken leven wesen soude 't welck ons zeer vremt dunct, gemerct zyne vlucht ende apprehencie voerscreve. Waeromme wy u versuecken ende van wege 's keysers, ons heeren ende brueders, bevelen dat ghy ons van stonden an overscryfft de redenen die u gemouveert hebben zulcke attestatie te verleenen, ende wat wetenscap ghy hebben moecht dat de voerscreven gevangen met eenige secten oft ketteryen nyet besmet en es, om voerts daerinne t'ordoneren soe behoeren sal. Ende des en zyt in geen gebreke. God zy met u, etc. De Gand, xix février 1543. »

II. Lettre du curé de St-Pierre à la gouvernante. — « Myn genadighe Vrouwe. Om te voldoene den ghebode Uwer Mateyt ende wetenscap te geven op de attestatie by my gedaen van den ontscult van meester Gerardi Mercatoris, sal Uwer Mateyt ghelieven te wetene, dat alzoo by my bevonden es ghelyck ick ghecertificeert hebbe, niet bevindende dat deselve meester Gerard oyt vluchtich gheweest heeft van deser stede, maer verstaende dat hy, ten tyde dat hier de procureur generael van Brabant executie dede, was in Vlaenderen, in den dienst van mynen heere d'abt van Ste-Pieters ende proost van Ste-Baefs te Ghendt, om te bescryven sekere landen, dairaf dissentie ende twist tusschen denselven prelaten was. Alzoo hy ooc t'anderen tyden dicwils langhe absent es van huys om synder conste wille. Ende naemaels wedergekeert synde, heeft binnen deser stede continuelick ende openbaerlick gheconverseert, ghelyck my dat kennelyck es. Ende voorts de K. Mateyt wesende lestmael te Brussel heeft dan geweest by mynen heere den eertsbiscop van

(1) *Biographie universelle* (édition Michaud), t. XXVIII.

Valencen ende den bisscop van Atrecht, om seker constelicken weercken. Voorts hebbe ic verstaen, dat binnen corten daghen heerwaerts deselve mr Gerardts om sekere successie van eenen synen oom van hier ghereyst es in 't lant van Waes, daer de bailliu hem als vluchtich of suspect anghetast heeft. Waeraf ic geadverteert synde, hebbe ter instancie van synder huysvrouwe gegeven de voorszeyde attestacie, naer der waerheyt ende informatie die ic van hem vernomen hebbe. Ende wiste ic de contrarie dat hy van heresie besmet waere, ic en soude my syns niet willen moeyen tot synder excusatie, maer liever tot extirpatie van dien quade, achtervolghende myne professie. Dat kenne God almechtich, dien ic bidde Uwer Mateyt te gespaeren in ghesontheyt ende te verleenen hare hooge ende edele begeerten. Gescreven tot Loeven, den xxiiisten dach februarii anno XVc XLIII. Uwer Mateyt alderootmoedichste ende onderdanichste dienaer ende subject,

» Pieter de Corte, *parochiaen onweerdich.* »

III. Lettre à l'abbé de Ste-Gertrude. — « Marie. Eerweerdige vader in Gode, lieve ende wel beminde. Loys Van Steellandt, bailliu van den lande van Waes, es aen ons clachtich gevallen, alsdat ghy sekere monitie tegens hem onlancx gedecerneert ende ter executie hebt doen stellen, ten eynde dat hy ontslaen ende relaxeren souden eenen genaemt mr Geerard Mercatoris, als wesende suppost der universiteyt van Loevene, by hem gevangen ten causen van lutheryen, ende want de voornoemden mr Gerard Mercatoris eene van den ghenen geweest es, die de procureur generael van Brabant bynnen Loevene sochte om te apprehenderen, als besmet wesende van deze vermalidyde regnerende secten ende ketteryen, dat alsdoen deselve mr Gerard hem vluchtich maeckte, mitz welcken hy de previligien van den voersehreven universiteyt verbuert ende als suppost van diere deselve nyet en behoort te gebruycken, soe verzuecken wy u ende van wegen 's keysers, ons heeren ende broeders, bevelen dat ghy u verdraecht voerdere monitie oft procederen tegens den voorn. bailliu van Waes te decerneren, om te hebben restitutie van den voern. gevangen, oft hem ter canten van dien eenichsins te vexeren, maer hem daermede laet geworden, om tegens denselven gevangen te procederen soe na recht ende reden behooren sal. Ende dat nyet et laet op dat ons van egheenen noodt en zy hierinne te versiene tot uwen laste ende ter indempniteyt van den voern. bailliu. Eerweerdige, vale. » De Gand, le xx février 1545.

IV. Lettre au châtelain de Rupelmonde. — « De par l'empereur en son conseil privé. Chier et bien amé. Ayant le bailly de nostre pays de Waes appréhendé ung nommé mre Gérard Mercatoris, chargé de lutterye, lequel sera mené au chasteau de Ruplemonde, pour après faire sen procès et estre pro-

cédé contre luy selon ses desmérites, nous vous ordonnons que ayez à receppvoir ledict prisonnier et en faire bonne et soigneuse garde, sans permettre que aucuns parlent à luy ou luy baillent aucunes lettres, fors en présence dudict bailly. Et se d'aventure l'on luy envoyoit aucunes lettres, que recevez icelles et les délivrez audict bailly, sans y faire faulte. Atant, etc. »

V. Lettre à Louis de Steelant, bailli du pays de Waes. — « Très-cher et bien amé. Nous vous envoyons avec ceste la lettre à nous escripte par le recteur et ceulx de l'université de Louvain, et l'attestation y joincte en faveur d'ung m^re^ Gérard Mercatoris, leur suppost, vous ordonnant de par la Majesté Impériale vous trouver avec icelles vers le procureur général de Brabant et luy faisant ostencion et lecture de l'extrait et l'information qu'avez endroit le fait d'icelluy m^re^ Gérard, pour savoir et entendre de luy s'il s'est absenté et rendu fugitif de la ville de Louvain, pour crainte d'estre accusé ou suspecté d'aucune secte réprouvée ou non, et se, en procédant à l'appréhencion des autres accusez et suspects de la secte luthérianne audict Louvain, se trouvât à la maison et demeure d'iceluy m^re^ Gérard. Et de ce qu'il vous en dira et pourrez entendre, vous nous advertirez à la vérité par escript, pour en après selon à adviser de rendre responce audict de l'université comme trouverons convenir pour le mieulx, et en ce ne faictes faulte. Très-cher et bien amé, Nostre-Seigneur vous ait en garde. Escript à Gand, viij de mars 1543. »

VI. Lettre au gardien des frères mineurs, à Malines. — « Religieuse persoone, lieve ende wel beminde. Alsoe de bailliu van den lande van Waes, Loys Van Stellandt, bringer van desen, onlanexleden geapprehendeert heeft eenen genaemt m^r^ Gerard Mercatoris, suspect van ketteryen, welke m^r^ Gerard hier voermaels aen yemant van den bruers van uwen convente zekere briefven gescreven soude hebben, soe ghy by den voornoemden bailliu verstaen zult, versuecken u daeromme, ende van wegen 's keysers ons heeren ende brueders bevelen, dat ghy alle neersticheyt doen zult om de voorgemelde briefven te gecrygen, ende deselve den voirnoemden bailliu overlevert, om voorts daerinne gedaen te wordene soet behoiren sal. Ende dat nyet en laet. — Au xxj^me^ jour de may 1544, de Bruxelles (1). »

SGROOTEN (Chrétien), — successivement géographe de Philippe II et des archiducs Albert et Isabelle. Déjà en 1557, il jouissait d'un traitement à ce titre, et reçut en outre, cette année, une gratification de 12 livres de la gouvernante. On

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

lui paie 50 livres en novembre 1559, pour les cartes des pays de Gueldre et de Zutphen, qu'il avait faites, l'année précédente, par ordre du duc de Savoie (1). Marguerite de Parme lui enjoignit, par lettre du 1[er] décembre 1562, de remettre aux états de Brabant et au magistrat de Malines la carte du cours du Démer aux environs de l'abbaye de Munster-Bilsen (*besichtung und afftayckingh des oorsproncks van den stroom van den Demere by 't cloosler van Munster-Bilssen*). Sgrooten fit, en 1565, la carte de Westphalie, qu'il livra au conseil des finances, et obtint pour ce travail la somme de 700 livres de Flandre. Les archiducs lui commandèrent, en 1600 et années suivantes, différentes cartes qui ne sont pas spécifiées, et à compte desquelles il reçut 1,200 livres, en mai 1600, et 2,000 en novembre 1603.

I. « A Christien Scroot, cosmographe du roy, la somme de xij livres, pour don que Son Altèze luy a faict de grâce espécialle pour une foiz, en considération des services par luy faictz, et ce oultre et par-dessus le traictement à luy accordé par Sa Majesté (2). »

II. « A Christiaen Sgroetz, géographe du roy, vij[c] livres pour tout ce qu'il pourroit prétendre, demander ou quereller tant à cause de la fachon de certaine carte, que à l'ordonnance de Sa Majesté il avoit faicte, des pays de Westphalen et des frontières d'iceulx, laquelle carte il avoit livrée à la chambre des finances pour le service de Sa Majesté, pour ses gaiges, vaccacions et parties extraordinaires qu'il avoit soustenues et payés pour le faict de ladicte carte (3). »

III. « A Chrestien Sgrooten, géographe de Leurs Altèzes, la somme de xij[c] livres sur en tant moings et à bon compte de ce que luy estoit deu à cause de certaines cartes que Leurs Altèzes luy avoient faict faire pour leur service (4). »

IV. « A Chrestien Sgrooten, la somme de ij[m] livres à bon compte de plus

(1) Registre n° F. 239 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° 1928 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° F. 245 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 283, *ibidem*.

grande somme que deue luy estoit pour certaines cartes par luy faictes pour le service de Leurs Altèzes, que André Medamblicq, auditeur de la chambre des comptes en Gueldres, avoit charge de recouvrer de luy (1). »

---

§ 8. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : Noms des sculpteurs qui ont fait partie du métier des *Quatre-Couronnés*, à Bruxelles, depuis 1621 jusqu'à 1716. — Tableau peint par G. de Crayer pour cette corporation. — Jean de Marville. — Contrat de Ricquart, sculpteur de Valenciennes, avec l'abbaye de Flines, pour la confection d'un rétable, en 1448. — J. Lansiel. — J. Gesellekens. — Arn. Moens. — J. Boreman. — Arnould Zadoon. — J. Daret. — Raphaël Paludanus. — J. Notelaer.

Le métier des Sculpteurs, a Bruxelles. — A Bruxelles, les sculpteurs faisaient partie du *métier des Quatre-Couronnés,* qui comprenait en outre les tailleurs de pierre, les maçons et les ardoisiers. Ce métier composait la *nation de Saint-Nicolas,* avec les armuriers et fourbisseurs; les regrattiers, éperonniers et doreurs; les arquebusiers et charpentiers. Autrefois, par ordonnance du magistrat du 10 mai 1455, les jurés ou doyens des tailleurs de pierres et des tailleurs d'images furent autorisés à garantir les ouvrages de leurs confrères et à prélever de ce chef le soixantième de la valeur (2). Chacun sait qu'à l'époque où les corporations existaient encore, les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beelde-snyders, beelde-houwers* ou *beelde-makers.*

Les archives des métiers de Bruxelles, dont la collection existe aux Archives du royaume, sont loin d'être complètes. Une grande partie de ces documents, si curieux pour l'histoire de l'industrie, du commerce et des beaux-arts, sont

(1) Registre n° F. 286 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) A Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. II.

perdus aujourd'hui. Il semble que la fatalité se soit attachée à leur disparition, car ils ont éprouvé le même sort dans la plupart de nos villes où il existait de ces corporations. Les archives du *métier des Quatre-Couronnés*, qui ont échappé à la destruction, remontent au milieu du XVII[e] siècle : elles sont peu nombreuses, et, sauf un registre d'admission de 1640 à 1716, sans aucun intérêt. Félicitons-nous cependant d'avoir conservé ce volume. C'est une source précieuse pour l'histoire de la sculpture en Belgique, histoire si peu connue encore, et sur laquelle les notices de Baert (1) et des biographies éparses ont à peine jeté quelque jour. Nous y avons trouvé les noms de quarante-cinq sculpteurs en tout genre, de cette époque, restés pour la plupart inconnus, car il faut se rappeler ici que ces artistes n'avaient point l'habitude de signer leurs ouvrages. Sans la tradition, sans une mention due souvent au hasard, nous serions bien souvent réduits à l'ignorance sur les auteurs de beaucoup de nos chefs-d'œuvre. Les productions de leur ciseau ne paraissaient-elles donc pas encore assez dignes aux yeux de ces artistes pour se refuser à faire passer leur nom à la postérité? ou bien se contentaient-ils d'en recevoir le prix et l'approbation de leurs contemporains?

Au registre d'admission du *métier de Quatre-Couronnés*, dont nous venons de parler, sont venus se joindre quelques papiers intéressants de la même corporation. Un employé des Archives du royaume trouva chez un boucher, à Bruxelles, et acquit à bas prix deux registres aux résolutions de 1628 à 1642, et une série de comptes de 1621 à 1656. Le dépouillement que nous avons fait de ces différents documents nous a permis de dresser la liste suivante des sculpteurs établis à Bruxelles de 1621 à 1716.

(1) Elles ont été publiées par le baron de Reiffenberg, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XIV, d'après les originaux qui existent à la Bibliothèque de Bourgogne, et tirées à part en deux brochures.

1621. André Lanckmans, cité comme maître.

Nicolas Popluer, étranger, apprenti chez André Lanckmans, reçu en cette qualité dans le métier, le 17 octobre.

Arnould Coens, cité comme maître (1).

Nicolas de Prez, étranger, apprenti chez Arnould Coens, reçu en cette qualité le 2 novembre, mort avant d'être passé maître.

Josse Sterck ou Stercx, cité comme maître.

Antoine Hulsbos, bourgeois, apprenti chez Josse Stercx, reçu en cette qualité le 30 novembre.

Nicolas Diedon ou Diodone, cité comme maître, fut doyen du métier, vivait encore en 1642.

Gérard Van Opstal, bourgeois (2), apprenti chez Nicolas Diodone, reçu en cette qualité le 30 novembre.

Laurent Sterckx, admis comme maître, prête serment le 4 décembre.

Abraham Van Avont, admis comme maître, prête serment le 23 avril.

1622. Pierre Van Avont, étranger, apprenti chez Abraham Van Avont, reçu en cette qualité le 11 septembre 1622, admis comme maître en 1625, vivait encore en 1631.

Jérôme du Quesnoy, cité comme maître (3).

Ghislain Poille, étranger, apprenti chez Jérôme du Quesnoy, reçu en cette qualité le 12 juin.

(1) Ce sculpteur est déjà cité dans un acte de 1614 (Archives des hospices civils, à Bruxelles).

(2) La présence ici du nom de Gérard Van Opstal en qualité d'apprenti, et la qualification de bourgeois qui lui est donnée, tranchent la question du lieu de naissance de cet artiste en faveur de Bruxelles (*Voy*. Baert, pp. 69 et 144).

(3) Né à Bruxelles en 1602, mort à Gand en 1654. Il etait donc déjà passé maître à l'âge de vingt ans (*Voy*. Baert, p. 76).

Nicolas Willems, bourgeois, apprenti chez Laurent Sterckx, reçu en cette qualité le 22 juin.

Louis Blondel, cité comme maître.

François Van Cauwenberg, bourgeois, apprenti chez Louis Blondel, reçu en cette qualité le 13 décembre.

1623. Jacques Cassenée, admis comme maître le 1er janvier.

François Van Bleyenberch, admis comme maître le 11 février.

Henri Lanckmans, étranger, apprenti chez André Lanckmans.

1625. Jean Suetens, apprenti chez Josse Stercx, reçu en cette qualité le 12 mars.

Josse Denens, apprenti chez Abraham Van Avont.

Pierre Van Vuytrecht est admis comme maître, ayant appris son métier à Anvers.

Henri Steps, premier fils de maître, apprenti chez Jérôme du Quesnoy.

Henri Bormans, apprenti chez Josse Stercx.

1631. Mathieu Steps, fils de Mathieu, bourgeois, apprenti chez Abraham Van Avont, reçu en cette qualité le 1er mai.

Charles Raes, bourgeois, apprenti chez Pierre Van Avont.

Roland Kips, admis comme maître.

Thomas de Liewet, bourgeois, apprenti chez Pierre Van Avont.

1641. Jean Tons, admis comme maître le 21 mars.

Vincent Anthoni ou Anthoine, admis comme maître le 26 juillet.

1642. Philippe de Knibbes, apprenti chez Nicolas Diodone, reçu en cette qualité le 2 octobre.

Gilles de Winde, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité le 4 octobre.

1643. Jean de Monsi, cité comme maître.

Guillaume du Gaillier, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité le 25 septembre.

1647. Guillaume Van Avont, premier fils de maître, apprenti chez Pierre Van Avont, son père probablement, reçu en cette qualité au mois de mars.

1650. Nicolas Stercx ou Sterck, admis comme maître.

Tobie de Lelis, admis comme maître.

1651. Arnould Moerevelt, admis comme maître.

1652. Pierre Lodewycx, bourgeois, apprenti chez Tobie de Lelis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1652 à la St-Jean 1653.

Jean de Craen, premier fils de maître, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1652 à la St-Jean 1653, admis comme maître en 1662.

1653. François Van der Meren, admis comme maître.

Pierre Van Obberghen, admis comme maître.

Nicolas Melincx, étranger, apprenti chez Nicolas Stercx, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1653 à la St-Jean 1654.

Jean Cabiliaux, bourgeois, apprenti chez Tobie de Lelis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1653 à la St-Jean 1654.

Jean Van Denis, cité comme maître.

Jean Van Avont, bourgeois, apprenti chez Jean Van Denis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1653 à la St-Jean 1654.

1654. Jean Voorspoel, admis comme maître (1).

1655. Philippe de Backer, apprenti chez Arnould Moerevelt,

(1) Baert parle (p. 115) d'un Jean Voorspoel, né à Malines, élève de Jérôme du Quesnoy.

reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S[t]-Jean 1655 à la S[t]-Jean 1656, admis comme maître en 1666.

Renier Van den Put, cité comme maître.

1656. Philippe de Huiwer, admis comme maître.

Jacques Van de Putte, premier fils de maître, apprenti chez Nicolas Stercx, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S[t]-Jean 1656 à la S[t]-Jean 1657.

François du Sarth, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S[t]-Jean 1656 à la S[t]-Jean 1657.

Nicolas Renart, apprenti chez Arnould Moerevelt, commence à étudier à la Noël 1656.

1659. Jean Cosyns, apprenti chez Arnould Moerevelt, commence à étudier au Carnaval, admis comme maître en 1678.

1660. Guillaume Stetins, admis comme maître.

1663. Jean Van Berlamont, admis comme maître.

1664. Jean Roos, admis comme maître.

Jean Van Delen, admis comme maître (1).

1669. Jean Huygeloos, admis comme maître.

1670. Henri Van den Schilde, admis comme maître.

1673. Thiéri Willekens Van Weede, admis comme maître.

Gabriël Gripello (*sic*), admis comme maître (2).

1674. Pierre Stercx, admis comme maître.

1675. Marc de Vos, admis comme maître (3).

(1) Baert parle (p. 97) de cet artiste, qui naquit à Bruxelles et y mourut le 12 mars 1702 : il était élève de Luc Fay d'Herbe.

(2) Baert donne (p. 107) quelques détails sur cet artiste, qui, selon lui, naquit à Grammont le 22 mai 1644, fut élève d'Artus Quillin, le vieux, et mourut près d'Aix-la-Chapelle, le 20 juin 1730.

(3) *Voy.* Baert, p. 116, pour les ouvrages de cet artiste.

1678. Pierre Van Stichelen, admis comme maître.
1683. Maximilien Stercx, admis comme maître.
1684. Raphaël Van den Schilde, admis comme maître.
1687. François Ballaert, admis comme maître.
Jean-Baptiste Meerevelt, admis comme maître.
1688. Jean-Baptiste Lambillot, admis comme maître.
Jean Michiels, admis comme maître.
Jean Huens, admis comme maître.
Jean Van den Schilde, admis comme maître.
1693. Barthélemi de Noteleer, admis comme maître.
1695. Pierre Van Dievoet, admis comme maître.
1696. Corneille Van Nerven, admis comme maître
1697. Jean Van der Meeren, admis comme maître.
1698. Henri de Vos, admis comme maître.
1705. François Pletincx, admis comme maître.
1710. Jean Van Avont, admis comme maître.
Albert de Backer, admis comme maître.
1711. Pierre Stercx, admis comme maître.
1712. Jean de Kinder, admis comme maître.
1713. Pierre-Denis Plumier, admis comme maître (1).
1715. Gilles-Guillaume Ballant, admis comme maître.
Jean-Baptiste Van der Haeghen, admis comme maître.
1716. Jean de Witte, admis comme maître.

Le *métier des Quatre-Couronnés* avait à l'église de Sainte-Catherine un autel dédié à ses patrons, saints Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorien. Il le fit reconstruire en imposant une taxe annuelle de 10 sous sur chaque maître, et de 6 sous sur chaque compagnon ayant fait son apprentis-

(1) Cet artiste naquit à Anvers, le 4 mars 1688, et vint s'établir à Bruxelles en 1713 : il mourut à Londres en 1721 (*Voy.* Baert, p. 125).

sage (ordonnance du 11 octobre 1634, renouvelée en 1640, en 1658, en 1689, etc.) (1). Par résolution du 9 avril 1642, le métier commanda à Gaspar de Crayer, pour orner cet autel, un tableau représentant ses quatre patrons, qui lui fut payé 200 patacons. Sous la domination française cette toile, une des plus belles de l'artiste, fut enlevée et envoyée à Paris. Nous croyons que ce tableau orne aujourd'hui le musée de Lille, dont il est une des pièces capitales, sous le titre des *Martyrs enterrés vivants* (2), et auquel il a été donné par le gouvernement en 1801.

« Op den 9 april aº 1642 hebben wy als dekens, doen vergaderen allen die ouderen van de (vier) ambachten, op die boete ende den eedt om te besteden die schildery van onsen aultaer staende binnen die kercke van Sint-Cathalyne, waerop sy hebben geresolveert ende die dekens last gegeven, den selve schildery te besteden ende te accorderen met Jaspar den Crayer voor de somme van ijᶜ pattacons eens, achtervolghens die moddelke daervan gemaekt, dewelcke gesien is geweest by die ouderen; in kennisse der waerheyt hebben wy dekens ende ouderen dit onderteckent (3). »

De Marville (Jean), Marville ou de Mereville, sculpteur ou tailleur d'images (*operator ymaginarum*) de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, cité en 1388, habitait Dijon. Les Archives du département du Nord, à Lille, possèdent deux pièces originales qui font mention de cet artiste : la première est une obligation passée, en présence de Jacques de Maillorque et Guillaume Gastellain, comme témoins, le vendredi après le dimanche des Brandons (28 février) 1387 (v. st.), à Châlons, devant maître Dangnion, notaire royal, par Thomas Fabri, d'Ypres, de 12 florins d'or, qu'il reconnaît devoir à Jean de Marville, pour les dépenses qu'il a

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 185.

(2) Ed. Reynart, *Notice des tableaux, bas-reliefs et statues du Musée de Lille*, nº 66; Lille, 1850. La hauteur de cette toile est de 3 mètres 5 centimètres et sa largeur de 2 mètres 25 centimètres.

(3) *Registre aux résolutions commençant à* 1626, fº xij rº, aux Archives du royaume.

faites dans la maison de ce dernier, à Dijon; la seconde est une lettre de Christophe de Beiselare, d'Ypres, datée de Châlons, le 1er avril 1388, et écrite à notre sculpteur, par laquelle il lui mande les poursuites qu'il faut y faire pour avoir le payement de ce que doit Thomas Fabri.

Le rétable de l'abbaye de Flines (la plus belle abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux aux Pays-Bas), dont nous publions une description bien plus détaillée qu'il ne nous aurait été possible de la faire si nous l'avions sous les yeux, a été exécuté par un sculpteur de Valenciennes, du nom de Ricquart. Catherine de Saint-Genois était alors abbesse de ce monastère qu'elle gouverna pendant 46 ans. C'est elle aussi qui enrichit l'église de beaux reliquaires et d'une quantité d'autres ornements. Ricquart s'engagea par contrat du mois de juillet 1448, à placer le rétable pour la Noël suivante. Ainsi que nous le voyons par la convention que nous publions ci-après, il avait cette forme . La partie du milieu représentait le Christ en croix, avec sa mère et son disciple Jean, d'un côté, Marie, Marthe et Marie-Madelaine de l'autre. Immédiatement dessous était sculptée la Naissance de Jésus dans l'étable; on y voyait la Vierge assise sur un lit richement orné et garni de rideaux entr'ouverts, pour laisser apercevoir le bœuf et l'âne traditionnels. Saint Joseph et des anges étaient occupés à préparer tout ce qu'il fallait pour un bain destiné au nouveau-né. Peut-on imaginer quelque chose de plus naïf ?

Trois compartiments à droite et trois à gauche, offrant chacun un sujet différent, complétaient le rétable. Ceux de droite représentaient l'Annonciation, le Mariage de la sainte Vierge, l'Adoration des Bergers; ceux de gauche : la Fuite en Égypte, la Présentation au Temple et l'Adoration des

Mages. Le dessus de chaque sujet était orné de tabernacles en style ogival, très-délicatement sculptés. Les personnages de ces différentes scènes furent très-probablement peints et dorés, selon le goût de l'époque, car l'abbaye dépensa 60 livres pour la *peinture* du rétable, c'est-à-dire une somme presque équivalente à celle que reçut Ricquart pour la *taillure,* et auquel il fut payé 73 livres, ce qui résulte d'une autre annotation. On plaça ce petit monument sur l'autel de Notre-Dame dans le chœur des converses.

Voici le contrat passé entre l'abbesse de Flines et le sculpteur de Valenciennes :

« Premièrement le bacq de ladicte table soit de bon quaesne [chêne], secq et bien saisonné ou sauchié, encloz de bonne bancque, ouvert à la soubzbasse, desoubz vasselet et bousselet bien et jolyement, ainsi que à table d'autel appartient; et icelluy bacq soit de vj piez et demi de long, et la haulteur à l'avenant, c'est assavoir : de ij piez de hault ou environ, sans le chief qui portera de haulteur et longueur environ ij piez ou plus, se mestier est. Icelluy bacq à iiij feuilletz ou huissetz [volets], les deux de la longueur dudict bacq, et les deux aultres de la longueur du chief de ladicte table, pour clorre et fermer ladicte table desoubz et deseure [dessus]. Et iceulx feulletz soyent estoffez de peinctures joinctes et de serrures et clefz pour fermer lesdicts feulletz, à deux clefz chascune serrure, bien et léalment faictes et ouvrées, et tout ledict bacq assemblet à queue d'aronde, et les clostures bien joinctes et honnestement planées [rabotées] pour dorer et poindre dessus, et par-derrière ledict bacq, en dehors, mettre deux roilles pour ladicte closture tenir plus ferme. Auquel bacq, c'est assavoir au chief de la table venant jusques à la haulteur de la table de machonnerie qui sera en ladicte table, sera fourmé ung crucefix en l'arbre de la croix, coronnez d'espines, bien et vivement entaillée, de telle longueur que la place le désirera, et au costé dudict crucefix, au lez [côté] dextre, sera l'ymaige de Nostre-Dame et de saint Jehan l'Évangéliste, assis à terre, faisant la manière de contenance, servans à la parolle que Dieu dist en la croix, quand il recommanda sa mère en la garde monseigneur saint Jehan Évangéliste; et, à l'autre costé de ladicte croix, seront pareillemens séans par terre les deux Maries, tantes de Nostre-Seigneur, en contenance servans à la doleur qu'elles eurent à l'eure dessusdicte; et, par-devant, au pié de ladicte croix, sera Marie-Magdelaine à genoux, faisant contenance de voloir à venir à baisier les piez du crucefiz dessusdict; et, par-deseure les

deux bras de ladicte croix, la fourme du soleil et de la lune, si bon semble, et, par-deseure tout ce, faire la manière d'une double taille de machonnerie en arques [ogive] ou autant que l'ouvraige le requerra; icelle table bien et souffisamment taillée et bien eswidée, et toutes les feulles et fleurs bien et souffisamment fais et compasser, et à chascun arquet, desoubz, faire ung cul de lampe bien et jolyement ouvret, et tous sans melangien [fraude].

Item, et par-desoubz ledict crucefix, au milieu de ladicte table, y aura la fourme de la Gésine Nostre-Dame qui sera ouvrée par la manière qui s'ensyeut : c'est assavoir la manière et forme de la grange et édifice en laquelle Nostre-Seigneur Jhésus nasqui, bien et proprement faicte, et en icelle grange faire la manière d'une belle et riche couche entretaillée au quavech [chevet], et celler deseure d'un chiel en manière d'un renvers venant jusques aux piez du lit, bien et facticement entretaillée, ainsi quant par telle manière que à présent on fait les couches des seigneurs et bourgois; et à celle couche, au lez par-devant, et au bas des piez, faire en manière de gourdines [rideaux], lesquelles ouvreront certains angelos qui pour ce faire y seront fourmez, et icelles gourdines aournées de gouttières et ordinées de fringes bien et richement; et au pan de la gourdine, du costé senestre, lequel sera entre-ouvert par le milieu, seront faictes les fourmes et manières du buef et de l'asne que par l'ouverture de celle gourdine seront veuz, et par le costé du quavech [tête] de ladicte couche, au lez dextre, par-devant, sera fourmé la manière d'une quayère appoyoire [chaise d'appui, fauteuil], de telle façon que on les fait en Brabant et en Flandres et en plusieurs aultres lieux, c'est assavoir hault derrière et entretaillee, et sur chascun bout ung angelot; et en celle quayère sera assis l'imaige de Joseph, lequel en appoyant sur sa crochette fera manière de chauffer ung drappelet à une fouyère [brasier] qui sera fourmée devant luy, et sur icelle fouyère ara la manière d'une caudière séant sur ung andyer [chenêts], et sera icelle caudière en manière qu'elle soit plaine d'yauee [d'eau], laquelle eauee sera pour faire ung bain en une cuvelette qui sera ordonné [placée] assez près d'icelle caudière au lez vers les piez du lit dessusdict; lequel baing deux angelos ordonneront, dont l'un des angelos fera manière de aler querre [chercher] deux queuves [cuves] d'eauee en la caudière dessusdicte, et l'aultre fera manière de ordonner le baing en ladicte cuvelette. *Item*, au milieu de la couche dessusdicte, sur le lit qui bien et richement sera fourmez, aournez d'oreilliers et couvertures bien et proprement ouvré, sera assise l'imaige de Nostre-Dame, laquelle tiendra son enfant tout droit devant luy, lequel enfant fera manière de aler querre l'offrande des trois roix qu'ilz seront prest et ordonné pour offrir comme cy-après sera dict; icelluy enfant tout nudz, et ladicte ymaige affulée [affublée, couverte] sur se chemise d'un mantel fourrez d'ermines.

Item, le premier parquet de la première hystoire de ladicte table du lez dextre sera une Annunciacion, en laquelle sera Nostre-Dame à genoux pardevant ung autel, son livre devant luy, sur ung faudosteul [fauteuil] que nous disons ung petit oratoire, couvert d'un drap d'or, le mieulx ouvret que faire se porra, faisant manière de contenance appartenant à la salutacion de l'ange Gabriël, qui sera fourmez à genoux devant ladicte ymaige, faisant manière de le saluer de *Ave gratia plena;* et par-deseure ledict ange sera fourmez la manière de Dieu le Père, yssant [sortant] du chiel, gettans des rays [rayons] de soleil, lesquelz seront espars jusques assez près du chief de l'imaige Nostre-Dame; et sera fourmez la manière du Saint-Esprit descendant en la Vierge Marie, et, au milieu de l'imaige dudict ange, le pot à fleur de lys que de coustume on y fait, et le tout bien et gentement fait et après le vif.

Item, au second parquet [compartiment] ensyevant cestuy, sera fourmé la manière du Mariaige Nostre-Dame, auquel sera fourmé premièrement ladicte ymaige de Nostre-Dame en telle fourme qu'il appartient à pucelle qui se marie, et d'aultre costé, à l'encontre d'icelle, l'ymaige de Joseph tenant la verge ou baston qui florist en sa main par la voulenté de Dieu, et ou milieu d'iceulx deux ymaiges, l'ymage de l'évesque qui espousa les dessusdicts, tenans les mains desdicts conjoincts ensemble, faisant contenance de les espouser, et avec ce aucuns personnaiges pour le parquet emplir et parfurnir à iceulx ymaiges, qu'ilz furent ou povoyent estre audit mariaige, et le tout bien et proprement fait et après le vif, comme dict est.

Item, au tiers parquet qui sera au plus prest de la Gésine devantdicte sera fourmée bien et faitiecment et après le vif, la manière de la Nativité Nostre-Seigneur, en laquelle sera Nostre-Seigneur au milieu de l'édifice de la grange où il nasquy, en ung ray dont les raisseaux [rayons] s'espardront [se répandront] tout autour de luy par-desoubz son dos, et entre lesdicts rays et autour ladicte grange seront les fourmes et manières d'espiz de bled, fourmez bien et proprement; et au costé d'icelluy enfant, c'est assavoir au lez dextre, sera l'imaige de la Vierge Marie à genoux, aourant [priant] et adorant à joinctes mains son enfant, et d'aultre costé sera l'imaige de Joseph pareillement à genoux, aourant et priant de bouche, et tenant en ses mains ung chierge ardent; et avec ce, pour emplir et fournir ledict parquet, seront fourmez plusieurs angelos faisant diverses manières de joyes par-desoubz les vestemens ou aultrement, iceulx assis audict parquet ès lieux et places plus propices et mieulx séans, ou par-deseure tout ce, se bon semble, une manière de rays volant du chiel, tresperchans [traversant] ladicte grange et édifice, enluminans tout ledict lieu.

Item, en ensyevant ce, contre la Gésine dessusdicte et ledict parquet, faire

et asseoir, le plus faiticement que faire se porra, l'istoire des pastouriaux [pasteurs] et de l'ange qui leur dist : *Gloria in excelsis Deo*, se bon semble, ou mettre et asseoir l'istoire desdicts pastouriaux derrière la grange de ladicte Gésine, pour avoir sa veue sur l'un des sens de ladicte grange, auquel lez que le mieulx plaira et meilleur semblera, et tout ce le mieulx faire et asseoir que faire se porra et sans malengien.

Item, au costé senestre de ladicte Gésine, au plus près des piez du lit de ladicte Gésine seront fourmez les ymaiges des Trois Roys en ung parquet, dont le premier et le plus anchien desdicts trois roys fera signe de saluer à ung genoul la Vierge Marie et son enfant, et sera desfulez [découvert], tenant en sa main son chappeau, ou aultre affulure couronnée sur sondict chappeau ou aultre chose, et de l'autre main tiendra la couppe apprestée pour offrir à l'enfant dessusdict; et icelluy roy soit bien et notablement vestu et aournez de riche chainture, avec une belle aumonnière du temps passé à sa chainture, bien et jolyement aournez. Le second desdicts troys roys soit tout droiz, en estant bien et richement vestuz et aournez selon le temps demi-anchien, et parez de divers habitz et difficiles, c'est-à-dire d'aultre façon du premier roy, faisant contenance de monstrer au tiers roy l'estoille, laquelle les avoit menez. Et le tiers et darrain roy, vestus et aournez bien et notablement selon la jone eâge, non pas en habitz fais sur le duppe ne à grandes helles [ampleur], mais d'un bel et riche habit bien fait et richement, ne trop vielz ne trop nouvel, mais soit hardiment affulez d'un capperon bourbonnoix, la coquille pendant en bas, et non point mise desoubz le menton ; icelluy roy en telle contenance qu'il affiert à ce que le second luy monstrant, c'est assavoir l'estoille, etc. Et tous lesdictes ymaiges bien et nettement tailliez et après le vif, sans fraude.

Item, en l'autre parquet ensyevant cestuy, sera fourmé et fait par la manière de l'Offrande que la Vierge Marie fist de son fil au temple, le jour de la Purificacion Nostre-Dame que on dist le Candeler, en laquelle histoire sera saint Syméon, appoyez sur le bort d'un autel, qui bien et notablement y sera fourmez, recevans le filz de la Vierge Marie, qui, par ladicte Vierge luy sera présentez : sur ledict autel ledict saint Syméon faisant manière de dire le *Nunc dimitte Domine*, etc., et la Vierge Marie faisant manière d'offrir à Dieu le Père sondict enfant, et par-deseure ledicte autel, se bon semble, la manière dudict Dieu le Père yssant [sortant] du chiel, gettant rays [rayons] descendant sur ledict enfant, et, pour parfournir [achever] ladicte offrande, faire aucuns personnaiges portans offrandes de coulons [pigeons], tourturelles et chierges [cierges] au plus près de la coustume de adont [alors].

Item, dedens et ou tiers et derrenier parquet de ladicte table, au lez

dessusdict sera fourmé la manière comment Joseph, par le command de l'ange, mena Nostre-Dame et son enfant en Égipte, et sera en telle manière que Nostre-Dame sera assise sur l'asne, tenant son enfant entre ses bras devant luy, et Joseph par d'encosté ledict asne, le menant par le duet [lien] ou bride, ledict Joseph portant sur son col son bourdon ou crocette, et sur icelle crocette la manière d'aucuns draps ou vestement; et ledict asne sera sicomme yssant du bled, lequel fut semé, et prestement ledict bled croissoit hors de terre, et ainsi par devant ledict bled sera fourmé ung homme faisant manière de simer ledict bled, et se mieulx semble que ledict homme semeur, soit à faire manière de soyer ledict bled, si soit [qu'il en soit ainsi], et tout et bien et proprement fait comme dessus.

Item, et à chascun parquet aura deux tabernacles par-dessus chascune hystoire bien et proprement taillyés de bonne et jolye machonnerie, bien et nettement ouvrées, et de beau et net bois, taillée et entretaillée bien et léalement, et tous les ymaiges et histoires, et tout l'ouvraige dessusdict faire de bon net bos, sans neulx et sans aulcun aulbun [aubier], tout de cuer [cœur] de quacsne [chêne] ou de gauquier [noyer], duquel qui mieulx plaira, et tout bien widier et nettoyer tant les ymaiges comme tabernacles et aultres entaillures, et tout faire après le vif et de telle estoffe que sur sauchie or; et par telle condicion que se dedens ung an après ladicte table livrée, aucuns desdicts ymaiges ou autres ouvraiges, tant ès tabernacles comme ailleurs, se décrevoit ou desmentefist, ou qu'il fust trouvé de bos ayant aubun ou à vilains neulx, ou qu'il y eust aucune difficulté d'ouvraige, l'ovrier et facteur qui ce fera sera tenus de l'amender [restaurer] au los [gré] du conseil de madame l'abbesse et de dame prieure de l'abbaye de Flines, et tout par dit [avis] d'ouvriers à ce cognoissans.

Duquel ouvraige faire et parfaire et mieulx qu'il n'est devisé, se faire se peult, et avoir livret et assis en dedens le jour du Noël qui sera l'an mil iiij^c xlviij, en a marchandé Ricquart, etc., demorant à Valenchiennes, lequel doit asseoir ladicte table à ses despens et périlz, mais on luy doit livrer chariot et chevaulx pour amener ladicte table de Valenchiennes jusques à ladicte abbaye de Flines, et en doit avoir pour son salaire vij livres parisis, monnoie de Flandre, xx gros pour la livre. Fait et passé à Flines, par madicte dame abbesse et la prieure, laquelle prieure doit délivrer les deniers de sa rente et propres deniers à luy permis par le congié et licence de son prélat. Lequel marchié fut fait en la présence de sire Symon de Saint-Genoix et madamoisel sa femme, et moy Euvrard Plaisant, environ l'issue du moys de jullet l'an mil iiij^c xlviij. »

Nous avons extrait ce curieux document d'un petit re-

gistre in-4°, d'une écriture du XVe siècle, qui existe aux Archives au département du Nord, à Lille, sous le n° 3162 du fonds des archives provenant de l'abbaye de Flines. Mr Le Glay l'a signalé dans son *Mémoire sur les Bibliothèques*, etc. Nous saisissons ici l'occasion de témoigner au savant archiviste toute notre reconnaissance pour les facilités qu'il nous a données lorsque nous fîmes nos recherches dans le riche dépôt confié à sa garde. Son extrême obligeance nous a procuré une abondante moisson de renseignements inconnus pour l'histoire des arts.

Le contrat passé entre l'abbesse et le sculpteur valenciennois est suivi d'une autre pièce également intéressante : c'est la « Devise et façon du sépulcre tant ès formes et figu- » res des ymaiges comme la manière et devie de la poin- » ture. » On y parle de la composition de ce sujet qui devait représenter le Christ mis au sépulcre. Sa mère, saint Jean, Marie-Madelaine, Marie et trois autres figures étaient les personnages de la scène : ils devaient être tous peints de couleurs diverses, et voici celles qui sont mentionnées : *fin asur, beau sinopre, fin vers de gris, ochre de ruth, vert, sanguin, blanc, fin vermeillon.*

Ce sépulcre « fu fait et marchandé la nuyt de Saint-Jacques » et Saint-Christofle l'an mil iiijc et lix, » pour la somme de 68 livres, de 20 gros, aux conditions contenues dans le contrat, sauf que les *feuilletz* ou volets devaient être ornés « par-dedans des histoires selon la devise et plaisir de dame » prieure. » C'est à un certain Jean Lansiel que fut confié le soin de peindre ces figures et les accessoires, mais le nom de l'artiste qui entreprit la sculpture n'a pas été consigné. Cependant on peut conjecturer avec beaucoup de fondement, comme les deux actes sont transcrits l'un à la suite de l'autre, et qu'ils ne sont passés qu'à une dizaine d'années d'intervalle, que le sépulcre est aussi l'œuvre de Ricquart. « La façon desdictes ymaiges, » pour nous servir des expres-

sions de temps, coûtèrent 72 livres ; « l'amenaige, le car-» pentaige, les pentures, serrures, etc., » nécessitèrent aussi quelques frais supplémentaires. Parmi ces petites dépenses figure celle pour « vin aux serviteurs d'icelluy entailleur. » Or, ce mot *icelluy* ne peut évidemment se rapporter qu'au nom de Ricquart qui est transcrit plus haut.

Gesellekens (Jean), — tailleur d'imaiges (*beeldesnidere*), à Bruxelles, vers 1469 (1).

Moens (Arnould, *Aerd*), — tailleur d'imaiges (*beeldesnidere*), à Bruxelles, vers 1469 (2).

Borreman (Jean) — reçoit en 1511, une somme de 3 livres 5 sous, de 40 gros la livre, pour avoir sculpté un lion en pierre placé sur la façade du palais de Bruxelles.

« Janne Borreman, beeldesnydere, compt, by appointement van den heeren van der cameren van den rekeningen, te Bruessele, gescreven xxiija octobris aº XVc ende elve, van dat hy gemaict heeft eenen steynenen leeuw tusschen vij ende viij voeten lanck, om te stellene opten nyeuwen ghevele aen de sale, op 't hoff, die somme van iij lib. v s. gro. (3). »

Zadoon (Arnould, *Aerde*), — sculpteur, à Bruxelles, fait, en 1513, différents écussons pour être placés sur des bornes, et qu'on lui paie, au mois de novembre, 4 livres 6 sous, de 40 gros, la livre.

« Aerde Zadoon, beeldesnydere, betailt van zekere partien van wapenen ende andere by hem gemaict, in Mynre genedich Heeren palc, gelyck die in't lange verclairt staen in eenre memorien hier overgegeven te hove, de somme van iiij lib. vj s. gr. (4). »

Daret (Jacques), — sculpteur à Bruxelles, vivait en 1515. Faisons observer qu'un Jacques Daret, peintre de Tournai,

(1 et 2) Archives des Hospices civils de Bruxelles.

(3) Registre nº 4203, 1º, fº cxix rº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) *Ibidem*, 2º, fº cxxix rº.

travailla à Lille, en 1453, et à Bruges, en 1468, et que Martin Daret, de la même localité probablement, peignit aussi à Bruges, à l'occasion des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York (1).

« Je Jacques Daret, tailleur d'ymaiges, demourant à Bruxelles, confesse avoir receu lxxvj livres viij solz, de xl gros, pour les pierres, fachons de molles, pappiers et autres matières que j'ay faiz et livrez, pour avoir fait personnaiges, despens, dragons, petitz enffans et autres menutez servans à l'entour du chariot triumphant pour servir au service et obsèque que monseigneur le prince d'Espaigne fait présentement faire et célébrer en l'église de Saincte-Goule, audict Bruxelles, pour le salut de l'âme de feu le roy d'Arragon, son grant-père. Le xiij^{e} jour de mars mil v^{c} et xv (2). »

Paludanus (Raphaël) — est probablement fils de Guillaume Paludanus, sculpteur de mérite, mort à Anvers en 1579 (3); il a sculpté en pierre d'Avesnes un grand écusson aux armes d'Alexandre Farnese, duc de Parme, qui fut placé sur la porte du château ou citadelle de cette ville, travail pour lequel il reçut 95 livres, de 40 gros, en novembre 1586.

« A Raphaël Paludanus, schulpteur d'imaiges, la somme de iiij^{xx} xv livres pour la sculpture des armoiries de Son Altèze et la planter aulx murailles à l'intérieur de la porte du chasteau, ce que ledict Paludanus avoit entreprins de faire et tailler en la haulteur de viij piedz et largeur de xiiij, avecq les paremens et appendances d'icelles, le tout de pierre d'Avesnes, en la forme et selon le patron à luy délivré par les commissaires (4). »

Notelaer (Jean) — a sculpté, en 1707, une statue de la Justice destinée à la chambre (*vierschare*) où les échevins

(1) De Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, à la table, et *ibidem*, t. II, où le compte des dépenses qu'occasionnèrent les fêtes du mariage a été imprimé. Le baron de Reiffenberg en avait déjà publié des extraits dans la *Chronique métrique* de Jean Molinet, et Mr Alf. Michiels les a reproduits dans son *Histoire de la Peinture flamande*, t. II.

(2) Acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(3) Baert, *Mémoires sur les Sculpteurs et Architectes des Pays-Bas*.

(4) Registre n° 26269, f° liij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

de Breda se constituaient en tribunal, pour le prix de 31 florins 10 sous.

« Joanne Notelaer, beeldhouwer, gegeven x silvere ducatons in erkentenisse van het beeld van Justitie in de vierscharc door denzelven gehouwen en gestelt : xxxj guldens x st. (1) »

---

§ 9. *Peintres.*

Sommaire : Chrétien Van der Perre. — François Franck. — Tableau du grand autel de la chapelle de la citadelle d'Anvers. — Jean Brueghel. — David Teniers, le jeune. — Jean-François de Wouters.

Van der Perre (Chrétien) — est un peintre qui a échappé aux investigations de Mr Ad. Siret, et à tous ceux qui se sont occupés de semblables recherches. Il était peintre du duc d'Albe, qui lui portait beaucoup d'intérêt, et s'employa activement, en 1571 et 1572, pour lui faire obtenir une place de « clercq des revendues, » à Anvers. C'est ce que prouvent les trois lettres suivantes :

I. Lettre du duc d'Albe à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny. — « Monsieur de Champagney. Il y a longtemps que pour les bons services que m'a faict Chrestien de Perre, mon painctre, que sçay (*sic*) cognoissez, j'ay désiré grandement le veoir accommodé d'aulcune chose que luy peust tourner à quelque proufit, et que à faulte d'occasion est demeuré là jusques maintenant qu'il m'a très-instamment prié pouvoir estre pourveu du premier office de clercq des revendues que escherra vacant en la ville d'Anvers; à quoy vous pri d'affection tenir la bonne main quand occasion s'en offrira, et pouvez vous asseurer que me y ferez fort singulier plaisir. Atant, etc. De Bruxelles, le premier jour de septembre 1571. »

II. Lettre du duc d'Albe aux bourgmestre, échevins et conseil d'Anvers. — « Chers et bien amez. Vous verrez par la requeste cy-enclose ce dont nous a supplié maistre Christien Van der Perre, nostre painctre, sur quoy avons bien voulu vous faire ceste pour par icelle vous asseurer que nous feriés fort singulier et aggréable plaisir que, où la personne mallade mentionnée en

(1) Compte de la ville de Breda, appartenant à Mr Prosper Cuypers.

ladicte requeste vint à décéder de ce monde, pourveoir de son office dont aussi ladicte requeste faict mention ledit maistre Christien Van der Perre : dont vous requérons de bonne affection et au Créateur que, chers et bien amez, il soit garde de vous. De Bruxelles, le xxvj^e jour de may 1571. »

III. Lettre du duc d'Albe au seigneur de Champagny. — « Monsieur de Champagny. Il y a quelque temps que vous recommandes Christien de Perre, mon painctre, à ung office des revendues qui escherroit vacant en la ville d'Anvers; comme il m'a faict présentement entendre estre advenu par le décès de Goosen Houtappel, qui m'a meu à sa itérative réquisition aussy vous refreschir ma recommandation susdicte par ce mot, et vous prier luy y monstrer et faire toute la faveur que bonnement pourrez, et y recepvray en mon particulier bien singulier plaisir. Atant, etc. De Bruxelles, le xxvj^e jour de juillet 1572 (1). »

Franck (François). — Les comptes des travaux faits au château ou à la citadelle d'Anvers, et qui existent aux Archives du royaume, mentionnent une somme de 144 livres, de 40 gros de Flandre, la livre, payée en mars 1587, à un peintre du nom de « Franchois Francken, pour la paincture et enrichissement du tableau du grant autel de la chappelle du chasteau, » somme qui est le chiffre de l'évaluation faite par les doyens de la corporation des peintres d'Anvers. Ce peintre n'est autre, selon toute probabilité, que François Franck, le vieux, né en 1544 et mort en 1614.

Une autre somme de 150 livres fut payée à Sébastien Van Halen, pour le cadre de ce tableau et divers ornements destinés au grand autel de la chapelle.

« A Sébastien Van Halen, escrinier, la somme de cl livres pour l'escrinerie du tableau aveeq les chapitaulx, cornisses et aultres schulptures y séantes pour le grand aultel de la chappelle dudict chasteau, lequel il avoit entreprins de faire pour ladicte somme et à laquelle ledict ouvraige a esté prisé par les doyens du mestier de l'escrinerie (2). »

Brueghel (Jean) — obtint en 1613, sur sa réclamation,

(1) Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 26269, f° l v° et lj r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

affranchissement de guet et de garde, avec exemption des impositions, accises et maltôtes.

« Jean Breughel, painctre et bourgeois de nostre ville d'Anvers, quelquefois occupé en ouvrages de nostre service, mesmes en ceste ville et hors de son mesnage et résidence ordinaire, etc. (1). »

Teniers (David). — En 1657, il prit fantaisie au peintre David Teniers, le jeune, de se faire anoblir, sans songer qu'il avait hérité du génie, cette noblesse de droit divin devant laquelle devrait s'incliner la noblesse de naissance et de robe et d'épée. Il adressa à cet effet au conseil privé une requête dans laquelle il relate les faits et gestes de ses ancêtres paternels et maternels, et prétend que son aïeul portait un écusson, avec heaume, bourlet et lambrequins. Deux autres peintres flamands avant lui, Rubens et Van Dyck, avaient été créés chevaliers; aussi eut-il soin de citer ces exemples. A cette pièce était jointe une déclaration de E. Flacchio, roi d'armes à titre de Luxembourg, « que la » famille de Teniers [est] famille honorable, originaire de » Haynaut, cartier d'Ath, et que ceux de ladicte famille ont » de tout temps porté pour armes un escu d'argent, à l'ours » rampant de sable, langué de guelle, accompagné de trois » glans de sinople, deux en chef et un en pointe, et un aucune » lieux (*sic*), pour cimier un ours issant de sable, bourlet » et hachements d'argent et de sable. » L'avis d'une personne compétente qui fut consultée dans cette affaire, tendait à lui accorder sa demande « à charge néantmoins qu'il » ne luy sera permis d'exercer l'art de sadicte profession » publiquement pour aucun gain ou sallaire, ainsy que sont » accoustumez de faire ceux de ceste condition, à paine d'es- » tre tenu pour desceu d'icelle grâce. » La prétention de David Teniers fut cependant repoussée. Il la reproduisit

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

en 1663, et déclara qu'il avait précédemment envoyé des titres et des papiers en Espagne, et qu'on ne les avait pas retrouvés depuis « ny aux comptoirs des secrétaires ny » ailleurs. » Malgré les avis favorables qui furent encore donnés à cette époque, et la protection, l'amitié même, dont l'honorait le gouverneur général don Juan d'Autriche, il ne paraît pas que Teniers ait obtenu la faveur qu'il sollicitait, car nous n'avons rencontré nulle part la moindre mention de lettres patentes d'anoblissement qui lui auraient été octroyées.

« Au roy, remonstre très-humblement David Teniers, peintre de la chambre qui fut du sérénissime archiducq Léopolde, gouverneur général qui fut de ces Pays-Bas et Bourgongne, et à présent de celle du sérénissime prince don Jean d'Austrice, son successeur en la mesme charge, que ses devanciers, originairs de la ville d'Anvers, ont tousjours estez fidels vassaulx des augustes prédécesseurs de Vostre Majesté, leurs seigneurs et princes naturels, et qu'ils se sont tousjours comportez en gens de bien, et ont vescuz honnorablement et catholicquement, sans qu'aucun d'iceux soit trouvé d'avoir jamais adhéré aux factions des rebelles, durant les guerres de ces Pays-Bas, signament feu Julien Teniers, bourgeois de ladicte ville, qui avoit espouzé Jenne Van Maelbeecq, et eust avec icelle entre autres enfans Daniel Teniers, qui avoit espouzé damoiselle Jozinne Bergaigne, qui eut pour frère feu le révérend père Joseph Bergaigne, vivant commissaire général de l'ordre de Saint-François, et depuis honnoré de l'archevesché de Cambray, et David Teniers, vivant maistre peintre en ladite ville d'Anvers, qui avoit espouzé Digna Hendricx, fille de Cornille Hendricx, *alias* Platvoet, lequel au commencement des susdites guerres est trouvé d'avoir rendu bons et notables services à Sa Majesté en qualité de capitaine, et depuis en celle d'admiral sur la rivière d'Anvers. Et comme le remonstrant (estant petit-fils du susnommé Julien, et fils du susdit David) ayant dez sa jeunesse eu une particulière inclination à l'art de peinture, à l'imitation de sondit père, s'y est applicqué, en sorte qu'il at esté choisy premièrement par le susdit sérénissime archiducq, et depuis par le susnommé seigneur prince don Jean d'Austrice, pour leur peintre de chambre, en laquelle profession il les a servy avec beaucoup de satisfaction, il supplie Vostre Majesté très-humblement estre servie, en considération de ce que dit est, de l'honnorer avec sa postérité de léal mariage, du tiltre de noblesse, ainsi que Vostre Majesté et divers autres roys

et monarques sont trouvez avoir faict la mesme mercède à plusieurs de la mesme profession, comme sont entre aultres Paul Rubens et Antoine Van Dycke, respectivement natifs de la susdite ville d'Anvers, et de luy accorder le port des mesmes armoiries qui sont trouvées peintes en certain pourtraict du susnommé feu Julien, son ayeul, qui est au pouvoir de Julien Teniers, second fils de David, et frère du suppliant et aussy gravées sur la sépulture d'icelluy défunct, décédé en l'an 1585, et enterré au cloistre des RR. pères carmélites chaussez audit Anvers, qui sont : d'argent, à un ours au naturel, au chef d'azur à trois glands d'or rangez, l'heaume ouvert et treillé, bourlet et hachemens d'argent et d'azur; cimier : un ours naissant au blason de l'escu tenant en sa patte droite un gland d'or; et ce nonobstant que le suppliant continue dans le susdit exercice de peintre de chambre d'icelluy seigneur prince don Jean d'Austrice. Quoy faisant, etc. (1). »

De Wouters (Jean-François), — peintre, est natif de Bruxelles. La requête qui suit fut adressée par lui aux états de Brabant en 1787, alors que la révolution brabançonne venait d'éclater : nous en avons rigoureusement respecté le style et l'orthographe.

« A messeigneurs les très-nobles états de la province, etc., remontre en très-profons respects Jean-François de Wouters, natif de la ville de Bruxelles et admis au lignage de Roodenbeeck le 13 juin 1774, décendant légitimement d'Henry-Dominique de Wouters et de Barbe-Caroline de Meerte, dit de Merode, fils de Dominique de Wouters et dē Margherite de Villa Vicentio, de Caud'œuvres et de Spinola, ayant eu, en l'an 1471, son parent Redolphe de Wouters, chevalier de l'ordre teutonique, commandeur de Postel, en Prusse; et du côtez maternel d'Henry-Gilles de Meerte, dit de Merode, qui a eu l'honneur d'être receveur général de feu l'empereur et roi Charles V, en considération de ce qu'il sortoit en ligne directe du roy d'Aragon, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, en récompense de services signalés que la famille avoit rendue à la couronne par les armes et autrement, ayant occupé les premières charges de ladite couronne avec honneur et sans aucune mésailliance, les tout preuvé par titres autentiques dont le remontrant est dépositaire, prête à les exhiber aussitôt qu'il lui sera ordonné; les pères et mères du remontrant nobles et genéreux ont fait, pour

(1) Volume intitulé : *Anoblissements, Requêtes*, etc., 1660-1669, fº 86, dans la collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

honnorer leur état, des dépences au-dessus de leur fortune, et voyant qu'il ne peuvent laisser aucun bien à son enfent, lui ont fait apprendre l'art de la peinture, afin de ne point salir son sang par un métier servile; avec quelle art le remontrant s'est toujours tirer d'affaires avec honneur, mais comme les événements du temps ont fais que cette art et totalement endormie, suplie très-humblement à vos très-nobles états de pouvoir être utile dans quelque emploi, afin qu'il poudroit trouver le secours dans vos cœurs nobles et généreux, à l'entretien de son épouse et de ses enfans, le remontrant ose se flater qu'il s'est rendue de la dernière deligence à l'assaut de la Grande Place, où il est heureusement échapé, et depuis lors n'a pas discontinué au patroille et garde, à quelle sujet il s'est mis dans le serment des escrimeur, afin de pouvoir veiller à la tranquilité de vos très-nobles états et de la patrie, le remontrant ose espérer que les cœurs généreux de vos très-nobles états daigneront prendre attention à sa naissance et à sa nécessité. C'est la grâce, etc. (1) »

---

§ 10. *Relieurs et reliures.*

Sommaire : Godefroid Bloc, relieur du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne de Brabant. — Jean Nichasius et Henri, enlumineurs et relieurs de ces mêmes princes. — Jacques de Germes, Jacques Brissot, Phelipprart et Godefroid, scribes et relieurs du Hainaut, du XIVe siècle. — Ateliers de reliure établis au couvent des croisiers à Namur, au XVe siècle. — Livres qu'ils relient pour l'abbaye d'Argenton. — Antoine de Gavere, relieur à Bruges, à la fin du XVe siècle. — Titres de divers manuscrits de Philippe le Beau. — Reliure gantoise ancienne, représentant la Pucelle de Gand. — Description de deux reliures anversoises du XVe et du XVIe siècle.

Aux intéressants détails que M^{r} le baron Jules de Saint-Genois a publiés dans le *Messager des Sciences historiques* de 1853 (pp. 238-245), sur des relieurs du XVe et du XVIe siècle, qu'il nous soit permis d'en ajouter d'autres également curieux, croyons-nous, que nous avons recueillis çà et là, pour aider à faire un jour l'histoire de l'art de la reliure.

Bloc (Godefroid). — Antérieurement au XIVe siècle, nous n'avons point encore acquis la certitude qu'il existât

(1) Archives des états de Brabant, liasses, aux Archives du royaume.

des relieurs exerçant exclusivement cette profession. Le plus ancien à notre connaissance qui soit qualifié de relieur de livres (*ligator librum, boecbindere*) est Godefroid Bloc, qui travaillait à Bruxelles sous le règne de la duchesse Jeanne, et qui relia pour cette princesse et pour son mari, de 1375 à 1383, un grand nombre de précieux manuscrits, et entre autres, en 1376 ou 1377, le roman français de *Meliadus* ou *Meliador*, de Froissart, que Mr Arthur Dinaux croit n'avoir été terminé qu'après la mort de Wenceslas, arrivée le 7 décembre 1383 (1).

Avant donc que la reliure ne devint un art, une industrie si l'on veut accessible à tout le monde, les scribes ou copistes, et parfois aussi des enlumineurs, qu'ils fussent laïcs ou non, reliaient eux-mêmes leurs œuvres. Quelques exemples prouveront ces faits à l'évidence.

Nicaise (Jean). — Henri. — Le premier, qui fit les enluminures d'un exemplaire du roman de *Lancelot du Lac*, en 1375, par ordre du duc de Brabant et de Luxembourg, avait été employé par lui, en 1369 et 1372, à relier des livres. Un autre enlumineur du nom de Henri, relia, en 1376 ou 1377, un petit manuscrit qu'il avait orné de miniatures (2).

De Germes (Jacques). — Brissot (Jacques). — Phelipprart. — Un compte de la ville de Binche de 1393-1394 nous fournit des renseignements sur des scribes qui s'occupaient en même temps de reliure; les voici :

« A j homme de Mons, pour j livre nottet appiellet gréel [graduel], ac-

(1) *Voy.* l'article sur Froissart du savant directeur des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3e série, t. II, pp. 120 et 127, et *Froissart* par Mr Kervyn de Lettenhove, t. Ier, chap. V.

(2) *Voy.* pour les travaux exécutés par ordre du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, notre notice intitulée : *Les Arts à la cour de Brabant dans la seconde moitié du XIVe siècle*, dans la *Revue trimestrielle*, t. VI.

cattet par Symon Venant, clers de le ville de Binche, en le présence et par le consel de monsieur le curet et de messire Jakème Obellet, lequel on a mis à l'église pour ens canter les escolliers, cousta lxxvj s. vj d.

A messire Jakème de Germes, pour escripre et notter en iij quayeuls de parkemin pluiseurs coses nécessaires qui adjoustées sont en cedit livre, payet, parmy le parkemin qui mis y fu, xxx s.

A Phelipprart, l'escrivain de Mons, pour cedit livre couvrir de noef cuir et de noeves aissielles, ycellui loyer, mettre sus, clauwer et apparillier et livrer toutez estoffes, et pour pluiseurs foellés qui estoient coppet recoller, rescripre et renotter les aucuns, et refaire sique nécessités estoit, payet par marcandise faite à lui, présent ledit signeur Jakème Obellet, xlviij s. t.

A messire Jakème Brissot et messire Jakème de Germez, priestres, pour reloyer, recapituler et recouvrir le plat messéel de lediete église et ycellui recoler et rastruire en pluiseurs lieux, sicomme nécessités estoit, payet xx s.

Item, pour escripre et notter en une grande piaul de parkemin mise sour j tavlet [tableau] siervant à lediete église, deseure le siége dou curet, pluiseurs anthiernes de Nostre-Dame, payet parmy le coustenge d'iceluy tavlet, xij s. xj d. (1). »

GODEFROID. — A la Bibliothèque de Bourgogne existe un petit manuscrit in-4° (2), du XIV[e] siècle, provenant du prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne, et revêtu d'une couverture de cuir frappé sur laquelle on lit des deux côtés, en caractères de l'époque, nous semble-t-il : **Godefridus scriptor me fecit**, inscription analogue à celle d'un cartulaire de 1367 existant aux Archives de Louvain, relié par Lambert de Lille, le scribe, et rapportée par M[r] J. de Saint-Genois.

ATELIER DE RELIURE ÉTABLI AU COUVENT DES CROISIERS, A NAMUR, AU XV[e] SIÈCLE. — Entre autres occupations, les croisiers de Namur travaillaient à relier des livres. Les comptes de l'abbaye d'Argenton mentionnent, sous l'an-

(1) Registre n° 41279 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Manuscrit n° 2877, sur parchemin, de 166 feuillets, qui se termine par ces mots : *Dit boec es der broedere van S[t]-Pauwels in Zonien ghcheeten te Rooden-Dale.*

née 1445, la dépense de 3 griffons 6 heaumes (1) pour la reliure de deux lectionnaires et d'un antiphonaire dont les religieuses leur avaient livré « les estoffes » ou fournitures. En 1448, elles confient encore aux croisiers la reliure de leur bible et de deux graduels : une de leurs bienfaitrices paie les deux tiers de cette dépense, qui s'élève à 36 heaumes.

Les religieuses de l'abbaye d'Argenton n'étaient pas riches alors, car elles avaient eu leur monastère incendié au commencement du XVe siècle, et lorsqu'elles revinrent prendre possession des ruines de leur maison, force leur fut de faire reconstruire presque entièrement les bâtiments pour pouvoir y habiter. Les meubles, les ornements de l'église, les livres, tout avait disparu, et, pour les remplacer, leurs ressources, très-minimes malgré les aumônes qu'on leur avait faites, avaient bientôt été épuisées. Aussi ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'elles parvinrent à reconstituer ce que nous appellerons leur petite bibliothèque. En 1434, elles achetèrent un livre de sermons de saint Bernard, en langue romane, au prix de 3 clinkarts ou 4 1/2 griffons. Dans le courant de l'année suivante, elles font l'acquisition d'un psautier qu'elles payent 47 heaumes; en 1437 ou 1438, celle d'un bréviaire portatif complet, au prix de 1 salut 1 peter ou 3 griffons 6 heaumes. En 1442, l'achat d'une peau, de cloux et de cordons pour la reliure de ces livres, leur coûte 6 1/2 heaumes. Elles dépensent, en 1445 et en 1447, plus de 100 heaumes pour les cloux qui doivent orner leurs deux lectionnaires, un antiphonaire acheté à Liége, un graduel et une bible, tous livres dont elles confièrent, comme nous l'avons dit, la reliure aux croisiers de Namur. En 1444, les pauvres filles sont encore dans un tel état de gêne qu'elles ont recours à la charité

(1) Les comptes de l'abbaye d'Argenton évaluent le griffon à 4 heaumes ou aidans, et le heaume à 6 gros.

publique pour faire repeindre une image de Notre-Dame, la seule peut-être qui se trouvât dans l'abbaye.

« Pour le livre des siermons saint Bernard sur cantikes, en rommant : iij clinkars qui sont iij griffons et demi. » (Compte de 1434-1435.)

« Pour un diurnet atout le psaultier : xlvij heaulmes. » (Compte de 1435-1436.)

« Pour un bréviaire entire portatif : j salut j peter, qui sont iij griffons vj heaulmes. » (Compte de 1437-1438.)

« Pour une ymagerie de Jhésu-Crist : iij heaulmes. » (Compte de 1438-1439.)

« Pour une pial, pour couvrir livres, ij cloans et cordiaus : vj heaulmes et demi » (Compte de la Conversion de St-Paul 1442 à pareil jour 1443.)

« Pour repoindre l'imagerie Notre-Dame et estoffer avoecq chou que messire Jehan Goeverds en avoit payet ou pourcachiet : xxxvj aidans qui sont ij griffons xxviij heaulmes.

Payet pour messire Ghis, pour x grans claus de keuvre renforchiés pour j lectionnaires nouvellement reloyet, et pour x aultres menres pour j antiphonier achetées à Lige : lvij heaulmes. » (Compte du 14 février 1444 à la St-Benoît 1445.)

« Payet as croiziers de Namur, pour reloyer les ij lectionnaires et j antiphonier dont nous avons livreit les estoffes : iij griffons vj heaulmes.

Item, pour x grans claus de keuvre pour j desdicts lectionaires : xv heaulmes.

Item, pour x aultres tels claus : ix heaulmes. » (Compte de la St-Benoit 1445 au 24 février 1446.)

« Pour xx claus de keuvre pour j gré [graduel] et j bible : xxiiij heaulmes. » (Compte du 27 mars 1447 au 4 de l'an 1448.)

» Payet pour le vairière qui est mise devant le reliquaire dou grant autel, faite à Louvain : ij clinkars qui sont ij griffons iiij heaulmes.

» Payet as croiziers de Namur pour le reloïage de le bible et de ij gradales : xxxvj aidans, dont le demiselle dou Buskiel a payet xxiiij aidans, et nous les xij aultres, qui montent xxxvj heaulmes. » (Compte du 24 mars 1448 au 14 mars 1449.) (1)

De Gavere (Antoine), relieur a Bruges, au XVe siècle. — Dans l'article que nous avons cité plus haut, Mr J. de Saint-Genois a mentionné deux reliures de Josse de

(1) Volume de comptes de l'abbaye d'Argenton, aux Archives du royaume.

Gavere, qui vivait à Gand dans la première moitié du XVIe siècle. Un autre *lyeur de livres* du nom d'Antoine de Gavere, de Gavre ou Van Gavre, était établi à Bruges à la fin du XVe siècle. C'est lui qui relia quelques-uns des riches manuscrits qui composaient la *librairie* ou bibliothèque de Philippe le Beau, et probablement aussi les missels, l'évangéliaire et l'épistolaire que ce prince emporta avec lui lors de son voyage en Espagne en 1502. Il paraîtrait même d'après les notes que nous publions ici, qu'il restaurait les miniatures et enluminures des manuscrits.

I. (Janvier 1495, n. st.) « A Anthoine Van Gavre, lyeur de livres, demourant à Bruges, le iij^e^ octobre, pour avoir nettoyé, enluminé et relyé ij grans livres appartenant à Messeigneurs, nommez le j^er^, ij^e^ et iij^e^ volume de *Giron le Courtois*, et pour avoir fait redourer les clouans et boutons : xj livres (1). »

II. (1498.) « A Anthoine de Gavere, xxiiij livres pour, par le commandement de Monseigneur, avoir relyé, redoré, remis à point et en plusieurs lieux renluminé, les livres qui s'ensuit : assavoir : le Bible en latin sans histoires; le Bible en françois historié; *le Livre du Songe du Pèlerin humain; le Livre des dix commandemens de la loy; le Livre de la mutation de fortune; le Livre du miroir du monde;* ung grant libre en latin; tous de la librairie de Monseigneur, lesquelz estoient fort gastez, rompuz et soulliez (2). »

III. (Juin 1501.) « A Anthoine de Gavre, pour avoir relié, redoré et remis à point, cincq grans volumes de livres de la liberarie de Monseigneur, assavoir : *Seneeque, Valerius Maximus,* les première et seconde parties de *la Cité de Dieu,* et *les Éthicques :* xv livres (3). »

IV. (Mai 1504.) « A Anthoine de Gavere, la somme de xv livres, pour avoir relié en assèele de bois cincq grans libres appartenant à Monseigneur, comme pour y avoir refait et remis à point pluisieurs histoires et lettrines d'or, et les avoir dorez comme il appartient, assavoir : le premier livre de *Éthicques;* le ij^e^ : *les Épistres de Senèque, translatté de latin en franchois*; le iij^e^ : *A vous*

(1) Registre n° F. 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi la collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume, et Gachard, *Rapport sur les Archives de la chambre des comptes de Flandre à Lille*, p. 290.

(2) Registre n° F. 185 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 187, *ibidem.*

très-excellent princes Charles le Quint, roy de France; le iiij^e de la translation du premier libre de *Valerius Maximus;* et le ve du premier libre : *Dyaloghe S. Grégoire, pape* (1). »

V. (Novembre 1501.) « A Philippe Cotteron, aide du garde des joyaux, pour avoir fait nettoïer et relier ung riche missal, et le fait tout doré tout autour, comme pour la garniture de laitton dudit missal : iiij livres iij s.

A luy, pour avoir fait couvrir deux missaulx, ung évangéliaire et ung épistolaire de velours noir et doublé de satin, comme pour deux autres grans riches missaulx, l'un de velours noir doublé de satin, l'autre de velours cramoisi de damas (2). »

VI. (1516.) « A luy, pour avoir fait relier cinq livres, lesquels estoient tous rompuz, couvrir ung bréviaire de velours, *les Chroniques de Jérusalem abrégées,* de satin : lxviij s. (3). »

Description de trois reliures anciennes de Gand et d'Anvers. — Le sujet de la Pucelle de Gand paraît avoir été employé par d'autres relieurs gantois que par Pierre De Keyser ou Cæsar, du XVe siècle (4). Mr Adolphe Dillens, peintre de genre, a acheté, il y a quelques années, dans la capitale des Flandres, sa ville natale, une ancienne couverture de registre en cuir frappé, que l'on a vendue avec une quantité d'autres objets d'antiquité provenant des greniers de l'hôtel-de-ville. On y voit quatre fois répétés sur chaque plat la Pucelle de Gand, et près d'elle le lion couché, entourés d'une bannière, avec la devise ordinaire : *Trou en liefde.*

Nous terminerons par la description de deux reliures flamandes en cuir bouilli frappé que nous possédons : l'une, qui appartient à la première moitié du XVe siècle, représente saint George à cheval, enfonçant sa lance dans la

(1) Registre n° F. 187 cité.

(2) Registre n° F. 190 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 201, *ibidem.*

(4) *Voy.* la gravure qui accompagne l'article cité de Mr Jules de Saint-Genois.


ab occultis meis munda
me domine
nec ab alienis parce
servo tuo

missus·est·gabriel angelus·ad·maria·virgine· desponsata joseph annūti ans·ei·verbū: dicens

ave gracia plena dns tecum

ave regina celor· ave·dña·angelor

Ch. Onghena Sc.

gueule du dragon, avec la vierge en prières au fond, le tout encadré dans une bordure où on lit : *Ab occultis meis munda me domine nec ab alienis parce servo tuo.* La seconde a servi de couverture à un très-mauvais exemplaire de l'*Apophthegmatum* d'Érasme, édition d'Anvers, 1531; on y voit sur chaque plat, à gauche, l'Annonciation avec cette légende qui l'encadre : *Missus est gabriel angelus ad mariā virginē, et verbū factū est,* et à droite, dans un cercle, la Vierge avec l'enfant Jésus, et sous eux deux anges tenant une banderole où sont écrits ces mots : *Ave regina celor. ave dn̄a angelor.*

---

§ 11. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Hubert de Croc. — Graveur sur cuivre à l'abbaye de St-Trond de 1565 à 1571. — Graveur sur bois au couvent des Augustins chaussés lez-Liége, en 1577. — Monogrammes inconnus à Mr Brulliot. — Gilles Traixegnie, graveur sur cuivre, religieux de l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVIIe siècle. — Abraham Santvoort.

De Croc (Hubert), — est un graveur sur bois, né en 1490, dont le nom et l'âge nous ont été révélés par une requête qu'il adressa, en 1546, au conseil privé pour que la permission de pouvoir graver et imprimer toutes ses gravures lui fût continuée, ce qu'on lui accorda par octroi du 22 septembre. Cette supplique nous apprend qu'il gravait et imprimait surtout toutes sortes d'images propres à la dévotion du peuple, et qu'il en faisait un grand commerce dans toutes les villes situées au nord et à l'ouest de la Flandre.

« Aen den keyser, Hubrecht de Croc, eerlyc man, oudt lvj jaeren, inwoonende poortere uwer stede van Brugge, van goede fame, name ende conversatie, inhoudende hoe hy suppliant over dertich jaeren hem aldaer geneert heeft zoe met boucken te printene ende deselve te vercoopene, als oick nu zichtent acht oft negen jaeren mit figueren te snidene, ende die te druckenne,

mitsgaders allerhanden mercken ende teeckenen voor cooplieden, omme huerlieden teecken van coopmanschepe als fusteynen, zyde, lakennen, bonetten, spellen, ende andere diergelycke die men te Brugge, t'Antwerpen en in anderen steden van herwaertsovere ofte in Spaengnyen dagelycxs begert van hem gesneden ende gheprent te hebbene, ende insghelycx alle pardoen brieven, confessionalen ende quester brieven van den Triniteyt, S. Hubrechts, S. Cornelis, S. Remeux, Halle, Halseberghe, S. Bernaerts-Berch, S. Geertruyt, S. Sebastiaen ende andere, ende oick mede kermesse vaentkens van alle steden ende dorpen, als : Dunckercke, Berghen, Nieupoort, Ostende, Sluyen, Damme, Ardenbourch ende meer anderen, boven desen alle manieren van beeldekens, minnebrieven, nieujaeren ende dyergelycke imagen voor alle broeders ende zusters cloosters van hervertsovere, daeraff eenige copien hieraen gehecht zyn. Soe dat hy daermede zyn broit winnende es sonder egeen anderen handel te werelt te wetene, daermede hy den cost soude mogen winnen, etc., waeromme hy suppliant hem keert, biddende Uwe Majesteyt believen wille hem te continueren in de voorschreve exercitie van printen ende figure te snydene, etc. (1). »

Voici la description de sept gravures que H. de Croc avait jointes à sa requête comme spécimens :

1. Le Christ couronné d'épines, assis sur la croix et tenant en main les verges et les lanières avec lesquelles il fut flagellé, le tout inscrit dans un cercle, autour duquel sont rangés, également en cercle, tous les instruments de la Passion. Diamètre : 9 centimètres 1 millimètre.

2. Le Christ nu attaché à la colonne, avec une banderolle sur laquelle ou lit: *Vide homo quatu patior pro te.* Hauteur: 10 c.; largeur: 7 c. 1 m.

3. Le Christ debout, tenant la croix d'un côté et la lance de l'autre; autour de lui sont placés les instruments de la passion : le tout est encadré dans un portique. Hauteur: 10 c. 3 m.; largeur: 7 c. 5 m.

4. Les instruments de la passion du Christ rangés dans un triple cercle, autour desquels se voient six fleurs et un papillon, distribués aussi en cercle. Diamètre : 9 c. 3 m.

5. La Vierge tenant l'enfant Jésus, accostée de quatre anges, dont deux lui placent une couronne sur la tête. Hauteur : 9 c. 9 m.; largeur : 7 c. 3 m.

6. La lettre 𝔟 couronnée au-dessus du mot *Brugghe,* non flamand de la ville de Bruges, au milieu d'une couronne de fruits et de fleurs. Diamètre : 13 c.

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

Graveur sur cuivre a l'abbaye de St-Trond, au XVIe siècle. — Ces cinq monogrammes, restés inconnus à Mr Brulliot (1), appartiennent à un religieux de l'abbaye de Saint-Trond, qui gravait sur cuivre dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il existe aux Archives du royaume un recueil manuscrit provenant de ce célèbre monastère, dans lequel sont collées, entre autres, sept gravures dues à son burin. Les millésimes 1565, 1567 et 1571 se trouvent sur quatre de ces planches, et cinq sont signées du monogramme de l'artiste. Voici leur description :

1. Saint Trond sous une arcade soutenue par deux colonnes, avec une inscription latine en cinq lignes au-dessous. Signé du monogramme no I et du millésime 1565. Hauteur : 21 centimètres 5 millimètres; largeur : 15 c. Cette pièce et celle qui porte le no 5 sont les deux plus importantes.

2. Saint Trond entouré de sept médaillons, qui sont encadrés dans des feuilles de vignes et des grappes de raisins, et qui représentent la vie de ce saint; cette figure est accostée de celles de saint Euchère et de saint Libert, et sous elle on lit une inscription longue de cinq lignes. Cette gravure, qui est signée du monogramme no III, a 21 c. 7 m. de hauteur sur 14 c. 8 m. de largeur.

3. Saint Trond dans un cartouche. Signé du monogramme no IV. Hauteur : 11 c. 3 m.; largeur : 7 c. 6 m.

4. Saint Christophe portant l'enfant Jésus sur le dos, avec une inscription latine en cercle. Signé du monogramme no II avec le millésime 1565. Hauteur : 10 c. 8 m.; largeur : 7 c. 6 m.

5. Saint Guibert, fondateur de l'abbaye de Gembloux, offrant son monastère à un pape, avec des moines et du peuple agenouillé près de lui. Hauteur : 5 c.; largeur : 10 c. 6 m.

6. Saint Guibert sous un portique orné de quatre petites figures, avec une inscription latine suivie de la date 1567. Signé du monogramme no V. Hauteur et largeur : 10 c. 7 m.

7. Saint Guibert offrant son abbaye à saint Pierre, avec une inscription latine de trois lignes au bas, et le millésime 1571 sur une banderole. Hauteur : 10 c. 2 m.; largeur : 6 c. 9 m.

(1) *Dictionnaire des Monogrammes;* Munich, 1832.

Graveur sur bois au couvent des augustins chaussés lez Liége. — F.I.LA Ce monogramme est encore une addition à faire au *Dictionnaire* de Mr Brulliot. Il se trouve au bas d'une gravure sur bois des plus grossières, faite, croyons-nous, par quelque frère (*Frater Joannes Lambertus?*) du couvent des augustins chaussés près de Liége, d'où elle s'en est allée à l'abbaye de Saint-Trond, car elle était collée dans un manuscrit incomplet provenant de cette corporation, qui fut mis au rebut. Elle représente sainte Anne avec la sainte Vierge et l'enfant Jésus, entourés de douze autres figures, au-dessous desquelles s'élèvent des colonnes qui soutiennent une sorte de portique; au bas on lit ces quatre vers :

O mere sainte Anne digne q'uon reclame
Voz chapelain d'aupres de liege (1)
Les Augustins des corps et d'ames
Vo9 priete hault por auoir siege.
1577.

Cette gravure est haute de 28 centimètres et large de 18 c. 5 m.; l'épreuve que nous en possédons semble avoir été tirée à la main, car plusieurs tailles ne sont pas marquées sur le papier.

Graveur sur cuivre a l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVIIe siècle. — Un petit volume in-quarto, intitulé : *les Plaintes amoureuses de Jésus et de Marie,* par Aug. de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, Mons, 1661, est orné d'une mauvaise gravure sur cuivre, représentant la Vierge miraculeuse honorée dans cette maison, et qui porte pour signature : *D. fr Ægid.* (Gilles) *Traixegnie* ou *Traisegnie,* car la cinquième lettre n'était pas très-lisible sur l'épreuve

(1) Les augustins chaussés dont le couvent était situé près de Liége. Voy. *Délices du pays de Liége*, t. Ier, p. 199.

que nous en avons vue. Cette planche est une copie d'une autre, faite par un anonyme, que l'on trouve dans un second ouvrage du même abbé ayant pour titre : *Sermons sur l'Ave Maria;* Bruxelles, 1653.

Santvoort (Abraham), — peintre et graveur en taille douce, resté totalement inconnu jusqu'ici, vivait à Breda dans la première moitié du XVII[e] siècle. Voici quelques notes sur ses travaux. C'est lui qui grava sur cuivre la fameuse requête présentée aux états généraux des Provinces-Unies, en 1649, par la ville de Breda, afin de prouver qu'elle avait le droit d'envoyer des députés à cette assemblée, et dont il ne fut tiré que 175 exemplaires. M[r] Prosper Cuypers-Van Velthoven possède un exemplaire de cette requête imprimée en 9 feuillets, et qui a pour titre : *Vertooch en bewys dat de Baender-Heeren, Edelen, en Steden, van Brabant, Guiniert ende Geassocieert met de andere Uereenichde Nederlantsche Provincien wel gefondeert syn in haer versouck aen de generaliteyt gedaen* (1). Le magistrat de Breda l'avait chargé d'aller acheter les cuivres nécessaires à Anvers. En 1650, Santvoort grava la tour de l'église, et l'année suivante il fit le plan de la ville de Breda, ouvrages pour lesquels il reçut des encouragements du magistrat. Enfin dans le *Bredaesche Almanac en Chronijck* pour l'année 1664, qui est excessivement rare aujourd'hui, et dont Janus Vlitius est l'auteur, on trouve cinq gravures d'Abraham Santvoort, savoir : 1° le titre, représentant un homme qui porte une tablette sur laquelle on lit : *Frieske Spreeckwoorden,* signé : *A. Santvoort fecit;* 2° le titre de la *Chronijck van Breda* qui est jointe à l'almanach, et où se voyent huit figures groupées, avec une petite vue de Breda dans la partie inférieure, signé : *A. Santvoort f.*; 3° les sceaux de la ville et ceux d'un sei-

(1) *Voy.* Van Ghoor, *Beschryving van Breda,* p. 199.

gneur et d'une dame de Breda vivants en 1267, planche qui a été copiée en 1744 pour orner l'ouvrage de Van Ghoor, intitulé : *Beschryving van Breda;* 4° douze écussons des seigneurs de Stryen et de Breda, planche signée : *A. Santvoort;* et 5° une carte du comté de Stryen et de l'ancien pays de Breda, signée : *A. Santvoort f.*

Le dépôt des Archives du royaume possède (n° 249) une vue de Bruxelles en trois feuilles, de 121 centimètres de largeur sur 41 de hauteur, gravée par ce même artiste d'après N. Van der Horst, et dédiée à Philippe IV, roi d'Espagne. Ce plan est signé : *A. Santuoort inv : et fecit Bruxellæ.* On lit dans le *Dictionnaire* de Mr Brulliot (1) que le monogramme A. S., qui se trouve sur des eaux-fortes gravées en 1650, d'après Alexandre Torenberg, est attribué à un Antoine Santvoort. Nous croyons avec Mr Nagler (2) qu'il n'a jamais existé de graveur de ce nom, et qu'il faut reconnaître notre artiste comme l'auteur de ces planches et celui du portrait de Jean Hoornbeek, avec la signature : *A. Santvoort del. et f.*

(1648.) « Abraham Van Santvoort, plaetsnyder, heeft tot Antwerpen geweyst ende voor de stad gecocht 15 geslepen copere plaeten, om mede te drucken, en deselve gesneden; comt voor coper, snyden, pampier, vrachten ende andersins, naer luyd synder specificatie : 246 guld. 4 s.

Abraham Van Santvoort, schilder en plaetsnyder, over de leveringhe van 175 vertogen gesneden op 15 platen ende op elcke plaete gedruckt 175 drucken, synde te samen 2,625 drucken, het honderd gerekend tot 19 stuyvers; voor 't drukken van iiij honderd requesten en voor het pampier, by den rendant betaelt : 49 guld. 4 s. »

(1650.) « Abram Santvoort, over te laten drukken door last van de magistraet eenige exemplaren van den toren deser stadt, daertoe gesneden hebbende de plaeten van dien : 20 guld. »

(1651.) « Abram Santvoort, wegens de dedicatie van eene beschryving van

(1) IIe partie, n° 144.
(2) *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon;* Munich, 1852.

de stad Breda, gevoecht aen eene caert derselven stadt, mitsgaeders ter saecken van verscheyde der voornoemde caerten aen de heeren geschonken ende eyntlyck voor afzetten van den oude stadt, verteert : 60 guld. (1) »

---

§ 12. *Peintres sur verre et verrières.*

Sommaire : Jean de Caloo. — Wautier Van Pede. — Roger Stoop. — Jean Van Puersse. — Verrières de la salle du conseil de Flandre et de l'église Ste-Pharaïlde, à Gand. — Josse, fils de Philippe le Bon resté inconnu aux historiens. — Verrières des églises d'Alsemberghe, de Loonbeke et du prieuré de Groenendael, près de Bruxelles. — Verrières de l'église et du château de Staple, en Flandre.

De Caloo (Jean). — Le conseil de Flandre fait orner, en 1410, par Jean de Caloo, « voirier, demourant à Gand, » une des fenêtres de la grande salle où cet illustre corps tenait ses séances, des armoiries de Charles VI, roi de France, de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, son épouse, et de l'écu de Flandre. Le verre peint coûtait à cette époque le double du verre blanc, c'est-à-dire 6 sous parisis le pied. La présence des armes du roi de France s'explique parce que le parlement de Paris étendait son ressort sur la Flandre.

« A Jehan de Caloo, voirier, demourant à Gand, pour une fenestre ronde par manière d'un OO de voire de France par lui livré, à lui prinse par le receveur des exploit ou mois d'octobre de l'an mil quatre cens et dix par le commandement de messeigneurs du conseil en la grant salle armoyez des armes du roy nostre sire, de monseigneur le duc, de madame, sa compaigne, et des armes de Flandres, contenant xlviij piez de verre, compté le voire amaillié de pointure au double à vj solz parisis le pié, valent, sicomme par la certifficacion de mezdiz seigneurs du conseil cy-devant rendue à court peut apparoir : xiiij l. viij s. (2). »

Van Pede (Wautier). — Quelques mois avant sa mort, en 1414, le duc Antoine de Bourgogne fit don à l'église d'Al-

(1) Comptes de Breda de 1648, 1649 et 1651, aux Archives communales de cette ville.

(2) Registre n° 21794 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

semberghe, près de Bruxelles, d'une verrière en l'honneur de Notre-Dame, patronne de cette église, et à la chapelle de Loonbeke, autre village, d'un autre vitrail en l'honneur de saint Antoine, vocable de cette chapelle. Walter ou Wautier Van Pede, verrier, à Bruxelles, les fit toutes deux : il lui fut payé 10 livres 8 sous pour la première et 6 livres 13 sous 6 deniers gros pour la seconde.

« Peter Van Halle, dewelke, ten bevele van wilen minen genedigen heere Anthonis van Brabant, in der presencien ende jegewerdicheit van sinen biechtvader, verdingt heeft jeghen Wouteren Van Pede, gelaesmakere, woenende te Bruessel, een gelas in veinster te maken ten eeren Onser Liever Vrouwen in hoir kerke te Halsenberge, ende dewelke gelasin veinstere wilen myn voirscreven heeren beval den voirscreven Peteren te doen maken ende die te betalen van den gelde comende van den ontfange zyns ambachts, welke gelasin veinstere verdingt es voir die somme van l gulden cronen Vrancryx, val. x l. viij s.

» Peter Van Halle voirscreven, dewelke, ten bevele van wilen minen genedigen heere Anthonis van Brabant, in der jegewordicheit van den jonckheere van Zeyne ende van sinen biechtvader voirscreven, verdingt heeft jeghen Wouteren Van Pede voirscreven een gelasin veinstere te doen maken in de eere van sinte Anthoine in zyn capelle tot Loenbeke, die mynvoirscreven heeren daer beval ende ordineerde te maken tot eeren Gods en des goeden sente Anthonis voirscreven, daer de voirscreven Peter voir gelooft ende gesproken heeft, coste xxij cronen Vrancryx, valent, ten pryse voirscreven, vj l. xiij s. iiij d. g. (1). »

Stoop (Roger). — L'église de Sainte-Pharaïlde, à Gand, s'enrichit, en 1433, de trois magnifiques verrières dues à la munificence de Philippe le Bon, et au talent de Roger Stoop, qualifié de « maistre ouvrier de voire, » de la même ville. Celle du milieu représentait le Christ en croix, avec les figures de la sainte Vierge et de saint Jean. On voyait les portraits du duc et d'Isabelle de Portugal, sa femme, avec leurs écussons sur les deux autres. C'est en mémoire de ce que Josse, son fils, mort jeune, et Catherine, sa sœur,

(1) Registre n° 17145 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

décédée à Gand, à l'âge de 34 ans, avaient été enterrés à Sainte-Pharaïlde, que le duc gratifia cette église de ces objets d'art. Stoop reçut pour leur livraison 12 livres de gros, monnaie de Flandre, ou 144 livres parisis.

« A Rogier Stoop, maistre ouvrier de verre demourant à Gand, pour avoir fait, miz et livré ou hault coer en l'église Sainte-Pharahault à Gand, trois vérières contenant chacune .. pié de voire que monseigneur le duc avoit accordé et donné à ladicte église, en laquelle sont enterrées feu monseigneur Josse, son filz, et feue damoiselle Katheline, sa seur (cui Dieux absoille), en l'une desquelles vérières, mesmement en celle en la moyenne, est mise la Ramenbranche de Nostre-Seigneur Jhésu-Christ en la croix, et dessoubz, emprez la croix, les ymages de Nostre-Dame et de saint Jehan, et ès autres deux vérières, assavoir de celle qui est au dextre sont les pourtraitures et figures de mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc, et dessoubz le fusil et son ordre, et à la senestre vérière sont les pourtraiture et armes de madame la duchesse, sa compaigne; de marchié à lui fait du sceu et par l'adviz de Guy Guilbaut, Jehan Utenhove, garde de la monnoie de Flandres, et Thierry de Stavre, garde des monnoies de Brabant, la somme de xij livres de groz, monnoie de Flandres, qui valent en livres parisis la somme de cxliiij livres, comme par certifficacion de mesdizseigneurs du conseil escripte le xxviij[e] jour de novembre oudit an [xiiij[c]] xxxiij (1). »

Van Puersse (Jean), — est un verrier bruxellois qui plaça, en 1440, par ordre de Philippe le Bon et aux frais de ce prince, une magnifique verrière dans le chœur de l'église du prieuré de Groenendael, près de Bruxelles. Ce vitrail avait 144 pieds d'alors : il était divisé en plusieurs compartiments qui tous offraient des sujets différents. La partie supérieure de la fenêtre représentait la sainte Trinité accostée des figures agenouillées du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, sa troisième femme. Plus bas se voyait le grand drame du Calvaire avec la sainte Vierge aux pieds de la croix, et des soldats à cheval qui assistaient au supplice du Christ. Sous ce sujet étaient placées les figures de saint André et de saint Antoine; puis immédiatement

(1) Registre n° 21806 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

après les images de Notre-Dame et de l'enfant Jésus. Enfin saint Philippe et sainte Élisabeth faisaient l'objet de la composition du dernier compartiment. Le sommet de l'ogive de la fenêtre était rempli par un lis autour duquel s'enroulaient les devises du duc et de la duchesse. Leurs écussons timbrés de heaumes, ainsi que les armoiries des deux Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Namur, ornaient les parties restées vides de la fenêtre, c'est-à-dire les meneaux et les deux côtés. Ce beau vitrail fut payé à raison de 24 gros, monnaie de Flandre, le pied, et l'artiste reçut pour le tout la somme de 86 livres 8 sous, qui lui fut soldée par ordonnance datée de Bruxelles, le 10 octobre 1440.

« Janne Van Puersse, gelasemakere, woenende te Bruessel, betaelt de somme van lxxxvj l. viij s., te xl groten Vlems elc pont gerekent, voer eene gelasene veinstere die de voirschreven Jan Van Puersse tot myns genedichs heeren ts'hertogen sunderlinge bevele heeft gemaect, ende die gesedt in den coer van den goidshuyse van Groenendale, gelegen in den woude van Sonien; welke veinstere houdt in der maten cxliij voete; ende staen daerinne myns voirschreven genedighs heeren ende mynre genediger vrouwen, synre gesellynnen, der hertogynnen beelden, knyelende voir die beelden van der heyliger Drievoldicheyt boven den berch van Calvarien, gestoffeert mit luden te peerde ende Onsre-Vrouwe in ommacht vallende; daer onder sinte Andries by onsen heere God ende sinte Anthonys, ende noch daer onder Onser-Vrouwen beelde mit haeren kynde; ende achter mynvoirschreven heere sinte Philips; ende achter mynre voirschreven vrouwen sinte Lysbeth; ende boven, in den cromwerck, eene lyelye ende alomme myns voirschreven heeren divise; ende noch onder, myns voirschreven heeren ende vrouwen wapenen mitten tymmeren en helmen ende schilden van Bourgongnen, Lothryck, Brabant ende Lymborch ende myns voirschreven heeren wapenen van Artois, Henegouwe, Hollant, graefscap van Bourgognien ende Namen : ende was elken voet verdinght om xxiiij groten, munten van Vlaenderen, die t'samen comen van den voirschreven cxliiij voeten ter voirscbreven sommen van lxxxvj l. viij s., munten voirschreven, alst cleerlic blyct by myns voirschreven genedighs heeren openen besegelden brieven daerop gemaect ende gegeven in synre stad van Bruessel, x dage in octobri xiiij^{c} xl (1). »

(1) Registre n° 2414, 2°, de la chambre des comptes, aux Arch. du royaume.

Verrières du chateau et de l'église de Staple. — Staple, autrefois Estaple, est une petite ville de l'ancienne province de Flandre, située près de Hazebrouk et qui fait aujourd'hui partie du département du Nord. La famille de Massiet y possédait autrefois un château qui fut brûlé en 1646, et dans les fenêtres duquel s'étalaient en émaux brillants trente-huit écussons aux armes des Massiet et des familles qui leur furent alliées (1). Nous possédons une description des verrières d'une église dont le nom n'est pas indiqué, mais qui est dédiée à saint Omer, et où la plupart de ces armoiries se retrouvent. Le patron de cette église nous a porté à croire qu'elle est située dans quelque localité du nord-ouest de la France, à Staple selon toute probabilité. Le document dont nous parlons est bien certainement de la première moitié du XVIIe siècle, peut-être même antérieur. Nous croyons devoir cependant consigner ici une observation que nous a faite Mr Félix-Victor Goethals à ce sujet, c'est qu'une branche de la famille Massiet, qui est plus flamande que française, eut à soutenir au XVIIe siècle un long procès à propos de son origine, et que la cour de Douai a rejeté les papiers dont elle s'était servie comme faux ou falsifiés. Le savant généalogiste nous a fait observer que les notes qu'il possède ne concordent pas avec les quartiers établis par ces vitraux. Quoiqu'il en soit, en voici la description, d'après les croquis et les écussons peints de notre manuscrit; mais pour ne pas tomber dans des redites inévitables, nous la ferons d'une manière très-concise, en observant au préalable que les fenêtres du chœur sont bilobées et que les autres, sauf celle du grand portail qui est circulaire, sont trilobées. Nous aurons soin, en indiquant les ornements, de tenir compte de leur position respective.

(1) Nous avons eu sous les yeux le document qui en donne la description; il est intitulé : *Représentation des armes quy ont esté trouvez ès verrières du château de Staple l'an* 1645 *et fut bruslé celuy suivant* 1646.

Le chœur de l'église était orné de cinq verrières. Les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas en possédaient trois grandes chacune. Le nef était éclairée par huit fenêtres dont une seule n'avait pas de verrière. Enfin il y en avait une au-dessus du grand et une au-dessus du petit portail.

[1] Choeur. — *Verrière du milieu.*

(Dans les meneaux.) Écusson au double aigle entre les deux colonnes sur lesquelles s'enroulaient la devise : *Plus oultre.*

Saint Omer, patron de l'église. Saint Jacques le Majeur.

Charles-Quint agenouillé avec Charlemagne, son patron, derrière lui. Isabelle de Portugal et sa patronne.

Les écussons de l'empereur et de sa femme.

[2] *Première verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) Écusson timbré et orné de lambrequins de la famille de Massiet, qui est d'argent à la fasce crénelée de gueules, au canton d'or à deux fasces de gueules.

Saint Blaise. Sainte Barbe.

Denis de Massiet revêtu de sa cotte d'armes avec son patron. Marie d'Assignies et Catherine du Bryard, ses deux femmes, avec leurs patronnes.

Leurs écussons; ceux des femmes sont mi-parti de Massiet. D'Assignies porte fascé de gueules et de vair de six pièces, la deuxième fasce de gueules chargée d'un petit écu d'argent à trois lions de gueules. Du Bryard porte d'argent à trois cornets de sable virolés et embouchés d'or, liés de gueules, les embouchures à senestre.

[3] *Seconde verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) L'allégorie du Saint-Sacrement.

Saint Cosme et saint Damien.

Guillaume Robert et Pétronille, sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons. Celui de la femme est mi-parti de Robert qui porte d'or au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, boutonnées d'or, et mi-parti d'argent à l'oie d'or, becquée de gueules.

[4] *Première verrière de gauche.*

(Dans les meneaux.) L'écu de Massiet.

Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Bauduin de Massiet et Agnès de Hocron, sa femme. Celle-ci porte d'azur à l'écu en abîme d'argent, surmonté de trois fermeils de même posés en fasce.

[5] *Seconde verrière de gauche.*

(Dans les meneaux.) Le Saint-Esprit.

La Visitation.

Un chevalier dont le nom est inconnu, avec son patron. Élisabeth de Massiet, sa femme, et sainte Élisabeth, reine, sa patronne.

Leurs écussons. Les armes du mari sont écartelées aux premier et quatrième d'or, à la quinte-feuille de sable, boutonnée d'or; aux deuxième et troisième, de sable au lion d'argent.

[6] CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS. — *Première verrière.*

(Dans les meneaux.) Dieu le Père.

La Naissance de Jésus, accostée à droite et à gauche des figures en pied de Corneille de Massiet et de ses fils, avec son patron, et de celles de sa femme, Béatrix de Calonne, et de ses filles, avec sa patronne.

La sainte Vierge. Un saint évêque.

Leurs écussons. Les armoiries de la famille de Calonne sont écartelées aux premier et quatrième, d'argent à l'aigle

éployé de sable, becqué et membré de gueules; aux deuxième et quatrième, de sable au lion d'argent.

[7] *Deuxième verrière.*

(Dans les meneaux.) L'écu de Massiet et la devise de cette famille.

Notre-Dame des Sept-Douleurs, accostée des figures en pied de Bauduin de Massiet et d'Agnès de Hocron, avec leurs patrons.

Leurs écussons séparés par un nœud qui relie les lettres B et A, initiales de leurs prénoms.

Cette verrière devait ressembler dans son ensemble à celle décrite plus haut sous le n° 4, puisque le même sujet et les mêmes personnages y étaient représentés.

[8] *Troisième verrière.*

(Dans les meneaux.) Les armoiries des personnages peints sur la verrière.

La Conversion de saint Paul.

Un chevalier dont le prénom est Matthias et le nom inconnu, et Barbe de Massiet, sa femme, avec leurs patrons. Les figures étaient séparées par un compartiment où se trouvait un écusson aux armes du mari, qui sont : de gueules au château à trois tours d'argent; au chef d'azur, à la tête de licorne naissante d'argent.

[9] Chapelle de Notre-Dame. — *Première verrière.*

Voici ce que l'auteur de la description dit à propos de cette fenêtre : « Je crois que ceste verrière est pareille en » toute à la première de Saint-Nicolas, ne l'ayent sceu re- » cognoistre plus clairement à cause de la table d'autel. »

[10] *Deuxième verrière.*

Sauf l'arrangement et quelques détails cette verrière était semblable à celle qui est décrite sous le n° 7.

[11] *Troisième verrière.*

Le millésime 1581 se voyait dans les meneaux.

Pierre de Massiet avec son patron. L'Annonciation.

Son écusson, qui est écartelé aux premier et quatrième, de Massiet, et aux deuxième et troisième, de Calonne.

[12] Nef. — *Première verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) Les écussons des personnages qu'elle représente, avec les initiales D et A réunies par un nœud.

La figure du Sauveur tenant un calice pour recueillir le sang qui coule de la plaie qu'il reçut au côté gauche. A droite et à gauche de cette figure se voyaient Sébastien de Labour et Cécile de Massiet, sa femme, avec leurs patrons.

La partie inférieure de la fenêtre était remplie par leurs quartiers, au nombre de huit chacun. Au milieu d'eux se trouvaient un écusson plus grand que les autres aux armes de Labour, qui sont de gueules au chevron d'or.

Sur le bord extrême de la verrière on lisait cette devise : *Labor improbus omnia vincit.* 1550.

Nous laisserons aux généalogistes le soin de déterminer ces quartiers dont voici l'analyse héraldique :

Quartiers de Sébastien de Labour *:*

I. (De Labour.)

II. D'argent à trois tourteaux de gueules.

III. D'argent, au lion de sable, à la bordure de gueules, chargée de quatorze besans d'or.

IV. D'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés d'or.

V. Écartelé, aux premier et quatrième d'argent, à trois tourteaux d'azur; aux deuxième et troisième (comme au IVe).

VI. De gueules, à l'écusson d'argent à la fasce d'azur, accompagné de trois fermeils d'or, deux et un.

VII. D'or, à trois feuilles de peuplier de sinople, les pointes en haut.

VIII. D'argent, à la croix de gueules, chargé en fasce d'une bande chevronnée d'azur.

Quartiers de Cécile de Massiet.

I. (De Massiet.)

II. (De Hocron.)

III. D'azur à la bande d'or.

IV. Écartelé, aux premier et quatrième (comme au IVe quartier du mari); aux deuxième et troisième, de sable à la barre de losanges appointées d'argent.

V. (De Calonne.)

VI. D'or, coticé de gueules de onze pièces, à la bordure engrelée d'azur, chargé à l'extrême canton dextre d'un petit canton de gueules.

VII. D'azur, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre coquilles ou vannets d'or.

VIII. Bandé d'argent et d'azur de six pièces.

[13] *Deuxième verrière de droite.*

La Déposition de la croix.

Écusson de Massiet chargé au quatrième quartier des armes de la famille du Bryard, décrites plus haut.

[14] *Troisième verrière de droite.*

Note du manuscrit : « En la troisiesme ensuyvant est au » milieu la Déposition de Nostre-Seigneur de la croix ; au » costé droict sainct Jérosme; au costé gauche sire Willems » Criecke, chanoine de Nostre-Dame de Cassel, et son » patron. »

[15] *Quatrième verrière de droite.*

Note du manuscrit : « En la quatriesme ne se retrouve » aucune peinture ny armoiries. »

[16] *Première verrière de gauche.*

La sainte Vierge accostée d'Antoine de Massiet et de sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons. Celui du mari est écartelé, aux premier et quatrième, de Massiet, aux deuxième et troisième, de Calonne; sur le tout, bandé d'argent et d'azur de six pièces, comme le VIIIe quartier de Cécile de Massiet. L'écusson de la femme d'Antoine de Massiet est mi-parti aux armes de son mari, et mi-parti d'argent au lion de sable.

[17] *Deuxième verrière de gauche.*

La sainte Vierge et l'enfant Jésus, accostée de Benoît de Massiet et d'Élisabeth, sa femme, avec leurs patrons.

La Résurrection du Christ flanquée des écussons des deux époux. Le mari portait les armes ordinires de Massiet, cantonnées à senestre d'un aigle éployé de sable. Les armes de la femme sont d'argent à six burelles ondées de gueules.

[18] *Troisième verrière de gauche.*

La sainte Trinité accostée des figures de Jean-Baptiste de la Tour et de Jacqueline de Massiet, sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons séparés par un nœud réunissant deux I, initiales de leurs prénoms. Les armes de J.-B. de la Tour sont : parti, au premier coupé; au premier de gueules à trois bandes d'or, au deuxième de gueules à la fleur de lys d'argent; — au second écartelé, aux premier et quatrième de gueules à la bande d'or, aux deuxième et troisième, à trois fasces d'azur, au lion de gueules armé et lampassé d'or brochant sur le tout.

[19] *Quatrième verrière, ou verrière des fonts baptismaux.*

(Dans les meneaux.) L'écusson de Massiet tel qu'il se trouvait dans la 13e verrière.

Le sujet de cette verrière n'est pas indiqué dans notre manuscrit, qui ne reproduit que les écussons superposés de deux époux, dont le mari avait pour prénom Charles et qui était représenté avec Charlemagne, son patron. Sa

femme était sans aucun doute placée de l'autre côté. Les armes du mari sont écartelées aux premier et quatrième, de sable à trois gueules d'or ; aux deuxième et troisième, de sable à trois lions d'argent ; sur le tout de gueules à trois lions d'or. La femme portait pour armes, écartelé, aux premier et quatrième de Bourgogne, à la cotice de gueules à senestre brochant sur le tout ; aux deuxième et troisième, comme le IVe quartier de Sébastien de Labour, décrit plus haut.

[20] *Verrière au-dessus du petit portail.*

Des écussons de Massiet dans les meneaux.

L'arbre de Jessé qui remplissait toute la fenêtre.

[21] *Verrière au-dessus du grand portail.*

Quatre écussons, dont deux de Massiet, et deux autres en losange, l'un mi-parti de Massiet et mi-parti de Bryard, et l'autre mi-parti de Massiet et mi-parti d'azur, à la bande d'or, comme au IIIe quartier de Cécile de Massiet, analysé plus haut.

---

§ 13. *Architectes.*

Sommaire : Architectes de Guillaume Ier, Guillaume II et Jean III, comtes de Namur. — Henri Valion. — Nicolas de Jaingnées. — Jean de Floreffe. — Pierre de Dave. — Architectes des ducs Aubert de Bavière et Philippe le Bon, en Hollande. — Engelbert Van Nyvel. — Costin Willemszone. — Restauration de la chapelle de la cour, à La Haye. — P.-P. Merex.

Architectes de Guillaume Ier, Guillaume II et Jean III, comtes de Namur (xive et xve siècle.) 1371-1372. — Henri Valion, maître des ouvrages de maçonnerie du comté, recevait annuellement 24 livres de gros de gages.

1395-1407. Nicolas (*Colart*) de Jaingnées ou de Jaingneez, maître des ouvrages du comté, aux gages annuels de 24 livres.

1416-1423. Jean de Floreffe, maître des ouvrages du comté. Henri de Floreffe, son parent très-probablement, était à la même époque maître des moulins ou maître des ouvrages de charpenterie : il fut remplacé dans cette charge après sa mort (1435 ou 1436), par Mathieu Piret de Temploux.

1423-1436. Pierre (*Piérart*) de Dave ou de Daule, maître des ouvrages du comté.

Ce titre de *maître des ouvrages* s'applique ici aux ouvrages de maçonnerie et signifie par conséquent architecte.

« A maistre Henri Valion, pour ses wages qu'il at par convenanche de penseir et entendre aus ouvraiges Monsingueur par toute la conteit, pour l'an entier : xxiij livres (1). »

« A Colart de Jaingnées, maistre des ouvrages, pour ses waiges qu'il at par convenance de penser et d'entendre aus ouvraiges Monseigneur par toute la contei et dehors : xxiij livres.

» A Colart de Jaingneez, maistre des ouvraiges, qui li at estei accordeit de Monseigneur et son conseil pour cause de son office, pour une robe insi que du temps passé on le soleit délivrer à li et aus autres, montant, li gros pour xviij den. comptant : c. s. (2). »

« A maistre Jehan de Floreffe, maistre des ouvrages Monseingneur, pour une cotte que mesdissirez li doit à cause de son office, v s. de gros qui vallent iiij liv. x s. (3). »

« A Pirart de Daule, maistre machon de Monseigneur, pour une robbe que Monditseigneur li doit pour cause de son office : v oboles qui valent iiij lib. x s. (4).

» A Piérart de Dave, maistre des ouvrages de machonnerie, pour le drap d'une robe : v oboles (5). »

« Mathieu Piret de Temploux, maistre des ouvrages de charpenterie au lieu de feu maistre Henri de Floureffe, pour le drap d'une robe, v oboles, valent iiij l. x s. (6). »

(1) Registre n° 3221, f° iiij^{xx} x r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 3222, *ibidem. Voy.* aussi le n° 3223.

(3) Registre n° 3224, *ibidem. Voy.* aussi les n°s 3225 et 3226.

(4) Registre n° 3226, *ibidem,*

(5 et 6) Registre n° 3232, *ibidem.*

Architectes d'Aubert de Bavière et de Philippe le Bon, en Hollande. — Nos recherches aux Archives du royaume, à La Haye, qui ont été si fructueuses grâce aux facilités de notre bon et savant ami M. Bakhuizen Van den Brink, conservateur en chef de ce riche dépôt, nous ont fait acquérir la conviction que les architectes des comtes de Hollande et de Zélande prenaient le nom de maître maçon (*meester maetselaer*). C'est ainsi qu'Engelbert Van Nyvel ou de Nivelles peut-être, est qualifié dans ses lettres patentes de nomination datées du 26 janvier 1402 (1401, v. st.), par lesquelles le duc Aubert de Bavière l'attacha en qualité de maître maçon à la cour de La Haye. Le même titre est donné à Costin Willemszone, architecte de Philippe le Bon pour la Hollande, la Zélande et la Frise, dans la commission que ce prince lui fit expédier à cet effet de Gand, le 10 mars 1444 (1443, v. st.), et par laquelle il lui est accordé 20 écus de gages annuellement (1). A partir de l'année 1448, le paiement de cette somme ne figure plus dans les comptes de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, et nous sommes tenté de croire que les émoluments fixes du maître maçon ou maître des ouvrages de maçonnerie furent alors supprimés, tandis que ceux du maître charpentier sont maintenus à celui qui était pourvu de cette charge. Il n'en est pas moins certain que Costin Willemszone conserva ses fonctions d'architecte, car c'est lui qui dirigea, en 1453 (2), la restauration complète, faite d'après ses plans, de la magnifique chapelle de la cour ou palais à La Haye, à l'occasion du chapitre de la Toison d'or que Philippe le Bon se

(1) Comptes de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 1er janvier 1444 au 7 février 1445, style de la cour de Hollande, fo lxxx ro, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Compte particulier des recettes et dépenses extraordinaires faites pendant le voyage de Philippe le Bon en Hollande, depuis la Toussaint 1455, jour de son arrivée, au 4 octobre 1456, jour de son départ, *ibidem*.

proposait d'y aller tenir : nous donnerons plus loin sur ces travaux de longs et curieux détails. Cet artiste vivait encore en 1462 (1).

« Aelbrecht, etc., doen cond allen luden dat wy aengenomen hebben ende aennemen mit desen brieven Engebrecht Van Nyvel onse meester maetselaer, te wesen van onsen hove in den Hage, ende van anderen onsen wercke ende maetselrie die wy hun sullen bevelen of doen bevelen te wercken, in sulker manieren dat wanneer hi in onsen hove voirschreven wercken sal, soe sal hi mit eenen opperknecht die men hem wercken ende dienen sal, hebben voir hoir beyder arbeit ende dair hi sinen knecht voirt of lonen sal, elkes dage twalif grote, ende dairtoe sullen sy beyde hoer tafel hebben in onzer zaken van onsen hove voirschreven, indien dat wy cost aldair houden ende waert dat die voirschreven Engebrecht ende syn opperknecht ons wrochten in denselven onsen hove van der Hage, ende wy aldair gheven cost en hilden of dat sy anderswaer in onsen wercke waren dat wy bevolen hadden of doen bevelen : soe sal die voirschreven Engebrecht voir hun ende sinen opperknecht s'dagen hebben voir hore beyder loon ende cost te samen xxiiij groote; voirt so sal Engebrecht voirschreven hieren boven jaerlix hebben voir syn wedden twalif oude seilde ende dairtoe twee rocke, of voir die rocke vj oude seilde elkes jaers, etc. Gegeven in den Hagen, opten xxvj^en dach in januario in 't jaer Ons Heren m cccc ende een, na den lope van onsen hove (2). »

Mercx (Pierre-Paul), — architecte du roi Charles II aux Pays-Bas, mourut à Bruxelles, le 15 mars 1685 : il fut enterré dans le couvent des carmes de cette ville.

« Anno 1685, den 15 dagh van meert, in de parochie van St-Cathlynen, binnen Brussel, gestorven den heer Petrus-Paulus Mercx, architect van S. M. ende begraven tot de eerweerdige pater Onser-Lieve-Vrouwe broeders, en daernaer den dienst gedaen in de voorschreve prochie kercke (3). »

(1) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 24 mai 1462 au 23 mai 1463, f° cxlij v°, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Mémorial de la chambre des comptes de Hollande de 1396-1402, f° cxliij v°, *ibidem*.

(3) Archives de l'État-civil, à Bruxelles.

§ 14. *Inventaire de Manuscrits, Objets d'Art et Meubles d'Églises.*

Sommaire : Inventaire des livres et objets d'art existant en 1302 dans les chapelles des châteaux appartenant à Raoul de Clermont, seigneur de Nesles. — Valeur relative des ivoires sculptés et des livres d'église à la même époque. — Composition de la bibliothèque d'un grand seigneur du XIVe siècle. — Inventaire et valeur des manuscrits ayant appartenu à Jean, seigneur de Naast, en Hainaut, mort en 1337. — Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de St-Vincent, à Soignies, en 1382. — Hugues du Caisne, scribe, en 1323.

Inventaire des livres et objets d'art existant en 1302 dans les chapelles et chateaux appartenant a Raoul de Clermont, seigneur de Nesles. — On conserve aux Archives du département du Nord, à Lille, un long rouleau en parchemin sur lequel est transcrit l'inventaire des biens meubles qui ont appartenu au connétable de France, Raoul de Clermont, seigneur de Nesles, tué à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302. Les extraits que nous avons faits de ce curieux document où l'estimation de chaque article est fixée, établissent le prix de certains objets d'art, tels que statuettes et bas-reliefs d'ivoire, à cette époque reculée, et ils prouvent que leur valeur était souvent en dessous de celle d'un missel, d'un antiphonaire et d'un graduel. Raoul de Nesles était un seigneur riche et puissant : aussi le document dont nous parlons comprend-il l'inventaire des meubles des différents châteaux qu'il possédait, ainsi que de l'hôtel qu'habitait le connétable à Paris. Toutefois nous nous sommes borné à prendre note des livres et des objets d'art, et nous avons négligé de copier la nomenclature des chasubles, étoles, aubes, dalmatiques, chappes, burettes, calices et vases servant au service divin, qui se trouvaient dans les chapelles de ces antiques demeures féodales. Parmi les draps d'or qui y sont désignés, nous

en avons noté deux aux armes de Nesles et de Flote. Faisons encore remarquer que l'on n'y mentionne point de tapisseries de haute-lisse, et qu'il n'y est question que de tapis sarrazinois et de tapis d'outre-mer.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Frasnich :

Uns tablaus d'ivoyre à ymaige entaillés, prisié x liv.
Une petite ymage d'yvoire cloans, lx s.
Une ymage d'yvoire senz tabernacle, lx s.
Une tables d'yvoire à ymages, xx s.
J messel, vj liv.
Uns autre plus petit messel, viij liv.
Uns gréel [graduel] à l'usage de Néele, nuef, vj liv.
Une partie d'antiphonaire noté, lx s.
Uns viez gréel, xl s.
Uns bréviaire en ij volumes, l'un lié et l'autre à lier : ij autres petiz livres de saint François et de saint Wistace [Eustache], xx liv.
Uns sautier cover de cuir entaillié, xl s.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Biauleu :

Une crois d'argent à vj ymages, et le pié pesant xiiij marcs vj unces, valant vjxx ij liv.
Une ymaige d'yvoire à j tabernacle de balène, prisié xxx s.
Uns sautier.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Paris :

Une ymage d'yvoire, prisié xij s.
Une plus grant ymage : xx s.
Uns grael [graduel]. xl s.
Unes eures de Nostre-Dame : xij s.
Unes eures plus petites, couvertes de cor [cuir] : xx s.
Uns sautier petit à fermaus d'argent : xl s.
Unes eures de le Magdelène : xvj s.
Uns livre de coustumes : x s.

INVENTAIRE DES LIVRES DE GODEFROID, SEIGNEUR DE NAAST, MORT EN 1337. — Ce catalogue est extrait d'un petit registre en papier, in-4°, reposant aux Archives judiciaires, à

Mons (1), et intitulé : « Che sont tout li meule que messires » de Naste (dont Dius ait l'âme) avoit et pooit avoir en quel- » conques manière que che fust au jour de son trespas qui » fu le nuit de le Magdelainne par j lundi en l'an mil iij[c] » xxxvij, liquel meule ont estet prisiet par les priseurs » sairmentés de le ville de Mons. »

Ce volume contient l'inventaire des meubles, ustensiles et bestiaux qui se trouvaient au jour du décès du seigneur de Naast, dont le prénom était Godefroid (2), à Mons, où il avait un hôtel dans une rue qui a retenu le nom de cette famille, au château de Naast, et dans ses fermes de Froides-Fontaines, Hanneçuelle, etc. Il nous fait connaître en détail l'intérieur de ces habitations des seigneurs du moyen âge et des exploitations rurales d'alors. L'énumération des coupes et hanaps d'argent, de *madre* et d'ivoire, des bijoux et joyaux, de ses vêtements de corps, tels que : *cottes, cappes, corsets, mantiels, surcots et wardecors* de toutes couleurs, fourrés ou non de *vair,* de *menus vairs* ou de *cendal* (soie), et de tous autres meubles et ustensiles, s'y trouve avec l'estimation de chaque objet. En comparant celle qui fut faite de chacun des volumes de la petite bibliothèque du seigneur de Naast avec le prix des bestiaux, on pourra se faire une idée de la valeur de ces manuscrits. Ainsi un mouton est évalué, prix moyen, 8 sous tournois; une vache, 50 sous ou 2 1/2 livres; un pourceau, 20 sous; une belle jument, 3 livres; une truie et ses six petits est taxée 30 sous; « un grant buef brun à noire keuwe [queue] », 8 livres 15 sous; un « buef rouge », 8 livres 5 sous; un taureau (*tor*), 65 sous, et un autre 55.

(1) Jos. de Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. ccclv et ccccv.

(2) Nous en devons la communication à notre ami, M. Arsène Loin, qui nous a remplacé dans la direction de ce dépôt.

Chi ensuit li inventores de romans et de livres.

Premiers j sautier, prisiet	xlviij s.	
Iten j biel sautier couviert des camoscas, prisiet	c et x s.	
j romanch de *Aelis et l'Empereur et dou roy d'Ingres*, prisiet.	xxvj s.	viij d.
j romanch de *Cronikes de Haynnau*, prisiet.	xvj s.	
j *Luchidaire* en romanch, prisiet.	xiij s.	iiij d.
Une bible parmy les évangiles d'un costel, prisiet. iiij liv.		
Une mapomonde en romanch, prisiet	viij s.	
j petit sautier, prisiet	xl s.	
Une heures, prisiet	xxxij s.	
j livre *le Message Carlemaingne*, prisiet.	xvj s.	
j romanch des *Aventures d'Oultre-Mer*, prisiet.	xxxij s.	
j livre des *Sept pékiés mortels*, prisiet	v s.	iiij d.
j romanch de *Sidraach*, prisiet	c s.	
Cronikes de pappe, prisiet.		xxxij d.
Le Veus dou paon, prisiet	viij s.	
Le roumanch des *Frans royaux*, prisiet.	xvj s.	
Le rommanch *Mainnet*, prisiet	xvj s.	
Le *livre de Philosoffes*, prisiet.	v s.	iiij d.
j livre des *Paines d'infier*, prisiet.		xxxij d.
Les Secrès Arristote, prisiet		xvj d.
j livre de le *Surgie maistre Rogier*, prisiet		xxxij d.
j livre des *Miracles Nostre-Dame*, prisiet	viij s.	
Une partie d'un messel, prisiet	xl s.	
j rommanch d'*Atis et de Prophélias*, prisiet.	viij s.	
Somme :	xxvj liv. xviij s.	

Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de Saint-Vincent, a Soignies, en 1382. — Cet inventaire est transcrit sur un long rouleau de parchemin (1) : il contient la nomenclature des livres du chapitre et des ornements de l'église, tels que : aubes, chasubles, étoles, nappes, parures d'autel, draps d'or, coussins, gonfanons, châsses, reliquaires, calices, croix, anneaux, bassins, chandeliers, coupes, écrins, coffres, etc., etc. La bibliothèque se com-

(1) Archives du chapitre de Soignies, aux Archives du royaume.

posait alors presque entièrement de missels, d'évangéliaires, d'agendas, de bréviaires, de bibles, dont une versifiée, d'épistolaires, de légendaires, de psautiers, d'antiphonaires, de capitulaires, de martyrologes, de passionnaires, de sermonaires, de recueils d'hymnes et de cantiques, et de livres à l'usage des chantres et des choristes. On y trouve aussi les *Décrétales* et le *Digeste* qui est qualifié de vieux, épithète également donnée à plusieurs missels. Les noms des donateurs de quelques-uns de ces livres sont parfois indiqués : messire Eustache fit don d'un psautier; messire Hugues du Caisne ou du Chesne peut-être (*dou Kayne*), écolâtre de Soignies, le même qui écrivit un nouvel ordinaire en 1323, par ordre du chapitre, donna un bréviaire noté en quatre volumes; Bauduin du Quesnoy, un bréviaire en deux volumes; maître Pierre de Lille, jadis hôtelier, un autre bréviaire encore. L'église devait à la munificence de Hugues de Nalines et de maître Guillaume Cretons la possession d'une petite bible et d'un autre volume. Enfin messire Jean de Lobbes l'avait gratifiée d'un évangéliaire, et un autre personnage, qualifié de monseigneur Clément, lui avait donné un grand passionnaire. Le premier volume de l'obituaire du chapitre que nous avons découvert dans un sac à procès aux Archives judiciaires, à Mons (1), fait mention de plusieurs d'entre eux. A titre de bienfaiteurs ils avaient droit aux prières de la communauté.

Parmi les joyaux de l'église, nous remarquons tout d'abord la châsse ou *fiètre* de saint Vincent, et différents autres beaux reliquaires contenant des os de ce saint et de sainte Marguerite; quelques ivoires sculptés, des remontrances, des calices, des encensoirs, des chandeliers, etc.

(1) *Voy.* notre notice intitulée : *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, p. xxxv, qui a été publiée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIV.

L'église de Soignies était également riche en nappes et ornements d'autel, et en vêtements pour dire les offices : l'inventaire mentionne en grand nombre des dalmatiques, des amictes, des étoles, des aubes, des chasubles, etc. A propos du symbolisme de ces vêtements, bien connu du reste, nous pardonnera-t-on de rapporter ici un passage d'une chronique française inédite, qui s'arrête à l'année 1304 (1) : il s'agit du sacre d'un évêque : « Puis li vesti-on » le blanc sarroc [surplis, rochet], qui senefie caasté et in- » noncence; et puis li mist-on l'amit sur le kief, qui senefie » humilité; et puis l'aube, qui senefie virginité et purté; et » puis le fanon [manipule], qui senefie qu'il doit plourer et » terdre ses pékié et les [ceux d'] autrui; et puis l'estole » entour le col, qui senefie obédience; et après le tunike » où on list l'épistre, qui senefie pacience; et après le tu- » nique daumatique, qui senefie droiture; et après le casure » [chasuble] desseure tous les autres vestemens, qui senefie » carité, car sans carité toutes autres vertus sont mortes. »

Inventarium ornamentorum ecclesie Sonegiensis anno Domini millesimo ccc° lxxxii°.

ix cape de cuer de plusieurs manières.
Une cape de cuer.
Une cape que donnat li trésoriers.
xviij casules.
Une casure donnée par messire Andrius le Légas.
xxiij que damatikes que tournikials.
iiij tournikialx d'enfans.
xxxij albe, s'en sont les vj parées.
viij albes.
iiij albes pour enfans.
xxix amis que pareis que simples.
vij estoles, xiiij maniples.
xxxvj napes, s'en vont les viij parées.
iij nappes et une touaille bénitez, données par pluiseurs persones.
Une nappe d'Alemaigne, lequelle donna messire Jehans Pesses.
Une autre nape donnée par le femme Remi Bode.
Une nape donnée par le femme H. de Bracquenier.
iiij accors canteiz.
Une nappe que laissa Climenche de le Haye, dicte li brilleresse.

(1) Manuscrit n° 14561 de la Bibliothèque de Bourgogne.

Une nappe et une tuaille donné le jour monseigneur saint Vinchien l'an m. ccc. lxxv.
ij napes à l'autel maistre Gille de le Scatière, trésorier.
ij tuaillez pour platines.
j doublier. Une tuaille. v saros.
Une pièche de blanke toile de xxix alnes.
ij linchues cousus ensamble, qui furent messire Pières de Brugelettez.
Une parure d'altel à rosettes dorés.
Une altre parure d'autel.
ij parures d'autel de le gésine Nostre-Dame.
xxiij cins bénis.
ij napes données par messire Andrius le Légas.
x dras d'or de pluiseurs manières, s'en sont ostet ij drap d'or pour faire damatike et tournikial.
ij dras d'or que Gérars d'Escausines donna.
ij dras de soie.
ij estroites pièches de drap d'or qui sunt pour l'autel.
iij bougerans ourlés de cendal.
j bougharant ourlet de noir cendal qui fu Guillames de le Scatier.
j bougerant que laissa mesires Pières de Brugelettes à une crois de vermeil cendal.
ij drap sarrazinois.
iij cousins eskekelés.
iij coussins couvers de drap d'or.
v orilliers.
ij déliés tuailles parés à ij corons.
xiiij corporals et les bourses
ij banières de cendal.
iij confanons nués.
ij blankes gourdines à mettre en Quaresme en mi le cuer.
Le gourdine pour le sépulcre.
ij blankes gourdines à mettre entour le grant autel.
ij gourdinettes de noire toille à mettre derrière l'autel.
ij gourdinez de cendal à mettre entour le grant autel.
Une gourdinez devant le crucefils.

— —

Le mesel dou grant autel.
Le mesel de sainte Isabiel.
Le mesel dou revestiaire.
Le mesel de aultel le conte.
Le mesel saint Climent et une agende.
Le mesel sainte Katerine.
Une agende de saint Nicolay.
Le mesel de saint Jehan.
ij agendes de saint Mikiel.
Une agende dou nouviel attre.
Le mesel de le cure.
Une agende de le Magdelaine.
iiij viés mesel et une agende.
j livre des Évangèles.
j épistoliers.
ij nués grels.
v viés grelx.
j gré pour les canteurs.
j livre de séquences.
Une agende pour ennolyer [enhuiler].
Une légende d'or.
ij livres de Apocalips.
Une agende de saint Mahin.
Le mesel del autel le trésorier.
xj saltiers.
j que mesires Eustace donna.
ij antiphonier en iiij volumes.

vij antiphoniers.

j bréviaire notet en iiij volumes, que donna messire Hues dou Kayne, escolastre de Soingnies.

Bréviaire en ij volumes à sainte Isabial, qui fu maistre Bauduin dou Kaisnoit.

j bréviaire ou [au] revestiaire, qui fu maistre Pières de Lile, jadis hostelier de Tournay.

j bréviaire de le capelle monseigneur Jehan Zunreman; se l'a li capitle.

j bréviaire de le capitle sainte Katerine; se l'a par divers luy li capitles.

j antiphonier pour canteurs.

j capituler en ij volumes.

j capituler devant le doyen.

iij altres capitulers.

j livre des *Venite*.

j livre qui contient ymnes : *Ardua spes* et *Salve festa dies*.

j nués livre pour les choristez.

j livre c'on appelle *Brelet*.

j nouviel ordenaire, fait par mesires Huon dou Kayne du commandement de capitle l'an m ccc et xxiij.

j altre ordenaire.

iij kalendes.

j matrologe.

j viés matrologe.

Un livre appiellet : *Breton*, que donna maistre Willaumes Cretons.

ij biles.

Une petite bibles jadis maistre Huon de Nalinez.

Une bible versefiié.

ij livres de prophètes.

Li livres de quaielx (?).

iij omeliers.

j grant passionnaire jadis monseigneur Climent.

vj altres passionairez.

Le vie monsigneur saint Vinchiien.

Li livres u on list à le cène.

ij psaltiers glozés.

Li iiij évangélistes glozet en une volume, que donna mesires Jehan de Lobes.

j *Vita patrum*.

j décret jadis le prévost de Condet.

Unez décrétales jadis le Marescal.

ij livres de sermons.

j altre livre de sermons, que donna maistre Thiéry de Hinzeberge.

j Lucas glozet.

j Matheus glozet.

j Huguste jadis maistre Gérard de Rosnais.

j grécisme donnet par maistre Ernoul de Pierus, curet de Malbauge.

Une Digeste vièze, qui fu maistre Huon de Nalines.

Le Somme dou sacrement.

vj quaiers de l'office de le Conception.

j quaier dou sacrement.

j livre pour laver les autelx.

ij quaiers u on cante *Exultet*.

ij livres pourcessionnaires.

ij commencement de pourcessionnaires en viij quaiers.

Les épistles Pière de Blois, que donna maistres Robers de Braibant.

———

Le fiètre monseigneur saint Vinchien.

Une M d'or que mesires li contes Guillaume donna.

Le vaissialx dou kief monseigneur saint Vinchien.

ij clettes de drap d'or à mettre delés le kief à pourcession.

Le jointe monseigneur saint Vinchien en j vassiel d'argent.

xij caliscez et xij platinez, s'en sont lez iij brisiés, desquelz iij on a ostet iij coupes et ij plastines.

j calisce donnet par Gérard d'Escausines.

j calisce, platines et loucettes pour le capelle que messires Gille de le Seatier fonda.

ij encensiers d'argent.

ij orchuels d'argent.

ij bachins d'argent.

iij bachins de keuvre.

iij crois et une croche.

ij candelers sourargentez.

ij candelers d'estaing.

Une nacelle de keuvre à mettre enchens.

Une ymage d'ivoire.

j aniel d'argent que on apielle monseigneur saint Vinchien.

j petit anelet d'argent.

ij philatères et une vièze.

iiij crois aveck les philatères.

j coupe d'argent et une de keuvre, à le paroche, pour *Corpus Domini*.

ij vaissialx nouvialx pour porter le benoît Sacrement.

Une testelette d'argent.

iiij clés de text.

j croissant d'argent jadis monseigneur Climent.

ij potencez sourargenteez.

iiij boursses avek les reliques.

iij pièches de crestal en argent.

iij vaissialx pour l'ewe benoîte.

j orchuel à manière de coulon.

Unes orgènes de plonch.

Une pière d'autel bénit.

Un escring qui fu le coustre Bauduin, qui doit avoir bone serre et bone clef, qui est maintenant en le trésorière.

j autre escring à chartres.

ij petis viés coffres de sommiers.

ij nués coffres plus grans.

Une boistelette d'ivoire, lequelle messires Phelipes de Mabeuge donna.

j vaisiel d'argent as reliques sainte Margerite.

Une ymage d'ivoires que maistre li Cambiers donna.

j hanap de madre, qui fu mesires Jehan Paris.

Ce sont li jeuyal mis en j coffre de sommiers dont li clés est en le trésorrie :

Premiers iiij tuailles pour tenir patines, ij ganes et ij aultres blankes rayés; — iij orfrois; — une tuaille rayé; — une blanke gourdinette; — une parure d'autel à biestes.

A-on mis en j blanc coffre d'ivoire une pièce de crestal; — iiij boinstelettes à manière de coffres; — j bériele; — xxx pièches de crestal en un sakelet; — iij boistelettez ouvréez et une d'ivoire; — j bouton de crestal; — le cercle d'argent d'un bériele; — cassiel d'une cape et ij bastons tout d'argent : et est li coffres en le trésorrie avec les chartes, hueremis ij tuaillettes.

§ 15. *Scribes, Copistes et Calligraphes.*

Sommaire : Étienne, Remi et Rodolphe, scribes à l'abbaye de St-Hubert. — Jean de Wesemael. — Jean, dit le Précurseur, scribe à l'abbaye de Villers. — Scribes au prieuré de Groenendael. — Thiéri Van den Berghe. — Jean Hulzel. — Jean Van der Noot et Henri Van der Moerten, scribes de la prévôté de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Gaspar Van Galen. — Scribes à la chartreuse de Scheut. — Corneille de Lorimier. — André de Bruges.

L'histoire de la calligraphie et de l'art de la miniature est encore à faire. Depuis quelques années, plusieurs écrivains se sont plu à noter avec soin tout ce que leurs recherches leur ont fait rencontrer, dans les dépôts d'archives et dans les bibliothèques publiques et privées, de renseignements utiles à consigner pour arriver un jour à remplir cette lacune. Nous n'avons fait que suivre leur exemple, et nous publierons successivement dans ce recueil bon nombre de noms inconnus, pour aider à la composition d'un ouvrage qui nous retrace toutes les phases de l'histoire de ces deux branches des Beaux-Arts.

Étienne. — Remi. — Rodolphe. — La célèbre abbaye des bénédictins à Saint-Hubert fut gouvernée, de 1055 à 1086, par un savant abbé du nom de Thiéri ou Théodoric, ancien moine de l'abbaye de Lobbes et digne élève du célèbre Richard, abbé de cette dernière communauté. Thiéri communiqua sa science à ses religieux, et parvint à former des disciples remarquables, dont plusieurs nous sont connus. La chronique dite *Cantatorium* (1) cite parmi

(1) Cette chronique, déjà publiée par les bénédictins dans l'*Amplissima collectio*, t. IV, p. 914, a été traduite par Mr Robaulx de Soumoy, en un volume in-8º (Bruxelles, 1847) : elle a depuis été réimprimée par le baron de Reiffenberg dans le t. V des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg*, qui fait partie des publications de la commission royale d'histoire.

eux Étienne, Remi et Rodolphe, qui, sous un aussi habile maître, s'occupèrent de la transcription des livres. Aussi la bibliothèque de l'abbaye s'enrichit-elle bientôt de textes précieux, copiés avec soin par des moines aussi adroits qu'instruits.

De Wesemael (Jean), — qui s'occupait exclusivement de la transcription des missels, ainsi qu'il paraît par le titre qu'il se donne de *scriptor librorum missalium,* dans un acte du 4 décembre 1346, habitait la ville de Louvain, où il avait en propriété une maison avec ses dépendances.

« Notum sit universis quod Johannes dictus de Wesemale, scriptor librorum missalium, supportavit cum debita effestucatione domum et curtem, cum suis pertinenciis, sitam ultra navalem pontem ibidem retrorsum supra Werft, inter bona Godefridi dicti Winter et bona Godefridi dicti Compayn, junioris, ipsoque Johanne per juris ordinem inde exposito et penitus abindicato, et Petro dicto Platvoet, cambitore Lovaniensi, modo debito inposito et inheredato, per monitionem et licentiam domini fundi et sententiam scabinorum reddidit idem Petrus, de se et suis successoribus, prefato Johanni et suis successoribus hæc eadem bona prescripta, hereditarie tenenda sub jure domini fundi prius inde debito termino debito persolvendo, et preterea sub tribus libri annui census, monete quolibet solutionis in bursa currente, mediatim ad Natale Domini et mediatim ad festum beati Johannis Baptiste persolvendis in futurum. Et si quid minus sufficienter in præmisso ipsi Petro factum esset, hoc semper ad monitionem suam dictus Johannes perficere promisit, prout eidem Petro modo debito possit valere. Testes : Walterus Eveloeghe et Johannes de Wilre, scabini Lovanienses. Datum anno Domini m° ccc° quadragesimo sexto, mensis decembris die quarta (1). »

Jean, dit *le Précurseur,* — moine de l'abbaye de Villers, qui y remplissait les fonctions de sacristain et mourut, paraît-il, dans le XIV[e] siècle, s'y occupa à composer et à transcrire des livres. Les chroniques de ce monastère qui

(1) Original, dans les archives de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, aux Archives du royaume.

font le plus grand éloge des vertus, des mœurs et de la piété de ce religieux, citent de lui différents manuscrits.

« Erat in monasterio Villariensi sacrista quidam nomine Johannes, dictus Præcursor, vir bonis moribus pollens, et religiosarum personarum ferventissimus amator. Hic juxta consilium prophetæ jugum Domini portavit ab adolescentia et levavit se super se : quoniam cum adhuc tenellus esset, manum suam ad fortia misit, et casta disciplina educatus crevit, atque profecit semper in melius. Hic summopere otium fugiebat, et sanctorum gesta libenter scribebat, aut enarrabat. Fecit nobis librum qui intitulatur : *Agonia morientis*, et *Psalterium beatæ Virginis* comprehendens acta ejus, et etiam Salvatoris. Scripsit etiam nobis librum *de Vita beati monachi*, et alios plures in armario nostro positos. Fecit etiam nobis ordinarium facilem et clarum (1). »

Van den Berghe (Thiéri). — Le prieuré de Groenendael, dans la forêt de Soigne, qui avait été fondé dans la seconde moitié du XIVe siècle, suivait la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Un grand nombre d'écrivains, ascétiques en majeure partie, y vécurent, et plusieurs d'entre eux, outre les ouvrages qu'ils composèrent, s'occupèrent, comme beaucoup d'autres religieux de ce monastère, de la transcription des manuscrits. L'un d'eux, du nom de Thiéri ou Théodoric Van den Berghe, natif de Lombeek-Sainte-Catherine, passa sa vie monastique à Sept-Fontaines, qui n'était alors qu'un ermitage, et ensuite à Groenendael. C'est dans cette dernière maison que ce religieux, dont l'écriture a mérité une mention particulière dans les chroniques, copia plusieurs missels et des psautiers pour l'église, les épîtres de saint Bernard, le second volume de la légende de Corsendonck, etc. Il était aussi habile mécanicien, et fit deux horloges à une époque où elles n'étaient pas encore très-répandues. Il mourut le 20 mai 1420 (2).

(1) Martène et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 1358.
(2) F.-V. Goethals, *Lectures*, t. IV, p. 25.

Hulzel (Jean), dit *de Molendino,* — prêtre, demeurant à Malines, a écrit un livre contenant les *Sermones dominicales* de Jacques de Voragine, qu'il termina en 1463. Ce manuscrit fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque publique d'Anvers, sous le n° 415 du catalogue imprimé, où la description n'est pas exactement donnée. A la fin du volume, on lit : *Scriptus per manus Johannis Hulsel, alias de Molendino, finitus autem anno Domini m. cccc. lxij. mense marcii,* ce qui revient à 1463, nouveau style, et dans l'intérieur du livre on trouve cette autre annotation : *Scripti per manus Johannis Hulzel, presbiteri, Mechliniæ commorantis.*

Van der Noot (Jean) et Van der Moerten (Henri), — furent tous deux chanoines de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. L'un mourut le 20 octobre 1450, après avoir occupé pendant plusieurs années la charge de prévôt; l'autre, qui remplissait les fonctions de proviseur depuis le 6 novembre 1470, décéda le 2 décembre 1479. Le premier écrivit, pour le chœur de l'église de son monastère, quatre antiphonaires, un grand psautier et un bréviaire pour toute l'année. Le second fit la notation musicale de deux antiphonaires et d'un graduel.

I. « Obiit Bruxelle, in monasterio Sancti Jacobi Frigidimontensis, dominus Johannes dictus Van der Noot, anno Domini m° cccc° l°, xx die octobris, relinquens eidem terciam partem patrimonii sui, relinquens duas partes monasterio Beate Marie Viridis-Vallis in Zonia, eo quod olim fuit ibidem professus et morabatur bene per sedecim annos, ordinans etiam in dicto monasterio Sancti Jacobi duas pittantias, unam in die anniversarii sui et aliam in die Sancti Quintini, martyris, et scripsit ibidem quatuor antiphonarios tam estivalis temporis quam hyemalis, jacentes in choro, et unum magnum psalterium cum breviario tocius anni. Est sepultus in choro Beate Marie Virginis, ante altare ibidem (1). »

(1) *Chronique de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Caudenberg,* aux Archives du royaume.

II. « Anno mº ccccº lxxº, vj novembris, fuit investitus Henricus Van der Moerten, Filfordensis, etatis xviij annorum cum dimidio vel circiter, de quo monasterium sepefatum levabit apud Filfordiam post obitum parentum sex petros aureos. Cantavit suam primam missam anno lxxviijº, vicesima tercia die mensis augusti. Notulavitque duos antiphonarius et unum gradale in choro nostro; fuitque multum diligens et sollicitus circa omne bonum monasterii, in omnibus operibus manualibus intus et extra fideliter serviens. Obiitque anno lxxxixº, secunda die mensis decembris, et est sepultus in ambitu nostro, ante ostium refectorii juxta dominum Johannem de Zomergem (1). »

Scribes a la Chartreuse de Scheut, près de Bruxelles. — Il est constaté pour nous que les moines de la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles, qui fut fondée en 1450 et ruinée en 1580, s'occupèrent de la transcription des livres au moins jusqu'au commencement du XVIe siècle. C'est ce que prouve une note consignée dans l'inventaire, dressé en 1505, de la bibliothèque du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, village dont Scheut n'était qu'une dépendance, et où il est fait mention de deux parties de missel pour la saison d'hiver, qui avaient été récemment écrites à la chartreuse (2).

De Lorimier (Corneille). — Ce nom se lit à la fin d'un beau manuscrit in-folio, contenant une partie de missel latin, qui date de 1514 (3), et qui fut acheté, en décembre 1850, chez Mr Heussner, libraire à Bruxelles, par un amateur de Gand. Ce volume a 75 feuillets, dont plusieurs sont enrichis de miniatures et de lettrines, représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il nous

(1) Chronique citée.

(2) « Item, noch twee wynter stucke, die al nieuwe zyn tot Schuete gescreven. » (Archives du chapitre d'Anderlecht, aux Archives du royaume.)

(3) Voici ce qu'on lit à la fin du manuscrit : *Explicitus este iste liber per me Cornelium de Lorimier anno millesimo quingentesimo decimo 4º, ultima augusti septimus liber.*

paraît provenir de quelque église collégiale ou prévôté du pays de Liége, ainsi que peut le faire présumer la représentation de plusieurs chanoines dans les lettrines qui ornent les f^os iiij v°, ix v°, xvi r°, xxi r°, et où se lisent les noms suivants sur de petites banderoles : *Jacobus de Valle, Anthoneus de le Cambe, Ia : Kikepois;* plus loin, au f° lxij v°, on trouve le nom : *Ge. Rodere* au milieu d'une petite lettrine.

De Bruges (André), — qui habitait Bruxelles, reçut 6 livres, en 1519, pour le parchemin et l'écriture d'un petit livre de la Toison d'or, avec enluminure, destiné à Sigismond Ier, roi de Pologne (1).

Van Galen (Gaspar). — Dans une vente, faite chez le libraire Heussner, à Bruxelles, le 14 décembre 1854, se trouvait entre autres manuscrits curieux un livre de prières, petit in-8°, sur parchemin, de 170 feuillets, orné de huit belles initiales peintes en or et en couleurs, et entourées d'arabesques pleines de goût. Ce manuscrit appartient, croyons-nous, au commencement du XVIe siècle; il se termine par ces lignes : *Geschreven ende geynd, tot vrynschappen, tot behoef ende noetdurft des geestelicker guetgebuertig ioffen Elizabeth Van Batenborch, sich hebbende in der tyd begeven in der Joffen-Cloester binnen der stat Zancten; mit namen geschreven durch mi bruder Jaspar Van Galen, des Got langh in doechden gespare.* Ce volume a donc été écrit par frère Gaspar Van Galen, pour Élisabeth Van Battembourg, religieuse à Zanten, au duché de Clèves.

(1) Registre n° F. 353, f° iij^c xxv°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille; — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 313.

§ 16. *Enlumineurs.*

Sommaire : Guillaume d'Arschot. — Arnould Gaelman. — Dreux Jehan. — Evrard Vredric. — Simon Van den Vaelgaerde. — Antoine Ghorys. — Jean Van Lille, scribe. — Simon Bering. — Adrien Reyniers. — Jacques de Buns.

D'Arschot (Guillaume). — Gaelman (Arnould). — Tout récemment, Mr Éd. Van Even nous a fait connaître (1) un sculpteur ou imager (*imaginator, ymaginifex*) du nom de Jean, qui vécut à Louvain de 1250 à 1294, et dont un acte de 1296 mentionne la femme, le fils et les deux filles. Mr Van Even suppose que Jean, son fils, exerça la profession de son père, et dans son patriotisme ardent et bien excusable, le savant archiviste voudrait pouvoir leur attribuer le tombeau du duc Henri Ier, et celui de son épouse et de sa fille, que l'on voit encore dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain. Notre désir à nous est qu'il puisse un jour acquérir quelque preuve pour appuyer son opinion. Nous avons découvert deux autres artistes de Louvain, contemporains de ces sculpteurs : l'un est Guillaume d'Arschot, enlumineur de livres (*illuminator librorum*), qui possédait, en 1303, une maison située contre le cimetière de Saint-Pierre, près des écoles; l'autre s'appelle Arnould Gaelman, peintre d'images (*pictor ymaginum*), de tableaux peut-être, mais au moins miniaturiste. Ce dernier vend, en 1311, la maison qu'il habite dans le *Hoel-straet*, aujourd'hui rue de Tirlemont, près de la porte Saint-Michel. Il alla demeurer ensuite dans la rue du Château, et y mourut, selon toute apparence, vers 1323.

I. « Notum sit universis quod Willelmus de Arschot, illuminator librorum, in Lovanio, supportavit cum debita effestucacione domum suam et curtem cum suis pertinentiis sitas juxta Scolas nunc Lovanienses, in proximo domui Ar-

(1) *Messager des Sciences historiques;* Gand, 1854; p. 132-145.

noldi dicti Rex, clerici, juxta atrium beati Petri, ipsoque Willelmo per juris ordinem inde exposito et penitus adjudicato, et domino Willelmo dicto Manneman, presbitero, modo debito et consueto in dictis bonis modo debito, imposito et inheredato, reddidit dictus dominus Willelmus de [ipso] et suis successoribus eidem Willelmo de Arschot et suis successoribus hec eadem bona hereditarie tenenda sub jure dominorum fundi prius inde debito, debito termino persolvendo et preterea sub quinquaginta solidis census annui pagamenti quolibet termino solucionis communiter in bursa currentibus, mediatim ad festum beati Johannis Baptiste et mediatim ad Natale Domini, a modo persolvendis in futurum. Et si quid amplius ad hoc esset faciendum, hoc semper ad monitionem ipsius domini Willelmi dictus Willelmus perficere promisit, prout eidem domino Willelmo modo debito possit valere. Testes : Egidius ex Lymminghen et Walterus dictus Blancarts, scabini Lovanienses. Datum anno Domini millesimo trecentesimo quinto, tercia decima die mensis mayi (1). »

II. « Notum sit universis quod Arnoldus dictus Gaelman, pictor ymaginum, supportavit, cum debita effestucacione, in manus domini fundi, domum et curtem cum universis suis attinentiis, sita in Hoel-strata, in proximo porte beati Mychaëlis supra fistam, ibidem in dextero latere dum itur per portam antedictam, quemadmodum idem Arnoldus dicta bona tenens erat ibidem, et preterea omne jus quod idem Arnoldus habebat aut proclamare poterat quoquo modo in bonis antedictis, ipsoque Arnoldo per juris ordinem inde exposito et penitus abjudicato imposite sunt jure hereditario Katerina dicta Van den Stienweghe et Elizabeth dicta de Borneem, beghine, per licenciam et monitionem domini fundi et sententiam scabinorum. Et si quid amplius ad hoc esset faciendum, hoc semper ad monitionem ipsarum Katerine et Elizabeth, vel alterius earum lateris presentium, prefatus Arnoldus perficere promisit, prout eisdem Katerine et Elizabeth modo debito possit valere ad debitam stabilitatem consequendam. Testes : Walterus dictus Crieesten et Everardus dictus de Oppendorp, scabini Lovanienses. Datum anno Domini m° ccc° undecimo, dominica ante Divisionem Apostolorum (2). »

III. « Notum sit universis quod dominus Radulphus dictus de Erpse, plebanus ecclesie sancti Petri Lovaniensis, et Willelmus dictus de Boutsvorst, ejus

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Parc-les-Dames,* f° cxc v°, aux Archives du royaume.

(2) Charte originale des archives du couvent de Sainte-Catherine, à Millen, *ibidem.*

sororius, supportaverunt cum debita effestucatione novem libras annui census monete quolibet termino solutionis in bursa currentis, mediatim ad festum beati Johannis Baptiste et mediatim ad Natali Domini persolvendi, quem habebant ad domum et curtem cum universis suis pertinentiis quondam Arnoldi dicti Caelman [*sic*], situm in Castri strata, etc. Datum anno Domini m° ccc° vicesimo tertio, ultima die mensis februarii [1324, n. st.] (1). »

Jehan (Dreux) — est un enlumineur de livres des plus distingués, qui fut employé pendant de longues années par Philippe le Bon. On lit dans l'ouvrage de Mr le comte de Laborde qu'il peignit, en 1440, les miniatures du livre d'Heures du duc : il habitait à cette époque la ville de Bruges (2). Ce prince le prit depuis entièrement à son service. En 1447, il reçoit 20 francs pour l'aider à vivre et à s'entretenir (3). Il lui est accordé une pareille somme, l'année suivante, aux mêmes fins (4); Dreux Jehan s'occupait alors d'enrichir d'enluminures divers livres de la librairie du duc, et c'était lui qui était chargé de les relier, et de restaurer les autres manuscrits dont elle était composée. C'est ce que constate une note mentionnant un payement de 24 francs à son profit (5). Ses gages lui furent payés sur le pied de 12 gros par jour, de 1449 à 1455 (6). Cet artiste avait le titre de valet de chambre du duc, titre qu'eurent aussi Jean Van Eyck (7) et bien d'autres peintres, sculpteurs et graveurs, du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. Voilà ce que nous apprennent les recherches de l'éminent écrivain français.

De notre côté, nous avons vu une pièce appartenant à

(1) Archives de l'abbaye de Sainte-Gertrude, aux Archives du royaume.

(2) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, n° 1336, p. 378.

(3) *Ibidem*, n° 1391, p. 392.

(4) *Ibidem*, n° 1395, p. 393.

(5) *Ibidem*, n° 1396, p. 393.

(6) *Ibidem*, n° 1398, p. 393; n° 1429, p. 400; n° 1486, p. 414, et n° 1604, p. 487.

(7) *Ibidem*, n° 898, p. 259, etc.

Mr Defresnes, conseiller de préfecture, à Metz, datée du 26 janvier 1447 (1448 n. st.), qui le concerne. Le duc de Bourgogne y enjoint à son secrétaire de payer à « Dreux » Jehan, enlumineur et historieur, » la somme de 15 saluts d'or, de 48 gros de Flandre la pièce, « pour l'ouvraige des » histoires, enlumineures et escriptures de livres » qu'il avait faites par ses ordres. Charles, comte de Charolais et fils de Philippe le Bon, se l'attacha en qualité de valet de chambre et enlumineur, par lettres patentes du 30 avril 1464, ce que prouve le document inédit suivant :

« Charles de Bourgoingne, conte de Charolois, seigneur de Chasteaubelin et de Béthune, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que pour la bonne et louable relacion qui faicte nous a esté de la personne de nostre amé maistre Dreux Jehan, et de ses vertuz et mérites, icelui maistre Dreux avons retenu et retenons par ces présentes en qualité de nostre varlet de chambre et enlumineur, pour nous servir d'ores en avant oudit office de varlet de chambre et enlumineur, aux honneurs, drois, prérogatives, libertez, franchises, proffiz et émolumens qui y compètent et appartiennent, etc. Donné à Gand, le derrenier jour d'avril l'an de grâce mil cccc lxiiij (1). »

Vredric (Évrard), — enlumineur de Louvain, travaille, pendant plusieurs jours, à 7 sous, à l'occasion des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, en 1468 (2). Nous ne consignons ici son nom que pour mémoire.

Van den Valgaerde (Simon), — enlumineur de livres, demeurant à Malines, reçoit, en 1476, la somme de 10 livres 8 sous, monnaie de Flandre, « tant pour avoir » fait et escript ung calendrier, comme pour avoir enluminé

(1) Acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Les comptes en ont été publiés par extraits par le baron de Reiffenberg, dans son *Mémoire sur la peinture sur verre;* par Mr A. Michiels, dans le t. II de son *Histoire de la peinture flamande*, et plus exactement depuis par Mr le comte de Laborde dans son ouvrage cité plus haut, Preuves, t. II.

» et historié les sains et sainctes des festes gardées par la » court (c'est-à-dire le parlement de Malines), y comprins » le parchemin et l'aisselle sur laquelle ledit calendrier est » atachié (1). »

Ghorys (Antoine), — enlumineur, demeurait à Malines. En 1505, il peignit pour le grand conseil deux rôles contenant certaines ordonnances, qui avaient été écrites par Jean Van Lille.

« A Jehan Van Lille, escripvain, Anthoine Ghorys, enlumineur, et Jehan Smeest, escrinier, demorant à Malines, la somme de xvj livres vj solz, qui deue leur estoit pour les causes et ainsi qu'il s'ensuyt, assavoir : audict Lille, pour avoir escript deux rolles en parchemin, contenant certaines ordonnances et statutz sur le fait des vacances dudict grand conseil : xl s.; audict Anthoyne Ghorys, pour avoir élluminé lesdicts deux rolles : xij l.; et audict Jehan Smeest, pour avoir fait deux tableaux et mis lesdicts deux rolles dessus, fermés en tel estat et forme qu'il est accoustumé faire en telles choses, pour les mettre ou pendre ès chambres où l'on tient ledict grand conseil : xlvj s.; pour ce par ordonnance du xiiij^{e} d'avril xv^{c} cincq, après Pasques (2). »

Bering (Simon), — enlumineur, demeurait à Bruges. Il exécuta en miniature et dans des proportions assez grandes, les figures, ornées de leurs armes, de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint, et les écussons de tous les chevaliers qui avaient fait partie de l'ordre de la Toison d'or, depuis sa création en 1429 jusqu'en 1537, date de la confection de ce magnifique travail, pour lequel il reçut 169 livres de Flandre.

« A Simon Bering, élumineur, demourant à Bruges, la somme de viij^{xx} ix livres [de Flandre] pour les parties cy-après spéciffiées, par luy faiz pour les chancellier, trésorier et greffier de l'ordre du Thoison d'or : premièrement, pour avoir fait et painct la figure et représentation avecq leurs armes et timbres en grandt volume des cincq personnaiges, assçavoir : le duc Philippe,

(1) Registre n° 21437 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 21436, f° lxxij v°, *ibidem*.

premier fondateur dudit Thoison d'or, le duc Charles, l'empereur Maximilian, le roy don Philippe et l'empereur à présent, au prix de vj livres chascune figure desdits personnaiges, y comprins leurs armes et timbres; *item*, pour avoir fait les escuchons avecq les armes des chevaliers de l'ordre qui avoient esté depuis le commenchement dudit ordre jusques l'année [xv^c] xxxvij, qui sont au nombre de ix^xx iiij, au pris de xij sols vj deniers chascun; et pour ses journées et vacations d'estre venu de ladite ville de Bruges en la ville de Bruxelles, vers lesdits chancellier, trésorier, greffier et Thoison d'or, leur apporter lesdictes figures, où il avoit vacqué par leur ordonnance par l'espace de xxiiij jours (1). »

Reyniers (Adrien), — enlumineur de Bruxelles, que nous avons déjà cité au § 3, dessina et peignit quatre patrons pour les sceaux et contre-sceaux que Philippe II fit graver pour s'en servir, après l'abdication de son père, dans les chancelleries de l'audience et de Brabant : il reçut de ce chef, 6 livres de Flandre, en octobre 1555 (2). Nous avons dit ailleurs (3) que ces sceaux furent gravés par Thomas Van Gheer, orfévre d'Anvers, et Gilles Horrion, orfévre de Bruxelles.

Buns (Jacques de), — peintre et enlumineur, vivait en 1555.

« (1555). Jacques de Buns, painctre et illuminateur, lx sols pour son sallaire de iij escussons divers armoïez des armes de Sa Majesté [Philippe II] qu'ont esté envoïé en France, blasonnez tous trois en la sorte que Sa Majesté les avoit porté, lesquelz il avoit faict par charge de monseigneur le révérendissime évesque d'Arras [Granvelle] (4). »

(1) Registre n° F. 222 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 234, *ibidem*.

(3) *Recherches sur les graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, t. Ier, p. 151 et 353.

(4) Registre n° F. 239 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

§ 17. *Chroniqueurs et écrivains divers.*

Sommaire : J. Froissart. — Simon Nockart. — Jean Dauffay. — Relation du premier voyage de Philippe le Beau, en Espagne, par un religieux de l'ordre de St-Augustin. — Jean-Paul de Albo-Castro. — Guillaume Maye. — George et Gautier Chastelain. — Nicaise Laidam. — Henri de Mohy.

Froissart (Jean). — Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire connaître ici une note relative au prix auquel se vendaient les œuvres de cet écrivain un siècle après sa mort. Il s'agit d'une des deux premières éditions de ses chroniques imprimées tout récemment alors, chez Antoine Vérard, en 4 volumes in-folio. Philippe le Beau en fit acheter, le 23 octobre 1499, chez Guillaume Houtmaer, libraire, à Bruxelles, un exemplaire sur papier, au prix de 7 livres 4 sous, qu'il destinait « à madame la grande » douagière (Marguerite d'York) pour sa foire de Bruxel- » les (1). »

Nockart (Simon), — est l'auteur d'une traduction française et abrégée des *Annales de Hainaut*, par Jacques de Guyse. Il occupait déjà, en 1410, la charge de clerc du bailliage de Hainaut, et la conserva jusqu'à la fin de sa vie : il obtint plus tard d'y joindre le titre de « conseiller » de monseigneur le duc (Philippe le Bon) (2). » On lit dans l'*Histoire ecclésiastique de la ville et du comté de Valenciennes* (3), de Simon Le Boucq, qu'il vendit sa maison, en 1437, pour agrandir le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Jacques. Il mourut le 17 septembre 1449, comme le prouve la note suivante :

(1) Registre no F. 186 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registres divers de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) P. 55. Cet ouvrage a été publié avec luxe, en 1844, par Mr A. Dinaux.

« A Simon Nocquart, que Dieu pardoinst, à son temps conseiller, etc. accomply le xvij^e^ jour de septembre l'an (xiiij^c^) xlix, que lors ledit Simon alla de vie à trespassement (1). »

Dauffay (Jean). — Rien n'est plus connu que le mémoire rédigé en français, en 1477, par Jean Dauffay, pour défendre les droits de Marie, duchesse de Bourgogne, sur cette partie de son patrimoine, contre les empiétements de Louis XI, et les querelles que suscitait ce roi astucieux à la noble héritière de Charles le Téméraire. Il est imprimé, et des copies et des traductions s'en trouvent dans toutes les bibliothèques. Dauffay était conseiller ordinaire des requêtes de l'hôtel, lorsqu'il fut chargé de ce travail, auquel il consacra plusieurs mois : il visita dans ce but tous les dépôts d'archives d'alors. En 1474, les comptes font mention de lui en qualité de conseiller et second avocat au parlement de Malines (2). La date de sa mort est inconnue; nous croyons toutefois pouvoir la fixer à l'année 1494, d'après une note où il est question de « procès » laissés par feu maistre Jehan Dauffay (3). »

I. « A maistre Jehan Duffay, conseiller et maistre des requestes ordinaire de l'ostel de Messeigneur et Dame, le xiiij^e^ jour de mars l'an (xiiij^c^) lxxviij, après Pasques, la somme de lxiiij livres de xl gros, pour xl jours entiers que par ordonnance de Monseigneur de Wierre, chef, et les autres gens du grant conseil de Mesdisseigneur et Dame, il a affermé avoir vacquié et besongnié avec maistres Thomas de la Pappoire, procureur général, et Bertelmy Trottin, garde des chartes de Flandres, conseillers de Mesdisseigneur et Dame, à serchier, visiter, quérir et extraire les lettres, tiltres et autres enseignemens servans à la justification des droits et querelles de Mesdisseigneur et Dame à l'encontre du roy de France, hors de leurs trésorie des chartres à Lille, Ruplemonde, chambre des comptes, à Malines et ailleurs (4). »

II. « A maistre Bertelmieu Trotten, trésorier des chartes de Flandre, la somme

(1) Registre n° 1002, f° xxij r°, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 21430, *ibidem.*
(3) Registre n° 21431, *ibidem.*
(4) Registre n° 21440, *ibidem.*

de xliiij livres xv solz de xl gros, pour pluiseurs coppies de lettres escriptes et coppiées par pluiseurs clercs, et icelles signées et collationnées aux originaulx par divers notaires, pour enservir à la justification du droit de monseigneur le duc et de madame d'Ostrice, ès différens et querelles qu'ilz ont de présent contre le roy [de France] (1). »

Ouvrage d'un Augustin sur le premier voyage de Philippe le Beau en Espagne. — Il existe des relations des deux voyages que Philippe le Beau fit en Espagne, l'un en 1501, et l'autre en 1506. Le premier nous a été raconté par Antoine de Lalaing, et le second par Jean Lemaire (2). Voici un extrait de compte qui établit qu'il a été fait par un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et présenté à l'archiduc, en janvier 1504 (n. st.), une autre narration du voyage de 1501 : ce manuscrit existe peut-être encore dans quelque bibliothèque.

« A ung religieux de l'ordre de Saint-Augustin, l livres pour don que Monseigneur lui en a fait pour ses peines et labeurs d'un beau livre par lui lors fait et composé à la louange de Monditseigneur touchant son voyaige d'Espaigne, et lequel il lui avoit, le ix du mois de janvier xv^{c} iij [1504, n. st.], présenté en don (3). »

De Albo-Castro (Jean-Paul), — grec de naissance et noble de race, était aux Pays-Bas en 1504, et présenta à Philippe le Beau un livre de sa composition, pour lequel il reçut une bonne récompense.

« A Johanni Paulo de Albo Castro, nobilis homo greco (*sic*), la somme de xix livres x solz pour don que Monseigneur lui en a fait pour en récompense d'un libre qu'il avoit, le iiij^{e} du mois d'avril xv^{c} iiij, présenté en don à Monditseigneur, contenant la grant question que feist le Grant Turcq au patriarche de Constantinoble, touchant la saincte Trinité et la foy chrestienne (4). »

(1) Registre n° 21439, aux Archives du royaume.

(2) Les différentes relations des voyages de Philippe le Beau en Espagne seront imprimées dans les publications de la commission royale d'histoire. (Voyez *Bulletins de la commission*, t. 1er, *passim.*)

(3) Registre n° F. 190 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) *Ibidem.*

Maye (Guillaume), — prêtre anglais qui habitait Tournai, présenta, en 1517, à Marguerite d'Autriche une généalogie, écrite sur parchemin, de tous les princes descendants d'un comte de Savoie : il avait, peu de temps auparavant, offert à cette princesse une autre généalogie, et fut généreusement récompensé pour ces travaux.

« Maistre Jehan de Marnix, vous faictes payer et délivrer content à messire Guillame Maye, anglois, prestre, résidant en la ville de Tornay, la somme de xxv livres, de xl gros, en récompense de certaine généalogie, escripte en parchemin, de tous les princes chrestiens descendus d'un conte de Savoye, dont il nous a fait cejourd'huy présent, et ce oultre la somme de l livres, qu'il a desjà eu de nous puis peu de temps ençà, pour certaine autre généalogie dont il nous a aussi fait présent, etc. Le xve jour d'octobre l'an mil v^c xvij (1). »

Chastelain (George et Gautier). — Gautier Chastelain, qui fut doyen du chapitre de Saint-Pierre, à Leuze, était fils de George, le célèbre chroniqueur du XVe siècle, ainsi que le prouve la note suivante. On y voit qu'il continua les travaux entrepris par son père, et que Charles-Quint lui fit, en 1524, un don de 120 livres de Flandre, pour avoir fait faire une copie des chroniques de George.

« Je Gouthier Chastellain, doyen de Leuze, confesse avoir reçu la somme de vj^xx livres, de xl gros, pour don que l'empereur m'a fait en considéracion des services que luy ay faiz et feu mon père en pluiseurs manières, mesmement pour me récompenser des peines et despence que j'ay eu pour avoir fait grosser certaines croniques faites et composées par mondict feu père, à la louenge de ses prédicesseurs, desquelles j'ay fait le recueil et les doy bailler ès mains de madame l'archiducesse d'Austrice, régente et gouvernante de par deçà, pour en faire son plaisir. Le xxiiij^e jour d'octobre xv^c xxiiij (2). »

Laidam (Nicaise), — roi d'armes de Charles-Quint sous

(1) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

le titre de *Grenade*, né à Béthune en 1465, offrit à Marguerite d'Autriche, à l'occasion du renouvellement de l'année 1529, « aucunes belles croniques abrégées, » pour lesquelles il reçut 6 livres de Flandre de récompense (1). C'est là sans doute la *Chronique abrégée*, dont le baron de Reiffenberg a parlé dans les pages curieuses qu'il a consacrées à N. Laidam (2). Il est encore auteur d'une chronique métrique, commençant à 1495 et s'arrêtant à 1545, deux années avant sa mort.

De Mohy (Henri), — médecin du XVII[e] siècle, a écrit un livre sur la fièvre tierce, qui fut imprimé à Louvain, en 1642, et dont voici le titre d'après Paquot (3) : *Tertianœ Crisis, qua Dominorum Petri Barbœ, Proto-Medici, Praxis curandœ Tertianœ, et Vopisci Fortunati Plempii, Professoris Lovaniensis primarii, animadversio discutitur, ac legitima demum Tertianœ curatio exponitur;* in-4°. L'auteur dédia son livre à Pierre Roose, chef et président du conseil privé, par la lettre suivante, datée de Bruxelles, le 10 mai 1642.

« Monseigneur, l'estime que Vostre Seigneurie fait des amateurs de science, et le désir que j'ay de lui rendre du service, m'at fait prendre la hardiesse de lui dédier ce petit traicté, auquel est décidé quelque différent entre deux médecins principaux, touchant la cure de la fièvre tierce : ne souhaitant autre récompense que le bonheur d'entendre que Vostre Seigneurie auroit pris la peine de le recevoir : ce que je supplie d'aussi bon cœur que je me signe, Monseigneur, etc.

» Henri de Mohy (4). »

(1) Registre n° 1805 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1843, p. 123 et 124, et 1844, pp. 177-185.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire litteraire*, t. V, p. 262.

(4) *Papiers du chef et président Roose*, aux Archives du royaume.

§ 18. *Inventaire de Manuscrits.*

Sommaire : Inventaire de manuscrits confisqués en 1568 sur Nicolas de Hames. — Sa notice biographique. — Liévin de Sloovere, peintre, à Gand.

Inventaire des manuscrits confisqués en 1568 sur Nicolas de Hames. — Nicolas de Hames, fils bâtard d'un prêtre français et d'Agnès Van Schore, naquit à Ham, en Picardie; il vint aux Pays-Bas, en 1551, pour prendre du service dans l'armée, fut nommé, le 17 mai 1557, commissaire des monstres de guerre, et ne tarda pas à être appelé aux fonctions de lieutenant de l'artillerie, par lettres patentes du 8 août 1559. Il eut une sœur du nom de Françoise, qui épousa le seigneur de Courcelles. Ses talents et ses connaissances lui firent obtenir, le 21 septembre 1561, la succession d'Antoine de Beaulaincourt à la charge de héraut d'armes de l'ordre de la Toison d'or, d'où le nom de *Toison d'or* sous lequel on le trouve souvent désigné dans les documents de l'époque et par les historiens du temps (1).

La réforme et la révolution trouvèrent dans Nicolas de Hames un partisan zélé et véhément. M. Groen Van Prinsterer dit en parlant de ce seigneur qu'il « n'aimait pas les » demi-mesures et qu'il prit une part très-active aux démar- » ches de la noblesse; » il ajoute que « ce fut lui qui, en » novembre 1565, ne craignit pas de tourner en ridicule » ce que Viglius, chancelier de l'ordre, avait dit, à l'occa- » sion de l'assemblée solennelle des chevaliers, sur les mé- » rites de saint André, leur patron (2). » Il fut banni, avec confiscation de ses biens, par sentence du 18 mai 1568 (3), et périt, la même année, dans la première expédition du

(1) *Archives de la maison d'Orange*, 1re série, t. II, p. 35.
(2) Registre n° 111 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(3) Registre n° 593, *ibidem*.

prince d'Orange contre le duc d'Albe. Cette sentence porte qu'il jeta à la fontaine de Spa, avec le comte Louis de Nassau et autres mécontents, les bases du compromis qui fut signé et juré par eux et par lui en sa maison à Bruxelles, au mois de décembre 1565 ; que de plus il assista à Breda à l'assemblée des confédérés où fut conçue la requête présentée le 5 avril 1566 (n. st.) à la duchesse Marguerite de Parme, et qu'il fit partie de la réunion des nobles à Saint-Trond. La facilité avec laquelle Nicolas de Hames rédigeait dans sa langue maternelle, et l'élégance de son style, ce qu'attestent plusieurs lettres qui ont été conservées, ne permettent pas de douter qu'il n'ait pris une grande part à la rédaction du compromis, dont tout l'honneur est attribué à Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde. Il avait épousé Philippote Van den Heetvelde, veuve de Jean du Blioul.

Voici la liste des livres qui furent confisqués sur Nicolas de Hames. Ainsi qu'on le remarquera, la plupart d'entre eux sont des livres héraldiques.

1. « Eenen pampieren bouck gedect met root leer, daerinne voer staet geschreven met roode letteren : *L'obsèque du conte de Flandres.*

2. Een anderen boeck, geintituleert : *La création de Montjoye, premier hérault de France et son coronnement.*

3. Een ander boeck geprent, gebonden in zwert leer, geintituleert : *L'arbre des batailles.*

4. Eenen schoonen grooten boeck oft volumen in 't walsch gescreven, in schoon franchyn, inhoudende diversche schoone figuren, hoe men 't spel van tournoyen behoort te beleyden oft conduyseren.

5. Een groot volumen metter handt gescreven, in pampier, beginnende : *Cy s'ensuyt ung pas fort horrible contre tous vivantz ;* bedect met geheel leer.

6. Eenen anderen boeck in berderen gebonden, met een slote ende metter handt gescreven in 't walsch, geintituleert opt xvj^{e} blat aldus : *Extraict d'ung livre que on appelle le songe du Vergier en tant qu'il touche des armes.*

7. Eenen ouden quaden boeck in berderen gebonden met root leer, daerinne voer opt xvij^{e} blat staet eenen gescreven calengier, inhoudende voerts vele verscheyden wapenen, ende achter vele wit onbescreven pampier.

8. Eenen grooten ouden quaden gescheurden boeck, in swert leer ende berderen gebonden, inhoudende achtien bannieren ende lxxiij blasoenen, buyten geintituleert : *Les bannières de Flandre.*

9. Eenen grooten ouden boeck met tanneyt leer, inhoudende : *Copie de la charte de la court d'amours, publié à Paris,* met vele diverssche wapenen, in welcken boeck voer staet gescreven : *Ce livre appartient et est à Gilles de Rebecke, roy d'armes des marches de Haynnau, de Hollande, de Zélande, de la Basse-Frize, de Namur et de la contée de Cambrésiz.*

10. Eenen cleynen boeck in berderen gebonden met geheel leer, gescreven in franchyn, inhoudende diverssche wapenen met gescrifte rontsomme gescreven staende.

11. Een zeer cleyn boecxken in franchyn gebonden, in zwert leer met groen snoerkens, inhoudende diverssche wapenen, daervoere in 't beginssele staet gescreven : *Seul y sera Berlaymont.*

12. Een anderen pampieren boeck in gheel berderen gebonden, met twee sloten, geintituleert oft beginnende : *Secundum dicta philosophorum omnis homo naturaliter scire desiderat;* metter handt gescreven, inhoudende diverssche gewappende luyden te peerde, ende achterweerts diverssche andere wapenen.

13. Eenen grooten boeck van pampier in gheel berderen gebonden, met twee sloten, anders nyet inhoudende dan diverssche ydele ongecoloreerde wapenen met vormen (soe het scheyne) daerop gedruct.

14. Eenen anderen gelycken grooten boeck in pampier, in berderen gebonden, oyck met twee sloten, anders nyet inhoudende dan vele ydele ongecoloreerde wapenen met vormen daerinne (zoo het schynt) gedruct.

15. Eenen anderen gelycken grooten boeck in pampiere, in berderen gebonden, oyck met twee sloten, anders oyck niet inhoudende dan vele ydele ongecoloreerde wapenen, met vormen (soe het schene) daerinne oft op gedruct.

16. Eenen pampieren boeck sonder copercule, vol gescreven, inhoudende diverssche manieren oft ordinantie van vuytvaerden van diversche princen ende princessen; op 't ierste blad staende aldus geintituleert : *Obsèques, funérailles et aultres choses de l'hostel de l'empereur.*

17. Eenen anderen boeck in parchement gescreven, geintileert : *Ce sont les droictz appartenans aux officiers d'armes,* groot drye bladeren, ende gecollationneert quinta martii l'an iiij^{xx} xvj, ende onderteeckent : L. du Blioul.

18. Eenen ouden pampieren boeck sonder copercule, inhoudende vyfthien bescreven bladeren compres, geintituleert : *S'ensieult l'ordonnance du pas de l'arbre d'or.*

19. Eenen boeck gebonden in zwert leer, geintituleert : *L'estat de l'Église*

avecq le discours des temps, depuys les appostres soubz Néron jusques à présent soubz Charles Ve.

20. Een cleyn boexken in 't walssch, met een franchyne copercule bedect ende geprint, wesende geintituleert : *Le baston de la foy crestienne.*

21. Een walsch boecxken met een franchyn copercule als 't voergaende boecxken, geintituleert : *Conformité et accordt tant de l'escripture saincte que des anciens et peers, docteurs de l'Église*, etc.

22. Een gescrifte geintituleert : *Marché faict aujourd'hui xvje de mars entre Thoison d'or et Liévin de Sloovere pour neuff tableaux des armes des chevaliers de l'ordre qui deffaillent pour accomplir le septiesme chappitre*, etc. (1).

23. Eenen dicken boeck, wesende eenen *dictionarium* in 't latyn ende hoochduytsch, gebonden in een horne couverture, met gout aen de canten van den zelven boecke.

24. Eenen boeck van pampiere gebonden in swert leder, innehoudende in gescrifte diverssche manieren ende soorten van wapenen, als eerst van Coninck Richardt van Ingelandt, etc., d'officie van Thoison d'or aengaende.

25. Eenen grooten platten boeck gebonden in bert, met swert leder overdect, beghinnende aldus in groot gescrift : *A vous Adolff de Clève et de la Marke, hault et illustre, et Ravestain*, etc.

26. Eenen boeck in 't spaensche, geintituleert aldus : *Libro de la invention liberal y arte del puego del apedrez*, etc., gebonden in parchemyn, gevervet met gruen op de canten.

27. Eenen boeck in 't lattyn geprint, innehoudende d'affcompst van den coningen van Arragon, etc.

28. Eenen boeck in 't spaensche, ruerende : *De l'art de feu.*

29. Een cleyn dick boecxken in 't franchois geprint, wesende : *Pantagruel.*

30. Eenen boeck met diverssche figuren : *Strennuorum virorum* (2). »

(1) On lit dans l'*Histoire de la Toison d'or*, par le baron DE REIFFENBERG; Bruxelles, 1838; p. 28, que le septième chapitre de l'ordre de la Toison d'or fut tenu à Gand, en 1445, dans l'église Saint-Jean. Nous avons consulté le livre de la corporation des artistes peintres et sculpteurs de cette ville, publié récemment par MM. DE BUSSCHER et F. DE VIGNE; le nom de Liévin de Sloovere n'y figure pas. Un autre Liévin de Sloovere, fils d'Antoine, et peintre également, a été admis dans la corporation en 1481; fut nommé juré, en 1489, et doyen en 1501.

(2) Registre no 593 cité.

§ 19. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : Jean Van Evere. — Ex-voto sculpté par lui, en 1439, pour l'église des récollets, à Bruxelles. — Roger Van der Weyden, peintre. — Guillaume Van Ottengys. — Barthélemi Van Raephorst. — Jacques Daret. — Jean Beyaerts. — Les mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange, dans l'église des cordeliers, à Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté. — Henri Van Ballart. — Sculptures de la chapelle du conseil de Flandre, à Gand. — Jacques Fourmanoir. — Arnould Coens. — Jean Arnout. — François et Jérôme du Quesnoy. — Statue de saint Thomas à l'église Ste-Gudule, à Bruxelles. — Jean-Baptiste Caulier.

Van Evere (Jean), — sculpteur de la première moitié du XVe siècle, établi à Bruxelles, est l'auteur d'un retable en pierre blanche, à volets, qui ornait l'église des récollets de cette ville. Les calvinistes s'emparèrent du couvent de ces religieux, le 15 juin 1579, y établirent leur consistoire après l'avoir livré au pillage, et commencèrent la démolition de l'église, le 17 août 1583 : le chœur seul fut abattu (1). L'œuvre d'art dont nous parlons aura péri dans cette dévastation. On y voyait l'image de Notre-Dame, accostée des figures en pied de Marie d'Évreux, épouse de Jean III, duc de Brabant et de Limbourg, et de Marie de Brabant, sa fille, femme de Renaud III, duc de Gueldre, avec leurs noms et leurs armoiries, l'écusson et la devise de Philippe le Bon, par ordre duquel cet ex-voto fut exécuté. Ces deux princesses, dont la première mourut en 1335, et la seconde en 1398, furent enterrées aux récollets, à Bruxelles, où se trouvaient aussi les sépultures de Jean Ier, duc de Brabant, et de Godefroid, sire d'Arschot, son frère (2). Le bas-relief sculpté, en 1439, par Jean Van Evere, lui fut payé 38 *ridders,* de 4 gros de Flandre chacun. Ce devait être une pièce remarquable, car

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 100.
(2) *Ibidem.*

on dépensa une somme de 40 *ridders* pour la faire peindre, selon l'usage du temps, des plus riches couleurs par un autre artiste bruxellois, par le célèbre Roger Van der Weyden, le vieux. Tout le retable coûta 115 livres 12 sous, de 40 gros, la livre, qui fut payée par ordonnance du duc de Bourgogne, en date du 19 janvier 1440 (n. st.). Le peintre reçut encore 6 livres, peu de temps après, pour avoir peint sur les volets les devises de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, sa femme.

1. « Aen Peteren Van der Eycken betaelt de somme van cix l. xij s., vlaemschen munten, te xl grooten, 't pont, voer diverse personen ende om der redenen wille hierna vercleert, te wetene :

» Janne Van Evere, beeldesnydere te Bruessele, om te hebbene gemaect in witte steene eene taeffele daerinne is eene beelde van Onser-Vrouwen ende ij anderen, d'eene van vrouwen Marien, wilen hertogynne van Brabant, ende d'andere van vrouwen Marien, wilen hertoginne van Ghelre, met schildekens van Mynsheeren divisen, dairom omtrent voir al mit vorweerden iegen hem gemaect, xxxviij ridders, te iiij grooten vlaemschen munten, 't stuck; — brueder Andriese Van Yssche, minderbruedere te Bruessel, voor ij metsers om eene lyst, te makene van steene; om de voirschreve taeffele dairop te settenen, van iiij dagen, elken te iiij s. vlemschen s'daeghs, maken lxiiij s.; — denselven, d'welc hy betailt heeft eenen anderen metsere, omme den muer op te brekene ende de voirschreve taeffele daerinne te settene, voir v dage, xx s., munten voirschreven; — *item*, voor eenen opperknape die de voirschreven metsers diende vj dage lanc, ij s. viij d. s'daighs, val. xvj s., munten voirschreven; — *item*, voer savele, calc, vracht : vj s.; — *item*, voer ij andere persone die de voirschreven taeffele hebben geholpen opsetten, elken voire ij dage, te iiij s. s'daighs, val. xvj s.; — *item*, eenen scrynmakere, voer ij vensteren dair de voirschreven taffele mede besloten is, ende t'hout daertoe leverde : xvj s.; — *item*, eenen slootmakere, voor laecxkens ende eenen slote dairtoe dienende : xiiij s., ende voire eene lattrenene platte daironder om den tytele ende namen van den voirschreven vrouwen inne te settene, wegende xxx l., te iij s. 't pont, val. iiij l. x s.; — meester Rogier, schildere, omme de voirschreve taeffele te stofferene van diversen rikeliken veruwen met vorwerden yegen hem gemaict xl ridders, te l grooten vleems 't stuck, comende voirschreven partien t'samen, als blyct by Mynsvoirschreven Heeren openen brieven, gegeven xix in januario xiiij^{c} xxxix, hiermit qui-

tancie van den voirschrevene Janne Van Evere, brueder Andriese ende meester Rogiere, elken van sinen aengedeelte, met certifficacien van meester Cornelyse Lambrechts op te voirschreven partien, t'samen overgegeven te hove, ter voirschreven somme van cix l. xij s., vlaemschen munten voirschreven, val. munten deser rekening clxiiij l. viij s. (1). »

II. « Meester Rogier, schildere, om te hebbene, ter ordinantie van Mynenheere gemaict die deviseu van Mynenheere ende Mynrevrouwen den hertogynnen aen de veynstere dair men met slut in der kercken van den minderbruederen, te Bruessel, die pourtraiture die Mynvoirschreven Heere dair heeft gedaen maken, by voirwairden mit hem overcomen, om vj liv. (2). »

Van Ottengys (Guillaume), — sculpteur, vivait à Bruxelles, vers le milieu du XV[e] siècle, et mourut avant l'année 1469.

« Beatrys wettich wyf Jans Swyngaerders, scilders nu, dat wylen Willem Van Ottengys, beeldesnidere, te geven plach van sinen huysen gelegen boven de Coperbeke, inde Potterie, tusschen de goede der kercken van Opten-Savel, in d'een zijde, ende de goede wylen Willems Van Ottengijs (3). »

Van Raephorst (Barthélemi), — sculpteur d'Anvers, sur lequel M[r] P. Génard a publié récemment une notice biographique (4), appartient par ses travaux à la seconde moitié du XV[e] siècle. Il résulte des renseignements recueillis par cet écrivain que l'artiste fut admis dans la confrérie de Saint-Luc en 1455; qu'il fut employé, en 1468, à Bruges, à l'occasion des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, enfin qu'il mourut le 20 février 1484, et fut enterré dans l'église du couvent des Facons, à Anvers, où se voyait autrefois son épitaphe conçue en ces termes :

(1) Registre n° 2411, f° lxxxvij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 2412, *ibidem*.

(3) Registre n° B. 230, f° xj r°, aux Archives des hospices de Bruxelles.

(4) *Het Taelverbond;* 1853; pp. 70-79.

Hier leet begraven
Bertelmecs vā Raephorst beltsnier
Sterf anō lxxxiiij
xx daghe in februario.

Mr Génard, qui est notre ami, et qui, comme nous, ne cherche que la vérité, nous permettra de faire quelques corrections à son article. D'abord il n'a pas tenu compte que l'on suivait à cette époque le style de Pâques dans les épitaphes aussi bien que dans les actes; Barthélemi Van Raephorst est donc mort le 20 février 1485, au lieu de 1484. D'ailleurs il existe dans les archives du couvent des Facons, que possèdent les Archives du royaume, des copies de son testament dicté le 24 mai 1484, et du codicille daté du 3 décembre suivant, qui l'accompagne. On y lit qu'il demeurait dans la rue des Dominicains. L'artiste laisse par son testament ses biens meubles et immeubles pour doter les filles pauvres qui voudraient se marier ou se consacrer à Dieu : il y fait entre autres des legs en faveur de sa filleule Barbe, fille de Jean Van der Beke; du frère de sa femme, nommé Henri Van der Beke et d'Élisabeth, épouse de ce dernier. Il nomme pour exécuteurs de ses dernières volontés, Jean Marscalc et Jean Van der Beke, qui tous deux exerçaient un métier. B. Van Raephorst révoque dans son codicile la donation de ses biens, et reconnaît pour son héritière Jacqueline Van Raephorst, sa fille, religieuse au couvent des Facons, ou le couvent lui-même en son nom, et en ordonne le retour, après la mort de celle-ci, à ses héritiers naturels : il révoque également le legs fait à sa belle-sœur, et l'adjuge à Antoinette, fille de maître Guillaume Bertels, chirurgien juré de la ville d'Anvers. Tous ces détails ne cadrent guère avec ceux que M. Génard a publiés, et il y a loin de là au mariage de l'artiste, ainsi que l'avance le savant investigateur, avec Mathilde Pots, cette riche héritière des fondateurs de l'ab-

baye de Saint-Sauveur, morte seulement le 26 juillet 1482, et qui eut six enfants de son union avec un noble du nom de Barthélemi Van Raephorst, lequel vivait par conséquent à la même époque, et portait pour armoiries un écu d'or, bandé de sable de six pièces. Nous reconnaissons volontiers que tout le monde aurait confondu le sculpteur avec le patricien, et que sans la découverte du testament, on aurait accepté ces détails biographiques comme parfaitement exacts.

Daret (Jacques) — (Voy. § 8) — fut payé, au mois d'octobre 1520, de la livraison de différents patrons qu'il avait faits à l'occasion du couronnement de l'empereur Charles-Quint à Aix-la-Chapelle.

« A Jacques Dareth, tailleur d'ymaiges, vj libvres v solz pour les parties et fachon de son mestier qu'il a vendues par le commandement du roy, assavoir pour ij patrons et accoustremens de teste, dont les semblables avoient esté faiz pour servir à l'entrée d'Aix, où ledit seingneur roy alloit lors pour son couronnement : lx solz; *item*, pour avoir fait un bourdonnance : xxv solz; et pour avoir taillé et fait le patron d'un harnatz d'un cheval sur lequel ledit seigneur roy fut monté en faisant sadicte entrée audict Aix, et pour autres divers petiz patrons servans au jour de ladicte entrée : xl s. (1). »

Beyaerts (Jean), — sculpteur (*beelsnyder*), à Louvain, fut condamné, en 1523, par le mayeur de cette ville, à une amende de 3 livres 10 sous de gros, pour vol (2).

Les mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange. — La confiscation des biens de Guillaume le Taciturne, que porte la sentence prononcée contre lui le 28 mai 1568, donna lieu, vingt ans après, à un

(1) Registre nº F. 205 de la chambre des comptes, aux Archives du departement du Nord, à Lille.

(2) Registre nº 12661, 11º, fº ij rº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

singulier débat qui intéresse les arts. On sait que cet illustre seigneur fut investi, en 1544, de la principauté d'Orange par la mort de son cousin germain René de Nassau, décédé sans alliance. Celui-ci était fils du comte Henri de Nassau, qui avait épousé Claude de Chalon, sœur de Philibert, prince d'Orange.

Les seigneurs de la maison de Chalon avaient leur sépulture dans l'église des cordeliers à Lons-le-Saulnier, dans la Franche-Comté, et par conséquent dans les états de Philippe II. Après la mort de Philibert de Chalon, tué en 1530, au siége de Florence, Philiberte de Luxembourg, sa mère, veuve de Jean II, prince d'Orange depuis 1502, voulut faire élever à son mari et à son fils un tombeau digne de leur naissance; elle confia ce soin « aux ouvriers » les plus exquis qui se purent lors rencontrer ». Mais elle vint à quitter ce monde sans avoir pu voir son œuvre pieuse accomplie, et les statues en marbre blanc et les pierres du sarcophage restèrent pendant environ un demi-siècle reléguées dans un coin du monastère. Le tout fut mis sous séquestre en 1568; et ces objets subirent le sort des richesses artistiques que le futur fondateur de la république des Provinces-Unies et ses ancêtres avait amassées tant à son hôtel, à Bruxelles, qu'au château de Breda : il en fut de même de ces immenses domaines qu'il avait aux Pays-Bas, tels que le comté de Vianden, la baronnie de Breda, les seigneuries de Diest, de Saint-Vith, de Butgembach, de Nyervaert, etc. (1).

En 1588, Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, un des fidèles serviteurs du roi d'Espagne, obtint d'Alexandre Farnese, duc de Parme, la propiété des statues dont nous parlons; il les destinait à l'ornement du superbe palais qu'il possédait près de la ville de Luxembourg,

(1) *Voy.* les comptes des confiscations, aux Archives du royaume.

et il envoya dans ce but un capitaine, du nom d'Anselme David, à Lons-de-Saulnier présenter aux cordeliers l'ordre signé du lieutenant de Philippe II. Les religieux s'opposèrent naturellement à cette spoliation, et adressèrent au parlement de Dôle une requête dans le but de rester en possession de ces objets d'art. La cour examina la question, fit parvenir leur supplique à Bruxelles avec une lettre dans laquelle elle semble pencher pour leur donner gain de cause, tout en exprimant au gouverneur des Pays-Bas et de Bourgogne son désir de ne point aller à l'encontre de sa volonté. Là s'arrêtent les détails que nous avons pu recueillir sur ce curieux débat, et nous ignorons qui l'a emporté, du comte de Mansfelt ou des cordeliers.

I. Lettre du duc de Parme aux cordeliers de Lons-le-Saulnier. — « Vénérables, chiers et bien amez. Ayant esté requis par nostre cousin le conte de Mansfelt de luy accorder certaines statues de marbre blanc ou albastre appartenantes jadis au feu prince d'Oranges, comme successeur et héritier de feu Philippe de Chalon, luy vivant aussi prince d'Oranges, lesquelles sont présentement en ung coin de vostre couvent, où elles ont été délaissées passez cinquante ans; et désirant de le gratisfier en cest endroit, nous les lui avons donné et accordé comme dévolues au roy monseigneur par droit de confiscation : vous requérant partant et néantmoins, ou nom et de la part de Sa Majesté, ordonnant de les laisser suyvre et enlever lorsque nostredict cousin les mandera querre, sans y mectre obstacle ny empeschement. Atant, vénérables, chiers et bien amez, Nostre-Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles, le vj en febvrier 1588. »

II. Requête des cordeliers. — « A la court remonstrent en toute humilité les père gardien et religieux au couvent Saint-François de Lon-le-Saulnier, que puis quelques jours enceà le sieur capitainne Ancelme David dudict lieu, venant des Pays-Bas, leur avoit intimé des patentes de Son Altèze, contenans ordonnance aux supplians de laisser enlever et distraire dudict couvent certainnes statues de marbre blanc estans en un coing d'icelluy et dédiées à certains ouvrages et par feu Philibert de Chalon, prince d'Oranges, délaissées et négligées sont passez cincquante ans, lesquelles statues seroient dévolues à Sa Majesté par droit de confiscations, avec les aultres biens du dernier prince d'Oranges à cause de sa rébellion, en quoy Son Altèze auroit esté entièrement deceu et circonvenu par ledict exposé du tout obreptifz, estant bien certain

qu'advenu le décès dudict fut prince Philibert de Chalon, dame Philiberte de Luxembourg, sa mère, veuillant honorer la mémoire de fut messires Jehan et Philibert de Chalon, père et filz, auroit dessaigner enrichir ladicte église, lieu des sépultures desdicts princes, de quelque beaulx tombeaux dignes de leurs mérites, ayant à ceste effect faict venir et tailler plusieurs pièces de marbres par ouvriers les plus exquis que se purent lors rencontré, lesquelles estans sur le point estre employées ausdictes sépultures et ornemens de ladicte église, selon qu'elles y estoient dediées, seroit par divine fortune advenue la conflagration de ladicte église et dudict couvent, comme aussi le décès de ladicte dame Philiberte de Luxembourg, qu'auroit causé que la rédification de ladicte église et érection desdicts tombeaux auroient esté retardez jusques puis environ sept ou huict ans enceà que lesdicts supplians se sont travaillez remparer et refaire à l'entier ladicte église, pour par après y faire poser lesdictes sépultures et statues dédiées à l'ornement et embelissement d'icelle, ce que desjà ils auroient mis à chiefz si la malice et chierté du temps ayant régné ès dernières années ne les heust contrainct suspendre pour ledict temps, estans en bien bonne volonté au plustôt exécuter ces sainctes intentions, s'ils n'y sont empeschez par la prétendue distraction desdictes sépultures et statues; qui les amena recourir à ladicte court, et la supplie, comme ilz font très-humblement, son bon plaisir estre vouloir intercéder devers Son Altèze et le s^r conte de Mansfelt, auquel lesdictes statues sont accordées, pour la revocation et circonduction desdictes patentes, interdisant cependant audict David et à tous aultres la distraction desdictes statues, n'estant raisonnable que ladicte église soit despoillé de telz ornemens, ny lesdicts seigneurs princes, qui ont esté des principaulx et plus fidelles ministres et vassaulx qui ayt esté cy-devant en la maison d'Austriche, de leurs sépultures, ayant ledict fut prince Jehan de Chalon retiret et recouvret ce pays et conté de Bourgoyne des mains des François, qui s'en estoient emparez après la mort du duc Charles, et icelluy remis en la protection et obéissance de feu très-heureuse mémoire domp Philippe, archiduc d'Austriche, roy des Espagnes, ayeul paternel de Sa Majesté; et les prouesses et mérites dudict prince Philibert ont esté telles et si grandes qu'il n'a esté surpassé par aulcung ministre ou vassal luy ayant succédé, n'estant encoires à tollérer que leurs noms et mémoire soient injuriées par reproches des démérites du dernier prince d'Orange, qui estoit allemand, de la maison de Nassou, et n'a oncques appertenu en consanguenité ou affinité à la maison de Chalon; le forfait duquel n'a peu lyer ny extendre sa penne aux susdicts princes, et si seroit chose de très-mauvais exemple à tout le peuple, et de mescontentement envers à tous les pères de l'ordre Sainct-François. A quoy obviant, ladicte court pour

ses accoustumez sainctz et pieux offices elle fera œuvre aggréable à Dieu, à son église, et de mérite envers lesdicts suppléans, qu'ilz prieront à jamais le Créateur pour la prospérité et augmentation d'icelle. (*Signé*) J. Patin, père gardien, frère Anthoine Pagèle, vicaire, et J. Cormon.

» Au bas de laquelle requeste est l'appoinctement de ladicte court comme s'ensuit : Ouyz fiscaulx, la court en escripra à Son Altèze, xxvj^e apvril 1588. (*Signé*) Anat. Galyet. »

III. Lettre des président et gens de la cour souveraine du parlement à Dôle, au duc de Parme. — « Monseigneur, les père gardiain et religieux du couvent Sainct-François de Lons-le-Saulnier nous ont présenté la requeste dont la copie vad cy joincte, et pour ce que par l'exposé en icelle avons recogneu que l'onctroy des statues et imaiges y mentionnées a esté faict par Vostre Altèze à monsieur le conte de Mansfelt, après avoir sur ce ouyz les fiscaulx de ceste court, nous n'avons voulu empescher l'effect de tel onctroy, ny peu reffuser aux religieux de représenter le tout à Vostre Altèze pour y ordonner son bon vouloir et plaisir, à quoy nous obéirons. De Dôle, le xxvj^e d'apvril 1588 (1). »

Van Ballart (Henri), — « tailleur d'allebastre », à Gand, sculpta, en 1575, pour la chapelle de l'hôtel du conseil de Flandre dans cette ville, « trois imaiges d'allebastre », qui lui furent payées 20 livres, de 40 gros (2).

Fourmanoir (Jacques), — sculpteur, à Anvers, reçut, en 1593, 54 livres, pour avoir taillé en pierre d'Avesnes un grand écusson aux armes de Philippe II, destiné à orner le perron de l'hôtel de la monnaie dans cette ville. Il était aussi tailleur de pierres (*steenhouwer*), et entreprit de ce chef, en 1596 et 1597, quelques travaux importants pour les bâtiments de la monnaie (3).

« Jacob Fourmanoir, beltsnyder, om gelevert ende gemaeckt te hebbene geduerende die maenden van april ende mey, in Avenis steen, die groote ronde wapen van Zyne Majesteyt voer de puye van der munten : liiij liv. (4). »

(1) Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 21939 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registres n°s 17894, f° xlij v°, et 17895, f° xx r° et xxj r°, *ibidem*.

(4) Registre n° 17892, f° xlviij v°, *ibidem*.

Coens (Arnould), — sculpteur (*beltsnydere*), vivait à Bruxelles, en 1615 (1).

Arnout (Jean), — sculpteur (*statuarius*), de Namur, épousa Marie Menart, de Tournai, le 22 février 1645 (2).

Du Quesnoy (François et Jérôme). — Mr A. Van Lokeren a publié dans le *Messager des Sciences historiques* (3) le malheureux procès à la suite duquel Jérôme du Quesnoy, sans contredit l'un des plus éminents artistes de notre pays, fut condamné à être étranglé, puis brûlé pour crime de sodomie. C'est en vain que les parents et alliés de l'infortuné sculpteur s'adressèrent à l'archiduc Léopold-Guillaume, alors gouverneur général des Pays-Bas, pour obtenir qu'il fût jugé par l'alcade en sa qualité de serviteur attaché à la cour (*architectus et statuarius Suæ Majestatis*) (4). Le conseil privé auquel leur requête avait été renvoyée, par lettre du 4 septembre 1654, rejeta cette demande, et l'artiste fut exécuté à Gand, sur le Marché-aux-Grains, par sentence des échevins de cette ville du 28 du même mois. Le mausolée de l'évêque Triest, auquel il travaillait alors, resta inachevé. Les biens et meubles du coupable ayant été mis sous séquestre, ses frères et sœurs intentèrent à cette occasion un procès devant le conseil privé contre l'officier fiscal, pour réclamer leur part dans la succession de François du Quesnoy, dont Jérôme s'était entièrement accaparé. Ils produisirent des témoins pour le prouver. L'un d'eux, du nom d'André Ghysels, orfévre

(1) Archives des hospices civils de Bruxelles.

(2) Registre aux mariages contractés dans les camps, aux Archives du royaume.

(3) Gand, 1833.

(4) Les pièces relatives à cette demande se trouvent dans les archives du conseil privé, procès no 41, layette S, aux Archives du royaume.

et bourgeois de Bruxelles, déclara par-devant notaire, le 12 octobre 1654, qu'il habitait Livourne, avec sa femme, douze ans auparavant, et qu'à cette époque étaient arrivés dans cette ville les frères du Quesnoy, qui lui avaient paru très-liés; que là l'aîné des deux, François, reçut différentes lettres de la part de Louis XIII, qui l'engagea à venir en France, et lui envoya même 2,000 ducats pour ses frais de voyage. Mais l'artiste tomba malade et mourut, au bout de trois semaines, dans les bras de l'orfévre, son compatriote. Son frère le fit enterrer aux récollets de Livourne. Ainsi tombe cette calomnie répétée par plusieurs écrivains, qui ont avancé que Jérôme avait empoisonné François par jalousie. Ghysels ajouta qu'il avait vu Jérôme expédier pour la Hollande quelques caisses appartenant au défunt, et contenant « des figures de toutte sorte, avec aultres hardes » et jolitez très-curieuses et de prix, » selon les expressions d'un autre témoin; qu'ensuite Jérôme s'était dirigé vers les Pays-Bas par la France. Il ajouta que celui-ci, à son retour d'Espagne, avait passé neuf mois chez lui à Florence, où il était établi, et que de là il alla rejoindre son frère à Rome, qui était alors occupé à de grands travaux pour le pape Urbain VIII (1).

On lit dans l'*Histoire de Bruxelles* (2), que Jérôme du Quesnoy est l'auteur des statues des quatre apôtres, saint Paul, saint Barthélemi, saint Matthias et saint Thomas, qui ornent les colonnes de la grande nef de l'église de Sainte-Gudule. Cette dernière lui fut commandée par le conseil de Brabant, qui la lui paya 400 livres, par ordonnance du 22 décembre 1644.

« Betaelt aen Jeronimo du Quesnoy, beltsnyder, over een appostel by die

(1) Archives du conseil privé, procès nº 25, layette XIII, aux Archives du royaume.

(2) T. III, p. 272.

van den raede van Brabant doen maecken in de kercke van Sinter-Goedelen, de somme van iiij^c liv., ingevolge d'ordonnantie van den selven raede van date den xxij december van desen jaere (1). »

Voici un extrait de la commission de J. du Quesnoy en qualité d'architecte et de statuaire de la cour :

« Comme pour la continuelle indisposition de Jacques Francquart, architecte de la cour, sans apparence de retourner en convalescence, l'on a trouvé convenir de luy associer, retenir et commectre un aultre, qui en cas de besoing puisse satisfaire aux charges et fonctions dudict office, Son Excellence, pour le bon rapport que faict luy a esté de la personne de Jérosme du Quesnoy, se confiant à plein de ses léaulté, preud'hommie et expérience au fait de ladicte architecture, a, pour et au nom de Sa Majesté, par advis de ceulx des finances, commis, ordonné et estably, commect, ordonne et establist par ceste ledict Jérosme du Quesnoy à l'estat d'architecte, statuaire et sculpteur de ladicte cour, luy donnant mandement de faire et dresser les modelles et desseings des bastimens, statues et aultres ouvrages que luy seront ordonnez, et au surplus d'y vacquer et d'en porter soing, tout ainsy et avecq le mesme pouvoir qu'en a ledict Jacques Francquart, et aux employs qui luy seront donnez lorsqu'icelluy n'y pourra vacquer : et ce sans aucuns gages, ains seullement aux honneurs, proffficts, émolumens, franchises, exemptions et libertez appartenans audict estat, etc. Faict à Bruxelles, le xxvj^e d'octobre xvj^c xlv (2). »

Caulier (Jean-Baptiste), — sculpteur en bois, à Tournai, travailla en 1750 et 1751, pour François-Ernest, comte de Salm, évêque de cette ville, et sculpta dans ses appartements des panneaux de portes, des encadrements, des lambris, des consoles, des fauteuils, etc. Il épousa Catherine Lestocade, et mourut en 1751 (3).

(1) Registre n° 21726, 13°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 368, f° lxxvij r°, *ibidem*.

(3) Archives de l'évêché de Tournai, *ibidem*.

§ 20. *Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles.*

Sommaire : Tombeau de Jean II, duc de Brabant. — Jean de Montfort, sculpteur. — Gaspar de Turchelsteyn, fondeur en cuivre. — Tombeau de Louis de Créci, comte de Flandre. — Tombeau de Jeanne, duchesse de Brabant. — Tombeau de Michelle de France, femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Gilles le Blackere et Tiedeman Maes, sculpteurs. — Tombeau de François d'Autriche, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne. — Guyot de Beaugrant, sculpteur. — Tombeau de l'archiduc Ernest d'Autriche. — Robert Colyns de Nole, sculpteur.

TOMBEAU DES DUCS DE BRABANT JEAN II ET ANTOINE DE BOURGOGNE. — Les archiducs Albert et Isabelle s'imposèrent, dès le commencement de leur règne, une noble mission artistique, celle de faire restaurer les monuments des souverains qui les avaient précédés. Le mausolée en marbre noir, élevé à la mémoire de Jean II, duc de Brabant, que l'on voit encore dans le chœur de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, date de cette époque. Il est surmonté d'un lion en cuivre doré, du poids de 6,000 livres, sur le socle duquel on lit : *Io. de Montfort fecit anno* 1610. Jean de Montfort (1) n'a fait que le modèle de ce lion, et la fonte en est due à Gaspar de Turchelsteyn, célèbre fondeur en cuivre, auquel il fut payé de ce chef 800 livres, de 40 gros de Flandre la livre.

« A Gaspar Turchelsteyn, fondeur en cuivre de Leurs Altèzes, la somme de ij^c livres, de xl gros, par lettres de descharge du xe de mars xvj^c xiiij, pour le parfurnissement de viij^c livres que Leursdictes Altèzes luy avoient accordé pour le grand lion de cuivre doré qu'il avoit emprins de faire et par luy livré pour la tombe de ducqz de Brabant posée en l'église collégiale de Saincte-Gudule, à Bruxelles, suivant le contract faict avec ledit Turchelsteyn par

(1) *Voy.* la biographie de cet artiste, qui fut surtout graveur de médailles, dans nos *Recherches sur les graveurs de sceaux, de médailles et de monnaies*, t. Ier, p. 113-125.

Wenssel Coberger, architecte et ingénieur de Leurs Altèzes, ayant satisfaict audict contract en tout ce qu'il estoit tenu de faire (1). »

Tombeau de Louis de Créci. — Louis de Nevers, comte de Flandre, trouva la mort, le 26 août 1346, dans cette mémorable bataille de Créci dont il a retenu le nom. Il fut d'abord enterré à l'abbaye de Saint-Riquier, près d'Abbeville. Six ans après, en 1354, Louis de Male, son fils, fit transporter ses restes dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, devant le maître-autel. Le tombeau qui lui fut élevé a disparu avec l'antique édifice qui l'abritait, et nous n'en avons trouvé la description nulle part. Voici un document transcrit dans un registre aux chartes de Flandre de 1358 à 1362 (2), par conséquent contemporain de l'époque où le monument a été placé, qui peut nous donner quelque idée de la richesse de ce mausolée. Il semble avoir été composé d'un sarcophage carré, de marbre noir, sur lequel se trouvait la statue toute armée de l'infortuné prince, avec un petit dais ou tabernacle au-dessus de la tête. Autour du socle étaient placées vingt-quatre statuettes, séparées par des colonnettes dorées. Nous ne savons trop où devaient être assis les anges dont il est question dans cette pièce. L'inscription du monument nous a été conservée (3); la voici :

Chi gist noble puissant prinche de bonne memoire monseigneur Loys conte de Flandre de Nevers de Rethers qui trespassa en lan de grace mil trois cents quarante sys le xxvj^e^ jour du mois daugst. Pryes pour lame de ly.

(1) Registre n° F. 296, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) F° cxxxiiij. Cette même pièce est copiée dans le registre n° 773, f° 127, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 471.

« *Inventaire des pièces nécessaires pour élever le tombeau de Louis, comte de Flandre.*

Ch'est li tombe Monsigneur de Flandres et toutes les appartenanches à ledite tombe sicomme chi appriès ensuit :

Premiers une lame dréchié contre le mur à l'entrée de l'uis enviers le lis.

Item, une coffre là li corps Monsigneur est tous armés.

Item, en j autre coffre le tabernacle, vingt-quatre ymages et vingt-quatre coulombettes.

Item, en un tierche coffre vingt-quatre arkées, deux ataintes appartenans au tabernacle, quatre longhes coulombes appartenans audit tabernacle, et adicées acaintes (*sic*), iiij bussées portans leurs reprises appartenans as longhes coulombes, et deus angèles; et les coses dessusdites aprestées et de boin or dorées si comme il appartient.

Item, vj pièches d'esponde de marbre noir qui font le tour de le tombe.

Item, v pièches de soubassement doudit marbre qui font le tour de le dessusdite tombe.

Item, ij pièches de plastre de Paris pour assoir ladite besogne. »

Tombeau de Jeanne, duchesse de Brabant. — La duchesse Jeanne fut enterrée dans le chœur de l'église des carmes, à Bruxelles, où lui fut élevé un tombeau surmonté de sa statue, et dont la représentation se trouve dans les ouvrages de Butkens (1) et de Leroy (2). Ce tombeau remontait, selon toute probabilité, au duc Antoine de Bourgogne, neveu et héritier de cette princesse : il fut détruit par le bombardement de 1695. Les archiducs l'avaient fait restaurer avec soin en 1607.

« Frère Ferdinant de Sainct-Victor, prieur du couvent de l'ordre des carmes en la ville de Bruxelles, la somme de iij^c livres xvij sols, de xl gros, pour estre délivrée à bon compte de ce que cousteroit la réparation et renouvellement de la tombe de la sépulture de feue madame Jehenne, duchesse de Brabant, enterrée au cœur de l'église du couvent des carmes audit Bruxelles (3). »

(1) *Trophées de Brabant*, t. Ier.

(2) *Le grand Théâtre sacré du Brabant*, t. II.

(3) Registre n° F 289, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Tombeau de Michelle de France. — Le tombeau de cette princesse, qui fut la première épouse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, orna l'église de Saint-Bavon, à Gand, jusqu'en 1540, époque de la démolition de cet édifice, et fut transféré ensuite dans l'église Saint-Jean de la même ville (1). Ce mausolée était composé d'une statue d'albâtre, que Gilles le Blackere commença en 1435, et d'un sarcophage entouré de statuettes, dont l'exécution fut confiée à Tiedeman Maes, tous deux artistes brugeois (2). Nous voyons par la note suivante, que les pierres dont on se servit pour ce mausolée étaient de marbre noir provenant d'une carrière (*falize*) située près de Dinant.

« Par lettres patentes du xvij septembre xiiij^c xxxvj, payé à Jehan Nonnon, machon, pour l'achat de v grandes pierres de noir marbre, prinses à le falize de Dinant, que Monseigneur y a fait acheter pour emploïer à faire la sépulture de deffuncte madame Michielle, en son vivant espeuse de Monditseigneur, lxij piètres; — *item*, pour l'achat d'un groz et matériel chariot pour mener de Namur en la ville de Bruges la plus grande d'icelles pierres : xv piètres (3). »

Tombeau de François d'Autriche. — De Beaugrant (Guyot). — L'archiduc François d'Autriche était fils de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne. Il mourut, en 1481, à l'âge de quelques mois, à Bruxelles, et fut enterré dans l'église prévôtale de Saint-Jacques-sur-Caudenberg de cette ville. En 1526, Marguerite d'Autriche, sa sœur, lui fit élever, au milieu du chœur de cette église, un tombeau en marbre noir, sur lequel était couchée une statue d'enfant, enveloppée dans des draperies, la tête posée sur un

(1) *Messager des Sciences historiques*, Gand, 1853, p. 130; — A. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean à Gand*, p. 178.

(2) Comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, n°s 1196, p. 352, et n° 1473, p. 385.

(3) Registre n° 3232, f^o xxv^o r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

coussin, avec un lion aux pieds. D'autres statues d'enfants ornaient les quatre angles du sarcophage. Les figures et les accessoires étaient en marbre blanc. Dans le même édifice, qui n'avait guère d'apparence et peu d'étendue, avaient été inhumés les deux célèbres annalistes Edmond de Dynter, en 1449, et Olivier de la Marche, en 1501 (1). Ce que devint le mausolée de François d'Autriche, lorsque l'église fut démolie, en 1773, pour reconstruire celle que nous voyons actuellement, nul ne le sait, et nos recherches dans ce but n'ont abouti à aucun résultat.

Parlons maintenant de l'artiste qui exécuta ce monument et dont le nom est Guyot de Beaugrant. On sait peu de chose de ce sculpteur, qui a échappé, ainsi que nombre d'autres, aux investigations de Philippe Baert. Il habitait Malines, cette ville où Marguerite d'Autriche tenait sa cour, et où s'étaient fixés tant de savants, de littérateurs et d'artistes en tous genres. Quant au lieu de sa naissance, il est encore inconnu; nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'il est Belge, car parmi les messagers des écuries de Maximilien d'Autriche figure, en 1489, Évrard de Beaugrant, auquel il pourrait appartenir par parenté (2). Nous avons déjà dit que c'est en 1526 que fut commencée l'exécution du tombeau de François d'Autriche. L'artiste l'avait entrepris pour la somme de 200 livres, de 40 gros de Flandre, la livre, et devait l'avoir terminé pour la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1527, ce qui fut fait. Toutefois, par un document que nous publions ici, nous voyons que l'épitaphe n'était pas encore gravée au mois de décembre suivant. En 1528, il fut payé 13 livres à un serrurier pour « ung » beaul et grant treilly de fer, garny de xij pilliers, posé » à l'entour de la riche tombe et sépulture de feu François

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 357-358.

(2) Registre n° 18242, 3°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

» monseigneur, pour sa préservacion et conservacion » (1).

Nous possédons de Guyot de Beaugrant un monument bien autrement reçommandable que celui dont nous venons de parler, c'est la partie en marbre de la cheminée de la grande salle d'assemblée du Franc, à Bruges, dont la réputation est européenne, et que le roi Louis-Philippe fit mouler en plâtre pour les galeries de Versailles. Mr F. de Hondt, graveur en médailles, nous a retracé, dans deux notices publiés en 1840 et en 1846, toutes les particularités si curieuses qui se rattachent à l'histoire de ce chef-d'œuvre. C'est dans la seconde que sont mentionnés les noms des artistes qui y ont travaillé (2). Guyot de Beaugrant se rendit adjudicataire, le 1er mars 1528, à l'exclusion d'autres artistes de Bruges, Dinant et Bruxelles, de toutes les sculptures en marbre et en albâtre de la cheminée, c'est-à-dire des deux pieds droits en marbre noir, formés de faisceaux de colonnettes élégamment ornées de fleurons et de chapiteaux, et d'une frise en albâtre, qui est enrichie de quatre bas-reliefs tirés de l'histoire de la chaste Suzanne, et de quatre petits génies également en albâtre (3). Il acheva de placer tous ces objets le 15 février 1529. Le trophée en bois de chêne, formant la partie supérieure de la cheminée, et qui ne fut achevé qu'en 1532, appartient à d'autres artistes : nous n'avons pas à nous en occuper ici.

I. « A Guïot de Beaulgrant, tailleur d'ymaiges, demeurant à Malines, la somme de xxx livres, de xl gros de Flandre, la livre, en tant moins sur et à bon compte de la somme de ijc l., à quoy Madame a convenu avec luy pour une

(1) Registre no 1804, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) A la fin de cette notice se trouvent traduits en français les extraits des comptes du Franc de Bruges, relatifs à ce monument, d'après les originaux qui existent aux Archives de l'État, à Bruges. Des doubles de ces registres reposent aux Archives du royaume; c'est d'après eux que nous publions le texte flamand de ces extraits.

(3) *Voy.* la charmante gravure au trait de cette cheminée, faite par Mr Ch. Onghena, de Gand, qui orne la première notice de Mr de Hondt.

sépulture de marbre blanc et noir qu'il promect faire et poser en l'église de Cauberghe, à Bruxelles, déans la Sainct-Jehan prouchain venant en ung an, pour feu François, monseigneur, frère de Madicte Dame, qui sera une figure couchant de la longueur d'ung enfant de xviij mois, ou selon que la pierre le pourra pourter, ung coussin soubz la teste et ung lyon au pied, et accoustré en linge comme il est au patron, et aux quatre coings de ladicte tombe à chascun ung enffant assis de telle longueur que le marbre le pourra pourter, tout ainsi selon et par la forme et manière qu'il est plus au long contenu et déclairé ou marché sur ce faictes (1). » (Par ordonnance du 14 avril 1526.)

II. « Je Guïot de Beaugrant, tailleur d'ymaiges, demourant à Malines, promectz de toutes et quantesfois qu'il plaira à Madame escripre et gravé en la tombe de marbre noir et blanc que j'ay naguères faicte et posée en l'église de Cauberghes, à Bruxelles, pour feu François monseigneur, frère de Madicte Dame, l'épitaphe telle qu'il plaira à icelle dame ordonner, sans prétendre ny demander aucun sallaire, remboursement de despence ou autrement, à cause que me tiens pour entièrement bien païé et satisfaict d'icelle sépulture, suyvant le marché avec moy pour ce faictz, sous l'obligation et ypothèque de tous et singuliers mes biens. Faict audict Bruxelles, le xxiiij^{e} de décembre xv^{c} vingt et sept (2). »

III. « Meester Jacob Bissaert, van dat hy, den xvj^{en} van meert [1529, n. st.] by laste van der wet, reysde te Mechelen, omme te bewarene de dachvairt ende den advocaet ende procureur van den lande aldaer te instrueerene omme uter name van den lande t'andwoordene jegens mevrauwe de weduwe van wylen mer Joos Laureins, président, ende te accepteirene den zekere die Guyot Beaugrant den lande doen moest voor 't maken van den cafkoene (3). »

IV. « Mynheere van Lichtervelde ende joncheere Jacob de Vooght, van dat zy, den ix^{en} van lauwe [1530, n. st.], bezich waren omme te sprekene met Guyot de Beaugrandt ende met hem te accordeeren ende voorwairde te makene van 't maken van der historie van Susanna, daerof hedent den college den patroon ghetooght was in albaestere dat men in den scausteen stellen sal in de nieuwe camere (4). »

(1) Registre n° 1802 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite, *ibidem*.
(3) Registre n° 32787, f° xxxvij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.
(4) Registre n° 32788, f° xxv r°, *ibidem*.

V. « Mynheere van Lichtervelde, joncheere Jacob de Vooght ende meester Joos Thibault, van dat zy, den xven van sporkele [1530, n. st.], overnamen de leveringhe van den cafkoene hemlieden ghedaen over ende uter name van den lande by Guyot de Beaugrandt (1). »

VI. « Joncker Jacob de Voocht ende meester Joos Thybault, van dat zy, by laste van den burchmeesters, den ijen dach van octobre [1530], communicquierden met Guyot de Beaugrant ende andere wercklieden van den lande, om te adviserene wat verwelf men best maken zouden mueghen an 't nieuwe cafcoen in scepen camere, weder plat ofte met pinnen, en hoe groot (2). »

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — Ce prince, qui succéda dans le gouvernement général des Pays-Bas à Alexandre Farnese, duc de Parme, mourut à Bruxelles, dans la nuit du 20 au 21 février 1595. Ce fut l'archiduc Albert, son frère, époux de l'infante Isabelle, qui lui fit élever le beau monument que l'on voit encore actuellement à droite dans le chœur de l'église Sainte-Gudule, en face du tombeau de Jean II. Ernest y est représenté en marbre, couché sur un socle en pierre de touche. Robert de Nole, auquel on confia la sculpture de ce monument, était alors un artiste en grande réputation et à juste titre. Il entreprit l'exécution de ce mausolée pour la somme de 2,200 livres, de 40 gros de Flandre, par accord du 11 mars 1601, et s'engagea à le livrer endéans les dix mois. En 1853, Mr Visschers, curé de l'église Saint-André, à Anvers, a publié sur la famille Colyns de Nole, de cette ville, qui a fourni plusieurs sculpteurs, des renseignements nombreux et du plus grand intérêt (3). Notre artiste y occupe une large place.

« A Robert Nole, maistre sculpteur, la somme de xijc xxv livres, de xl gros, pour la parpaye de ijm ijc livres, pour lesquels il avoit emprins de faire

(1) Registre no 32788 cité, fo xxvj vo.

(2) Registre no 32789, fo xxviij vo, aux Archives du royaume.

(3) *Iets over Jacob Jonghelincx, Octavio Van Veen en de gebroeders Collyns de Nole.*

asseoir en l'église de Saincte-Gudule, en la ville de Bruxelles, endéant le temps et terme de dix mois, une sépulture de pière de touche et allebastre, avec la représentation de feu l'archiducq Erneste d'Austrice, suivant l'accord fait avec luy le xj[e] jour de mars xvj[c] ung, et pour le séjour qu'il avoit faict avecq ses ouvriers en ladicte ville de Bruxelles, attandant que l'on avoit serré la sépulture à son arrivée trouvée ouverte, sans pouvoir asseoir laditte tombe (1). »

---

§ 21. *Géographes.*

Sommaire : Régnier Gemma, dit Frisius. — Gaspar Van der Heyden, dit de Mirica. — Pierre Apianus. — Description des différentes éditions imprimées à Anvers de sa *Cosmographia.* — Chrétien Scroot. — *Description des Pays-Bas* par L. Guicciardini; les diverses éditions de ce livre qui ont paru dans le XVI[e] siècle. — Nomenclature des planches gravées sur bois et sur cuivre dont elles sont ornées. — Artistes qui les ont exécutées. — Corneille de Hooghe, graveur sur cuivre; sa biographie. — Graveurs sur bois aux monogrammes C. et G. — Ouvrage de l'ingénieur Fr. de Marchi sur les forteresses des Pays-Pas. — Planches de cet ouvrage gravées par C. de Hooghe et Jérôme de Cock. — Vers français de Luc d'Heere et d'Antoine Olivier, peintres. — Planches gravées par Crispin Van den Broek.

Gemma (Régnier), dit Frisius. — Van der Heyden (Gaspar), dit de Mirica. — Il y aurait un bien curieux mémoire à écrire sur les travaux de géographie et de topographie, tant manuscrits qu'imprimés, qui ont été entrepris sur les Pays-Bas, ses provinces et ses villes, et sur les géographes, géomètres, mathématiciens et artistes qui ont exécuté les cartes et plans qui en ont été successivement dressés. C'est pour être utile aux savants qui s'en occuperont un jour que nous avons réuni les notes que nous publions dans ce recueil.

(1) Registre n° F. 285, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi le registre n° F. 284, *ibidem*, et le registre n° 23574, f° lxix v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, où sont renseignés les autres payements faits pour le même objet, jusqu'à concurrence de la somme de 2,200 livres.

Au XVIe siècle, un grand mouvement s'opéra dans les esprits par rapport aux études astronomiques et géographiques. La découverte de l'Amérique, en 1492, celle de la route des Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance, en 1498, et toutes les autres qui en furent les conséquences, devaient produire ce résultat. Un des savants qui s'en occupèrent des premiers aux Pays-Bas fut Régnier Gemma, appelé plus communément Gemma Frisius, ou le Frison, parce qu'il était né à Dokkum, en Frise, en 1508. Il avait à peine terminé ses études à l'université de Louvain, qu'il entreprit avec un certain Gaspar Van der Heyden, dit de Mirica, la publication d'une sphère pour laquelle ils obtinrent, le 24 mai 1531, un octroi dont voici le texte :

« Charles, etc. De la part de Gemma Phrisius et Gaspard de Mirica, nous a esté remonstré comme ilz aient composé et inventé ingénieusement certain globe en forme et figure d'une sphère cosmographique, lequel à l'utilité et proffit des estudians ils ont fait insculper, et désirans faire imprimer afin de le vendre et publier; mais pour ce que, en faisant ladicte composition, ilz ont supporté plusieurs frais et despens pour desquels avoir recouvrement, et que aultruy ne ait le fruict et prouffit de leur labeur, et de ce que eulx-mesmes ont desservy et mérité, nous ont très-humblement supplié et requis leur accorder privileige de pouvoir faire ladicte impression, et deffendre à tous autres noz subgects ou résidans en noz pays et seignories de par-deçà, de, pendant le temps de dix ans, imprimer ne faire imprimer ledict globe, sur peine en tel cas accoustumée. Sçavoir faisons, que nous, ces choses considérées, ausdit supplians, inclinans favorablement à leurdicte supplication et requeste, avons octroyé, consenti et octroïons, etc. Donné en nostre ville de Gand, le xxiiije jour de may l'an de grasce mil vc xxxj (1). »

Nous ignorons si cette sphère a paru en 1531, ou si elle n'a vu le jour qu'en 1540, date de l'impression à Louvain d'une *Charta sive mappa mundi* par Gemma, et qui n'est peut-être autre chose que cette même carte mentionnée dans l'octroi rapporté plus haut. Le savant auteur de la *Géographie du moyen âge*, l'honorable Mr Lelewel, n'a pas

(1) Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

rencontré cette carte dans ses nombreuses recherches (1). En 1524, Pierre Apianus ou Bienewitz, savant allemand, avait publié sa *Cosmographia*. Gemma Frisius en donna, en 1534 (n. st.), une nouvelle édition latine commentée, qui fut imprimée à Anvers, chez Jean Grapheus, pour le libraire Grégoire Bonte, et qui est remplie de figures gravées sur bois très-grossièrement. Ce livre eut beaucoup de succès. Une seconde édition latine fut imprimée à Anvers, en 1540, par Gilles Copen, pour le compte du libraire Arnould Berckman. Grégoire Bonte en fit de plus faire des traductions française et flamande, qui ont été imprimées, en 1544, par le même Gilles Copen ou Gilles de Diest, à frais communs avec l'auteur. Une autre édition flamande parut en 1553 : Bonte y annonce que l'on peut en outre se procurer chez lui des traductions espagnole et allemande. Gemma mourut en 1555, laissant un fils du nom de Corneille, qui hérita de sa science : plusieurs autres éditions de la *Cosmographia* annotée par lui, ont été publiées à Anvers après sa mort. La première fut imprimée chez Jean Whitage, aux frais de Christophe Plantin, en 1574, et il en existe des traductions espagnole et italienne de 1575. Quelques exemplaires sont ornés du portrait de l'auteur, gravé sur cuivre par Esme de Boulonois. Une seconde édition posthume est sortie des presses du même imprimeur, en 1584, accompagnée d'un grand nombre d'autres opuscules de Gemma Frisius, sur l'astronomie et la cosmographie. Les mêmes planches ont servi à toutes les éditions depuis 1534. On trouve de plus dans la dernière une assez grande carte du monde connu d'alors, gravée sur bois avec bien peu de soin. Corneille Gemma y a fait ajouter à la fin une pièce de vers latins sur la mort de son père, qui exerça l'art de la médecine avec talent,

(1) T. II, p. 176, note 361.

et qui se qualifie, dans ses ouvrages, de médecin et de mathématicien.

Apianus (Pierre). — La *Biographie universelle* (t. II) dit que Charles-Quint, qui avait une grande estime pour ce savant, lui fit présent de 3,000 florins. Nous avons trouvé une lettre originale, en français, écrite par Apianus le 20 août 1549, deux ans avant sa mort, à un de ses amis intimes alors à Bruxelles, et relative aux difficultés qu'il éprouvait pour se faire payer cette somme. Cette lettre, qui est trop curieuse pour ne point trouver place ici, porte l'adresse suivante : *Domino Joanni A Via, horologiario sacræ Cæs. Mtis amico suo charissimo, Bruxellæ, en la court de l'empereur*. Le véritable nom de l'ami d'Apianus était Jean du Chemin, de Besançon, que Charles-Quint avait nommé son *horologeur*, vers 1535 (1).

« Très-chier amy, maistre Jehan. J'ay receu voz lettres auquelles me signifiez que l'empereur, mon très-redoubté seigneur, a ordonné que par le receveur de Neuburg me soyent baillé et contez troys mille florins, combien que les lettres après la date sont esté aulcuns jours supprimés et retenuz, et je vous remercye de cestez bonnes novelles. Peu jour après, je viens audict receveur, lequel me racontoit cestes mesmes novelles, et me disoit que me bailleroit les troys mille florins, mais il fauldroit que je anttendisse autant que les biens confisqués soyent venduz, ou que je acceptasse les biens du feu receveur, lequel aulx guerres passés a esté contre l'empereur et après s'enfuyt; par ceste cause Sa Majesté a confisqué sez biens. Ainsy crains que le payement se arrestera et prolongera, et à ceste foys je consentay de vouloir accepter les biens, et cela environ ung moys. Cependant j'ay changé l'opinion, en pensant, sy je acceptasse les biens, que grand inimicice et envie m'engendroyt auprès d'aulcuns, et lesdictz biens sont esté taxé dudict receveur peu moins que septe mille florins. Ainsy en acceptant les biens je seroy contreint de rendre quatre mille florins. Sy je fusse en bonne santé ung ou quatre ans, je vouldroy avoir franche et livre lesdictz biens. Mais non sachant la fin de ma vie, et estant en viel eage, ainsy que sy le Dieu omni-

(1) La minute des lettres patentes de nomination se trouve dans les papiers d'État et de l'audience, liasse de 1535, aux Archives du royaume.

potent en brief me révoeasse de ceste vie, en l'éternelle habitation, ma femme et enfans ne sauroynt entretenir lesdictz biens, mais seroyent contreintz de les vender avecque leur grand domaige, car ilz sont esté taxé plus hault que la coustume de notre pays requiert. Par ce je suis délibéré de ne me charger de ees cures, sur cela j'ai renuméré audit reeeveur le traittement des biens, en requérant lesdiets troys mil florins de luy. Mais j'ay bien adverti qu'il n'estoyt pas bien eontent de ma réquisition, ainsy que je doubte que le payement se prolongera, et j'eusse besoigne de l'argent. Par ces causes je vous prie, tant eomment je puis, que vous plaise de supplier de me part alla Cesarea Majesté que Sa Majesté eommande et ordonne que à ung aultre lieu me soynt satisfaict lesditz troys mille florins, et par les seigneurs les Fuggers se pourroyt faire le payement, et que ledit receveur satisferoit après eeste somme aulxditz seigneurs Fuggers, et sy je attand le payement du receveur, enfin je seroy contreint luy présenter au moins cent florins, afin que ne parle mal de moy, mais se je seroy payé des seigneurs les Fuggers je ne présenteré rien, et aveeque ees eent florins je pourrois entretenir ung année en Italie ung de mes filz. Ces jours passés j'ay envoyé mon ainné filz Philippum en France pour estudier là, lequel, sy par fortune vous le verrés, je le vous reeommande. Je eusse besoing d'argent à ce temps pour faire imprimer les livres que vous avez veu, que sont six, pour satisfaire et aider les studians en l'art mathématique, car là dedans se trouveron choses jamais veu et ouy, ainsy que je eusse besoigne envyron 2,000 florins auprès. J'ay achetté par grand nécessité une maison pour 1,200 florins, car je n'avoys plasse en ma vielle habitaeion pour imprimer des livres, pour tant de reehief je vous prie eomment, mon fidel frère, que vous plaise le bonheure supplier de ma part en ces mez affaires alla Cesarea Majesté, comment desus est diet, me offerant de vous faire choses services au pays de par-desà agréables, et à Dieu soyés. Vous priant de rendre responce sur mes lettres et que vous plaise vous lettres adresser à Sébastien Kürtz, faetor des seigneurs de Fuggers, et à Dieu soyés. Datum in Augusta, le xx[e] jour du moys d'aust l'an [xv[c]] xlviiij. Sébastien Kürtz est pour le présent alla court de Sa Majesté.

Petrus Apianus, amieus tuus ex animo,
manu propria (1). »

Scroot (Chrétien), — dont le nom est orthographié de différentes manières : Sgrooten, Sgroetz, Scroot, Sgroet et

(1) *Documents sur l'époque de la réforme religieuse*, vol. XI, f° 299 r°, dans la collection de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

Sgroeth, est l'auteur, avons-nous dit (§ 7), de la carte du pays de Gueldre et de Zutphen. Ajoutons que le duc de Savoie, alors gouverneur général des Pays-Bas, lui fit délivrer, le 3 juin 1558, un sauf-conduit, afin de ne pas être entravé dans ses travaux (1). C'est d'après cette carte qu'Abraham Ortelius publia celle qui orne la première édition, parue en 1570, de son *Theatrum orbis terrarum,* ainsi que le témoigne cette inscription : *Christiano Schrot auctore.* Elle a été copiée souvent depuis. La duchesse Marguerite de Parme continua à employer le talent et les connaissances de ce géographe, car elle lui confia, en 1561, une mission scientifique, et signa dans ce but, le 24 juillet, un passeport qu'elle lui fit remettre, et qui enjoignait à tous gouverneurs, baillis, écoutètes, bourgmestres, échevins, receveurs de tonlieux, etc., de le laisser passer partout, sans le molester en quoi que ce fût (2).

Description des Pays-Bas, par Guicciardini. — L'ouvrage de Louis Guicciardini contenant la description des Pays-Bas, et dont il existe différentes éditions, parut pour la première fois en langue italienne, à Anvers, en 1567, chez Guillaume Silvius, ensuite d'un octroi du 29 septembre 1565. La dédicace au roi Philippe II est datée d'Anvers, du 20 octobre 1566 : elle est suivie d'une épître au lecteur de la même date. Cette première édition forme un volume petit in-folio, de 296 pages, sans les préliminaires et la table. Les bibliographes la disent excessivement rare : la Bibliothèque royale de Bruxelles en possède deux exemplaires dans le fonds Van Hulthem, et l'on en conserve un autre aux Archives du royaume. Le titre du livre est entouré d'un bel et grand encadrement en forme de portique, accompagné

(1) Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Volume d'ordonnances et placards de l'audience, de 1558 à 1562, f° ij^c xxxix v°, *ibidem.*

de six figures allégoriques de femmes. Ce même encadrement a servi pour la vignette suivante, où le titre est remplacé par l'écusson aux armes de Philippe II, et pour une troisième représentant le buste du roi d'Espagne en profil, le tout gravé sur bois avec beaucoup de soin et de correction. Entre le pied de la figure de droite et la colonne contre laquelle elle s'appuie, on lit très-distinctement un C, monogramme de l'artiste qui lés a exécutées. Le volume est en outre orné de lettrines gravées sur bois avec la plus grande finesse, et dont les sujets sont traités de main de maître et dessinés avec beaucoup de goût. On rencontre dans l'édition italienne de 1567 dont nous parlons, les lettres A, E, G, H, I, L, M et Y. Dans l'édition française de la même date, on trouve de plus les lettres B, P et T du même alphabet. L'artiste, auteur de la gravure de ces petites vignettes, en a signé une, la lettre L, de son monogramme G parfaitement visible. A l'ouvrage de messire Louis Guicciardini sont jointes quinze grandes gravures sur bois, assez grossières, imprimées dans le texte, et deux gravures sur cuivre. Voici l'énumération des premières :

1. Carte du Brabant.
2. Vue de Louvain.
3. Plan de Bruxelles.
4. Plan d'Anvers.
5. Vue de la cathédrale d'Anvers.
6. Vue de Bois-le-Duc.
7. Vue de Malines.
8. Carte des pays de Frise, Hollande, Zélande et Utrecht.
9. Plan d'Amsterdam.
10. Carte de la Flandre.
11. Plan de Gand.
12. Plan de Bruges.
13. Vue d'Ypres.
14. Carte du Hainaut.
15. Plan de Liége.

Ces planches sont évidemment d'un autre burin que les gravures décrites plus haut et ne sont pas signées, à moins que l'on ne veuille voir un C qui se détache en blanc dans le portail de l'église de Notre-Dame. Nous nous occuperons dans la suite de ce travail de rechercher quels sont les noms de ces artistes. Les deux planches sur cuivre représentent

l'une la carte des Pays-Bas avec les noms géographiques en italien et signée *C. D. Hooghe Fe.*, l'autre l'hôtel-de-ville d'Anvers, au bas de laquelle on lit : *Martinvs Petrvs excudebat in insigni avrei fontis propter novā borsam.*

Disons quelques mots du premier de ces artistes; les renseignements que nous publions sont d'ailleurs inédits et se rattachent directement à notre sujet. A l'époque même où G. Silvius achevait l'impression du livre de Guicciardini, un autre Italien, le capitaine François de Marchi, dont nous parlerons plus loin, travaillait à un recueil, destiné à la publicité, des plans de toutes les forteresses des Pays-Bas alors si nombreuses, qu'il avait levés dans ce but. Les planches du livre, qui n'a jamais paru, croyons-nous, furent gravées sur cuivre aux frais du gouvernement du roi d'Espagne, par ordre de la duchesse de Parme. Jérôme de Cock, d'Anvers, en fit huit, et Corneille de Hooghe en grava cent soixante-six autres, dont cent quatorze grandes et cinquante-deux petites. Sauf trois, dues à de Cock, et sur lesquelles étaient retracées d'abord les armes de Philippe II, ensuite une figure allégorique de femme tenant une épée et une balance, enfin le portrait de l'auteur, toutes représentaient les forteresses du pays. Corneille de Hooghe eut une fin malheureuse. Le 17 février 1583, il fut arrêté dans la ville de Delft, prévenu de conspiration contre l'État, et conduit à La Haye pour y être interrogé. Il fit connaître à ses juges ses projets qui ne tendaient à rien moins qu'à révolutionner les provinces du Nord au profit de l'Espagne. Dans ce but et de concert avec ses complices, il avait chargé Josse Willeboortzone, à Leyde, de lui imprimer quatre mille exemplaires d'un libelle intitulé : *Hooch-noodich advertissement,* et six cents d'une certaine lettre, pour être répandus dans le peuple. Il s'y donnait le nom de Corneille d'Autriche, et s'y faisait passer pour un bâtard de Charles-Quint. L'imprimeur ayant trouvé que

par la publication de ces pièces, il serait résulté des choses fâcheuses pour son pays, dénonça le projet de l'artiste. La cour de Hollande le condamna, par sentence du 29 mars, à avoir la tête tranchée, et ordonna que le cadavre serait écartelé, ce qui fut exécuté le même jour. En entendant lire le passage relatif à sa prétention d'être bâtard de l'empereur, il s'écria : *Dat ben ick,* je le suis. P. Bor (1), qui rapporte le texte de sa sentence, a recueilli sur cet artiste quelques détails qu'il a consignés dans son livre et que nous reproduirons. Corneille de Hooghe naquit à La Haye, et apprit son art chez Philippe Galle, dont il fut un des bons élèves; il travailla longtemps en Angleterre, où son ambition démesurée lui fit faire des dépenses plus fortes que ne le comportait son état. Il acquit par mariage une assez belle fortune, et dans son orgueil prit pour devise ce dystique flamand, qui est un jeu de mots sur son nom, et dont la traduction est par conséquent impossible :

Cornelis, door Godts ghenade ende ghedooghe,
Altyts vernederl, nochtans de Hooghe.

A l'époque de son arrestation, sa mère, qui était une très-belle femme, habitait encore la Hollande : après la mort de son fils elle partit avec deux de ses filles pour le duché de Brunswick.

Peu après l'apparition de l'édition italienne de l'ouvrage de Guicciardini parut une édition française, sortie également des presses de G. Silivius, et dont le traducteur ne s'est pas nommé. Elle est d'un format plus petit que son aînée, et n'est point ornée du bel encadrement que nous avons décrit et qui entoure le titre de celle-ci et les deux vignettes placées à sa suite. Cette nouvelle édition est imprimée avec peu de soin, et pour donner une idée de la négligence que l'on a apportée à la correction des épreuves,

(1) *Vervolgh der Nederlandtsche oorloghen,* édit. de 1621, t. II, liv. XVIII, p. 6.

voici l'ordre dans lequel les pages se présentent : aucun livre n'offre peut-être plus de confusion sous ce raport : Préliminaires non chiffrés; pages 1-49, 56, 51, 55, 53, 54, 52, 56, 52, 62-76, 76, 78-89, 80, 91-114, 195, 116, 117, 198, 199, 120-158, 145, 146, 161-164, 135, 136, 167-171, 72, 173-183, 185, 185-256, 237-268, 281-288, 279-292, 283, 294-312, 213, 312, 115, 316-336, 339, 336-389, et table. Cette édition qui porte aussi la date de 1567, devait évidemment se vendre à un prix très-inférieur à la première, et nous devons la considérer sous tous les rapports comme une édition populaire. Les mêmes planches ont servi, sauf celle représentant la cathédrale d'Anvers, qui a été remplacée par une autre vue de ce monument, plus grande et plus belle, et beaucoup mieux gravée, sous laquelle on lit : *Senatui populoq antverpiensi Gvlielmvs Silvivs gratitvdinis ergo dedicabat a° 1565*. Cette planche n'accompagne plus l'édition française de 1568, qui n'est autre que celle de 1567, avec un nouveau titre.

Les investigations auxquelles Guicciardini a dû se livrer pour composer son ouvrage, le mirent nécessairement en relation avec un grand nombre de savants et de personnes de distinction : aussi lui envoya-t-on, à propos de cette publication, différentes pièces de vers à sa louange qu'il fit insérer en tête de son livre. Parmi ces pièces latines, françaises, flamandes, italiennes et grecques, de Nicolas Grudius, le frère de Jean Second, de Gaspar Schetz, d'Alex. Grapheus, etc., deux sonnets en langue française nous intéressent à un autre titre que celui de la poésie, c'est qu'ils sont l'œuvre de deux artistes. L'un est de Luc d'Heere, peintre gantois, dont Mr Ph. Blommaert a récemment publié une excellente biographie (1), et dont

(1) *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de la Littérature de Gand*, 1853.

il nous a énuméré les travaux littéraires; cet estimable écrivain n'a toutefois envisagé d'Heere que sous le point de vue de poëte flamand; il n'a point connu le sonnet dont nous parlons, qui n'a, du reste, été publié que dans l'édition française de 1567 de la *Description des Pays-Bas*. La seconde pièce est adressée au lecteur par Antoine Olivier, nom dans lequel nous sommes très-porté à retrouver le peintre de Mons qui embrassa la réforme et le parti du prince d'Orange, et qui prit une si grande part à la surprise de cette ville par le comte Louis de Nassau, en 1572 : nous avons recueilli pour sa biographie des détails qui trouveront leur place dans ce recueil. La poésie de Luc d'Heere l'emporte de beaucoup par la facture sur celle d'Antoine Olivier; ses vers sont plus coulants, mieux faits et la rime en est plus heureuse. On en jugera par la lecture, et nous ne croyons pas que la réimpression de ces deux sonnets soit ici déplacée.

LUCAS D'HEERE, PEINTRE GANTOIS, AU LECTEUR.

Vous qui prenez plaisir à perdre vostre temps,
A lire les discours sans matière ou science,
Quittez tous ces fatras indignes aux sçavans,
Et venez embrasser les choses d'importance :

Amusez-vous icy pour avoir cognoissance
De nostre beau païs et de ses qualitez,
De noz villes, citez et leurs propriétez,
Peuples, arts, industrie et leur magnificence;

Lesquels Guicciardin descrit par excellence,
De sorte qu'il en rend heureus et immortel
Soy-mesme, le païs et maint homme mortel;

Soy pour avoir trouvé un subiect autant brave,
Le païs et la gent d'un fort bon naturel
Pour avoir rencontré un chroniqueur si grave.

ANTOINE OLIVIER AU LECTEUR.

Qui veult voir sans traveil tout ce grand coing de terre,
(Iadis terreur du ciel qui dompta l'univers),
Tant de Ducez, Contez, peuple et païs divers,
Que le fier Océan de deux longs bras enserre :

Qui veult voir dez l'un d'eux (d'où l'heureuse Engleterre
Pour Gauloise se faire tint les chemins ouvertz)
Jusques à l'autre bras, et tant de bolewertz
Qui gardent tout le coing des fureurs de la guerre :

N'aille retraverser Flandre, Brabant, Lembourg,
Artois, Haynault, Namur, Gueldre ni Luxembourg,
N'aille voir les Frisons, la doubteuse Hollande,

Ni les hasardeux pas des Isles de Zélande, —
Voye ce beau recueil, lors il voyra comment
Ce docte Florentin nous faict de tout présent.

En 1581, parut une autre édition italienne du livre de Guicciardini; elle forme un volume de 558 pages sans les préliminaires et la table, qui est également sorti des presses de G. Silvius. Les grandes planches gravées sur bois employées en 1567 et 1568, et qui étaient usées probablement, sont remplacées ici par des gravures sur cuivre imprimées dans le texte, et dont le nombre est considérablement augmenté; qu'on en juge par la nomenclature suivante.

1. Carte de la Germanie inférieure.
2. Carte du Brabant.
3-4. Plans de Louvain et de Bruxelles.
5-9. Plan d'Anvers; vues de la bourse, de la cathédrale, de l'hôtel-de-ville et de la maison de la hanse, en cette ville.
10. Vue de Bois-le-Duc.
11-12. Plans de Maestricht et de Lierre.
13. Vue de Limbourg.
14. Plan de Malines.
15. Carte des pays de Gueldre et de Zutphen.
16-20. Plans de Nimègue, Ruremonde, Zutphen, Arnhem et Deventer.
21. Carte de la Frise occidentale.
22-23. Plans de Leeuwarden et de Groningue.
24. Carte de la Hollande.
25-30. Plans de Dordrecht, Haerlem, Delft, Leyde, Amsterdam et La Haye.

31. Vues des ruines de la forteresse de Britten.
32. Plan d'Utrecht.
33. Carte de la Zélande.
34-35. Plans de Middelbourg et de Flessingue.
36. Carte de la Flandre.
37-42. Plans de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Gravelines, de Lille et de Douai.

La planche nº 43 fait défaut; elle devait représenter le plan de Tournai; on l'a remplacée par cette note : « Per causa della guerra non s'è ancor' potuto havere il ritratto di questa città al naturale, » c'est-à-dire que, par suite de la guerre, il n'a point été possible de prendre la vue de cette ville; car, remarquons-le bien, les plans dont il est ici question ne sont autres que des vues à vol d'oiseau; en effet, 1581 est l'année du siége de Tournai par les Espagnols.

44. Plan d'Alost.
45. Carte du pays d'Artois.
46. Plan d'Arras.
47. Carte du Hainaut.
48-49. Plans de Mons et de Valenciennes.
50. Carte du Luxembourg.
51. Plan de Luxembourg.
52. Carte du pays de Namur.
53. Vue de Namur.
54. Carte du pays de Liége.
55. Vue de Liége.
56. Plan d'Aix-la-Chapelle.

Guillaume Silvius a dû dépenser beaucoup d'argent pour cette nouvelle publication et pour faire prendre avec plus de soin la vue et le plan des villes et des monuments qui y sont reproduits, car loin d'avoir fait copier servilement les anciennes planches sur bois, celles-ci ont été vérifiées et corrigées sur les lieux. L'édition de 1581 est ornée en outre d'un titre gravé sur cuivre, et d'une autre planche placée en regard et représentant en allégorie la ville d'Anvers dominant les fleuves et la mer; celle-ci est signée sur une boîte à couleurs : *Crispine inve* AoB, énigme artistique nouvelle, sous laquelle il faut voir le nom de Crispin Van den Broeck, qui fut tout à la fois graveur, peintre et architecte. Après le titre suivent deux planches où se voient l'écusson de Philippe II entouré des écus des dix-sept provinces des Pays-Bas, et le portrait du roi dans un cartouche. Au vº de cette dernière vignette se trouvent les

armes de L. Guicciardini, gravées sur bois par l'artiste si fécond qui marquait ordinairement ses œuvres du monogramme A L. De même que dans les éditions de 1567 et 1568, Silvius enrichit celle de 1581 de culs-de-lampes, d'une série de lettrines sur bois, quelque peu plus grandes que les autres et non moins ornées, dessinées avec le même goût et gravées aussi, nous n'en doutons point, par le maître au monogramme G. On y voit les lettres A, B, D, E, F, G, H, I, L, N, R, S, T, V et Y. Ces lettrines ne datent cependant pas de l'époque de l'impression du livre, car la lettre H est accompagnée du millésime 1568 et la lettre Y de 1570. On rencontre encore quelques lettrines d'autres alphabets, de dimensions moindres et d'un burin tout différent, et qui sont aussi plus anciennes, ce qui est constaté par le chiffre 1563 joint à la lettre Q de l'une de ces séries. Ces détails sont, il est vrai, de bien peu d'importance, mais l'ensemble de toutes ces observations doit nous conduire à découvrir les noms de nos graveurs sur bois restés presque tous ignorés jusqu'à ce jour, et à savoir par quels imprimeurs chacun d'eux était employé de préférence.

La seconde édition italienne dont nous venons de faire la description fut, en 1582, suivie d'une traduction française, qui contient 495 pages, sans les préliminaires et la table, et dont l'auteur est François de Belle-Forest, né dans une petite ville du pays de Comminges, en Guyenne. Ce fut là un des derniers ouvrages de ce fécond écrivain, qui travailla longtemps à la solde des libraires à de semblables travaux, et qui mourut le 1er janvier 1583, à Paris, où il s'était fixé (1). On ajouta de nouvelles planches aux cinquante-six déjà publiées, ce qui en porta le chiffre au nombre de quatre-vingt-deux; elles reproduisent les plans des villes désignées ci-après :

(1) *Voy.* la *Biographie universelle* et Bayle, *Dictionnaire historique.*

Tirlemont.
Berg-op-Zoom.
Gueldre.
Campen.
Zwolle.
Francker.
Enchuizen.
Rotterdam.
La Briel.
Hoorn.
Schoonhoven.
Utrecht.
L'Écluse.
Tournai.
Alost.
Saint-Omer.
Cambrai.
Landrecies.
Avesnes.
Philippeville.
Beaumont.
Chimai.
Marienbourg.
Charlemont.
Walcourt.

Les lettrines employées dans l'édition de 1581 se retrouvent dans celle de 1582, et l'on y voit de plus les lettres C, Q et Z. Au centre de la première est un satyre qui joue du tambour et un renard qui joue de la trompe; c'est ravissant de dessin et d'exécution, et nous osons proclamer franchement que les deux artistes auteurs de ces vignettes sont des hommes de mérite.

Les planches et lettrines qui figurent dans l'édition de 1582 ont servi à une autre édition italienne, publiée, en 1588, en un volume in-folio de 432 pages, sans les préliminaires et la table, chez Christophe Plantin, ainsi que les deux précédentes. Les planches cette fois ne sont plus imprimées dans le texte; elles sont rejetées à la fin du livre. Cette édition est donc la cinquième dans l'ordre depuis l'apparition de l'ouvrage de Guicciardini, ce qui constate un succès bien remarquable.

Nous nous occuperons dans un autre article des éditions du même livre qui ont paru dans le courant du XVII[e] siècle.

I. « A Cornille de Hooge, seulpteur, la somme de v[c] xx livres pour le parpaye de xiij[c] xx livres, pour avoir poly et plainé cxiiij doubles plattes et lij petites plattes, touttes de cuyvre, et en icelles sculpté ou taillé divers patrons de villes servans de fortiffieacion, selon les patrons ou desseings à luy délivrez à l'ordonnanee de Son Altèze.

» Cornille de Hooghe, ij[c] livres pour l'aggravacion de certain ouvraige qu'il avoit faict pour le service de Sa Majesté en feulletz de cuyvre, et ce pardessus la somme dont l'on avoit convenu avecq luy (1). »

(1) Registre n° F. 248 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

II. « A Jéronimus de Cocq, à Anvers, la somme de cxxviij livres à quoy a esté, en novembre xv[e] lxvij, appoincté avec luy pour viij plattes de cuyvre qu'il avoit promis de faire à ses despens et livrez l'estoffe, et depuis les faire tailler duement ainsi qu'il apperliendroit, et servans pour le livre des fortiffications inventé par le capitaine Francisco de Marchi, dont en la première platte a esté mis les armes de Sa Majesté comme roy d'Espaigne; en la ij[e] une dame avec l'espée en une des mains, et en l'autre une poix; en la iij[e] ung contrefaict en effigie dudit capitaine, et ès aultres, cincq villes et forteresses, selon les patrons que ledit capitaine avoit audit Jérome de Cocq mis en mains, et conforme aux aultres qu'avoient esté faictes et livrées par Cornille de Hooghe, ayant faict bon nombre de semblables plattes et servantes pareillement pour ledit livre; lesquelles viij plattes ainsi taillées il a depuis délivrées audit capitaine comme luy avoit esté commandé, et ce au pris de viij escus, à xl pattars pièche pour chascune (1). »

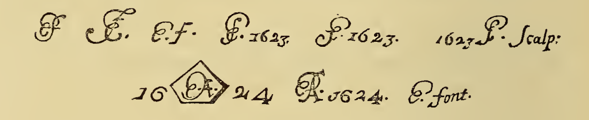
§ 22. *Graveurs et gravures sur bois.*

Sommaire : E. Fontanus. — J. Jeghers.

E. Fontanus — est un graveur sur bois de l'école flamande, qui a échappé aux investigations savantes des Brulliot, des Heineken, etc. Son nom, évidemment traduit ou latinisé, se lit sur une des vignettes qui ornent un petit volume trés-rare, in-18, de 180 pages, et intitulé : *Kleynen gulden Gebedenboeck met de Figuren des Levens Jesu Christi ende Gebeden toegevorgt aen Ceremonien der H. Misse*, et qui fut imprimé à Breda, chez Corneille Seldenslach, en 1678 probablement, car l'approbation porte cette date. Il est à remarquer toutefois que les gravures, toutes signées d'un des nombreux monogrammes adoptés par l'artiste, ont été faites à une époque plus ancienne, de 1623 à 1625 : elles ont 9 centimètres de

(1) Registre n° F. 249 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

hauteur sur 6 environ de largeur. Le titre du livre est imprimé au milieu d'une vignette allégorique, représentant un arbre au pied duquel l'homme est assis entre l'ancienne et la nouvelle loi personnifiées : elle est signée d'un petit monogramme composé, croyons-nous, des lettres S et A, marque que nous avons retrouvée sur d'autres planches encore : nous parlerons plus amplement des gravures de ce maître dans la suite de notre travail. Le volume contient les mystères, les litanies faites sur la vie du Christ, des prières aux sept douleurs de la sainte Vierge, d'autres prières à saint Roch, à sainte Lucie, etc. Nous avons joint à cette note l'indication des sujets gravés par E. Fontanus.



1624 E. Fontanus. Scalp:

1. La Création du monde.
2. La Tentation d'Ève.
3. Adam et Ève chassés du paradis.
4. La Naissance de Jésus.
5. L'Annonciation.
6. La Visitation.
7. L'Adoration des bergers.
8. La Circoncision.
9. L'Adoration des rois.
10. La Présentation au temple.
11. La Fuite en Égypte.
12. Le Massacre des innocents.
13. Le Retour d'Égypte.
14. Jésus au milieu des docteurs.
15. Jésus aidant saint Joseph dans ses travaux.
16. Le Baptême par saint Jean.
17. Jésus tenté par Satan.
18. Les Noces de Cana.
19. Jésus et la Samaritaine.
20. Jésus guérissant les paralytiques.
21. Sainte Magdelaine se jetant aux pieds de Jésus.
22. La Transfiguration.
23. La Résurrection de Lazare.
24. L'Entrée de Jésus à Jérusalem.
25. Jésus chassant les marchands du temple.
26. Judas marchandant sa trahison.
27. Rencontre de Jésus et de sa mère.
28. La dernière Cène.
29. Jésus lavant les pieds aux apôtres.

30. Jésus consacrant le pain et le vin.
31. La Prière au jardin des olives.
32. Judas embrassant Jésus.
33. Jésus au tribunal d'Anne.
34 Jésus devant Caïphe.
35. Saint Pierre reniant son maître.
36. Jésus battu par ceux qui l'avaient assisté.
37. Judas allant reporter l'argent de sa trahison.
38. Jésus amené devant Ponce Pilate.
39. Ponce Pilate proposant le choix entre Jésus et Barrabas.
40. La Flagellation.
41. Le Couronnement d'épines.
42. L'Ecce homo.
43. Ponce Pilate se lavant les mains.
44. Jésus chargé de sa croix.
45. Jésus dépouillé de ses habits.
46. Jésus assis, auquel on présente à boire.
47. Jésus cloué à la croix.
48. L'Élévation de la croix.
49. Le Christ entre les deux larrons.
50. La Descente de croix.
51. Le Corps du Christ enveloppé d'un suaire.
52. La Mise au sépulcre.
53. La Visite aux âmes du purgatoire.
54. La Résurrection.
55. L'Apparition du Christ à sa mère.
56. La Visite des saintes femmes au sépulcre.
57. L'Apparition du Christ à sainte Marie Magdelaine.
58. Le Christ et les disciples d'Emaüs.
59. L'Incrédulité de saint Thomas.
60. L'Ascension.
61. La Descente du Saint-Esprit sur les apôtres.
62. La Mort de la sainte Vierge.
63. L'Assomption.
64. Le dernier Jugement.
65. Notre-Dame des sept douleurs.
66. Le Christ mort, sur les genoux de sa mère et soutenu par deux anges.
67. La Vierge à genoux devant la sainte Trinité.
68. Saint Roch conduit par un ange.
69. Sainte Lucie sur un bûcher.

J. Jeghers. — *I. Jeghers. fc.* Cette signature se voit au bas de la grande vignette que Hubert Antoine, imprimeur de Bruxelles, beau-fils et successeur de Rutger Velpius, en 1615 (1), avait coutume de faire appliquer à la fin des placards de format petit in-4°, qui sortirent de ses presses de 1656 à 1660. La vignette, imitée de celles dont son beau-père s'était servi, représente un joli cartouche formé d'anges et de fruits, au milieu duquel se trouve un double

(1) H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 129.

aigle avec un Christ crucifié en cœur, et la légende suivante bien connue, sur des banderoles : *Sub ombra alarum tuarum protege nos*. Cette gravure sur bois est traitée dans la manière du célèbre Christophe Jegher, et le graveur que nous venons de citer pourrait bien avoir avec lui quelque lien de parenté, s'il n'est pas son fils, ce qui n'est point inadmissible.

---

§ 23. *Sphragistique.*

Sommaire : Grand sceau et contre-sceau de Wenceslas et de Jeanne. — Sceaux de Jean du Vivier, orfévre de Charles V, roi de France. — Sceau de Jean Van der Rosen, orfévre à Paris.

Le grand sceau avec contre-sceau de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg, que nous publions ici, a été trouvé récemment par notre collègue et ami, Mr Ch. Piot, dans les Archives communales de Léau (1). Il est attaché à la charte dite *Joyeuse entrée* de ces princes, datée du 3 janvier 1356 (n. st.), qui fut donnée par eux, ainsi qu'à toutes les autres villes et franchises du Brabant. C'est, croyons-nous, le seul exemplaire qui en existe encore aujourd'hui, ce qui le rend d'autant plus précieux. Bruxelles, Lierre, Vilvorde, Over-Yssche, Tervueren, et presque toutes les localités qui ont anciennement eu en leur possession un exemplaire de la *Joyeuse-entrée,* ont perdu cette pièce importante, et avec elle la plupart de leurs chartes contenant ces priviléges dont elles furent toujours si fières et si jalouses. De plus, nous sommes très-porté à croire que le grand sceau dont nous parlons n'aura servi que pour cette circonstance, car nous n'en avons jamais rencontré le moindre fragment qui pût

(1) Ces archives sont aujourd'hui déposées aux Archives du royaume.

nous en révéler l'existence, et cependant nous avons eu occasion de voir plusieurs milliers de chartes de toute espèce, émanant de Wenceslas et de Jeanne. Les seuls sceaux de ces princes connus avant la découverte de Mr Piot, sont petits et de travail assez insignifiant au point de vue de l'art, et en somme peu dignes des souverains qui s'en servaient : on peut en voir la reproduction, très-incorrecte toutefois, dans le t. Ier des *Trophées de Brabant,* par Butkens, et dans la *Notice sur les sceaux des comtes de Louvain,* etc., de Mr le chanoine De Ram (1).

Au lieu de se faire représenter sur leurs sceaux à cheval comme leurs prédécesseurs, Wenceslas et Jeanne se sont contentés d'y faire figurer un écusson à leurs armes. La légende du grand sceau que nous reproduisons, sceau dont le travail artistique est d'un mérite incontestable, est divisée en deux cercles et conçue en ces termes :

✠ S'. WENCESLAY : DEI : GRĀ : LUCE=
=EMBURG : LOTHR : BRABANCIE : AC :
LYMBURGIE : DUCIS ✠ ET · IOHANNE
: EIDEM : GRĀ : LUCCEMB : LOTHR :
BRABĀN · AC : LYMBURG : DUCISSE.

Sur le contre-sceau se voit une femme, abritée sous un dais, tenant deux écussons aux armes du duc et de la duchesse, avec la légende qui suit :

✠ S : WENCESLAY ET IOHANNE :
SACRI IMPERII MARCHION̄

Des trois petits sceaux qui figurent sur la même planche que ceux que nous venons de décrire, deux appartiennent

(1) *Mémoires de l'Académie,* t. XXVI.

à Jean du Vivier, qui se qualifie, en 1374, d'orfévre et valet de chambre de Charles V, roi de France, titre que possédait, de 1369 à 1373, Jean de Heckensele, dont l'origine nous paraît toute flamande. Le plus ancien, celui dont il se sert pour sceller un acte de l'année 1374, nous semble être une intaille antique, enchâssée dans une bague et entourée d'une bordure en or sur laquelle il a gravé son nom : *S. Jan. du. Vivier*. Il emploie le second en 1379; c'est évidemment encore une intaille antique qui servait de chaton à une autre bague.

Le dernier de ces trois sceaux est celui de Jean Van der Rosen ou de la Rose, orfévre de Bruxelles ou tout au moins d'origine bruxelloise (1), établi à Paris, dont il se dit bourgeois, sous le règne de Charles V, roi de France. Les prêts qu'il fit à Wenceslas et à Jeanne témoignent de son état de fortune, et les nombreuses pièces d'orfévrerie qu'il livra à ces princes prouvent qu'il s'était acquis une brillante réputation. C'est un chef-d'œuvre de gravure et de grâce, et dont notre orfévre est sans nul doute l'auteur. Ce petit sceau représente une rose, par allusion au nom de l'artiste, entourée d'ornements de la plus grande finesse et du meilleur goût, et de cette légende :

✠ S! IOHANNES DE ROSA.

(1) En 1375, vivaient dans cette ville Jacques et Walter Van der Rosen, qui faisaient partie du lignage patricien de Serhuyghs. Cette famille paraît avoir pris son nom d'une habitation appelée *la Rose*, située sur le Marché, aujourd'hui Grand'Place, habitation que possédait encore en 1452, Catherine Van der Rosen, femme de Melchior d'Arquennes. Walter Van der Rosen, qui fut échevin de Bruxelles, en 1356, portait pour armoiries, un écu de gueules, billeté d'or à trois lis de même, cantonné à dextre d'or à trois maillets de gueules. (*Voy.* A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II.)



I. Defferrez, del et sc. Lith. de L. Defferrez a Gand

§ 24. *Voyages scientifiques.*

Sommaire : Voyages divers entrepris de 1783 à 1788, par ordre de Joseph II, en Asie, en Afrique et en Amérique.

En 1783, l'empereur Joseph II résolut de compléter la ménagerie, le cabinet d'histoire naturelle et les jardins publics du palais de Schönbrunn, et fit choix de cinq personnes pour aller faire un voyage en Amérique, en Afrique et en Asie, à l'effet d'acheter et de recueillir toutes sortes d'animaux, d'oiseaux, de plantes, de coquillages, etc., pour enrichir ses collections. Cette mission fut confiée à Joseph Märter, docteur en médecine et professeur d'histoire naturelle au collége Thérésien, à Vienne; Matthias Stupiez, docteur en médecine; Bernard Moll, peintre de la cour ; François Boos et François Bredemayer, tous deux jardiniers botanistes de la cour. L'empereur donna à Märter, qu'il nomma chef de l'expédition, des instructions détaillées sur les pays qu'ils devaient parcourir et la manière dont ils auraient à se conduire dans les contrées lointaines où il les envoyait. Ils devaient s'embarquer pour Philadelphie, séjourner dans les provinces méridionales des États-Unis, jusqu'à ce que la saison leur permît de visiter les Antilles, et d'y attendre le moment favorable pour traverser l'isthme de Panama et se rendre au Pérou. L'empereur laissait à Märter de décider la continuation de leur voyage par le Chili vers les îles Philippines. A défaut d'occasion directe du Pérou pour cet archipel, ils devaient remonter jusqu'au Mexique, et attendre à Acapulco le départ du galion royal qui s'y rendait annuellement. Après les îles Philippines, ils avaient à visiter les îles de la Sonde, les côtes du Bengale, de Coromandel et de Malabar, l'île de Bourbon et le cap de Bonne-Espérance. Le chef de l'expédition était toutefois autorisé par Joseph II à se départir de cet

itinéraire, pour autant qu'il y aurait rencontré de trop grandes difficultés. Il devait surtout saisir toutes les occasions pour envoyer en Europe les objets déjà recueillis. Dans le cas où ces transports auraient été par trop considérables, il pouvait désigner l'un de ses quatre compagnons pour les escorter. Si le professeur Märter fût venu à mourir en route, l'empereur avait délégué la direction à Stupiez, et à défaut de celui-ci, au peintre Moll. Ces instructions, dont nous ne présentons ici qu'une courte analyse, sont datées de Vienne, le 30 avril 1783.

Märter et ses collègues quittèrent la capitale de l'empire munis de bons passeports et d'un grand nombre de lettres de recommandation pour les gouvernements des pays qu'ils se proposaient d'explorer. Ils arrivèrent à Bruxelles, au mois de mai, et se rendirent dans les premiers jours de juillet à Nantes, afin d'y prendre place sur un navire faisant voile pour les États-Unis, n'en ayant pas trouvé à Anvers ni à Ostende. Nous n'avons sur ce voyage scientifique que peu de renseignements, et l'on ne doit espérer d'en trouver de plus amples que dans les Archives impériales, à Vienne. Voici ce que nous savons :

Au mois de septembre 1784, le jardinier Bredemayer arriva de Londres à Ostende avec des caisses d'arbustes et de plantes et des cages d'oiseaux, de retour d'Amérique, où il s'était embarqué à Charleston, dans la Caroline méridionale, à bord du navire *John and Mary*, capitaine J. Currie, en partance pour l'Angleterre.

Boos ne se sépara de ses compagnons que longtemps après : il revint de Charleston à Londres, et de là aux Pays-Bas, à la fin de juillet ou au commencement d'août 1785, sur le navire *the Emperor*, capitaine J. Rennie, avec un grand nombre de cages renfermant des animaux vivants et plusieurs caisses de plantes de toute espèce. Il partit immédiatement pour Vienne, afin de rendre compte

à l'empereur du voyage entrepris par ses ordres. Joseph II lui enjoignit de se remettre immédiatement en route pour le cap de Bonne-Espérance, avec mission de visiter ensuite l'Ile de France et l'île de Bourbon, puis de revenir en Europe : Boos et un autre jardinier, nommé Schull, qui lui avait été adjoint, passèrent par Bruxelles pour se rendre à Amsterdam, où ils arrivèrent au mois de décembre, deux jours après le départ du vaisseau de la compagnie des Indes orientales sur lequel ils croyaient prendre passage. Ils attendirent dans cette ville jusqu'à ce que la compagnie leur accordât l'autorisation de s'embarquer sur le navire *la Hollande*, qui mit à la voile du Texel, à la fin de février 1786. Une lettre de Boos, datée de Port-Louis, dans l'Ile-de-France, nous atteste qu'il se trouvait déjà dans cette ville au mois d'avril 1787, et qu'il ne l'avait point encore quittée en décembre. Au commencement d'août 1788, il revint aux Pays-Bas par l'Amérique, où il rejoignit le docteur Märter, qui le chargea de surveiller le transport des caisses destinées aux jardins de l'empereur.

Au mois de février 1787, Joseph II envoya un sieur J. Gros-Jean à la Jamaïque pour aller se mettre à la disposition du chef de l'expédition et lui porter des livres qu'il avait demandés : il devait trouver ce dernier à Kingston. Gros-Jean était de retour à la date du 30 août, avec plusieurs caisses de plantes, et un grand nombre d'oiseaux et d'animaux.

Le professeur Märter et ses compagnons paraissent être revenus en Europe vers le milieu de l'année 1788, après une absence d'environ cinq ans (1).

(1) Ces détails sont extraits des cartons intitulés : *Gastos secretos*, dans les archives de la secrétairerie d'État et de guerre, aux Archives du royaume.

§ 25. *Inventaire de tableaux.*

Sommaire : Inventaire de la collection de tableaux de Charles de Croy, duc d'Arschot, etc., existant au château de Beaumont, en 1613. — Tableaux de Roger Van der Weyden, le vieux, Michel Van Cocxyen, Fr Floris, J. de Momper, C. Van Mandere, P Veronese, Jean Naghel, Henri Joerdaen, Mesdacq, etc. — Verrières de l'église de Commines. — Robert de Nole.

La collection de tableaux dont nous publions ici l'inventaire, est celle qui existait au palais ou château de Beaumont, en Hainaut, propriété du célèbre Charles de Croy, quatrième duc d'Arschot, dont le baron de Reiffenberg a publié les *Mémoires* (1), et qui ajoutait à ce titre ceux de prince du Saint-Empire, de Chimai et de Porcien; de marquis de Montcornet, de comte de Beaumont et de Seneghem; de vicomte de Grand-Reng et de Nieuport : de baron de Bierbeek, Rotselaer, Héverlé, Commines, Halewyn, Quiévrain, Blaton, Harchies, etc., et de seigneur d'un nombre presqu'infini de terres situées en France et aux Pays-Bas. Cet inventaire fut rédigé peu de temps après sa mort, lorsque ses héritiers s'occupèrent du partage de son immense succession.

Charles de Croy mourut le 13 janvier 1612, à l'âge de cinquante-deux ans, trop tôt pour les artistes qui lui avaient de si nombreuses obligations, et qui enfantaient des chefs-d'œuvre à l'ombre de cette puissante protection. Lorsqu'il fit son testament, au mois de juillet 1610, prévoyant sans doute que son heure dernière approchait, et ne voulant pas que les travaux considérables que l'on était en voie d'exécuter par ses ordres dans tous ses domaines, restassent inachevés, il enjoignit à ses héritiers de faire restaurer la chapelle de Saint-Chrysole à l'église collégiale de Commines, et les verrières représentant la Passion, la

(1) *Mémoires autographes du duc Charles de Croy;* Bruxelles, 1845.

Résurrection, l'Ascension, le dernier Jugement, etc., ainsi que les tombeaux des seigneurs de Halewyn et de Commines, qui ornaient ce petit édifice, où les vandales du XVI[e] siècle avaient porté leurs dévastations impies (1). Il prit en outre soin de l'achèvement des ouvrages commencés dans tous ses domaines (2), entre autres de celui du château de Saint-Josse-ten-Noode et du palais de Beaumont et de ses dépendances, le tout d'après ses propres instructions écrites, et suivant les plans et les dessins qu'il en avait fait tracer par divers architectes et ingénieurs distingués (3). Le duc prescrivit encore à ses successeurs de veiller au bon entretien des mausolées et sépultures de ses ancêtres et parents dans l'église du couvent des capucins, à Héverlé, et à la conservation de tous les meubles de luxe, tels que stalles, autels, etc., dont il s'était plu à l'enrichir (4). Enfin il régla aussi ce qui concernait sa propre sépulture et le monument qu'il voulait qu'on lui élevât pour perpétuer sa mémoire. « Quant à nostre sépulture, — dit-il, — nous » entendons qu'icelle soit mise et posée à la chapelle du » cloistre de Hèvre, à main gauche du chœur, tout au mi» lieu d'icelle, et qu'icelle soit faicte, mise et posée suivant » que Robert de Nol, nostre tailleur d'images, demeurant » en la ville d'Anvers, at emprins de faire et de mettre en » ladicte chapelle, derrière laquelle sera faict une petite » cave derrière ladicte sépulture, pour y mettre nostre » corps après nostre mort, laquelle sera couverte d'une » lame de cuivre, au-dessus de laquelle y aura taillée et » gravée nostre représentation et effigie au vif, accoustrée » en capuschin et escript allenthour. » (5)

(1) *Mémoires*, p. 263.
(2) *Ibidem*, p. 278.
(3) *Ibidem*, p. 284 et 286.
(4) *Ibidem*, p. 281.
(5) *Ibidem*, p. 246.

Revenons à l'inventaire dont voici le texte :

« Inventoire des meubles que Jean Josselet, sergeant de la haulte et souveraine court à Mons, ensuitte d'ordonnance d'icelle court, en datte du xxiiij[e] d'apvril 1613, at faict pacqueter et transporter de la maison et palais de Beaumont en la ville de Bruxelles, pour illecq estre par luy délivrez ès mains des commis des exécuteurs du testament du feu duc d'Arschot, etc., ensuitte des lettres de Leurs Altèzes du xxiij[e] d'apvril an susdit.

1-6. Six peinctures, de fourme ronde, sur bois, avecq leurs molures peinctes, dorées et escrites en lettre d'or chascune une histoire qu'elles représente, représentant icelles l'histoire de Jozeph, le tout peinct à l'huille, fort proprement et artificiellement; et, comme les at jugiet le peinctre Novilliers, de la propre main de maistre Roger.

7-12. Six aultres pièces, de meisme fourme, mais seullement peincte à l'eauwe, de semblable histoire comme les précédentes, sans aulcunes escritures à l'enthour, pièces que l'on tient exquises, ignorant le maistre.

13. Une peincture sur bois, de vij pied en cairure avecq sa molure peincte et dorée, de la figure d'Adam et Éva au paradis térestre, avecq pluissieurs animaulx à l'enthour, Éva présentant la pomme audit Adam; de la main de maistre Michel Cocqsio (*sic*).

14. Une peincture sur thoille, de meisme haulteur que la précédente, mais point sy large, avecq sa mollure d'escrigneryе non peincte, contenant le Cupido couché dormant, Vénus le contemplant et regardant à la lampe, tous deux nuds, faict de la main de?

15. Une aultre peincture, sur bois, de meisme haulteur et largeur à la précédente, avecq sa molure peincte et richement dorée, contenant la représentation du roy Nabugodonosor et pluisieurs ces gens d'armes à l'enthour de luy, ensamble des tables chargées de sacques pleins d'or et d'argent, et des ouvriers à genoulx, devant luy la thour de Babel paroissant au milieu; de la main de ?

16. Une aultre pièce sur bois, presque de meisme grandeur, avecq sa molure peincte de noir et les bordures dorées, contenant la déesse Vénus nue, couchée et dormant avec Cupido, estant sa teste environée de fleur; de la main de Floris.

17. Une peincture sur thoille, haulte de vj pied ou environ, et large de v et demy; sur une rame de blan bois, avecq une molure peincte de noir et ès bordures dorées, contenant la représentation d'Abraham voeillant immoler son fils Isaaq; de la main de?

18. Une aultre sur bois, de meisme haulteur, avec sa molure peincte de noir et dorée, représentant la libéralité et feste de saint Martin; de la main de ?

19. Une aultre pièce sur bois, guères moins grande, avecq sa molure peincte de noir et feuillaigé d'or, représentant les enffans d'Israël au désert, Moyse faisant sortir l'eauwe hors de la roche; de la main de?

20. Une pièce sur thoille placquée sur plance, de vj pied demy de haulteur et v pied de largeur, avec sa molure toutte dorée et fueillaigé d'or, représentant Caïn tuant son frère Abel; pièce exquise de la main de ?

21. Une aultre pièce aussy sur thoille placquée sur plance, de meisme haulteur et largeur, avecq sa molure d'escrignerie non peincte ny dorée, représentant ung temple, maison de ville, boucherie et aultres édiffices en prospective, avecq pluisieurs personnaiges et besteaulx; de la main de?

22. Une peincture sur bois, d'environ vij pied de longueur et iiij de hault, avecq sa molure d'escrignerie faicte par Cartose [Cartouche], peinct de noir, dorée et fueillaigé d'or, contenant l'histoire de la femme paillarde condampnée par les Juifz, protégée et deffendue de la lapidation par Nostre-Seigneur, représentée par pluissieurs personnaiges, somtueux édiffices et palais; de la main de KVMandere.

23. Une aultre pièce aussy sur bois, d'environ vj pied de longueur et iij de haulteur, avecq sa molure d'escrignerie simple, peinct de noir et ces bordures dorées, contenant la représentation de saint Estiévène en sa lapidation; de la main de?

24. Une aultre pièce sur thoille, d'environ vij pieds de longueur et iiij de haulteur, contenant ung fort beau paysaige de rocher, bois et montaignes, avecq pluissieurs maisons, ung paysant et une paysante, aussy d'Icarus volant et thumbant de l'aer, avecq sa molure d'escrignerie simple, peincte de noir et dorée; de la main de?

25. Une aultre pièce d'environ v pied demy de longueur et iiij de haulteur, sur bois, avec sa molure simple, peinct de noir et en partie doré, contenant une femme nue couchée sur son dos, couverte d'un linge jusques au nombril, à la lueur du feu, représentant l'obscurité de la nuict avecq petits personnaiges de meisme; de la main de?

26. Une aultre pièce sur bois, d'environ viij pied de longueur et iiij de haulteur, avecq sa molure d'escrignerie peinct de noir-rouge et dorée, contenant ung paysaige représenté par rochers, vielz chasteaux, groesses et la maer [mer] entre iceulx, avecq pluisieurs bateaux et ung viellard en fourme de pellerin au pied du rocher parlant à une femme assize; de la main de?

27. Une aultre peincture sur bois, d'environ vij pieds de longueur et haulte d'environ iij pieds, avecq sa molure peincte de noir-rouge et dorée, contenant une ange eslez debout sur ung pied-de-stalle rouge, aiant à son costé gauce pluissieurs personnaiges à table en bancquet et festins, et de sa

droicte pluissieurs aultres personnaiges exerçans diverses arts et mestiers, donnant ledit ange une coronne de laurier à ceulx qui traveillent, et la verge à ceulx quy mangent; de la main de ?

28. Une aultre peincture sur bois, de vij pieds de haulteur et d'environ iij de largeur, avecq sa molure simple, peincte de noir et les bordures dorées, contenant une Vénus nue, deboute, les cheveux pendant, et le Cupidon nudz, eslez, aussy debout à ces pieds; de la main de?

29. Une aultre pièce sur bois, d'environ v pied demy de longueur, et de haulteur peu plus de iij pied, avecq sa molure de bois de chesne non peincte, contenant les représentations de la Foy, Espérance et Charité; de la main de?

30. Une aultre pièce aussy sur bois, d'environ vij pied de longueur et iij pieds demy de haulteur, avecq sa molure peincte de noir, et quelque peu doré, avecq ung escriteau de lettre d'or tout à l'enthour en langue flameng, contenant la représentation de la ville d'Anvers, pillée et assiégée, et la fuitte et désolation des habitans d'icelle; de la main de ?

31. Une aultre pièce sur bois, d'environ v pieds demy de haulteur et iij pieds demy de largeur, avecq sa molure peincte de noir bordée d'or, représentant une femme toute nue, deboute, pressant de ces mains ses tétins, y ayant derière icelle ung lion, ung cerf et une biche; de la main de ?

32. Une aultre petitte pièce de parchemin placquet sur bois, d'environ iij pieds de longueur et ij pieds demy de largeur, avecq sa molure peincte de noir dorée et fueillaigée d'or, contenant le pourtraict du chasteau de Hévrelé, illuminé de la main de Adrien de Montigny.

33. Une aultre petit tableau d'environ ij pied de longueur et pied demy de haulteur, avecq sa molure de bois peincte noir et bordée d'or, contenant pluissieurs mascrades peinctes d'illuminure, sur papier placqués sur thoille, avecq petis carmes en lettre d'or au-desoubz.

34. Une pièce de peinture sur thoille, longue de vj pieds demy et haulte quelque peu plus de v pied, avecq sa molure de bois peincte de noir et doré, contenant la Prédication de saint Jean au désert, représentée par une infinité de personnaige de diverses fachons; de la main de ?

35. Une aultre pièce sur thoille, aussy de vj pieds de longueur et environ v pied de hauteur, avecq sa molure semblable à la précédente, contenant la Conversion de saint Paul lorsqu'il persécutoit les crestiens, représentés par une grande multitude de soldat tant à pied comme à cheval, et iceluy saint Paul par terre avecq son cheval; de la main de ?

36. Une aultre pièce sur thoille, de meisme grandeur presque à la précedente, avecq sa molure peincte de coleur jaunâtre et dorée, contenant une chasse au renart entre ung beau paysaige, arbres et marécaige; de la main de?

37. Une aultre pièce aussy sur thoille, de v pied demy de loing et iiij pied demy de hault, avecq sa molure peincte de noir bordoiée d'or, contenant la description et remembrance de la mort, représentée par la mort meisme, quelque annathomie et personnaiges décrépites, avecq ung escriteau : *Description de la mort;* de la main de?

38. Une aultre pièce sur bois, de vj pieds de hault et iiij pieds demy de large, avecq sa molure peincte et dorée comme la précédente, contenant la représentation d'un viellard portant bois avecq un chien derrière lui; de la main de?

39. Une aultre pièce sur bois, environ de v pied en cairure avecq sa molure peincte de noir et bordure dorée, contenant la présentation et payaige d'un tonlieu pezant or et argent, et pluisieurs personnes tant hommes que femme payant ledit tonlien.

40. Une aultre pièce sur thoille, de meisme grandeur à la précédente, avecq sa molure de bois de chesne non peincte mais partie dorée, contenant la représentation des artisanne par troix femmes et ung enfant tenant la chandeille, traveillant de nuict.

41. Une aultre pièce sur thoille, d'environ v pieds demy de longueur et iiij de large, avecq sa molure non peincte mais em partie dorée, contenant ung beau paysaige d'arbres et vielles ruines, et em bas l'ange Raphaël parlant à Tobie; de la main de?

42. Une aultre pièce sur thoille, aussy d'environ v pied de longueur et iiij pied de haulteur, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la prédication de saint Jean au désert, mais d'aultre fachon à la précédente, n'y aiant personnes rampant sur les arbres comme y at à ladicte pièce précédente; de la main de?

43. Une aultre pièce sur bois, de v pied de haulteur et iiij pied demy de largeur, avecq sa molure peincte de noir et dorée contenant les représentations de Nostre-Dame, saint Joseph, saincte Élizabet et Zacary; de la main de?

44. Une peincture sur thoille, d'environ xj pied de longueur et v de largeur; avecq sa molure d'escrignerie peincte de noir et doré politement, contenant la représentation de la Nativité de Nostre-Seigneur entre Joseph, les bergiers et bœufz; de la main de Paulo Veroneze, peincte d'Italie fort renommé.

45. Une aultre pièce du meisme maistre, aussy sur thoille, longue et ses molures comme la précédente, contenant la représentation de la femme en adultère reprinse par Nostre-Seigneur.

46. Une pièce dudit maistre, de longueur d'environ xiij pied, avecq sa

molure de meisme aux precédentes, représentant certaine histoire de l'Anchien Testament, représentée par pluisieurs personnes tant hommes que femmes, entre aultre ung anchien versant de l'huille dans ung aultre vaze.

47. Une aultre pièce du meisme maistre, avecq sa molure de meisme aux aultres, d'environ x pieds de longueur et vij de large, contenant la représentation de la vierge Marie fuyant en Égipte.

48. Une aultre pièce encore dudit maistre, aussy sur thoille, longue et large comme les j[re] et ij[e] piéces et avecq ces molures de meisme, contenant la représentation du centurion priant le Christ pour la garison de son filz.

49. Une pièce du susdit maistre, aussy sur thoille, longue et large et avecq ces molures comme les précédentes, contenant la représentation de la Samaritaine.

50. Une pièce du meisme maistre, aussy sur thoille, longue et large et avecq ces molures comme les précédentes, contenant la représentation de deux viellars voeillans ravir la belle Suzanne.

51. Une pièce du meisme maistre, sur thoille, aussy longue, large et avecq ces molures comme les précédentes, contenant la représentation d'un ange en aer menassant une femme tenant son enffant.

52. Une pièce encoire sur thoille du susdit maistre, longue et large, et ces molures comme les précédentes, contenant la représentation d'une femme aiant les bras demy nud avecq ung viellard, ung nein, ung moriaume et pluisieurs chameaux.

53. Encore une pièce du susdit maistre, aussy longue, large et meismes molures que les précédentes, contenant la représentation de la reyne Heester présentée devant ung roy.

54. Une aultre pièce du susdit maistre, de meisme grandeur, largeur et meismes molures à la précédente, contenant quelque histoire représentée par troix personnes se mennant par les main l'un l'autre, ung petit garson et ung viellard le posant.

55. Une aultre pièce sur thoille, d'environ xiiij pieds de loing et vij pied de large, avecq sa molure toutte simple et platte, peincte de noir et dorée, contenant l'Adoration de Nostre-Seigneur par les trois royx, craionnée tant seullement de blan et de noir, que l'on tient de la main de Mauboege.

56. Une pièce sur bois, de vj pieds de longueur et v de haulteur avecq sa molure cartozée [en cartouche], peincte de noir et dorée, représentant l'histoire de la vye fragille comme ne tenant qu'à ung fillet sur les efforces; de la main de France Floris, comme l'on tient.

57. Une aultre pièce sur bois, aussy de longueur à la précédente, et large d'environ iiij pieds demy, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant

la représentation de Samson emportant sur ces espaulles les portes de Gaza: de la main de certain peinte d'Italie?

58. Une aultre pièce aussy sur bois, de meisme longueur à la précédente et semblables molures, contenant la représentation de Hercules nud ouvrant la gueulle du lion; de la main de?

59. Une aultre aussy sur bois, d'environ vj pieds demy de loing et v de large, avecq sa molure marbrée, peincte de noir et dorée, contenant la représentation du siége de Péronne, ainsy que le contient son escriteau au-dessus; de la main de?

60. Une pièce sur bois, d'environ vij pied de loing et v de large avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'une dédicasse de certain lieu, où sont représenté pluisieurs chariotz, archers, harcquebuziers et aultres; de la main de?

61. Une aultre pièce aussy sur bois, de meisme grandeur, avecq sa molure peincte de noir, dorée et marquetée, contenant la représentation d'un cabarteur et cabartresse avecq pluissieurs victuailles et fruictailles en leurs bouticles; de la main de?

62. Une aultre pièce sur thoille, d'environ vij pied demy de loing et v pied demy de large, avecq sa molure de diverses sortes de bois marcquetées et enrichie de tailles d'ébenne em partie dorée, contenant aussy la représentation d'une dédicasse de vilaige où il y at pluissieurs personnes à tables avecq tambour et cornemuze; de la main de?

63. Une pièce de peincture sur bois, d'environ viiij pieds de longueur et v pied de haulteur, avecq sa molure peincte de noir, bordée et fueillaigé d'or, contenant la représentation d'une femme nue couchée avecq pluisieurs petis enffans nuds, signiffiant la Charité; de la main de?

64. Une aultre pièce sur thoille, de viij pied demy de longueur, haulte de v pied et plus, avecq sa molure peincte de noir et partie dorée, contenant les Abismes de Sodomme et Ghomor, les anges couduisans Loth et ses filles dehors; de la main de?

65. Une aultre pièce sur thoille, d'environ viij pieds de loing et v pied de hault, aveeq sa molure d'escrignerie colorée de jaune et em partie dorée, contenant la représentation de la ville de Rome; de la main de?

66. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ viiij pied de loing et v pied de hault, aveeq une belle molure par fruietaige et fueillaige, peincte de noir et dorée, contenant le Baptesme de Nostre-Seigneur par saint Jean, représenté par une infinité de personnaiges nuds assis, vestus et debout, gens de guerres et anges sur le hault faisant triumphe; de la main de Jean Naghel.

67. Une aultre pièce aussy sur thoille, de viiij pieds de longueur et v de hault, avecq sa molure colorée de jaune et dorée, contenant ung fort beau boscaige dans lequel le Magdelaine pénitente adore le crucifix, deux anges derière elle s'en renjoyssant; du meisme maistre.

68. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ vij pieds demy de loing et iiij de hault, avecq sa molure faicte par Cartoze, peincte de noir et dorées, contenant les dunes de la maer où une balaine vient sur le sable, et grand nombre de peuple arivent sur lesdittes dunes s'esbatant tant à chariot, cheval, qu'à pied qu'aultrement; de la main de Henry Joerdaen.

69. Une peinture sur bois, d'environ vj pied de longueur et v de haulteur, avecq sa molure taillée par feuillaige et branchaige à jour, le tout doré, contenant la représentation de la Leyda nue assize conversant avec le sine [cygne]; de la main de?

70. Une aultre pièce aussy sur bois, de meisme longueur et haulteur à la précédente, avecq sa molure par Cartoze, peincte de noir et dorée, contenant la Métamorfoze de Adonius mort au bois, Vénus et Cupido le contemplant; de la main de France Floris.

71. Une aultre pièce sur bois, de vj pied de hault et vij de loing, avecq sa molure peincte de rouge et dorée, non cartozée ny fueillaigée, contenant une reyne assize tenant une couppe à sa main droicte et pluisieurs hommes à cheval derière elle, et ung aultre debout devant elle; de la main dudit Floris.

72. Une aultre pièce sur thoille, de vij pied de long et environ vj de hault, avecq sa molure d'escrignerie non peincte ny dorée, contenant la représentation de pluisieurs dieux et déesse marins sur diverses animaulx marins; de la main de?

73. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ viij pied de longueur et vj demy de hault, avecq sa molure comme la précédente, la déesse Vénus nue et Cupido à costé d'elle avecq pluisieurs instrumens bellicqueux; de la main de ?

74. Une aultre sur bois, de meisme haulteur, avecq sa molure peincte de noir et dorée; contenant la représentation d'Adam et Éva au paradis térestre; de la main de France Floris.

75. Une aultre sur thoille, d'environ viiij pied de loing et viij de hault, avecq sa molure simple, sans dorure ny peinture, contenant la représentation de la thour de Babilonne, et pluisieurs ouvriers y traveillans; de la main de?

76. Une aultre aussy sur thoille, peu plus haulte et plus large, avecq sa molure de bois et sapin roujastre, contenans la représentation de la reyne Madian et Simrye, prince d'Israël, tués en adultère par Sinéphas; de la main de Jodocus A. W. Y. Misdaeq fecit.

77. Une aultre pièce sur thoille, de viiij pied de loing et vj de hault, avecq sa molure peincte de noir, dorée et feuillaigée d'or en aulcuns endroict, contenant la représentation des sept arts libéraux dormans par la vertu de Mars; de la main de France Floris.

78. Une aultre pièce sur thoille, d'environ viij pied demy de loing et presque vj pied de hault, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la surprinse de Samson par le moïen de Dalida qui lui avoit colpet ces cheveux; de la main dudit Floris.

79. Une aultre pièce aussy sur thoille, de vij pied demy de hault et vj de large, avecq sa molure cannelée peincte de noir, dorée et feuillaigé d'or, représentant Mars, Vénus et Cupido couchés ensamble, les aultres dieux les regardans; de la main dudit Floris.

80. Une aultre pièce, d'environ vij pied demy de loing, aussy sur thoille, et vj pied ung car de hault, avecq sa molure d'escrignerie, sans peinture ny dorure, contenant l'assiégement, bruslement et destruction de la ville de Troye; de la main de Gilis v. Val.

81. Une aultre pièce sur thoille, d'environ viij pied de loing et vj de hault, avecq sa molure peincte de noir, de rouge, dorée et feuillaigée d'or, contenant la représentation d'un paysaige, table, maisons, chasteaux, ruaige, tout chergé de neige, signiffiant l'hiver; de la main de?

82. Une aultre pièce sur bois, de meisme haulteur à la précedente et presque aussy large, avecq sa molure peincte de noir, rouge et dorée, contenant le Massacre des petis enffans innocens fait par Hérode en temps d'hyver; de la main de ?

83. Une pièce sur bois, d'environ xj pied de longueur et vij pied demy de haulteur, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation de Mars et Vénus, couché par ensamble, tous les aultres dieux les regardans et prenans au filet; de la main de France Floris.

84. Une aultre pièce aussy sur bois, longue d'environ x pieds demy et haulte de vij, avecq sa molure peinct de noir et dorée, contenant le bain de Vénus avecq les aultres déesses, Actéon les y trouvant se transformant en cerf; de la main dudit Floris.

85. Une aultre pièce aussy sur bois, de x pied de longueur et vij demy de haulteur, avecq sa molure faicte par dés et feuillaigé, peinct de noir et doré, contenant le Jugement de Pâris; de la meisme main dudit Floris.

86. Une aultre pièce aussy sur bois, de viij pied de loing et d'environ vij pied de large, avecq sa molure d'ouvraige par fueillaige et cordons, peincte de noir et dorée, contenant la représentation des Muzes joustant devant Pallas; de la main du susdit Floris.

87. Une aultre pièce aussy sur bois, de viij pied demy de loing et v pied demy de haulteur, avecq sa molure peincte de noir, dorée et fueillaigé d'or, contenant la représentation de Pâris assis au milieu de Vénus et Pallas; de la main du meisme maistre.

88. Une pièce encoire sur thoille, d'environ xj pied de hault et vij pied ung cart de largeur, avecq sa molure de bois peincte de noir et doré, contenant la représentation d'un empereur romain à cheval, avecq ung javelos à sa main droicte reposant sur sa cuisse; de la main dudit Floris.

89-93. Cincq pièces sur thoille, d'environ xj pied de hault et viij de large, avecq leurs molures peincte de noir et doré, contenant chascune pièce ung empereur romain à cheval avecq chascun ung javelos à leurs mains droicte repozante sur leurs cuisse droicte; de la main dudit Floris.

94. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ xj pied de hault et large comme les précédentes, avecq sa molure peincte de noir et doré, contenant la représentation de feu monseigneur le duc Philippes, 3e duc d'Arschot, à cheval; de la main de ?

95. Une aultre pièce aussy sur thoille, de meisme haulteur et largeur, avecq de meismes molures, contenant la représentation de dame Jenne de Haleuwin, ducesse, première femme audit seigneur duc, aussy à cheval; de la main de?

96. Une aultre pièce sur thoille, de meisme haulteur et largeur à la précédente, estante feu Monseigneur à pied, avecq ses lxiiij cartiers, et des molures à la précédente, contenant la représentation de sire Charles, 4e duc d'Arschot.

97. Une peinture sur thoille, de xj pied de hault et ix de large, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'un combat à cheval et chasse de lion, estant l'un renversé par terre, l'autre demoret victorieux avecq une javeline à sa main; de la main de Mompair.

98-104. Sept pièces de peintures sur thoille, longue et large comme la précédente, contenant la représentation de sept mois, sicomme : janvier febvrier, may, juing, novembre, décembre, avecq leurs molures peinct de noir et doré, de la main de Mompair.

105-106. Deux aultres pièces de meisme grandeur et largeur, avecq des meismes molures, contenant la représentation de ij eslémens, sicomme du feu et de la terre; de la main dudit maistre.

107. Une pièce sur thoille, d'environ xj pied de hault et ix de large, avecq sa molure peincte de noir et doré, contenant l'un des iiij eslémens, assavoir l'eauwe, représenté par Neptune à cheval sur une balaine et Vénus dans une cocquille; de la main de ?

108. Une aultre pièce aussy sur thoille, de xj pied de hault et ix de large,

aveeq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'un cheval grison aiant derrière soy le pourtraict d'une thour forte éminente; de la main de?

109. Une aultre pièce sur thoille, de meisme haulteur et largeur et meismes molures, contenant la représentation d'un cheval bayart retenu par la bride par ung laequaye dans ung bois, aveeq les armoyeries de feu monseigneur le due Philippes.

110. Une aultre pièce aussy sur thoille, de meisme longueur et largeur et meismes molures, contenant la représentation d'un cheval grison aiant à ses pieds le pourtraict d'un lévrier noir et blan dans ung paysaige; de la main de?

111. Une aultre pièce aussy sur thoille; de meisme haulteur et peu plus large, avecq des molures peinete de noir et dorée, contenant la représentation d'un cheval de noir pumelé et ung chien de meisme que ledit cheval, sans queuwe; de la main de?

112. Une aultre pièce, de xv pied de large et x de hault, rolée, contenant le banequet des dieux; de la main de?

113-124. Douze empereurs romains, de haulteur d'environ ix pieds et iiij de large, avecq leurs molures peinctes de noir et dorée; de la main de?

125-160. Trente-six pièces, savoir : La pucelle et armoieries de Holande suyvant Thiéry d'Aequitten; — Thiéry 2e, filz dudit Thiéry; — Arnould, filz de Thiéry; — Tbiéry 3e, filz de Arnould; — Thiéry 4e, filz de l'avantdit Thiéry; — Florent, filz de Thiéry; — Gertrud de Saxe, vefve dudit Florent; — Robert le Frizon; — Ghodeffroy de Loraine; — Thiéry 5e; — Florent dit le Gras; — Thiéry 6e; — Florent 3e; — Thiéry 7e; — Ade, fille de Thiéry; — Guillamme, frère de Thiéry; — Florent 4e; — Guillamme 2e; roy des Romains; — Florent 5e; — Jean, comte de Haynnau; — Jean 2e de Haynnau; — Guillamme 3e de Hainault; — Guillamme 4e de Hainnau; — Marguerite, sœure dudit Guillamme 4e; — Guillamme de Bavière 5e de Haynault; — Albert de Bavière; — Guillamme 6e de Bavière; — Jean 3e, évesque de Liége; — Jacquelinne de Bavière; — Philippes, duc de Bourgoingne; — Charles Hardy; — Marie, fille de Charles; — Maximilien d'Austrice; — Philippes, archiducq d'Austrice; — Charles le Quint; — Philippes, filz dudit Charles; tous sur thoille, d'environ ix pied de hault et iiij demy de large, avecq leurs molures peinctes de noir et dorée.

161-175. Quinze pièces de peinctures sur thoille, représentans aulcuns mois de l'an, les quattre saisons et les 4 parties du jour; de la main de?

176-180. Cinq pièces mais plus petittes que les préeédentes, sur thoille, contenant : Agnes, filia Othonis, comes Gueldriæ; — Conradus, comes

Luxemburgensis; — Henricus dit Cecus, comes Namurcensis; — Elizabeta, Godeffridy, comitis Namurcensis; — et Clementia, Henricy 4i imperatoris filia; de la main de?

181. Une aultre pièce sur thoille, d'environ xiiij pied de hault et vij de large, avecq sa molure d'escrignerye ample, sans peincture, contenant la représentation de l'église Nostre-Dame d'Anvers et aultres prospective et fontaine : de la main de ?

182. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ xiij pied de loing et vij de large, avec sa molure comme la précédente, contenant aussy pluissieurs prospective d'esglise et palais somptueux; de la main de?

183-234. Cincquante-deux pièces représentant les forestiers et comtes de Flandre suivans : Liderick le Bucq; — Anthoine, fils dudit Liderick; — Bouchart; — Eltorède; — Liderick 2e; — Inguelran; — ung aultre Inguelran, mais d'un autre habit; — Odoacre; — Baudouin Bras de fer; — Judick de France; — Baudouin le Chauve; — Arnould le Viel; — Baudouin le Jeune; — Arnould le Jeune; — Baudouin la Belle-Barbe; — Baudouin Débonnaire; — Adèle ou Alize, femme audit Baudouin; — Baudouin de Mons; — Richilde, fille unicq et héritière de Renier, comte de Mons et Hainault; — Arnould le Simple; — Robert le Frizon; — Robert le Jeune; — Baudouin à la Hace; — Charles le Bon; — Guillamme de Normandie; — Thiéry d'Elchasse; — Philippes d'Elchasse; — Baudouin, comte de Hainault; — Margueritte d'Elchasse; — Baudouin, empereur; — Fernand de Portugal; — Jenne, femme du susdit; — Thomas de Savoye, pour ung temps comte de Flandre; — Guillamme de Bourbon, seigneur de Dampières; — Guillamme de Dampierre; — Béatrix, fille de Henry, femme audit Guillamme; — Guy de Dampierre; — Margueritte de Malle, femme audit Guy; — Méhau de Bétune, fille de Robert d'Aras, femme dudit Guy; — Isabeau de Luxemboureq, contesse de Namur, femme audit Ghuy; — Robert 3e de se nom; — Louys de Nevers; — Louy de Malle; — Philippes le Hardy; — Margueritte de Malle; — Jean l'Asseuré; — Philippes le Bon; — Charles le Hardy; — Maximilien, empereur; — Philippes d'Austrice; — Charles 5e; — Philippes, roy de tous les royaulmes d'Espaignes; tous sur thoille, d'environ ix pied de hault et iiij pied demy de large, avecq leurs molures peinctes de noir et dorée. »

La collection de tableaux de Charles de Croy était, comme on le voit, remarquable, non-seulement par le nombre mais encore par le choix. Cet inventaire, notons-le bien, ne contient que la liste des 234 tableaux qui ornaient

les appartements du palais de Beaumont, où s'étalaient tant d'autres trésors artistiques. Le duc possédait encore les châteaux de Héverlé, de Chimai, de Comines, de Saint-Josse-ten-Noode, d'Esclaibes, etc. etc., un superbe hôtel à Bruxelles, près de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, hôtel qu'il avait fait entièrement rebâtir, en 1604 (1). Dans ces différentes demeures, où le luxe d'ameublement était très-grand, se trouvaient des portraits de famille et beaucoup de tableaux de prix de tous genres, qui réunis auraient formé un musée digne d'un souverain. Il n'y a plus de grands seigneurs, écrivait le spirituel baron de Reiffenberg, en tête de sa préface aux *Mémoires* du duc Charles de Croy; et en effet, existe-t-il encore de nos jours de ces seigneurs qui possèdent des domaines aussi vastes que les siens, et qui à la puissance, à la richesse, allient un nom aussi illustre dans l'histoire que celui de Croy?

Cependant, pour notre part, nous croyons qu'il y a encore des grands seigneurs aujourd'hui. Et si l'estimable écrivain que nous citions avait vu les expositions artistiques d'Anvers, de Gand et de Bruxelles, où princes, ducs, barons, comtes, marquis, etc., se sont empressés d'exhiber aux regards des manants et roturiers comme nous, leurs trésors et leurs joyaux d'un prix inestimable, nous sommes convaincu qu'en se plaçant au point de vue de l'art, il n'aurait pas dit que la race de ces nobles riches et puissants était éteinte. Il aurait admiré comme nous ces tableaux, dont un seul vaut une fortune; ces statues, ces dessins, ces ivoires, ces porcelaines, ces armes, ces émaux, ces meubles, ces pièces d'orfévrerie, ces châsses, ces reliquaires, ces miniatures, et mille riens d'une valeur

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 381. — *Voy.* aussi Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II, et Butkens, *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. III, p. 267.

incontestable par leur travail ou le souvenir qui s'y rattache. Comme nous enfin, à l'aide du catalogue, le baron de Reiffenberg eût pu connaître les noms de leurs heureux possesseurs, et il n'aurait pas été médiocrement surpris de voir des salles entières remplies d'objets appartenant au duc d'Arenberg, au prince de Ligne, ou à quelque autre vieille famille du pays.

La collection de Beaumont, avons-nous dit, était remarquable par le choix. En effet, nous y voyons onze tableaux de Paul Caliari, dit Veronese, tous de grande dimension; six peintures sur panneau, que Salomon Noveliers, peintre de mérite, choisi par les exécuteurs testamentaires pour dresser le catalogue de la collection, jugea être de la main du célèbre Roger Van der Weyden. Il est à regretter que Noveliers, qui paraît avoir agi avec beaucoup de circonspection dans cette circonstance, n'ait pas risqué d'autres attributions, surtout à l'égard de ces toiles qu'il qualifie d'*exquises*. Quoiqu'il en soit, nous savons par lui que à côté des productions de l'artiste italien et de celles d'un des chefs de l'école flamande du XV[e] siècle, brillaient des œuvres de Jean Gossart, dit de Maubeuge, de Michel Van Cocxyen, de Charles Van Mandere, de Jean Naghel, de Josse de Momper, de Henri Joerdaen, et de peintres flamands et italiens, d'un mérite au moins égal, mais dont le nom est resté inconnu au rédacteur de l'inventaire. On voyait aussi à Beaumont jusqu'à dix-huit tableaux de Fr. Floris, ce peintre si fécond, dont les toiles se rencontrent partout.

Il serait difficile aujourd'hui de savoir quel fut le sort de toutes ces richesses artistiques, dont le duc avait lui-même consigné l'histoire dans un inventaire qu'il destinait à l'impression (1). Les tableaux furent envoyés à Bruxel-

(1) *Mémoires*, p. 304.

les, à l'hôtel du défunt : ont-ils été vendus publiquement comme la majeure partie de sa bibliothèque, en 1614 (1), malgré sa défense expresse, insérée dans son codicille? c'est ce que nous n'avons pu constater jusqu'ici.

Cet inventaire dont nous devons la communication à notre ami, Mr Arsène Loin, chargé du classement des Archives judiciaires, à Mons, est accompagné de plusieurs autres dressés en même temps, et renfermant l'énumération des meubles et ustensiles qui se trouvaient au palais de Beaumont, ainsi que celle des médailles du cabinet du feu duc, des statues, des tapisseries et autres objets d'art.

Nous reviendrons dans l'article que nous consacrerons à Jacques de Bye, graveur en taille-douce, et aux autres artistes employés par le duc Charles de Croy, sur plusieurs de ces collections, et sur les dispositions que prit leur illustre possesseur dans son testament, pour en faire imprimer les catalogues.

---

§ 26. *Horlogerie.*

Sommaire : Horloges qui ont appartenu à l'empereur Charles-Quint. — Jean du Chemin; — Gianello Torriano; — Jean Valin; — Maître Claes; — Lucas le Peltier, horlogers.

Les biographes de Charles-Quint racontent que ce prince prenait un plaisir extrême à voir travailler le célèbre horloger Gianello Torriano, Padouan de naissance, qu'il avait attaché à sa personne. Il ne voulut pas même se séparer de lui lorsqu'il alla s'enfermer au monastère de Yuste (2),

(1) Mr Éd. Van Even a republié le catalogue de cette bibliothèque, et l'a accompagné de remarques très-intéressantes, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. IX, p. 380-393 et 436-451.

(2) « Juanelo, relojero. » (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*; t. 1er, p. 112). Dans la liste dressée par ce même écrivain, p. LI de l'introduction au tome 1er, d'après divers documents provenant des Archives de Simancas, il l'appelle Giovanni Torriano.

et il lui laissa par codicille une gratification de 65,000 maravedis (1). Nous reparlerons plus tard de cet artiste, qui eut Jean du Chemin, de Besançon, dont nous avons déjà dit un mot (*Voy.* § 21), pour prédécesseur dans l'emploi d'horloger de l'empereur. Un autre du nom de Jean Valin fut retenu par Charles-Quint au nombre de ses serviteurs au moment d'entrer dans sa retraite (2).

Les inventaires qui nous sont restés des meubles de Charles-Quint contiennent la description détaillée de plusieurs riches horloges à mécanisme, dont l'une lui fut envoyée par son frère Ferdinand. L'empereur l'emporta en Espagne dans un de ses voyages : elle ne revint jamais aux Pays-Bas. Avant son départ pour Yuste, il donna l'une d'elles au commandeur don Louis de Çuñiga.

Ces inventaires nous apprennent de plus qu'une autre, très-compliquée, fut faite par un certain maître Claes (Nicolas), qualifié d'*horlogeur de sa Majesté*, et enfin que Charles-Quint fit acheter de Lucas le Peltier une belle horloge montrant les heures *à la mode de Flandres et d'Itallie.* Voici, du reste, la description que les documents font de quelques-uns de ces curieux produits de l'industrie du XVIe siècle, qui feraient aujourd'hui la richesse d'un musée d'antiquités.

« *a.* Premiers, un grand horologe quarré, à une cloche deseure sonnant, rny d'or à personnaiges eslevées, assavoir : les trois costez de l'histoire de Hercules, et le quatriesme costé tient la monstre. Lesdicts quastre costez

(1) « A Juanello Toriano [le texte porte Juan el Lotoriano], mi reloxero, » que tiene sesenta y cinco mil maravedis de gajes al año, le hize merced en » Flandes de dozientos escudos de pension de Milan por su vida, y por esto » no se le da aora alguno : pero tengo por bien de hazelle merced de sesenta » y cinco mil maravedis de ayuda de costa por una vez : y demas desto y de » lo que a recebido a buena cuenta por el pie del relox que me a fecho, es » mi voluntad que se le pague lo que justamente pareciere que avia de » aver. » (P. de Sandoval, *Historia de Carlos V*, t. II, p. 663.)

(2) Gachard, *loc. cit.*, t. Ier, p. LI.

garnyz par-dedens de quatre platines de cuyvre, et entre l'or et le cuyvre, du chiment; aiant à chascune quarrure ung piller d'or, et sur chascun piller ung enffant tenant chascun ung escusson des armes de Castille, Léon, Arragon et Navarre. La couvercle aussi d'or armoyée des armes de l'empereur et de testes d'anticquailles. Le dessus en façon d'une lanterne, aiant sur le fertelet ung aigle à deux testes et une pièce d'or quarée, servant au pied de l'orloge pour soustenir et clore ledict horologe.

b. Ung autre horologe eslevé, assez hault, dont tout le movement est de fer ou d'acier, garni d'un pied d'argent doré à six quarrés, qu'est sur six rondes boulettes; dessus ledict pied à l'entour dudict horologe a six pillers; devant les deux a ung horologe, qui monstre xxiiij heures; entre les autres pillers a cincq personnaiges, aux cheveulx de l'un, qui est droit derrière, pend en ung fillet de soye une chose d'argent dorée pour monstrer les heures au soleil. Dessus lesdicts pillers a une tourrelle bien ouvrée avec pluiseurs personnaiges à séraphins. Dedens ladicte tourelle a une clochette de métal doré pour sonner les heures. Dessus ladicte tourelle a une pomme où a dessus ung personnaige appellé Mars. Toute la susdicte garniture, comme le piet, pillers, personnaiges, tourelles, le tout est d'argent doré.

c. Ung autre grant horologe, lequel a longtemps servy à la chambre, et a esté faict par maistre Claes, l'orlogeur de Sa Majesté. Ledict horologe a cincq instrumens : le premier monstre les heures communes; le second monstre les heures de nuyct par le Nort; le troisième a sept cercles; le quatrième monstre huyt choses, assavoir : nouvelle lune et playne lune, et auquel signe est la lune; le vme instrument monstre les heures à la mode d'Ytalie.

d. Ung autre horologe de cuyvre doré, lequel monstre les heures à la mode de Flandres et d'Itallie; embas dudict monstre a ung homme tenant ung escu blanc; dessus ledict horologe a ung homme qui tient en l'une de ses mains comme ung baston où a dessus une petite croix, à l'autre main ung escusson. Ledict horologe fut acheté de Lucas le Peltier pour la somme de cxx ducas (1).

e. Ung grand horologe que le roy des Rommains a envoyé à Sa Majesté, qui est de cuivre doré; par-devant a vij monstres et à chascun costé a ung autre monstre, aiant au-dessus une espère [sphère] servant aussi de monstre; ledict horologe estant mis en ung coffre de bois blanc et bien joinct avec pluiseurs vys (2).

(1) Registre nº 113 bis, fº cxvj rº. de l'ancien inventaire des archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Une annotation marginale dit que cette pièce est restée en Espagne.

f. Ung autre horologe doré à viij quarrés assis sur iiij platz ronds aussi dorez, aians par-dedens toutes les ruelettes dorées qui se peulent regarder par viij béricles de cristal, et est le monstrant assis sur ung ciel d'azur semé d'estoilles. (En marge : Lequel horologe a par Sadicte Majesté esté donné au commandeur don Loys de Çuñiga) (1).

g. Ung orloge quarré de cuyre doré, aiant au-dessoubz la monstre de mort, à l'un des costez deux autres petites monstres, ou millieu desquelles sont les armes de l'empereur gravées dessus la principalle monstre, au milieu de laquelle est ung compas de mer, faictes à six quarrés; ledict orloge mis dedens une custode couvert de cuyr noir, aiant les ferremens aussi de cuyvre doré.

h. Une astrolabe en mode de sphère, faict à cercles, assise dedens une pièce de bois platte quarrée, garnie par-dedens à un coing de cincq rondeaulx plat et ung aultre coing d'un petit cercle plat, aiant du travers ung fillet semé de plusieurs nombres en cyfre, et en ung autre coing y a deux petites boittelettes rondes à couvercles, aiant en l'un esguilles servant à quadrans, et en l'autre ung petit compas de mer; et en la quatriesme coing y a une autre semblable boictelette, aians dedans icelle aussi aucunes esguilles servans à quadrans, et dessus ledict bois est une couverte ou platine de mesme. L'argent sur laquelle est gravé une longue escripture en langue espagnole, commenchant : *Apparteman̄. in el primiero*, etc.; le tout de cuyre doré, que se met dedens la custode avecq le orloge avant déclairé (2). »

---

§ 27. *Verrières.*

Sommaire : Verrières données par Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau. — Verrières à Breda, Cassel, Gheluwe, Gouda, Hesdin, Hulst, Middelbourg, Rosemberg, Valduc et Workum.

Parmi les princes qui se plurent à enrichir de verrières les églises et les couvents des Pays-Bas, il faut citer Maximilien d'Autriche et Philippe, son fils. Voici l'énumération

(1) Registre nº 113 bis cité, fº iiijxx xviij.
(2) Registre nº 98 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

de quelques-uns des dons faits par ces deux princes. En 1490, le premier accorda 50 livres de Flandre, de 40 gros, aux marguilliers de l'église paroissiale de Workum pour les convertir en une verrière (1). C'est par leur ordre qu'un verrier de Bruxelles reçut, en mars 1494 (n. st.), 40 livres pour une verrière où étaient « pourtraites les figures armoyées » de leurs armes, qu'ils firent « mectre à une des » fenestres du ceur du neuf cloistre de Breda » (2). La même année, le chapitre de Saint-Pierre, à Cassel, obtint d'eux 18 livres « pour emploier en achat et façon d'une verrière » pour mectre en une fenestre du principal lieu de l'église, » où seront empreintes les armes des Messeigneurs » (3). Quelques mois plus tard, en octobre 1494, ils donnent 50 livres aux claristes de Gouda, pour établir une verrière en leur mémoire dans l'église de ces religieuses (4). Les marguilliers de l'église paroissiale de Gheluwe, près de Menin, qui avait « esté désolée durant les dairenières guerres et divi» sions de Flandres, » furent gratifiés par ces princes d'une somme de 24 livres pour une verrière (5). Philippe le Beau fait payer, en septembre 1495, 26 livres à un verrier de Louvain « pour ij verrières qu'il feist lors faire et achetter » de lui par marché fait, pour délivrer aux religieuses, » abbesse et couvent de Vaulx-le-Duc, près de ladicte ville » de Louvain, pour mectre à ij fenestres du cueur de leur » église » (6). Il accorde, à la même époque, 50 livres aux religieuses de Rosemberg, à Waesmunster, au pays de Waes, « pour emploiier en la façon d'une verrière et autres

(1) Registre n° 20385, f° xij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

(3) Registre n° F. 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 181, *ibidem*.

(5 et 6) Registre n° F. 182, cité.

» réparacions nécessaires de leur église» (1). La célèbre abbaye de Middelbourg, en Zélande, où se voyaient jadis tant de merveilles de l'art remarquables, et entre autres le chef-d'œuvre peut-être de Jean Gossart, dont nous parlerons plus loin, eut aussi part aux libéralités du noble duc : il lui fit don de 120 livres pour les frais d'une belle verrière à placer au chœur de l'église « en mémoire de lui » (2). Par lettres patentes du 14 avril 1499, il gratifie les religieux du couvent de l'observance de Saint-François, près de Hesdin, en Artois, d'une somme de 50 livres pour une verrière ornée de ses armes, destinée « au-devant du grant » hautel du cueur de leur église » (3). Deux jours après, Philippe le Beau se montre plus généreux encore, et donne aux frères de Saint-François, à Hulst, 200 livres, outre la somme de 1,200 livres qu'ils en avaient obtenue, et ce « pour » emploiier tant en iij verrières, à l'honneur et mémoire du » roy des Romains, son père, madame la duchesse Marie, » sa mère, et monseigneur l'archiduc et madame l'archi- » duchesse, qui seront assises ou nouveau cueur qu'ilz » avoient lors fait faire en leur église, comme pour eulx » aidier à parfaire leurdicte église et autres édiffices » (4).

---

§ 28. *Architectes.*

Sommaire : Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II.

Au § 13 de ce recueil, nous avons publié les noms des architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du

(1) Registre n° F. 182, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 183, *ibidem.*

(3 et 4) Registre n° F. 186, *ibidem.*

comté de Namur sous les règnes de Guillaume Ier et II, et de Jean III. Voici ceux qui leur succédèrent depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II. Nous n'avons pu trouver les noms des architectes du XVIIIe siècle.

Jean Soizillon, cité en 1445 (1); remplacé dans le courant de l'année 1447, par

Maître Joffroy (*sic*), encore en fonction en 1458 (2); remplacé par

François des Frères Mineurs, déjà en fonction en 1455 (3), vivait encore en 1482 (4); remplacé par

Pierre (*Piérart*) Ballart ou Ballastre, nommé en 1482 ou 1483 (5), vivait encore en 1505; remplacé par

Jean Guillaume, nommé en 1505 ou 1506 (6); remplacé après sa mort par

Jean Jooris, nommé vers la fin de l'année 1521 ou au commencement de l'année 1522 (7); remplacé par

Michel Votron ou Voutron, dit Monchet (8), déjà en fonction en 1532 ou 1533 (9); remplacé après sa mort, arrivée en 1571 (10), paraît-il, par

Conrad de Nuremberg, déjà en fonction en 1571 (11); remplacé après sa mort par

Charles Misson, nommé par lettres patentes du 26 octo-

(1) Registre nº 3241 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 3244. Tous les registres cités dans ce paragraphe appartiennent à la même collection.

(3) Registre nº 3245.

(4) Registre nº 3256.

(5) Registre nº 3256, 2º.

(6) Registre nº 3276.

(7) Registre nº 3288.

(8) Registre nºs 3304 et 3305.

(9) Registre nº 3297.

(10) Registre nº 3333.

(11) Registre nº 3334.

bre 1595, prête serment le 26 février suivant (1); remplacé après sa mort par

Thiéri Bidart, dit Jadin, nommé par lettres patentes, datées de Tervueren, le 7 octobre 1616, prête serment le 15 du même mois (2); remplacé par

Jean Roussel, nommé par lettres patentes du 21 janvier 1628, prête serment le 1er mars (3); remplacé après sa mort par

Jean Dumonceau, nommé par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 4 avril 1664, prête serment le 9 juillet (4); remplacé après sa mort par

Denis Bayart, nommé par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 17 août 1687, prête serment le 3 octobre; encore en fonction en octobre 1707 (5).

---

§ 29. *Peintres.*

Sommaire : Jean Gossart, dit de Maubeuge.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement la biographie de Jean Gossart. On sait avec certitude qu'il naquit à Maubeuge, petite ville qui fit partie du comté de Hainaut jusque dans le XVIIe siècle, et qui n'est rien moins que flamande, ainsi que l'avance à tort Mr Alfred Michiels (6). Aux renseignements que nous possédons, il faut ajouter qu'il reçut 40 livres de Flandre, par lettres patentes du 3 avril 1516

(1) Registre no 3359.
(2) Registre no 3380.
(3) Registre no 3388.
(4) Registre no 3422. — L'un de ses fils, du nom de Michel, est nommé dans le registre no 3445 : on y lit que le codicille de Jean Dumonceau est daté du 23 avril 1687.
(5) Registre no 3463.
(6) *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, t. III, p. 57.

(n. s.), « en récompense de deux tableaux de la pourtraic-
» ture au vif de madame Léonor, que le roy (Charles) luy
» avoit baillé, et pour autres menues parties de painctures
» qu'il avoit faictes à son plaisir, dont il ne veult icy autre
» déclaration estre faicte » (1). Mr Michiels a mentionné les restaurations que Jean Gossart fit aux peintures du cabinet de Marguerite d'Autriche; nous avons retrouvé l'ordonnance de payement relative à ce travail : elle est datée de Malines, le 12 juin 1523 (2).

Mr Altmeyer a publié dans son opuscule intitulé : *Isabelle d'Autriche et Christiern* (3), une pièce intéressante dans laquelle il est question de notre artiste et qui a échappé aux investigations de l'auteur de l'*Histoire de la peinture flamande*. C'est une lettre écrite à Lierre, le 20 août 1528, par Christiern II, roi de Danemark, à l'abbé de Saint-Pierre, à Gand, qu'il qualifie d'*onsen bysondren vrint*, à propos du mausolée qu'il voulait faire ériger dans l'église de ce monastère à la mémoire d'Isabelle d'Autriche, sa femme, qui était morte le 19 janvier 1526, à Zwynaerde, près de Gand. Nous savons par cette lettre que Jean Gossart habitait encore à cette époque Middelbourg, en Zélande, et que le roi déchu devait se rendre à Gand pour s'y entretenir avec l'artiste au sujet du monument. Nous croyons faire chose utile en réimprimant ici cette pièce, d'après l'original qui se trouve aux Archives de l'État, à Gand : la copie est conservée dans la collection Reedtz, aux Archives de l'État, à Copenhague.

« CHRISTIERN, van Godts genaden der rycken van Denmarcken, Zweden, Noortwegen, der Gotten unde Wenden coninck, etc., hertoghe tot Sleeswyck unde Holstain, etc. Onse vruntlycke groet to voren, unde alles goet. Eer-

(1) Registre no F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume. Le payement figure dans le registre no 1799 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Bruxelles, 1842; p. 35.

weerdeghe in Godt, unde lieve vrindt. Ghy sult weten dat wy u t'anderen teden gescreven hebben, wes ghy souden vervorden onse saecke mitten meestere die de sepulture van ons angenomen heeft te maken, waer op ghy ons hebt laten weten, dat die meester gereyst is in Zeelant, also dattet werck nyet gevordet en wordt : soe es ons vruntlick begeren, indien die meester uyt Zeelant gecomen es, dat gy hem hetzelve, gelyck wy u t'anderen tyden geschreven hebben, wilt vervorderen. Ende indien hy noch nyet gecomen es, dat ghy hem wilt toescriven, dat hy nyet en late hy sy deze toecomende weecke tot Ghendt, unde bringen mit hem Jennyn de Mabuse, scilder; want wyselve in personne tot Ghendt comen sullen, om aldaer mit hemluyden te spreken. Lieve, bysondre goede vrindt, hierinne wilt uwe neersticheyt doen, als wy u toebetrouwen, dat het werck gevordert mach worden; ghy sult ons sonderlinge vrintscap doen, unde wy willen 't selve in meerderen saicken verlycken. Hiermede zyt Gode bevolen. Te Liere, den xx^en^ augusti a^o^ xv^c^ ende xxviij. »

Notre excellent ami, Mr Bakhuizen Van den Brink, archiviste général du royaume des Pays-Bas, nous a fait parvenir une note où il est question de l'incendie que la foudre alluma à l'abbaye de Middelbourg, le 24 janvier 1568, et qui détruisit tant d'objets d'art et de choses précieuses, et entre autres, le grand tableau de Jean Gossart, son chef-d'œuvre, auquel il avait travaillé, dit cette note, pendant environ quinze ans, et qu'un ambassadeur du roi de Pologne avait estimé valoir 80,000 ducats! Ces curieux renseignements sont extraits d'un volume intitulé : *Register perpetueel der stad Rumerswaal,* n° 84, f° 173, aux Archives provinciales de Zélande. Voici le texte de la note :

« Sulcx datter in deselve kercke nyet geheel gebleven is, dan alleene een metalen Marien-beelt, staende in 't midden van de choor ende een deels van de sepulture wylen hoochloffelycker memorie coninck Willem; ende, onder andere veel schoene juweelen, beelden ende tafereelen, die daer verbrant syn, wert principalyck beclaecht een seer schoene ryckelycke tafel van de hoogen outaer, eertyts geschildert by Jasmyn Mabuyze, daer hy vyffthien jaren over besich geweest hadde; dewelcke gereputeert was te syne de schoenste schilderye van geheel Europa, ende hadde (soe men seyde) eertyts by den ambassaten des coninex van Polen geestimeert geweest in coope mogen gelden tachentich duysent ducaten. »

Achevons de consigner ici ce que nous avons réuni de particularités inédites sur la vie et les œuvres de Jean Gossart, dit de Maubeuge, en rappelant que dans l'inventaire des tableaux du duc Charles de Croy (*Voy.* § 25) figure, sous le nº 55, un magnifique dessin de ce grand maître.

---

§ 30. *Tableaux.*

Sommaire : Tableaux confisqués sur Lamoral d'Egmont, Nicolas de Hames, Guillaume le Taciturne, Alonso de la Loo, Bernard de Merode, Charles Boisot, Jean de Casembroot et Jean Betz, en 1567 et 1568. — Autres trouvés, en 1568, dans l'atelier de Jean de Witte, peintre de Bruxelles.

Lorsque le conseil des troubles prononçait quelque sentence de mort ou de bannissement, il avait grand soin de décréter la confiscation des biens du coupable. Le duc d'Albe n'était pas homme à négliger les intérêts du fisc. Aussi que de propriétés furent saisies et vendues, que de meubles de toute espèce furent exposés à l'encan et achetés à vil prix par cette race d'individus — il en surgit toujours dans les temps de révolutions — qui, semblables à des oiseaux de proie, se jettent avec avidité sur les dépouilles des victimes dont leurs assassins ont hâte de se débarrasser.

Nous avons rencontré quelques notes, bien succinctes et bien incomplètes, relatives aux tableaux confisqués au temps dont nous parlons, mais qu'il nous paraît utile de publier dans ce recueil.

Le château de Gaesbeek appartenait alors au comte d'Egmont. Le 29 juin 1568, peu de jours après l'exécution de cet illustre seigneur, les agents du gouvernement y dressèrent l'inventaire des meubles qui s'y trouvaient. Voici la liste des tableaux et sculptures qu'il renfermait :

« En la première chambre de la nouvelle tour.

Ung grand tableau avecque l'effigie de la pourtraicture sur toille de feu de haulte mémoire l'empereur Charles.

Ung autre semblable tableau avecq la pourtraicture du roy d'Espaingne.

Ung autre de la royne d'Espaingne.

Ung autre avec la pourtraicture de la royne d'Hongerie Marie.

Ung autre avecq la pourtraicture de la douaigière de Portugale, seur du roy.

Ung autre de l'impératrice, seur du roy.

Ung autre de la duchesse de Loraine.

Ung autre de la royne d'Angleterre Marie.

Ung autre de la pourtraicture du feu le comte d'Egmont.

En la chambre de feu monseigneur.

Ung tableau de Nostre-Dame et Joseph.

En la chapelle.

Nostre-Seigneur en albastre lyé à une colompne.

L'image de Nostre-Dame.

Deux autres ymages sur toille, l'une de Nostre-Seigneur et l'autre de saint Jérosme.

Ung tableau de toille de la Magdeleine.

L'ymaige de Nostre-Seigneur avecq ses xij apostres taillez en pierre.

Une effigie de Nostre-Dame.

Ung tableau en toile de Nostre-Dame.

Ung autre tableau de Nostre-Dame (1). »

Dix tableaux furent saisis au logis de Nicolas de Hames (2), à Bruxelles, en 1567, dont deux avec son propre portrait; les huit autres représentaient Charles-Quint, Philippe II, le duc de Savoie, le duc de Parme, le prince d'Orange, les seigneurs de Hachicourt, de Berlaimont et de Glajon, tous en costume de chevaliers de la Toison d'or (3).

(1) Archives du conseil des troubles, aux Archives du royaume.

(2) Les détails biographiques que nous avons publiés sur ce personnage au § 18, sont de la plus exacte vérité. Mr Arthur Dinaux (*Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 3e série, t. V, p. 29, note 20) se refuse à croire à la naissance illégitime de Nic. de Hames dont avait déjà parlé notre ami Mr Léon Paulet, auquel nous avions fait part de ce détail.

(3) Registre no 593 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Le 20 janvier 1568 (n. st.), Charles Quarré, chevalier, conseiller de Brabant, et André Le Cocq, avocat au grand conseil de Malines, commissaires chargés d'inventorier les objets existant dans l'hôtel de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, à Bruxelles, y annotèrent onze tableaux :

« Ung grand tableau contenant *Judicium Paridis*.

Ung grand tableau de Jeronimus Bosch.

Ung autre grand tableau d'ung géant et une géante.

Ung grand tableau contenant l'expugnation de Rhodes.

Quattre grandz tableaux de painctures, contenant les sept sainctz sacremens et ung crucifix.

Ung tableau de Dieu portant la croix, de toille.

Ung tableau poincture de saincte Anne et autres imaiges.

Ung tableau de toille contenant *Ecce homo* (1). »

Dans l'inventaire des meubles trouvés, en octobre 1567, dans la chambre d'Alonso de la Loo, secrétaire du comte de Hornes, qui logeait dans la maison dite Transilvaine, à Bruxelles, figurent les objets suivants :

« Primes, une médaille jusques à çaincture, de feu l'empereur Charles, faicte sur toille, armé des armures grandes.

Une aultre semblable médaille du roy, avecq les manches de maille.

Une aultre semblable médalle de la royne Blanche Léonor.

Deux aultres semblables médailles de la royne Marie.

Une aultre médaille de Lucretia romaine.

Une aultre médaille de la fille du Turcq.

Une aultre médaille de la princesse de Portugal dormant au pied d'ung arbre.

Une aultre médaille grande d'une dame nue dormant sur une teste d'ung homme.

Ung petit tableau de Nostre-Seigneur, quant il fut mis au monument.

Deux rondes médailles petites de plomb dorées, l'une de Nostre-Seigneur et l'aultre de Nostre-Dame.

Aultres quatre semblables médailles de l'empereur Charles, l'empératrice, le roy et la royne catholicque.

(1) Registre nº 593, cité.

Huyct petites médailles rondes de plomb dorées de diverses sortes, entre lesquelles sont deux, l'une dudit de la Loo, et l'aultre de la contesse de Hornes (1). »

A Malines, le fisc s'empara, au mois d'août 1568, dans l'hôtel de Bernard de Merode, seigneur de Waroux, de divers tableaux à sujets mythologiques, tels que Lucrèce, Orphée, etc., et de neuf portraits à l'aquarelle exposés dans une galerie (2). D'autres tableaux furent encore confisqués au château de Charles Boisot, à Erps (3); dans la maison de Jean de Casembroot, à Bruxelles (4), et dans les demeures de Pierre Wasteels, pensionnaire de la ville de Malines (5), et de Jean Betz, à Bergh, près de Vilvorde. Enfin, dans l'atelier du peintre Jean de Witte, à Bruxelles, en fuite lorsqu'on se présenta chez lui, le 18 mai 1568, on trouva différents tableaux de l'artiste, les uns achevés, les autres à l'état d'ébauche, désignés comme suit dans la pièce où nous lisons cette particularité, avec la valeur qu'avait fixée les experts de la ville :

« Een taeffereel eerst op bert van de Verryssenisse, sonder liest : iij Rynsguldenen.

Een groot taeffereel, van Venus ende Cupido wesende, gemaeckt op doeck, met lysten : xij R. g.

Een chaerte wesende van de stadt van Bruessele : xxxv st.

Een schoon taeffereel van de Doopinghe 't sint Jans : ij R. g. x st.

Drye lantschapen geschildert op doeck met waterverwe : ij R. g.

Noch drye taeffereelen begonst ende twee lysten : v R. g. x st. (6). »

Comme on le voit, Jean de Witte peignait des sujets du Nouveau Testament, tels que la Résurrection et le Baptême de saint Jean, des paysages et même des sujets mythologiques. Michel Van Orley, fils de Bernard, et ami de J. de

(1) Registre n° 593, cité.

(2) Archives du conseil des troubles, citées.

(3) Registre n° 593, cité.

(4) *Ibidem.*

(5 et 6) Archives du conseil des troubles, citées.

Witte probablement, se porta sa caution pour la somme de 145 florins du Rhin 9 sous, à laquelle son mobilier avait été estimé. Élisabeth (*Lisken*) Eenens, femme du fugitif, déclara qu'il ne possédait ni rente ni immeuble quelconque (1).

---

§ 31. *Inventaire de meubles d'église.*

Sommaire : Inventaire des meubles et orn ments de la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons, en 1430.

L'hôpital Saint-Jacques, à Mons, fut fondé au mois de septembre 1403. En 1702, il fut incorporé avec diverses autres fondations de bienfaisance de la ville et des environs, pour former et doter l'hôpital royal de Mons, qui fut établi dans des bâtiments voisins de l'abbaye du Val-des-Écoliers. L'inventaire qui suit est celui des meubles, ornements, livres et reliquaires, appartenant, en 1430, à la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques.

« *Che sont li meuble appartenant à le capielle et ospital de monseigneur Saint-Jaquème en le ville de Mons, relivrés par Jaquemart de le Loge, au jour Saint-Jacque et Saint-Christofle l'an (xiiij*c*) xxx.*

Et premiers les aournemens de l'autel de le capielle.

j caulisce et le platine d'argent doret et le louchette d'argent blancq.

Ung aultre caulisce et le platine de keuvre doret d'or et le louchette d'argent.

iij bourses atout iiij corporaux.

Une casure de noir veluyel fourée de vremeil samit.

Une estolle et j phanon.

Une casure de ghaune nappe.

Une vièse casure ouvrée de soie dorée sour sanghin et fourée de pierse-toille.

Une estolle et j phanon.

Une aube et j amit et j chint à ce siervant.

Une aultre casure de drap de damas, de soie asurée et ouvrée de pluiseurs couleurs, fourée de blancque, nappe et aube, amit et chint à ce siervant.

Une aultre casure de drap de damas fighuret et semet de rosettez vermeillez et fourée de toille vremeille.

(1) Registre nº 593, cité.

Une estolle et j phanon d'otel drap.

Une aube et j amit à ce siervant.

ij nappez de drap de laisne piersez ouvrées de vert et de vremeil à j orfroy d'or.

Une autre cappe de pierse-toille armoyé des armes monseigneur le senescal à j orfroy d'or.

ij tournekaux de diake et sou-diakéne, estoffés et armoyés des armez d'un bastart de Haynnau.

Une blancque cappe à j bort de soye vremeil.

Une blancque nappe à une vremeille croix pour parer l'autel en Quaresme.

j drap d'autel armoyet des armez d'un bastart de Haynnau, bordet à ij leis de Saint-Pol et d'Enghien.

Une nappe d'autel parée d'un noir orfroy semet de vers rosiers.

Une aultre nappe parée d'un noir orfroy figuret de vremeillez et blancquez rosettez.

Ung orfroy de pierse-toille, semet de iiij billettez d'argent en couleur.

viij blancquez nappez d'autel sans parure.

ij courwethurez d'autel de grosse toille.

Une nappe d'autel à lequelle doit servir li orfrois de pierse-toille devantdit.

Une tuaille royé de piers et de blancq, siervant à l'estapliaul.

Une aultre nappe à metre sur ledit estaplial.

ij messels.

ij livres de cant.

iiij pochons d'estain.

Une clokette pour sonner quant on fait élévation.

iiij orilliers vremaux pour metre pour l'autel.

iiij tuailles à suwer les mains dou priestre.

ij kandelliers de keuvre.

ij paix.

j drap de laisne piers, ouvret de vert, servant devant l'autel.

ij souplis et j sarot.

j bénoitier d'estain.

ij blancquez gourdinez et les verghes servant à l'autel.

—

S'ensuivent les relicquez et aultrez juwiaux qui sont en l'armaire de le relikiairie de ledite cappielle.

Premiers, une relikes d'argent dorés que li anglez qui est à le fiètre porte, et lequelle on rassiet quant on voelt sour j piet de keuvre doret.

Unes autrez relikez à piet et d'argent blancq dont les sonaigez sont dorés et ossi li castelles.

Unes autrez relikez d'argent quairéez dont li sonaiges sont doret et séant sour j piet de keuvre.

Item, ij petittez trompettez que ij anglez à le fiètre portent à pourcession.

Item, une boiste d'ivoire garnie d'argent, en lequelle il y a aucunez relikez.

Item, j béricle encasset en argent et pendant à une kainette, ouquel béricle il y a de le saincte vraye croix.







Lith. de L. Defferrez à Gand. L. Defferrez del. & sc.


Lith de L.Defferrez a Gand.
L.Defferrez del & Sc.

j taulet de bos plain de relikez de pluiseurs sains et couvert de voire.
j béricle quairet encasset en laitton, atout j asniaul d'or; se le donna li femme Jehan Bourdon.
Une croix d'argent dorée, atout j crucefit à l'un des leis, et à l'autre leis une ymaige de Nostre-Damme d'ivoire, que Jakèmes de le Loge a donnet.
Une estaffotte d'argent.
Une louche d'argent dorée.
ij pochons d'argent pour siervir à l'autel.
ij autrez pochons d'argent et j plat d'argent.
ij candellers de keuvre siervant asdictez relikez (1). »

---

§ 32. *Sphragistique.*

Sommaire : Sceaux de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul; — de Jean de Namur, seigneur de Wesemael; — de la ville de Braine-le-Comte, — et du métier des barbiers de Bruxelles.

Deux des sceaux reproduits sur les planches ci-jointes sont des spécimens d'une excessive rareté dans notre pays, en ce qu'ils représentent à pied les seigneurs qui en firent usage. A cette époque l'emploi des sceaux équestres n'avait plus, à très-peu d'exceptions près, été conservé que par les ducs, comtes ou marquis souverains, et leurs vassaux avaient pris l'habitude, dès la seconde moitié du XIVe siècle, de ne plus se servir que de sceaux sur lesquels étaient figurées leurs armoiries. Le premier des sceaux dont nous parlons est celui de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul (1411-1413); on y lit sa devise : **faire le doy** sur sa bannière, et cette légende :

Saiel. iehan. signeur. de. ligne. et. de. baillnel.

(1) Extrait d'un compte de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons, acheté dans cette ville, en 1855, par le libraire Heussner, à Bruxelles, avec une quantité de papiers provenant des archives des hospices de Mons, restés en la possession d'anciens receveurs de l'hôpital royal.

L'un des deux exemplaires (1) de ce sceau que nous avons vus, est accompagné d'un petit contre-sceau, empreinte d'un châton de bague probablement, où s'offre aux regards une petite figure à mi-corps, tenant un écu sur lequel est écrit : **Je le vous coumande.** La devise de ce seigneur y est encore répétée.

Le second sceau représente Jean, seigneur de Wesemael, de Fallais, du pays de Malines et de Rummen, maréchal héréditaire du Brabant (1433) (2). On lit aussi sa devise ainsi conçue dans le champ: **kyl touce il treve.** L'inscription suivante en fait le tour :

S.' Joh'nis dn̄i de wesemale de falays terre mech binen rum̄en z mariscall' brabā

Pour compléter ces planches, nous avons ajouté le sceau et un cachet, qui date de 1580, de la ville de Braine-le-Comte, en Hainaut, dont les matrices en cuivre sont encore aujourd'hui conservées au secrétariat de cette localité. Le sceau remonte, croyons-nous, au XVe siècle; on y lit pour légende :

Sigillum. ville. branie comitis.

Le petit sceau sur lequel se voient deux figures de saints habillés en costume du XVe siècle, est celui du métier des barbiers de Bruxelles (3), qui porte pour inscription :

S. barbitonsorū in brux̄.

Les sceaux des métiers, à part ceux de Bruges, Hasselt et Saint-Trond (4), qui ont déjà été publiés, ne sont pas

(1) Chartes du 1er novembre 1411 et de février 1412 (1413, n. st.), dans la trésorerie des chartes des ducs de Brabant, aux Archives du royaume.

(2) Charte du 12 mai 1433, *ibidem.*

(3) Collection des matrices originales, *ibidem.*

(4) Les sceaux de Bruges ont été reproduits dans le *Messager des Sciences*

communs. Nous n'avons jusqu'ici pu en recueillir que très-peu de métiers d'autres villes : nous les ferons graver dans la suite de ce travail.

---

§ 33. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Richard Collin. — J.-Ph. Gramme. — Isaac Alexander. — Nic. Dandelcau.

Collin (Richard). — Cet artiste fut un des graveurs des Pays-Bas les plus remarquables de la seconde moitié du XVII[e] siècle. Les deux notes qui suivent ont trait à sa nomination, en 1678, comme graveur du roi d'Espagne Charles II, et à plusieurs exemplaires qu'il livra, en 1687, au conseil de Brabant, du portrait gravé par lui du marquis de Gastañaga, gouverneur général des Pays-Bas.

1. « Charles, etc. Pour le bon rapport que fait nous at esté de la personne de nostre cher et bien amé Richard Collin, fameux et rare calcographe ou graveur en taille-douce, résident en Anvers, etc., retenons à l'estat de nostre calcographe et graveur en taille-douce sans gages, ains aux honneurs et libertez et touttes aultres charges bourgeoises, à charge de venir résider en cette ville de Bruxelles, etc. Donné en notre ville de Bruxelles, le 5[e] de décembre 1678 (1). »

2. « Betaelt aen Richard Colin, chalcographe van Syne Magesteyt, de somme van xxiiij pont, voor d'exemplairen van het portrait van Syne Excellentie aen den raede vereert, volgens d'ordonnantie in daete 29 meert 1687. »

historiques, 1842; dans l'*Inventaire des chartes de Rupelmonde,* par M[r] le baron Jules de Saint-Genois; et par M[r] F. De Vigne, dans ses *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et corporations des métiers.*

Lors d'un voyage que nous fîmes à Saint-Trond et à Hasselt, en 1845, nous eûmes occasion de prendre des empreintes des sceaux des métiers de ces deux villes. Nous les avons données à M[r] F. De Vigne pour les insérer dans son curieux ouvrage. Ces sceaux ont pour la plupart aussi été reproduits dans le *Moyen âge et la Renaissance,* t. III [Corporations de métiers], et t. IV [Sigillographie, pl. IV et V].

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

Gramme (Jean-Philippe), — était tout à la fois graveur sur bois, imprimeur et libraire. Papillon, dans son *Histoire de la gravure sur bois* (Paris, 1766; p. 356), dit qu'il « est né en Flandre et qu'il a exercé son art à Bruxelles. » Ce sont là des erreurs faciles à relever. J.-Ph. Gramme habitait Liége, et y mourut selon toute probabilité. En 1710, il publia : *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége*, etc., ouvrage in-folio, de 582 pages, sans la table et quelques feuillets non chiffrés, qu'il orna d'un nombre considérable d'armoiries très-grossièrement gravées sur bois, et en tête duquel se trouve une grande planche représentant six écussons, signée des initiales J. P. G. Sur le titre, on voit un petit fleuron assez finement exécuté, avec le monogramme *G. f.* au rebours : c'est à notre avis ce que Gramme a gravé de mieux.

Le livre intitulé : *Chartes et priviléges des métiers de Liége*, autre volume in-folio publié dans cette ville, sans date et sans nom d'imprimeur, et probablement encore sorti des presses de notre artiste, contient trente-quatre planches gravées par lui, dont trente-deux offrent les armoiries en grand des métiers de la cité. En tête on voit un grand écu, signé : Rend. del. *Gram. f.* aux armes de l'évêque George-Louis de Berg, ce qui prouve que l'apparition de ce livre ne peut être antérieure à 1724. Cette planche est suivie d'une autre, avec six écussons, sur laquelle on lit aussi le nom de l'artiste : GRAM.

Enfin, dans les cinq volumes des *Délices du pays de Liége*, dont le premier parut dans cette ville, en 1738, on rencontre bien des fois répétée une vignette sur bois, composée d'une corbeille et de fleurons, et qui porte la signature de notre graveur : Gr. f.

Alexander (Isaac), — graveur sur cuivre, inconnu à Mr Ch. Le Blanc, auteur du *Manuel de l'amateur d'estam-*

pes actuellement en voie de publication, est cité dans un compte de la ville de Breda, de 1761, appartenant à Mr Prosper Cuypers-Van Velthoven, à propos d'une petite planche aux armes du prince d'Orange.

« Aen Isaac Alexander, voor het inkopersnyden van het wapen van Zynder Hoocheyt den prince van Orangnien : 52 guld. 19 st. 8 penn. »

Dandeleau (Nicolas). — Nous ne sommes pas riches en renseignements sur les artistes du siècle dernier; aussi avons-nous accueilli avec un vif plaisir quelques documents que nous a envoyés Mr Léopold Devillers, attaché à la Bibliothèque communale de Mons, et qui fournissent de curieux détails sur Nicolas Dandeleau, graveur en taille-douce, né dans le Hainaut vers 1749, et qui fut élevé à Ath dès l'âge de trois ans. Nous y lisons entre autres particularités qu'il commença son éducation artistique à l'académie de cette ville, fondée en 1773 (1), qu'il se rendit ensuite à Anvers et de là à Paris, où il fut assez heureux d'être admis dans l'atelier de Charles-Clément Bervic, graveur en renom, qui le prit en affection.

En 1784, ne pouvant suffire à ses besoins, Dandeleau adressa au magistrat d'Ath la requête suivante :

« A Messieurs Messieurs les maire, bourguemaître et échevins de la ville d'Ath. — C'est un être isolé qui a recours, Messieurs, à votre bienveillance. Il vous doit tout, car dès l'âge de trois ans, élevé dans votre enceinte, j'ai reçu ma subsistance et mon éducation, souvenir qui sera à jamais gravé dans mon cœur, et si mon faible burin peut un jour me mettre à même d'avoir un état, mon désir seroit de pouvoir être utile à mes compatriotes. Mais comment puis-je ambitionner de pareils avantages dans la situation où je me trouve réduit, si je ne suis aidé dans ces instants précieux pour moi, où le sieur de Bervic, l'un des plus habiles graveurs de Paris, veut bien me favoriser à me perfectionner dans le peu de talent que j'ai eu le bonheur

(1) Alex. Pinchart, *Recherches sur l'histoire et les médailles des académies et des écoles de dessin, de peinture, d'architecture et de gravure, en Belgique*; Bruxelles, 1848, p. 61.

d'aquérir insensiblement par ma grande application chez vous, à Anvers et à présent à Paris. L'épreuve de l'étude que je viens de finir d'après la gravure de Nanteuil, du portrait de Louis-Henri, comte de Brienne, secrétaire d'État, ici-joint, mis en comparaison avec le portrait du cardinal de Malines, que j'ai gravé en 1779, que j'ai eu l'honnenr de vous présenter, vous prouvera, Messieurs, les progrès que j'ai faits depuis mon départ de votre ville, en juillet 1782, pour Paris. J'eus le bonheur, ou plutôt le ciel me favorisa d'y trouver un patron qui a pourvu à mon logement, à ma subsistance, et en partie à mon entretien; mais hélas ! il m'est ravi, et je me vois au moment de périr au port, et dans la nécessité de devoir me borner à mon foible savoir, dont la faveur de Mr de Bervic me fait concevoir des espérances, et, si j'ose le dire, m'assurer qu'elles seront remplies. Mais sans parents en état de me secourir, et sans amis, à qui puis-je recourir sinon à vous, Messieurs; aussi je le fais avec la plus grande confiance, vous suppliant de m'aider de quelques secours qui me sont absolument nécessaires pour suivre la carrière qui m'est ouverte; je m'engage, si mes talents peuvent acquérir la perfection à laquelle je vise, si vous me le permettez, à remettre les avances que vous voudrez bien me faire pour cet effet. Ce sont deux années d'épreuve à soutenir qui doivent décider de mon sort : qu'elles seront chères à mon cœur si j'ai le bonheur d'y réussir en touchant vos âmes bienfaisantes! Je ne cesserai de rendre grâces au ciel de cette faveur, et de le prier pour la conservation de vos jours précieux à la patrie et à nos concitoïens. »

Le magistrat d'Ath, qui avait vu avec satisfaction les progrès rapides du jeune artiste, fit une démarche en sa faveur auprès des états du Hainaut, et leur envoya, le 27 mars, avec sa propre requête, dans le but de lui faire obtenir un subside, la lettre que voici, et deux portraits dus à son burin, l'un du comte de Franckenberg, cardinal archevêque de Malines, gravé en 1779; l'autre de Louis-Henri, comte de Brienne, copié d'après la gravure de Nanteuil :

« Nosseigneurs, les magistrats de la ville d'Ath ont l'honneur de mettre sous les yeux de vos révérences et seigneuries le placet ici-joint que leur a adressé N. Dandeleau, leur citoïen, jeune homme âgé de vingt-cinq ans environ, intéressant par ses heureuses dispositions pour la gravure et d'une conduite peu commune, actuellement à Paris pour se perfectionner, nous demandant des secours.

» Ses besoins nous sont connus et tels qu'il les déclare dans son placet; si nous avions des moïens et qu'il nous fût permis, on lui feroit des avances qu'il sollicite pour concourir à son bonheur, et nous croirions, y contribuant, nous procurer l'avantage d'avoir donné à la province un habile artiste pour y faire des élèves.

» Touchés de ces motifs, et persuadés que vos révérences et seigneuries daigneront y faire attention par leurs vues toujours bienfaisantes à accorder les secours nécessaires aux talents, et à seconder celles que Sa Majesté a pour la perfection des arts quelconques dans ses États, nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de nous intéresser vers vos révérences et seigneuries pour ledit Dandeleau qui donne les plus grandes espérances. Le portrait de Son Excellence le comte de Franckenberg, cardinal et archevêque de Malines, qu'il a gravé en 1779, et le portrait de Louis-Henri, comte de Brienne, secrétaire d'État, gravé par Nanteuil, qu'il vient d'avoir copié, en sont la preuve, et en même temps de ses progrès; nous en avons chargé nos députés pour vous les présenter, Nosseigneurs.

» Il joint à ses talents des sentiments qui nous assurent de sa reconnaissance et du zèle qui le porteront à mériter les bontés que vos révérences et seigneuries voudront bien avoir pour lui. Un secours de cinq ou six cents livres ou telle somme qu'il leur plaira arbitrer pour la première année, paroît de peu de conséquence pour l'État, si l'on considère le bien à en résulter pour l'encouragement des arts libéraux dans la province.

» Ces raisons nous font espérer que notre représentation en faveur dudit Dandeleau sera accueillie favorablement. »

Dans leur séance du 2 avril 1784, chacun des trois membres composant les états conclut à accorder la somme de 400 livres au pétitionnaire (1). Au commencement de l'année 1786, Nicolas Dandeleau revint à la charge et joignit à sa nouvelle demande des certificats de Bervic, son maître, et du grand astronome de Lalande, qui lui font le plus grand honneur. Ce dernier lui avait confié pour le graver, un tableau peint, trois siècles environ auparavant, par le célèbre Copernic, qui s'adonna à l'étude du dessin et de la peinture avant d'entreprendre son voyage en

(1) *Registre aux actes des états*, aux Archives de l'État, à Mons.

Italie, où il acquit tant de réputation. Nous croyons devoir reproduire le texte de ces deux certificats :

1. « Je soussigné certifie que le sieur Nicolas Dandeleau m'ayant paru mériter des soins par ses dispositions et par son application au travail, j'ai bien voulu le prendre gratuitement chez moi et lui donner mes avis, étant fort aise d'accueillir favorablement tout jeune artiste de quelle nation qu'il soit qui annonce un grand talent. Le succès ayant répondu à mes espérances, j'atteste avec satisfaction que le sieur Dandeleau a fait de grands progrès par un travail assidu dans l'art de la gravure en taille-douce, et qu'il s'est rendu digne par son zèle et sa bonne conduite d'être honoré de la bienveillance des états du Hainaut autrichien, et qu'il mérite à tous égards la continuation des bontés des seigneurs desdits états et leur secours pour se perfectionner dans cet art et s'y distinguer, à quoi j'ose assurer qu'il parviendra. En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation, à Paris, le 2 de janvier de l'année 1786.

Bervic,

graveur du roi, demeurant aux galleries du Louvre. »

2. « Je déclare que c'est d'après la bonne opinion que j'ai des talents et de l'application de Mr Dandeleau, que je me suis déterminé à lui confier un tableau unique de Copernic pour le graver, désirant de pouvoir encourager par là ses heureuses dispositions et le mettre à portée de faire un ouvrage capable d'augmenter sa réputation, en faisant connaître ses talents. Fait au collége royal, le 3 janvier 1786.

De la Lande,

Professeur royal d'astronomie (1). »

Malgré ces témoignages si flatteurs pour Dandeleau, les états, dans leur séance du 13 janvier, « furent d'avis » d'éconduire le suppléant. » Nonobstant l'insuccès de sa requête, il s'adressa encore à eux l'année suivante, et fut plus heureux cette fois. Le 30 novembre, les députés des états lui accordèrent un subside de 600 livres (2).

Mr Ch. Le Blanc ne donne aucun détail sur Nicolas Dandeleau (il ignore même son prénom), et ne cite de lui (3)

(1) Archives de l'État, à Mons.

(2) *Ibidem.*

(3) *Manuel de l'amateur d'estampes.*

que le portrait de Copernic : il s'agit peut-être du tableau dont il est question plus haut.

---

§ 34. *Relieurs et reliures.*

Sommaire : Jean Veldener. — Antoine de Gavere. — George de Gavere. — Nic. de Greve.

Veldener (Jean). — Le nom de ce célèbre imprimeur se lit sur la couverture en veau frappée et ornée d'aigles, de chimères, de lions, de fleurs-de-lis, etc., d'un exemplaire de l'édition publiée par lui à Louvain, en 1476, du *Fasciculus temporum,* que possède la Bibliothèque royale de La Haye. Sur la reliure d'un exemplaire incomplet des *Gesta Romanorum,* sorti des presses du même imprimeur, en 1473, alors qu'il était encore établi à Cologne, et que conserve le même établissement, on voit un petit écusson à une fasce, avec deux cloux appointés séparés par une croix en chef, et un autre clou en champagne. Le nom de *Joh' Fabri,* qui pourrait être celui du relieur aussi bien que celui du premier propriétaire de ce livre, se lit au-dessus de l'écu.

De Gavere (Antoine). — Grâce à l'obligeante communication de Mr Holtrop, bibliothécaire en chef, et de Mr Campbell, bibliothécaire adjoint, à La Haye, nous avons encore vu dans le dépôt dont ils ont la direction, une autre reliure qui nous intéresse. C'est un livre d'Heures de Philippe le Bon, écrit sur parchemin, et enrichi de magnifiques vignettes en grisaille, de plusieurs artistes différents, croyons-nous. Sur chaque plat de la couverture est appliqué trois fois un fer composé d'arabesques et encadré de l'inscription suivante : Anthonius de Gavere ad laudem Christi librum hunc recte ligavi.

Nous rappellerons que nous avons déjà parlé de ce relieur de l'archiduc Philippe le Beau au § 10.

De Gavere (George). — La Bibliothèque royale de La Haye est encore riche d'une reliure de George (*Joris*) de Gavere, relieur, fixé à Gand dans la seconde moitié du XV[e] siècle, et le même certainement que celui que M[r] le baron Jules de Saint-Genois appelle à tort Josse (*Voy.* § 10). Elle orne les deux volumes de l'ouvrage intitulé : *Angeli Politiani operum,* imprimé à Lyon en 1528. Le fer dont on se servit est répété deux fois sur chaque plat : il se compose de six petits anges jouant de divers instruments, et formant six médaillons entourés de rinceaux; le tout encadré par la légende suivante : **Joris. de. gavere. me. ligavit. in. gandavo. ōnes. scti. āgeli. et. archāgeli. dei orate. pro. nobis.** Chaque plat est séparé de l'autre par une bordure formée d'un porc, d'une licorne, d'un lion, d'une chimère et d'un cerf.

De Greve (Nicolas). — Nicolas de Greve fut tout à la fois relieur et imprimeur à Anvers. Il obtint, le 5 janvier 1512 (n. st.), un octroi qui lui permettait d'imprimer tous les ouvrages qui n'avaient point encore été édités par ses confrères.

« Van eenen consente voer Claese de Greve, printere, boeckbindere ende woenende t'Antwerpen, om den tyt van sesse jaren van der daten van desen op te moegen stellen ende printen alle nyeuwe volumina die men in Brabant noch nyet geprint en heeft, sonder dat andere printers die selen moigen nae printen etc., blyckende by der copien hiermede overgegeven, de data v januarii a° (xv[c]) xj° (1). »

(1) Registre n° 20785, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

§ 35. *Géographes.*

Sommaire : Jacques et Jean de Surhon. — G. Mercator.

Jean et Jacques de Surhon, — auxquels nous sommes redevables de plusieurs cartes de géographie de différentes parties des Pays-Bas sous Charles-Quint et Philippe II, sont natifs de Mons : Jacques y exerçait la profession d'orfévre. On voit par le document suivant que ce dernier acheva, en 1548, la carte de Hainaut, dont il livra trois exemplaires au duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut. Ce document contient à l'égard des précautions prises pour empêcher l'auteur d'en faire d'autres copies partielles ou totales, des dispositions très-curieuses.

« Charles, etc., mandons par ces présentes que par nostre amé et féal conseiller et receveur général de noz finances, vous faictes païer comptant à Jacques de Surhon, orfévre, demourant en nostre ville de Mons, la somme de iij^c l florins carolus que luy avons donné et ottroyé prendre de nous en récompence de ses paines, labeurs et dilligences d'avoir fait la carte et description de nostre pays et conté de Haynnau selon l'art de géographie, contenant la situation et différence des villes, baronnyes, villaiges, cloistres, abbeyes, rivières, bois et aultres lieux, les ungz des aultres avecq les frontières des aultres pays et quartiers y joindans, à condition qu'il sera tenu faire à ses despens deux aultres semblables cartes jusques à trois, qu'il baillera ès mains de vous nostre cousin duc d'Arschot, lieutenant capitaine général et grant bailly de Haynnau, pour l'une d'icelles cartes estre baillée à nous, la seconde à nostre seur la royne, et la troisième estre gardée par vous, sans à jamais en povoir faire d'aultres, pourveu aussi qu'il ne pourra monstrer, communiquer ny bailler exemple d'icelles cartes ny en laisser prendre extraict quelconque à cui que ce soit, et en oultre que ayant achevé l'ouvraige desdictes cartes, il sera tenu bailler et délivrer à vous nostre cousin toutes les pièces, visitations, recueilz et desseingz qu'il en a, sans riens retenir soubz luy ne aultruy, dont et d'ainsi le observer il sera tenu faire le serment pertinent ès mains de vous nostredict cousin, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles le xiiij^e jour d'octobre l'an de grâce xv^c quarante-huit (1). »

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

Jacques de Surhon, pour se conformer à ces ordres, prêta serment dans les mains du grand bailli, le 28 octobre : il reçut le lendemain 350 florins carolus à compte sur le prix de son travail, et toucha encore de ce chef, au mois de mai 1549, une somme de 400 livres (1). En novembre 1550, il se rendit par ordre dans les Ardennes, pour y dresser la carte des environs de Saint-Hubert (2) : à cette époque l'empereur Charles-Quint et l'évêque de Liége étaient en procès pour la souveraineté de cette terre (3). Jacques de Surhon fut ensuite chargé de dresser la carte du Luxembourg, pour laquelle on lui paya en diverses fois plus de 500 livres de Flandre (4). Il lui avait été délivré afin de l'aider dans cette mission, une ordonnance datée du 15 avril 1551 (n. st.), enjoignant à un chacun de lui prêter assistance (5). Il jouissait, en 1555, d'une pension que lui avait faite Charles-Quint (6).

Les cartes, au nombre de trois, l'Artois, le Hainaut et le Luxembourg, que l'on connaît de ce cartographe, parurent d'abord, en 1579, dans le *Theatrum orbis* d'Abr. Ortelius. Elles ont été maintes fois reproduites dans les différentes éditions de cet atlas, et par les géographes et éditeurs qui l'ont suivi (7). Il est à remarquer que dans certaines éditions, la carte d'Artois est faussement attribuée à Jean de Surhon.

« A Jacques de Surhon, orfévre à Mons, cliij livres sur ce que a esté convenu

(1) Registre n° F. 229, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 230, *ibidem*.

(3) *Voy.* dans la collection des cartulaires et manuscrits, aux Archives du royaume, plusieurs volumes d'enquêtes relatives à cette affaire.

(4) Registre n° F. 230, cité.

(5) Inventaire des placards de l'audience de 1513-1601, aux Archives du royaume.

(6) Registre n° F. 235, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(7) Lelewel, *Histoire de la Géographie du moyen-âge*, t. II.

avec luy pour faire la carte de Luxembourg, oultre et par-dessus autres iij^{c} l livres par luy reçus à la cause dicte (1). »

« Je Jacques de Surhon, cartiste de Mons, confesse avoir receu la somme de xj livres viij solz, de xl gros, que Sa Majesté m'a accordé en don pour la diligence que j'ay faict à faire la charte de Luxembourg, et ce oultre la somme dont l'on est convenu avecq moy pour la fachon de ladicte carte, le viij^{e} d'octobre xv^{c} lj (2). »

En même temps que Jacques vivait à Mons, Jean de Surhon, de la même famille sans aucun doute, et qui, comme lui, s'appliqua à dresser des cartes : trois de celles-ci sont parvenues jusqu'à nous : le Vermandois, la Picardie et le Namurois. Abr. Ortelius, dans la première édition de son *Theatrum orbis* (1570), dit que le Vermandois parut chez Chr. Plantin, à Anvers, en 1558. Dans l'édition du même ouvrage de 1592, Ortelius lui attribue les deux autres cartes. Ce savant géographe les a fait copier pour compléter son *Theatrum orbis*. Elles ont été republiées dans les recueils édités à Amsterdam, par P. Kœrius, Hondius, Blaeu et Visscher, au XVIIe siècle. Il existe aussi une copie du Vermandois, faite en France, et gravée par Jean le Clerc, sous le règne de Henri IV.

Nous avons trouvé mention en ces termes de ce même Jean de Surhon à propos d'une mission secrète en Angleterre confiée, en 1557, au comte de Hornes, qu'il accompagna dans ce voyage :

« A maistre Jehan de Surhon, la somme de xl livres, pour son voïage que, le xe jour de may xv^{c} lvij, il alloit faire doiz la ville de Bruxelles avecq et soubz M^{r} le comte de Hornes vers Angleterre pour affaire dont n'est besoing de déclaracion (3). »

(1) Registre n° F. 231, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, citée.

(3) Registre n° 1928, f° j^{c} iiij^{xx} xix, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Jacques de Surhon, qui fut maître particulier de la monnaie de Mons en 1581 et 1582, et de la monnaie de Tournai de 1583 à 1609 (1), doit être le fils de l'un de ces deux géographes. Vincent de Surhon, fils de ce fonctionnaire (2), a été anobli par lettres patentes du 30 juin 1623 (3). Il était alors conseiller et avocat fiscal du bailliage de Tournai, et paraît avoir rempli plus tard quelque charge au conseil de Malines.

Mercator (Gérard). — En 1552, selon Gualter Ghymmius (4), en 1559, suivant d'autres, Mercator se retira à Duisbourg, au duché de Clèves, et c'est dans cette petite ville qu'il mourut vers la fin de l'année 1594. Notre pays était alors si plein d'agitation, qu'il est facile de comprendre qu'un homme d'étude comme lui ait cherché à vivre loin du théâtre de la guerre. On a avancé, avec quelque fondement peut-être si l'on se rappelle les faits dont nous avons parlé au § 7, que le savant géographe abandonna les Pays-Bas pour opinions religieuses. Cependant si tel avait été le véritable motif de son expatriation, nous comprendrions difficilement que les conseillers du duc de Clèves se fussent permis d'envoyer, en 1585, au duc de Parme la lettre que nous publions. Ils disent dans ce document que Gérard Mercator leur a fait connaître qu'il avait préparé une nouvelle édition de son grand atlas, pour la publication duquel il avait obtenu de l'empereur un privilége de dix ans; et qu'il s'était adressé à eux pour les prier

(1) *Voy.* le t. III de l'*Inventaire des Archives des chambres des comptes.*

(2) Registre n° 18220, f° XIX r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Recueil de la noblesse*, etc.; Lille, 1705, p. 241. Toutes les pièces relatives à la demande d'anoblissement se trouvent dans le t. II des registres intitulés: *Anoblissements*, collection des Papiers d'État et de l'audience, *ibidem.*

(4) Dans la biographie dont il a fait précéder l'*Atlas sive cosmographicæ meditationes.*

d'écrire au duc, en sa qualité de gouverneur général des Pays-Bas, afin de lui accorder au nom du roi d'Espagne un autre privilége particulier émanant de la chancellerie de Brabant. Ils font valoir à l'appui de cette demande les services que Mercator a rendus au monde par ses utiles travaux, et joignent à leur missive des exemplaires gravés des cartes qui devaient faire partie de la nouvelle publication.

« Durchleuchtig hochgeborner Furst, E. F. G. sein unsere bereitwillige Dinsten stetz zuvor. Gnediger Herr, in Abwesen des auch Durchleuchtigen Hochgebornen Fursten und Herren, Herrn Wilhelms Herzogen zu Cleve, Gulich und Berge, unsers gnedigen Fursten und Herrn, hat uns Irer F. G. Undersass und Diener, Gerhardus Mercator, furpracht, wie er vor etlichen Jhare eine neuwe *Geographiam totius orbis* zu machen angefangen, und numehr zwey Teill davon, nemlich Galliam und Germaniam, verfertigt, mit Bit, dweill ime auf dis Werck, neben seiner uberswinglicher Arbeidt grosse Kosten gangenn, unnd ehr billigh die Fursorgh tragh, das ihme durch Nachtruck grosser Schaden unnd Beswehr zugefugd werde; derwegen ehr dan albereidt von der Röm. Kays. M^{t}., unsern allergnedigsten Herren, ein Privilegium dis Werck in zehen Jahren nit nachtzutruckenn, bei Vermeitung hoher Peen,auspracht : das wir bei E. F. G., als der Kon. W. zu Hispanien Generall Gubernatoren derselben Nider-Erblanden, bestes Fleis befurdernn woltenn, das ihme von hochstgedachter Kon. W., neben solich Generall Privilegium, als er albereindt von derselben erlangett, ein dergleichen Privilegium aus irer Brabantischen Cantzley gnedigst mitgeteilt werden muchte. Derhalben, und damit E. F. G. berurter seiner Arbeit Gestalt unnd Nutz selbst vermercken mogenn, er uns dan ein Exemplar der zweier Stuck Gallien und Germanien zukommen lassen, dieselbe Exemplar E. F. G. zu uberschickenn.

» Sintemalh wir nun vernemmen, das es sunderlich fur grossen Herren ein hochnutzlich unnd künstreich Arbeidt sey, dergleichen bey unseren Zeiten nit am Tagh kommen, dessen Author, gemelter Gerhardus Mercator, seiner Tugendt, Kunnst und grosser Erfarung halben bei vast allen Nationen weit berumd unnd bekendt, und derwegen aller Gnad unnd hilfliger Befurderungh wirdigh : so thun wir demnach E. F. G. angeregt Exemplar hieneben underthenigilich ubersendenn, unnd in Namen unnd von wegen hochgedachten unsers gnedigen Fursten und Herren begeerenn, einer solichen herlichen Kunst zu Ehren, unnd ermeltem Authori unnd dem gemeinem Nutz zu Guten, die gnedige Anordnung und Versehung thun woltenn, das ein

solich durch ihn gepetten Privilegium, nemblich dise ausgangene zwey Theilen oder Thomos die negsten zehen Jharen bei einer sweren Peen nit nachzutruckenn, noch anderswo getruckt daselbst zu verkauffenn, in Namen derselben Kon. W. aus Irer Brabantischen Cantzley in notiger Form am Furderligsten verfertigt unnd ihme gefolgt werde.

» Des wollen zu E. F. G. wir uns also dinstlich getröstenn, unnd hinwider aller Gebur gern verschuldenn, gnedige Antwordt bei Zeigeren dises erwartendt. Datum Cleve, am 13en Decembris anno 1585.

» E. F. G. Dinstwillige Hochgedachten unsers gnedigen Fursten und Herrn Hertzogen zu Cleve, etc., Rhete (1). »

---

§ 36. *Peintres et Graveurs de cartes géographiques.*

Sommaire : J. Van Crickembourg. — J. de Pape. — Carte des frontières de France et de l'Empire. — F. Bart. — P. Claeys. — Plan d'Ostende et de l'Écluse. — G. de Jode. — Cartes du pays d'Artois et de la principauté d'Orange. — G. Van Veen. — Carte des frontières du Luxembourg et du Barrois. — S. de Swaeff. — Carte de Zantvliet.

Van Crickembourg (Jean), — peintre, à Gand, dessina, en mars 1506 (n. st.), une carte des frontières de la France et de l'Empire à propos d'un procès pendant au parlement de Paris, où les droits de Philippe le Beau étaient contestés par les officiers de Charles VIII, roi de France. Ce peintre ne figure pas dans la liste publiée par MM. E. De Busscher et F. Devigne.

« A Jehan Van Crickembourg, paintre, demorant à Gand, pour la fachon d'une figure par lui faicte faisant séparacion des limites de Franche et de l'Empire, mesmement des quartiers du pays de Waes, des Quatre-Mestiers et d'Alost, pour icelle figure produire en certain procès que monseigneur le roy [de Castille] avoit pour ceste cause en parlement de Paris à l'encontre des gens du roy de Franche, pour ce par ordonnance du vje de mars xvc cinq (2). »

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.
(2) Registre nº 21456, fº iiijxx ij vº, de la chambre des comptes, *ibidem.*

De Pape (Jean), — peintre, à La Haye, fait, en 1527, deux cartes sur parchemin, par ordre du procureur général du grand conseil de Malines, à l'occasion d'un procès que celui-ci soutenait au nom de Charles-Quint, devant la cour de Hollande, contre la ville de Ziericzee.

« A Jehan de Pape, paintre, demourant à La Haye, la somme de xix livres x solz, à lui deue pour, à l'ordonnance de procureur général, avoir fait deux quartes en painture sur parchemin, l'une pour le faire servir au procès que ledict procureur général a pendant, ou nom de l'empereur, contre ceulz de la ville de Zeericxee, touchant le Roempot, et l'autre pour le débat à cause des adjectz de Zuyt-Hollant, dont marchié a esté fait par le procureur général avec le susdict Jehan de Pape, paintre (1). »

Bart (Ferdinand). — Claeys (Pierre). — Ces deux peintres de Bruges tracèrent chacun une carte d'Ostende et une autre de l'Écluse et des environs de cette ville, Bart en 1583 ou 1584, Claeys en 1585 ou 1586, par ordre et aux frais du magistrat du Franc. Les dernières, qui avaient exigé beaucoup plus de travail, furent offertes au seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, commandant alors un corps de troupes campées dans les environs de Bruges.

1. « Fernande Bart, schildere, over het schilderen ende afzetten van twee kaerten van der stede van Oosthende ende van Sluus mette omligghende platsen : xiij ponden (2). »

2. « Pieter Claeys, schildere, over zynen sallaris van dat hy, by laste van den collegie, vutghetrocken ende geschildert heeft de chaerten van de steden van Oosthende ende Sluus, omme dezelve te presenteren an mynenheere Van der Mote, gouverneur van den stede ende casteele van Grevelynghe, ende commanderende over 't volck van oorloghe ligghende omtrent Brugghe, dewelcke dezelve begheert hadde om den dienst van Zyne Majesteyt : lxviij ponden viij st. (3). »

(1) Registre nº 21470, fº l vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre nº 32840, fº lxxv vº, *ibidem*.
(3) Registre nº 32842, fº lviij rº, *ibidem*.

De Jode (Gérard), — graveur en taille-douce et l'un des plus féconds éditeurs de cartes du XVIe siècle, ainsi que l'a établi Mr Lelewel, dans son savant livre : *Géographie du moyen-âge* (1), s'adressa, en 1579, par requête, selon l'usage du temps, à l'archiduc Matthias, pour obtenir un octroi, afin de pouvoir mettre en lumière des cartes représentant le pays d'Artois et la principauté d'Orange. La première est, sans aucun doute, la carte de Jacques de Surhon, dont nous avons parlé au § 35. La requête de G. de Jode fut apostillée favorablement le 2 novembre.

« A Son Altèze, remonstre en toute humilité Gérardt de Jode, tailleur de lettres, bourgeois d'Anvers, comment à ses grands despens et travaulx il a fait mettre en lumière et taillé deux cartes de descriptions, l'une du pays et comté d'Artois, et l'autre du pays et principaulté d'Orenges, le tout en trés-ample forme, n'ayants jamais par cy-devant esté mises en lumière : et affin que ledict suppliant s'en peut d'autant mieux rembourser de ses grands despens et travaulx à cest effect employez, supplie très-humblement Vostre Altèze qu'il plaise à icelle luy donner ses lettres d'octroy et privilége, en forme, pour pouvoir imprimer et vendre lesdictes deux cartes, pour l'espace de quatre ans, avec interdiction à tous aultres de les contrefaire, imprimer ou vendre dedans ledict temps, sans exprès consentement dudict suppliant. Quoy faisant, etc. (2). »

Van Veen (Gilbert, *Ghysbrecht*), — peintre et graveur sur lequel nous publierons prochainement quelques détails, reçut, en mai 1602, une somme de 25 livres « pour » deux cartes de terres communes entre Leurs Altèzes [les » archiducs], comme ducqs de Luxembourg, et le duc de » Lorraine, comme duc de Bar, qu'il avoit livré sur par» chemin (3). »

(1) T. II, p. 221.

(2) *Dépêches des rebelles*, aux Archives du royaume.

(3) Registre no F. 285, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Carte de Zantvliet. — La note suivante mentionne un payement de 6 florins carolus, fait, en 1627, par ordre du magistrat de Berg-op-Zoom, à maître Samuel de Zwaeff, pour des cartes de Zantvliet et de ses dépendances. Était-ce un peintre ou un graveur? des recherches ultérieures nous l'apprendront.

« Heeren rentmeesters, betaelt meester Samuel de Swaeff, over dat hy de heeren van de magistraet vereert heeft met de carten van Santvliet ende de gelegentheden van dien, de somme van ses carolus. Actum 27 septembris 1627 (1). »

---

§ 37. *Écrivains et Savants.*

Sommaire : A. Perremin. — J. Van der Heyden, *alias* de Myrica. — Josse Lambert. — M. Coignet. — J.-B. Vrient. — S.-B. Van Espen.

Perremin (Antoine), — était clerc de Louis Barangier, conseiller et premier secrétaire de Marguerite d'Autriche. Cette princesse lui donne, par lettres patentes du 21 janvier 1521 (n. st.), une somme de 12 philippus d'or, de 50 gros de Flandre la pièce, « en faveur de certain recueil » du triumphe de l'entrée d'Aix et coronement de l'empe- » reur, nostre seigneur, qu'il lui a présenté, et ce par-des- » sus aultre xvj philippus, dudict pris, dont icelle dame par » aultres ses lettres patentes luy a fait don (2). » Il reçut encore d'elle, vers la même époque, 60 sous de Flandre de gratification « pour aucunement le récompenser de certaine » menue despense qu'il avoit fraïée à une mommerie qu'il » feit devant elle en la maison du trésourier général de » l'empereur, maistre Jehan Ruffault (3). »

(1) Archives communales de Berg-op-Zoom.

(2) Registre nº 1797, fº vjxx j vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Ibidem*, fº iiijxx xvj vº.

Van der Heyden (Jean), — dit *de Myrica,* de Louvain, dont les biographes ne parlent point, adressa, vers 1520, croyons-nous, la lettre suivante à Christiern II, roi de Danemark, époux d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint, princesse qui favorisa beaucoup les habitants des Pays-Bas assez entreprenants pour aller s'établir dans les états de son mari.

« Serenissime, excellentissime, potentissime rex. Prospere felicitatis augmentum loco salutis. Legati Vestre Majestatis apud illustrissimam dominam Sabaudie principem, gubernatricem, etc., existentes, michi ex florido Lovaniensi gymnasio accersito aperuerunt Serenitatem Vestram virum aliquem deposcere, cujus opera et consilio in suis rebus uteretur, meque summopere hortati sunt ut hanc subire vellem provinciam, futuram michi et honorificentissimam nec minus utilem, florentissime princeps, etsi non tantum michi arrogem vel tribuam ut me aut tanta vestra clementia dignum, aut huic oneri parem existimem, non potui tamen eis negare obsequium meum Vestre Majestati devovendum et offerendum, si modo necessitati mee pro vestra munificientia consolatio aut aliud fato vel alias eveniat, ac seu ea mea sit felicitas ut gratus esse merear, quod si acciderit, Jesu Christo duce, navabo operam ut si ab omnibus industria, a nemine profecto fide, diligentiaque vincar, ipso Jesu Deo omnium optimo Maximo adjutore, qui Vestram Majestatem perpetuo servit incolumem.

» E. V. M. humillimus, obsequentissimusque servitor,
Johannes de Myrica, Lovaniensis (1). »

Lambert (Josse). — Voisin a consacré dans le *Messager des Sciences historiques* de 1842 (2), un long et intéressant article à Josse Lambert, qui fut en même temps grammairien, poëte, imprimeur et graveur sur bois et de caractères, et ce à propos d'un petit livre excessivement rare qu'il composa et publia en 1544 (3). L'estimable écrivain

(1) Nous devons la communication de cette pièce à Mr J.-J. Altmeyer, qui en a pris copie aux Archives de l'État, à Copenhague, fascicule no 31 de la collection Reedtz.

(2) P. 36-65.

(3) Sur le titre se trouve la date 1543, mais c'est celle du vieux style.

s'est livré à beaucoup de recherches pour donner la liste des ouvrages imprimés par J. Lambert de 1536 à 1552; il décrit l'édition française du rarissime opuscule, à la composition duquel prit part un certain Robert Van de Visscherye, mais il paraît qu'il fut aussi imprimé en flamand, comme semble le dire l'extrait que voici de l'octroi qui fut accordé à Lambert.

« La royne a eu requeste de Josse Lambert, imprimeur, demourant en la ville de Gand, ayant rédigé par escript en ryme les actes et maléfices de Nicolas le Borgne, dit Buy, et l'exécution, pour ce ensuyte luy a accordé et accorde par cestes le povoir imprimer tant en langaige thioy que franchois, et deffend à tous autres faire le semblable sur payne et correction arbitraire. Fait à Gand, le xix[e] jour de mars 1543 (1544, n. st.) (1). »

Coignet (Michel), — est un savant mathématicien, natif d'Anvers, sur lequel Valère André (2) et Feller (3) ont publié quelques détails biographiques. Le premier donne le 24 décembre 1623 pour la date de son décès; le second avance qu'il mourut à l'âge de 74 ans, ce qui reporte sa naissance à l'année 1549. Il publia divers ouvrages très-estimables pour le temps. Voici l'éloge qu'on trouve de lui dans l'édition de 1582 (4) de la *Description des Pays-Bas*, par Guicciardini : « Michel Coignet, ieune » homme de grand esprit et sçavant en mathématique, » ainsi qu'il a faict voir par sa nouvelle instruction dressée » sur l'art de naviger (5), qu'il a mis sous la presse et en » laquelle, oultre plusieurs beaux et utiles instruments par » luy inventez, il enseigne aux pilotes et mariniers le moyen » de savoir prendre au vrai la distance des lieues ès

(1) Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Bibliotheca belgica*, p. 672.

(3) *Dictionnaire historique.*

(4) P. 175.

(5) Son *Tractatus artis navigandi* a paru en 1581.

» voyages qu'ils font du Levant au Ponent, et au contraire,
» du Ponent au Levant, chose qui jusqu'à présent a esté
» estimée, n'y ayant en ce voyage aucun but ferme, tel
» qu'est le pôle, pour s'adressé en navigantz, non-seule-
» ment difficile, ains encor impossible, et pour ce en est
» digne de louange et de bonne récompense. »

On lit dans la note que nous publions ici quelques autres détails intéressants. Outre le don de 600 livres de Flandre dont il y est question, il reçut de l'infante Isabelle, au mois d'août 1623, une somme de 300 livres. Il est qualifié à ce propos de « maistre mathématicien et ingé- » nieur (1). » Nous avons encore trouvé le nom de Michel Coignet mentionné à l'occasion d'un achat fait par lui, en juin 1603, pour le compte des archiducs Albert et Isabelle, chez Jean-Baptiste Vrient, graveur sur cuivre et éditeur à Anvers, de différentes cartes et de l'*Epitome Theatri Orteliani* que celui-ci avait publié et gravé en 1601 (2).

1. « A Michiel Coignetus, mathématicien, vj^c livres, par patentes datées de Bruxelles, le xxij octobre xv^c iiij^xx xvj, en considération qu'il avoit esté plus de xxiiij ans instructeur et précepteur à plusieurs et divers seigneurs et princes en la science de la mathématique, dont il avoit prins par occasion de composer quelques livres que luy et plusieurs doctes personnaiges trouvoient estre très-nécessaires et singulièrement requis pour redresser l'estude de ladicte science ès pays de par-deçà, laquelle, par les troubles passés, a esté négligée et presque anéantie, et pour aulcunement subvenir aux despens que luy conviendroit supporter à faire tailler les figures nécessaires ausdictes

(1) Registre n° F. 305, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Mr Lelewel, *Géographie du moyen-âge*, t. II, p. 223, dit en note que J.-B. Vrient, fils de Gérard et de Jeanne Van Wynterbeke, naquit en 1552 et mourut vers 1615 : il ajoute qu'il fut admis en 1575 dans la corporation de Saint-Luc, et se maria, en 1597, avec Claire Van den Wouwer, dont il eut un fils qui porta les mêmes prénoms que lui. Les *Chronica ducum Brabantiæ* de Barland, in-folio, imprimés à Anvers, en 1600, sont ornés de 34 gravures dues à son burin, et d'une carte de Brabant portant le millésime de 1599, dont J.-B. Vrient est également l'auteur.

œuvres, à charge toutesfois qu'il donneroit promesse de faire mectre en lumière les susdictes œuvres (1). »

2. « A Jean-Baptiste Vrient, cosmographe, à Anvers, iiij^{c} xxxv livres pour ung livre intitulé : *Theatrum orbis terrarum*, en langue espagnolle ; deux globes du monde, ung céleste et l'autre terrestre; et une carte contenant la description des dix-sept provinces des pays de par-deçà, par luy présentez à Leurs Altèzes; ensemble quatre cartes des quatre quartiers du monde achapté de luy à l'ordonnance d'icelles par maistre Michiel Coignet, ingéniaire (2). »

Van Espen (Siger-Bernard). — Mr de Bavay, procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, a dans son remarquable discours, prononcé le 15 octobre 1846, examiné la vie et les travaux de ce jurisconsulte et canoniste belge distingué (3). Si l'honorable magistrat avait connu le document que nous publions ci-après, nul doute qu'il n'en eût fait usage dans son étude, car il offre un grand intérêt et concerne d'ailleurs un des faits sur lesquels il s'est appesanti à cause de son importance. Notre pièce se rapporte à la condamnation, par sentence du conseil d'État du 12 septembre 1725, de l'écrit de Van Espen connu sous le nom de *Réponse épistolaire*, dans lequel il se prononçait pour la validité de l'élection de l'archevêque d'Utrecht, faite par le chapitre, et non consacrée par la cour de Rome. Les suites de cette sentence furent, comme on le voit dans le discours de Mr de Bavay, une persécution qui se termina par l'exil volontaire de Van Espen à Amersfort, où il mourut en 1728, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

« Sacrée Majesté impériale et catholique,

» Dans l'affliction où je me trouvois depuis l'ordonnance surprise au conseil d'État le 12 septembre dernier, ce me fut une consolation extrême

(1) Registre n° F. 279, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 286, *ibidem*.

(3) Ce discours est imprimé à la suite de la brochure intitulée : *De l'appel comme d'abus dans ses rapports avec la constitution belge*.

d'apprendre par les ordres de la sérénissime archiduchesse que Votre Sacrée Majesté aïant eu un égard favorable à ma très-humble supplication au sujet de cette ordonnance, avoit daigné déclarer que sa volonté roïale étoit que je présentasse à Son Altesse Sérénissime toutes mes raisons et moïens ultérieurs de défense.

» J'ai reçu ces ordres, très-auguste empereur, avec la plus profonde reconnoissance, et je viens d'y satisfaire en présentant respectueusement à la sérénissime archiduchesse ma défense ultérieure. J'y aurois plutôt satisfait, si mon âge et l'espérance d'obtenir la communication de mes griefs n'y avoient apporté quelque retardement : j'ose ici joindre un double de cette défense signé de ma main, parce que j'ai appris que le rapport du chef et président sur cette cause seroit déjà envoïé à Votre Sacrée Majesté.

» Ma justification étoit un petit objet pour un si grand prince : mais Dieu a permis qu'elle fût étroitement liée à des circonstances qui méritent, je l'ose dire, son attention. Elles m'ont forcé de représenter que c'étoit la cour de Rome qui par son ministre m'avoit suscité cette disgrâce pour avoir soutenu les droits de mon souverain et les libertez des églises contre les injustes prétentions de la cour de Rome, qui veut que tous ses décrets aient force de loi pour tous les chrétiens dès qu'ils ont été publiez à Rome; que le pape peut à son gré ériger ou éteindre les évêchez et les chapitres; qu'il est le maître de tous les bénéfices; qu'il a droit de juger de tout, et d'évoquer tout le monde à Rome; qu'il peut même déposer les souverains et absoudre leurs sujets du serment de fidélité.

» On sait que les internonces et les nonces sont les promoteurs de ces prétensions. Ils y emploient les caresses et les menaces; ils suscitent des persécutions à ceux qui se déclarent contre leurs entreprises; ils confèrent ou procurent des bénéfices ou des charges à ceux qui leur sont dévouez : on n'en a que trop d'exemples. C'est ainsi qu'ils se sont rendus en quelque sorte les maîtres de l'université de Louvain, en s'asservissant ou intimidant la plupart de ceux qui y sont en place; de sorte que les maximes ultramontaines y prennent racine de plus en plus, et se répandent par tout le païs. J'en puis parler avec quelque asssurance, aïant été depuis plus de cinquante ans du conseil de cette université. Que Votre Sacrée Majesté me pardonne, si je m'exprime si librement : je sçai qu'étant un véritable père de ses sujets, elle veut qu'ils lui parlent avec ingénuité, outre qu'il seroit honteux à mon âge de biaiser en des matières si importantes pour l'Église et pour l'État. On ne peut parler ainsi sans s'exposer à l'indignation de la cour de Rome; mais la Vérité Éternelle, qui peut seule me délivrer, a établi sur la terre ses ministres, qui, aïant la puissance souveraine, peuvent délivrer les

foibles de l'oppression qu'ils souffrent pour la justice : c'est ce qui fait que je n'ai rien à craindre. J'ai le bonheur de parler pour ma défense sous les yeux de mon auguste souverain, dont un seul regard peut dissiper les desseins injustes de ceux qui m'en veulent : *Rex qui sedet in solio judicis dissipat omne malùm intuitu suo*. Je continuerai le reste de mes jours de prier le Tout-Puissant pour l'affermissement du thrône de Votre Sacrée Majesté, et pour la longue prospérité de toute son auguste maison.

» Le P. Van Espen, docteur en droit et professeur des saints canons.

» A Louvain, ce 28 juin 1726 (1). »

---

§ 38. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Aix-la-Chapelle, Alost, Anvers, Argenton, Avesnes, Binche, Bourg, Bouvines, Bruxelles, Douai, Flobecq, Gand, Landen, Lierre, Louvain, Maestricht, Malines, Merckem, Merville, Namur, Orval, Ramsdonck, Rotterdam, Salzinne, Sollières, Sotteghem, Termonde et Valenciennes.

Abbaye de Notre-Dame et de Saint-Pierre, à Merckem. — Lettres patentes de sauf-conduit, accordées par Philippe le Bon, le 3 juillet 1444, pour les personnes qui par son autorisation parcourront les pays de sa domination dans le but de recueillir des aumônes pour aider à la reconstruction de l'église et des autres bâtiments de l'abbaye, lesquels avaient eté détruits par « le feu de mes» chief, » le 24 juin de la même année (2).

Abbaye de Sollières, dans le comté de Namur. — Don de 70 livres de Flandre, en septembre 1494, aux religieuses de ce monastère « pour emploïer en reffection et

(1) Collection des autographes, aux Archives du royaume.

(2) Archives communales de Courtrai, où sont conservées la plus grande partie des chartes des abbayes de Merckem et de Groningue.

» réparation de l'église, laquelle a durant les dernières » guerres esté destruite et pillée (1). »

Église de Saint-Aubain, à Namur. — Don de 30 livres, en mai 1495, au chapitre de cette église « pour emploïer » en aournemens d'église ou lieu du drap d'or deu par mon- » seigneur l'archiduc [Philippe le Beau] à cause de sa » joïeuse entrée (2). »

Couvent de Sion, à Lille. — Don de 18 livres, aux religieuses de cette maison, en mai 1510, au lieu de six chênes « pour emploïer à la fachon et construction d'un » nouveau cueur en l'église, parce que le vielz est tombé » par pourreture (3). »

Église de Notre-Dame-de-la-Salle, à Valenciennes. — Don de 300 livres au doyen et au chapitre de Notre-Dame-de-la-Salle, par lettres patentes du 25 septembre 1516, « pour emploïer en aornement pour leur église, laquelle » en estoit assez petitement fournie (4). »

Abbaye de Salzinne. — Don de 19 livres 18 sous, en août 1520, pour aider les religieuses de ce monastère à restaurer leur église « que tumbe (5). »

Couvent des Dominicaines, à Merville. — Don de 6 livres, en août 1520, « en aulmosne pour les convertir à » la réfection de l'église et couvent, lesquelz par feu de » meschief ont esté bruslez (6). »

Église de Saint-Pierre, à Malines. — Gratification de 2 philippus d'or, faite par Marguerite d'Autriche aux maçons qui élevaient les fondements de la chapelle du

(1, 3, 5 et 6) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 182, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 201, *ibidem.*

Nom de Jésus dans cette église, dont elle avait fait poser la première pierre en son nom, le 10 mars 1521 (n, st.), par un noble seigneur de sa cour (1).

Église de Notre-Dame-des-Victoires, à Bruxelles. — Cet édifice fut visité, le 7 septembre 1523, par Marguerite d'Autriche, qui donna un écu d'or au soleil de gratification aux « massons et manouvriers besoignans en ladicte » église (2). »

Couvent de Sainte-Brigitte, à Termonde. — Dons de 16 et de 18 livres, en avril et en juillet 1527, « pour aider » à parfaire l'église encommenchée audict lieu » (3).

Autre don de 19 livres, en 1556, pour aider « à rebas- » tir le cloistre bruslé par meschief (4). »

Église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles. — Don de 10 livres aux marguilliers de cette église, en 1540, pour acheter du bois afin de pouvoir reconstruire le chœur du Saint-Sacrement.

« Den prochiaen ende kerckmeesters van der Capellen, binnen deser stadt van Bruessele, die somme van x ponden, om daermede te coopen sekere stelhout hen nootlick wesende totter erectien ende constructien van eenen nyeuwen choor oft capelle van den Heyligen Sacramenten in derselver kercken (5). »

Couvent du tiers ordre de Saint-François, à Flobecq. — Voici une requête que les religieuses de ce monastère adressèrent à la reine Marie de Hongrie, en 1550, pour

(1) Registre nº 1797, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 1799, *ibidem*.

(3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

(4) Registre nº F. 235, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(5) Registre nº 25180, 2º, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

obtenir douze chênes, afin de les aider à reconstruire leur couvent qu'un incendie avait entièrement détruit.

« Remonstrent à Vostre Réginale Majesté voz humbles servantes et oratresses les mère, religieuses et couvent de Flobiecque, citué entre Grammont et Renay, du tiers ordre Saint-Franchois, d'avoir pityé de leur excessive fortune et désolation de feu advenut naghaire audict couvent, car ladicte mayson et couvent est enthièrement brulet, sicomme la chapelle, cloistre, dormitoire et aultres édifices, aussy aornementz d'église et tous meubles jusques aux vestures des povres religieuses, excepté seulement la ciboire où estoit le précieux corps de Nostre-Seigneur; considérant ladicte fortune, vostre très-noble plaisir soit leur voloir aulmosne donner et eslargir douze chaînes pour paracever et de nouveau réparer leurdicte chapelle et couvent, etc. (1). »

Couvent des Augustins de Brou, à Bourg. — Don de 100 livres, en 1556, « pour les ouvraiges encores à faire » audict couvent (2). »

Église du Christ, à Gand. — Don de 600 livres, par lettres patentes du 28 avril 1564, en considération de ce que Charles-Quint « avoit fait démolir l'ancienne esglise » du Saint-Christ, et applicquer les matériaux d'icelle au » chasteau de Gand (3). »

Église paroissiale, à Sotteghem. — Don de 600 livres, par lettres patentes du 31 octobre 1564, « en advanchement » de l'église bruslée (4). »

Couvent des Jacobins, à Rotterdam. — Don de 150 livres par lettres patentes du 10 octobre 1565, pour aider ces religieux « à réédiffier et à réparer leur couvent (5). »

Couvent de Notre-Dame, à Avesnes. — Quittance de 1,500 livres, en date du 20 décembre 1565, données à ce

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, citée.

(2) Registre nº F. 235, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3, 4 et 5) *Registre aux octrois, dons et grâces de* 1559 *à* 1567, collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

monastère « en considération des grands pertes, dommai-
» ges et intérestz par eulx soufferlz au démolissement de » leur monastère, leur bassecourt, leurs censes et aultres » biens par ordonnance de feu l'empereur pour la seureté » de la ville de Bapalmes (1). »

Couvent des Béguines, à Alost. — Don de 20 livres, en 1585, à ces religieuses, « pour ayder à rebastir leur » église et maisons ruynées (2). »

Couvent des Capucins, à Alost. — Don de 100 livres, par lettres patentes du 9 juin 1588, « pour estre em-» ployez à l'advancement du bastiment et érection de leur » église (3). »

Église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. — Don de 3,000 livres aux marguilliers de cette église, par lettres paten-tes du 20 août 1597, « pour estre employées à l'érection » d'ung doxal devant le cœur et pour meilleure décoration » d'icelle églize, oultre mil livres accordez précédem-» ment (4). »

Abbaye d'Argenton. — (*Voy.* § 10.) — Don de 50 livres fait, en 1599, aux religieuses de cette communauté, « pour » estre employez à la réparation de leur cloistre bruslé des » ennemys Hollandois (5). »

Autre don de 250 livres, par lettres patentes du 31 octobre 1621, « pour la réédification de leur couvent (6). »

(1) *Registre aux octrois, dons et grâces de* 1559 *à* 1567, dans la collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº F. 268 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(4) Registre nº 23572, fº 132 vº, de la chambre des comptes, *ibidem.*

(5) Registre nº F. 282 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(6) Registre nº F. 304, *ibidem.*

Couvent des Augustins, à Bouvignes. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 7 décembre 1620, pour aider à bâtir leur couvent (1).

Couvent des Cordeliers, à Bruxelles. — Don de 2,000 livres, par lettres patentes du 17 février 1621, pour l'agrandissement de leur église (2).

Église paroissiale, à Binche. — Don de 300 livres, en avril 1621, aux prévôts, jurés et conseillers de la ville de Binche « en avancement du clocher de leur église (3). »

Couvent des Minimes, à Bruxelles. — Don de 750 livres, en mai 1621, pour « les fraiz du bastiment de leur » nouvelle église (4). »

Église paroissiale, à Landen. — Don de 200 livres, en juin 1621, aux marguilliers de l'église de Landen, « pour » emploïer à la restauration et fabricque de certaine chap- » pelle de toutte anchieneté fondée des ducqz de Brabant, » de laquelle chapelle ils se servoient présentement au lieu » de l'église parochiale fort esloignée du lieu (5). »

Couvent des Franciscains, à Bruxelles. — Don de 1,000 livres, en juillet 1621, pour aider aux frais d'agrandissement de leur église (6).

Abbaye de la Paix Notre-Dame, à Douai. — Don de 200 livres, par lettres patentes du 27 juillet 1621, pour l'achèvement et l'agrandissement de l'église (7).

Couvent des Dominicains, à Anvers. — Don de 6,000 livres, par lettres patentes du 16 août 1621, pour achever le chœur de leur église (8).

(1, 3, 4, 5, 6 et 7) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 304, *ibidem.*

(8) Registre n° F. 305, *ibidem.*

Couvent des Jacobins, à Anvers. — Don de 6,000 livres, par lettres patentes du 16 août 1621, « en subvention » du bastiment du chœur de leur église (1). »

Couvent de la Paix Notre-Dame, à Namur. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 17 août 1621, pour aider les religieuses de ce couvent à bâtir un dortoir (2).

Couvent des Annonciades, à Maestricht. — Don de 250 livres, par lettres patentes du 9 septembre 1621, « pour les emplïer au bastiment de leur nouvelle église » qu'ilz ont commencée, dont l'archiduc Albert at mis la » première pierre (3). »

Couvent des Dames Blanches, à Louvain. — Don de 400 livres, par lettres patentes du 24 novembre 1621, « pour réparer leur cloistre du tout ruiné (4). »

Couvent de Notre-Dame-de-la-Vigne, à Louvain. — Don de 150 livres, en 1621, « pour emplïer au bastiment et » ragrandissement de leur église (5). »

Couvent des Capucins, à Aix-la-Chapelle. — Don de 250 livres, en 1621, « pour satisfaire aux debtes créés à » l'érection de leur église et couvent (6). »

Abbaye de la Rose, près d'Alost. — Don de 200 livres, par lettres patentes du 21 février 1622, « pour réédifier » leur cloistre entièrement ruiné par dernières troubles (7). »

Abbaye d'Orval. — Don de 6,000 livres, par lettres patentes du 18 avril 1622, pour l'agrandissement du chœur de l'église (8).

Église paroissiale, à Ramsdonck. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 25 août 1623, aux marguilliers de

(1, 7 et 8) Registre n° F. 304, cité.
(2, 3, 4, 5 et 6) Registre n° F. 303, cité.

l'église et aux habitants de Ramsdonck, près de Vilvorde, pour les aider à rebâtir le chœur de l'édifice (1).

---

§ 39. *Peintres verriers.*

Sommaire : Jean Ofhuys. — Verrières au couvent des Récollets, à Bruxelles, et au prieuré de Rouge-Cloître.

Ofhuys (2) (Jean), — est un artiste verrier de Bruxelles, qui jouit à juste titre de beaucoup de réputation. C'est à lui que Marguerite d'Autriche confia, en 1521, l'exécution d'un grand vitrail qui avait pour sujet *Notre-Seigneur au sépulcre,* et dont elle gratifia le couvent des récollets ou frères mineurs de Bruxelles; ce travail lui fut payé 40 livres de Flandre. Vers la fin de l'année précédente, ils avaient adressé à la princesse une longue requête rédigée avec beaucoup d'adresse pour arriver à leur but. Ils y rappellent que le roi Charles, son neveu, leur a déjà donné trois verrières sur lesquelles il s'était fait représenter, ainsi que Maximilien, son père, et Jean Ier, duc de Brabant, qui était enterré dans cette même église; et qu'une quatrième leur avait été promise par Ferdinand, son autre neveu. Les bons religieux terminent leur supplique, en disant à Marguerite qu'il n'y a guères qu'elle

(1) Registre no F. 505, cité.

(2) Deux des notes que nous imprimons ci-après ont déjà été publiées par notre honorable ami, Mr Alex. Henne, dans la *Revue universelle des Arts* (les Arts en Belgique sous Charles-Quint), t. Ier, p. 30; mais comme la lecture du nom y est fautive, nous les avons comprises dans notre travail. L'orthographe que nous avons adoptée est la seule bonne (*Voy.* l'*Inventaire des chambres des comptes,* t. II, pp. 67 et 68, et les *Selecta* de Prévost de le Val, aux années 1511 et 1537, MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne). Les erreurs que nous relevons ont été répétées par Mr Lévy, dans son *Histoire de la Peinture sur verre,* p. 150-151 : nous les signalons pour éviter qu'on en commette de nouvelles à l'avenir.

dont la mémoire puisse être consacrée sur le cinquième vitrail, et que tels sont les motifs qui les ont engagés à avoir recours à sa libéralité. Marguerite apostilla favorablement cette requête le 24 décembre 1520.

En 1513, la nouvelle église, sous l'invocation de saint Paul, du prieuré de Rouge-Cloître, était en voie de construction : Marguerite d'Autriche, à laquelle tout le monde s'adressait afin d'en obtenir quelque subside, gratifia le couvent au nom de l'empereur, son père, et de l'archiduc Charles, son neveu, par lettres patentes datées du 24 janvier 1514 (n. st.), d'une somme de 25 livres de Flandre, pour l'aider à acheter des matériaux. Lorsque l'édifice fut entièrement achevé, les religieux de Rouge-Cloître eurent encore recours à la générosité inépuisable de la gouvernante générale, et lui demandèrent de leur accorder 300 livres pour les frais de trois vitraux qui devaient, disaient-ils, rappeler la mémoire de Charles-Quint, de Ferdinand, son frère, et la sienne propre. Marguerite trouva probablement qu'ils étaient par trop exigeants et se contenta de leur faire donner le tiers de cette somme, par lettres patentes du 24 février 1525 (n. st.), et ce pour une verrière aux armes de l'empereur. Peu satisfaits du résultat de leur démarche, ils tentèrent de nouveau, l'année suivante, d'arracher 100 livres à la libéralité de la princesse. Ils réussirent cette fois à obtenir quelque argent de ses revenus particuliers : elle apostilla leur requête le 1er août 1526. C'est à ce propos que nous avons encore à parler de Jean Ofhuys. Marguerite fit accord avec lui, en 1527, moyennant 60 livres de Flandre, pour la livraison d'un magnifique vitrail orné de ses armoiries, représentant *le Crucifiement de Notre-Seigneur*, qu'elle destinait au chœur de l'église du monastère.

1. « A Jehan Oshuys (*sic*), verrier, demeurant à Bruxelles, la somme de xl livres, de xl gros de Flandre, que due luy estoit pour une belle grande verrière,

en laquelle est figuré la remembrance Nostre-Seigneur, quant il fut mis au saint sépulcre, et laquelle madicte dame a fait faire et asseoir en l'église des frères mineurs de la ville de Bruxelles, ausquelx elle en a fait don pour Dieu et en aulmosne par marché fait avec luy par madicte dame, sondict trésorier et son maistre d'hostel Allart (1). »

2. « A très-haulte et très-puissante dame madame la duchesse de Savoye, supplient humblement les gardien et couvent des frères mineurs de ceste ville de Bruxelles, comme pour avoir perpétuelle mémoire d'aucuns princes enterrez en leur cueur et aussi de bonne mémoire vostre père, le feu très-noble empereur, et du roy nostre sire, et aussi contrainctz par nécessité, lesdicts supplians avoient requis au roy nostredict sire aucunes voirrires pour les mectre au-devant la tombe de son prédécesseur le feu duc Jehan premier de ce nom (auquel Dieu pardoint), car les voirrires qui y estoient paravant par succession de temps estoient gastées et devenues moult noires, ce qui fust grant empeschement ausdicts supplians quant ilz disoient le divin office, et aussi que c'estoit au plus beau de leur esglise, lesquelles voirrires le roy nostredict seigneur pour Dieu leur a octroyées, et a fait emfigurer en icelles son ymage et celle de son père grant, vostre père dessusdict, feu très-puissant empereur. et l'ymage de sondict prédécesseur enterré au-devant d'icelles voirrires; mais à cause qu'il y a auprès lesdictes voirrires encores deux aultres vielles, et sont ensemble petites, du temps passé, lesdicts supplians ont semblablement requis une monsieur dont (*sic*) Fernando, vostre nepveu, frère du roy nostredict sire, laquelle, de bonne grâce et affection qu'il a envers lesdicts suppliants, leur a octroyée : et pour ce qu'il n'y a plus noble mémoire que la vostre et convenable pour y mectre, lesdicts supplians sont ausez requérir et humblement demander à ta (*sic*) libéralité l'aultre voirrire, pour la mectre auprès celles du roy nostredict sire et des princes dessusdicts au lieu de ladicte vielle. Ce considéré, cher dame, et la bonne affection d'iceulx supplians, plaise à ta libéralité et clémence octroyer leur requeste et faire ceste aulmosne pour Dieu, et ils priront Nostre-Seigneur pour vous. »

(Apostille marginale.) « Madame a accordé aux supplians pour Dieu et en aulmosne faire payer la somme de xl livres, de xl gros, monnoye de Flandre, la livre, pour la verrière mentionnée en ceste requeste, ordonnant à Jehan de Marnix, son trésorier, de payer ladicte somme au verrier qui fera ladicte verrière, et en rapportant ceste ordonnance et quictance dudict ver-

(1) Registre n° 1797 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

rier, etc. Fait à Malines, le xxiiij[e] de décembre anno xv[c] et vingt. MARGUERITE (1). »

3. « Au couvent de Rouge-Cloître, par patentes du xxiiij janvier xv[c] xiij, xxv livres pour employer en achat de bois, bricques ou autres matières nécessaires servans à la construction et édifficacion d'une nouvelle église ou chappelle qu'ilz faisoient lors faire en l'honneur du glorieulx apostre monseigneur saint Pol (2). »

4. « Nous pryeur, religieulx et couvent de Saint-Pol en Rouge-Cloistre, ou bois de Soignie, confessons avoir receu de Jehan Micault, etc., la somme de c livres, de xl gros, pour don que l'empereur nous en a fait de grâce espéciale pour une fois, par ses lettres patentes données en la ville de Bruxelles, le xxiiij[e] jour de février derrenier passé, pour convertir et employer en une verrière armoyée de ses armes, qui sera mise et assise au chief-lieu de cueur que nous avons nouvellement fait faire en nostredicte cloistre, etc. Le xxviij[e] jour de mars l'an mil cincq cent vingt-quatre, avant Pasques (3). »

5. « A Jehan Ofhuus (*sic*), verrier, résidant à Bruxelles, la somme de lx livres, à quoy Madame a faict convenir et appoincté avec lui pour une belle et grand verrière qu'il a faicte et posée au cueur de l'église du couvent et monastère du Rouge-Cloistre, au bois de Soigne-lez-Bruxelles, ystoriée du crucifiement de Nostre-Seigneur, et armoyée des armes de madicte dame (4). »

6. « A Madame, remonstrent en toutte humilité voz très-humbles orateurs les prieur et couvent du monastère de Sainct-Pol au Rouge-Cloistre, ou bois de Soingne, comme lesdits supplians vous ayent nagaires par autre leur requeste requis que vostre noble plaisier fust leur octroyer la somme de trois cens livres, de xl gros, la livre, monnoye de Flandres, pour icelle somme estre employé en trois verrières en l'esglise dudit Rouge-Cloistre, armoyées des armes de l'empereur, monsieur son frère et de vous, Madame, de laquelle somme de trois cens livres, il vous a pleu et à messieurs des finances de l'empereur voluntairement octroyer et accorder ausdits supplians cent des-

(1) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 200 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume. Cette dépense est portée dans le registre n° F. 210, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° 1803 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

dites livres pour la verrière de l'empereur, à prendre icelle somme par les mains du recepveur général. Ce considéré, ilz requirent en toutte humilité que vostre noble plaisier soit leur octroyer en aulmosne pareille somme de cent livres pour icelle estre employée en une verrière armoyée de voz armes auprès de celle de l'empereur, et ordonner à vostre trésorier de faire délivrer ausdits supplians ladite somme de cent livres. Ce faisant, etc. (1) »

---

§ 40. *Verrières.*

Indication des localités : Aire, Anvers, Bois-le-Duc, Douai, Gand, Lierre, Malines, Medemblick, Menin, Nieuwenhove, Ninove, Schiedam et Ziericzee.

Nous continuerons d'enregistrer les donations de verrières faites par nos souverains aux églises, couvents et autres édifices. On sait que pendant la minorité de Charles-Quint et jusqu'en 1530, Marguerite d'Autriche gouverna les Pays-Bas : nous pouvons donc en toute certitude attribuer à cette grande protectrice des arts la majeure partie des donations du genre de celles que nous signalons, quoiqu'elles n'aient pas été payées de ses propres deniers. Il est à remarquer cependant qu'ici ne figurent que les verrières dont les artistes ne sont point signalés dans les comptes.

Au couvent des Frères Prêcheurs, à Bois-le-Duc, — don de 100 livres, de 40 gros, par lettres patentes du 30 avril 1509, datées de Malines, « pour une verrière armoyée » des armes de Messeigneurs [l'empereur Maximilien et » l'archiduc Charles], et la faire mectre en leur esglise » pour le décorement d'icelle (2). »

A l'église paroissiale de Schiedam, — don de 50 livres,

(1) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite, citée.

(2) Registre nº F. 196 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

par lettres patentes du 19 juin 1509, datées de La Haye, « pour employer en l'achat et fachon d'une verrière ar» moyée des armes de Messeigneurs, qu'ils avoient ordon» née estre faicte et mise en ladicte esglise pour le décore» ment d'icelle (1). »

Aux Sœurs du couvent de la Madelaine, à Malines, — don de 19 livres 10 sous, en 1512, « pour employer en » la fachon d'une verrière armoyée des armes de Messei» gneurs, laquelle ils ont faict faire pour mectre en leur » chapelle pour la décoration d'icelle (2). »

Au couvent de Saint-François, à Nieuwenhove, — don de 19 livres, en 1516, pour une verrière « en leur chapelle » armoyée des armes de Messeigneurs (3). »

A l'église de Saint-Rombaut, à Malines, — don de 240 livres aux communemaîtres et échevins de cette ville, par lettres patentes du 11 avril 1516 (n. st.), datées de Bruxelles, « pour employer en une grande verrière ar» moyée des armes de l'empereur [Maximilien], du feu » roy de Castille [Philippe le Beau] et de monseigneur le » roy [Charles], laquelle seroit mise en l'une des grandes » fenestres de l'accroistre de l'esglise de Saint-Rombault (4). »

A l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, — don de 150 livres, en 1517, « pour employer au payement des deux ver» rières que monseigneur le roy avoit ordonnez estre mises » en ladicte esglise armoyez de ses armes (5). »

A l'église paroissiale de Menin, — don de 60 livres,

(1) Registre n° F. 196, cité.

(2) Registre n° F. 351 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3 et 4) Registre n° F. 201, *ibidem.*

(5) Registre n° F. 199, *ibidem.*

en 1517, à compte sur le « payement des verrières qui sont » faictes en ladicte esglise, armoyez des armes du roy (1). »

Aux Religieuses du couvent de Sainte-Catherine, à Medemblick, en Hollande, — don fait, en septembre 1520, « tant pour la fachon d'une verrière armoyée des armes » du roy, comme pour la réfection de leur esglise, laquelle » avoit esté totallement bruslée, pillée et desrobée par les » Gheldrois et rebelles Fryzons (2). »

Au couvent des Chartreux-lez-Gand, — don de 30 livres, par lettres patentes du 29 décembre 1522, « pour la » fachon d'une verrière armoyée des armes de l'empe- » reur (3). »

Au couvent des Victorines (*Margueriten-dael*), *à Anvers,* — don d'une verrière payée à un verrier de cette ville, la somme de 9 livres 15 sous (4).

A la chapelle de Notre-Dame, à Aire, — don de 60 livres, par lettres patentes du 14 décembre 1524, datées de Bruxelles, pour une verrière (5).

Au couvent des Frères Prêcheurs, à Douai, — don de 12 livres, en 1525, « pour l'avancement d'une verrière » qui se faisoit en leur esglise en laquelle ils feroient » mectre les armes de l'empereur (6).

Le reçu, qui porte la date du 31 mars 1525 (n. st.), dit positivement que c'est Marguerite qui leur a fait cette gratification « pour leur aider à refaire les verrières de » leur église (7). »

(1) Registre nº F. 199, cité.

(2) Registre nº F. 205 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3 et 7) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, citée.

(4) Registre nº F. 207 de la chambres des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(5 et 6) Registre nº F. 210, *ibidem.*

Au couvent des Frères Prêcheurs, à Ziericzee, — don de 60 livres, par lettres patentes du 26 février 1529 (n. st.), « pour perpayer une grande verrière qu'ilz avoient faict » faire en leur esglise aux armes de Sa Majesté [Charles-» Quint] et de ses prédécesseurs (1). »

---

§ 41. *Architectes.*

Sommaire : Erlebold, architecte de l'église de Sainte-Croix, à Cambrai, au XIIIe siècle. — Sébastien et Jacques Van Oyen. — W. Coberger. — H. Van Peene s'expatrie en Pologne. — Architectes de l'abbaye de Thorn et de la cour épiscopale de Liége. — M.-J. Soiron. — F. Dukers.

Erlebold. — On connaît bien peu d'architectes du XIIIe siècle; c'est, croyons-nous, le nom d'un artiste de cette époque que nous avons trouvé dans un vieil obituaire de l'église cathédrale de Cambrai (2), et qui aurait construit l'église de Sainte-Croix de cette ville, rebâtie vers 1225. Sa mémoire est consignée à la date du 1er octobre de la manière suivante :

« O. Erleboldus laicus qui ecclesiam Sancte Crucis ædificavit. »

Van Oyen (Sébastien), — fut sans contredit l'un des plus célèbres architectes et ingénieurs des Pays-Bas du XVIe siècle, si fécond en artistes de mérite. Charles-Quint lui confia la défense de Philippeville, de Charlemont et de Hesdinfert qui s'élevait sur les ruines de Térouanne détruit. Sous sa direction travaillaient un grand nombre d'ingénieurs, italiens pour la plupart : nous en reparlerons ailleurs. Nous nous bornerons ici à consigner quel-

(1) Registre nº F. 355 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Nº 168 du fonds, *ibidem.*

ques notes relatives à S. Van Oyen. L'empereur, qui n'était guère libéral, c'est un fait établi, fit donner à son architecte par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 26 octobre 1554, une gratification de 200 livres de Flandre, outre ses gages annuels (1), et deux ans plus tard, par lettres du 16 octobre 1556, Van Oyen reçut une autre somme de 800 livres « en récompense des grandes paines, travaulx et » bonnes dilligences par luy faictes pour l'érection et » bonne addresse des fortiffications, des nouveaulx forts » de Charlemont et Philippeville, et ce oultre ses traitemens, pensions et autres bienfaictz qu'il a eu de Sa » Majesté (2). »

Van Oyen (Jacques), — fils de Sébastien probablement, fut nommé peu de temps après la mort de ce dernier, par lettres patentes du 23 mai 1561, aux fonctions de « maistre ingénieur des ouvrages et fortiffications des villes » frontières du payz de par-deçà, » aux gages journaliers de 36 sous de Flandre, et de 25 sous de supplément par jour de vacation avec déplacement (3). Il reçut en outre à différentes reprises des gratifications de 500 à 600 livres, notamment en 1567 (4), 1570 et 1572 (5). Les documents constatent qu'il vivait encore en 1600 (6). Nous devons faire observer qu'ils varient dans l'orthographe de son nom

(1) Registre n° F. 233 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 233, *ibidem.*

(3) Registre n° F. 234, *ibidem.*

(4) *Registre aux octrois, dons et grâces de* 1559 *à* 1567, dans la collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(5) Registre n^os^ F. 251 et F. 252 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(6) *Registre aux gages et pensions de* 1582 *à* 1607, f° 222 r°, aux Archives du royaume.

et qu'ils écrivent Van Noye, Van Noyen, Van Oey (1) et Van Oyen (2).

Cobergher (Wenceslas). — Tous les écrivains qui se sont occupés de cet artiste ont commis des erreurs, soit dans l'orthographe de son nom, — il signait *Wensel Cobergher,* — soit dans les dates de sa naissance et de son décès, soit par rapport au lieu où il vint au monde. Nous sommes à même de rectifier et les unes et les autres, grâce à des documents authentiques, dont l'un reproduit la requête de Cobergher lui-même. Nous savons par eux qu'il naquit à Anvers, avait dix-huit ans vers le milieu de l'année 1579, ce qui reporte la date de sa naissance à 1561, et qu'il était fils bâtard de Wenceslas Cobergher et de Catherine Raems, secret qui ne lui fut révélé que par le testament de sa mère. Ses parents étaient morts à l'époque où il demanda et obtint des lettres de légitimation, lesquelles sont datées d'Anvers, du mois de mai 1579. Il habitait alors Paris, où il s'adonnait à l'étude de la peinture; c'était la première étape de son voyage dans les pays étrangers qu'il se proposait de parcourir, et d'où il nous revint non-seulement bon peintre, mais encore architecte, ingénieur et graveur, et avec un fonds de connaissances qui en firent en peu d'années un savant, un antiquaire, un poëte et un économiste. Cobergher a joui d'une grande réputation justement méritée : il nous reste de lui d'importants spécimens de ses différents talents : nombre d'autres ont été détruits. Nous reviendrons sur ses travaux. Consignons ici quelques autres dates utiles pour les futurs biographes de cet homme de mérite. Les archiducs lui conférèrent les fonctions d'ar-

(1) Registre F. 269 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 270, *ibidem.*

chitecte et ingénieur, par lettres patentes du 24 décembre 1605, aux gages annuels de 1,500 livres, et par autres lettres du 9 janvier 1618 (1), ils lui donnèrent la surintendance générale des monts-de-piété, dont il était l'ordonnateur aux Pays-Bas (2). Wenceslas Cobergher mourut dans le mois de novembre 1635 (3), laissant de Susanne Francquart, son épouse, entre autres enfants, Charles, qui fut aussi ingénieur, et lui succéda dans la direction des monts-de-piété (4), et Augustin, seigneur de Saint-Antoine, en faveur duquel le roi Philippe IV signa, le 14 octobre 1654, des lettres de chevalerie (5).

1. « Philips, etc., doen te wetene, allen jeghenwoordigen ende toecommende dat wy ontfanghen hebben die oitmoedighe supplicatie van Wencelaus Coubergher, jonckgheselle, gheboren van Antwerpen, nu ter tyt woenende tot Parys, ont ontrent xviij jaren, schilder van synder neringhe, daer vader aff was wylen Wencelaus Couberger, ende moeder Catharina Raems, hoedat de suppliant hem altyt eerlyck heeft ghedragen sonder beroem ghesproecken ende soude hem gheerne in duechden ende in eeren voirderen ende leven binnen onsen landen van herwertsovere onder onse protectie, maer beduecht dat hem souden opsteren 't gebreck van synder nativiteyt, want hy vuyt den testamente van syn moeder verstaet dat hy is natuerlyk ende niet van wettigen bedde, ten waere dat ons gheliefde 't selve ghebreck te aboleren ende hem suppliant te legittimeren, ende daerop te doen expedieren onse oepene brieven van legittimatien in sulcken saeken dienende; soe eest dat wy desen aenghesien gheneycht wesende ter beden des voorschreven Wen-

(1) Elles sont imprimées dans les *Placards de Brabant*, t. III, p. 175.

(2) *Voy.* l'excellent livre de Mr P. De Decker, intitulé : *Études historiques et critiques sur les monts de piété en Belgique;* Bruxelles, 1844.

(3) *Registre aux gages et pensions de* 1625-1639, fo 443 ro, aux Archives du royaume.

(4) Le manuscrit no 3302 de la Bibliothèque de Bourgogne a pour auteur Charles Cobergher; il est intitulé : *Relation de l'origine, institution et conduite des monts-de-piété des Pays-Bas, soubs la direction de Coberger.*

(5) *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. Ier, p. 332. Nous avons fait de vaines recherches aux Archives du royaume et dans la bibliothèque de la chambre héraldique pour retrouver ces lettres patentes. Un fait certain, c'est qu'elles n'ont jamais été enregistrées par la chambre des comptes.

celaus Couberghcr suppliant, denselven hebben vuyt onser wel wetentheyt, princelycker macht ende auctoriteyt ghelegittimeert ende 't gebreck van synder nativiteyt gheaboleert ende te niete ghedaen, legittimeren, aboleren ende doen te niete vuyte onser sonderlinger gratien by desen, hem octroyerende ende accorderende dat hy als een wettige persoon, etc. Ghegheven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van maye, in 't jaer Ons Heeren duysent vyff hondert [xv^{c}] lxxix (1). »

2. « A Wensel Coberger, architecte et ingéniaire des archiducqs, la somme de vij^{c} l livres à luy deue à cause de cxxv livres que Leurs Altèzes, par leurs lettres patentes données à Bruxelles, le xxiiij^{e} jour de décembre 1605, l'ont accordé de gaiges et traictement par chacun mois, à raison de sondict estat de architecte et ingéniaire en faict des ouvrages et fortiffications des villes et forts de Leurs Altèzes, de la cour à Bruxelles, Mariemont et aultres maisons, de toutte aultre chose que de leur part luy pourra estre enchargé dépendante de l'architecture, painture et aultres ses artz (2). »

Van Peene (Henri), — architecte flamand, fut employé, en 1625, par le duc de Zbaraz, châtelain de Cracovie, que nous soupçonnons fortement être Christophe de Zbarawski, dont il est question dans la *Biographie universelle*, t. LII, p. 162. Sigismond III, roi de Pologne, écrivit à l'infante Isabelle, la lettre suivante, datée du 29 avril 1626, pour obtenir d'elle qu'elle délivrât un sauf-conduit à la femme et aux enfants de l'artiste qui devaient aller le rejoindre.

« Serenissimæ principi dominæ Isabellæ-Claræ-Eugeniæ, Dei gratia Hispaniarum infanti, archiduci Austriæ, duci Burgundiæ, Brabantiæ, Luxemburgi, Gelriæ, comiti Habspurgi, Flandriæ, Tyrolis, Arthesiæ, Palatinæ, Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, dominæ Frisiæ, dominæ cognatæ et affini nostræ charissimæ, Vladislaus-Sigismundus, Dei gratia princeps Poloniæ et Sueciæ, electus magnus dux Moschoviæ, Smolenscensis, Severiensis, Czernichoviensis ducatuum administrator, salutem et mutui amoris atque omnis fœlicitatis continuum incrementum.

Serenissima princeps, domina cognata et affinis nostra charissima. Vocatus

(1) Registres n° 649, f° 149 r°, et n° 665, f° ij^{c} ix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Registre aux gages et pensions de* 1582-1607, f° 253 r°, *ibidem*.

ab illustrissimo castellano Cracoviensi, in Poloniam, ante elapsum annum, in arte architectonica versatus Henricus Von Peene, dominiorum Serenitatis Vestræ incola, magno tenetur desiderio videndi suam uxorem atque caram sobolem. Verum quia severa accessit inhibitio, ne quispiam subditorum Serenitatis Vestræ usurpet sibi absque licentia expressa Serenitatis Vestræ in exteras nationes abeundi facultatem, id vel maximo fuit impedimento, quominus suorum compos effici posset hucusque votorum; quamobrem cum ipsius desiderio, tum illustrissimi castellani Cracoviensis, ducis in Zbaraz, postulationi libenter suffragantes, petimus diligenter a Serenitate Vestra liceat ejus uxori ex mandato Serenitatis Vestræ unacum liberis et aliquot e famulatu ipsius personis ex ditionibus Serenitatis Vestræ in Poloniam per Amsterodamum commigrare, cum mari quam terra tutius sit atque compendiosius iter. Nos vero hunc Serenitatis Vestræ ad nostram petitionem exhibitum illi hoc in passu favorem, omni studio quavis occasione demereri contendemus. Quam interea felicissime in optima valetudine florere cupimus. Data Varsaviæ, die xxix mensis aprilis anno Domini M° DC° XXVI°. Ejusdem Serenitatis Vestræ

(De la main du roi) Affectionatissimus VLADISLAUS SIGISMUNDUS (1). »

Une autre lettre de Sigismond III, à l'archiduc Albert, antérieure de quelques années à la précédente, fait mention d'une mission qu'il a confiée à un de ses sujets, du nom de Guillaume Marten, d'Elbing, tailleur de pierres (*lapicida*), pour choisir des blocs de marbre aux Pays-Bas, afin de les employer à la construction d'une citadelle, et qu'il devait emmener tout taillés en Pologne. Cette lettre prouve la réputation dont jouissaient alors nos carrières, et les rapports artistiques, — l'expression n'est peut-être pas trop hasardée, — entre notre pays et cette contrée lointaine, surtout pendant le règne du prince dont nous avons cité le nom.

« SIGISMUNDUS III, Dei Gratia rex Poloniæ, etc., salutem. Serenissime princeps, domine amice et affinis noster charissime. Demandavimus egregio Vil-

(1) Volume intitulé : *Correspondance de Christian IV, Sigismond III et Gustave-Adolphe*, dans la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

helmo Marlen, civi Elbingen, lapicidæ, ut in ditionibus Serenitatis Vestræ lapides marmoreos pro structura arcis nostræ incisos ad nos adveheret, atque huiusce negocii causa in ditiones eiusdem Serenitatis Vestræ ipsium misimus. Quod ut eo comodius ex animi nostri sententia conficiat amanter a Serenitate Vestra postulamus, velit Serenitatis Vestra autoritate sua et favore id efficere, ut is, absque ullo impedimento et difficultate aut exactione aliquo thelonei, lapides eosdem excisos adducere, voluntatique nostræ morem gerrere possit, etc. Datum Varsoviæ, xx mensis januarii anno Domini M. DCXIX (1). »

(Signé de la main du roi) Sigismundus rex.

Soiron (Mathieu-Jacques), — architecte, à Maestricht, fut, en 1776, chargé de faire subir aux bâtiments de l'abbaye de Thorn, différentes modifications; mais on cessa bientôt de l'employer, peu satisfait que l'on fut de ses travaux et de sa manière d'agir : ce renvoi fit naître un procès qui ne se termina qu'en 1780 (2).

Dukers (François), — architecte de la cour épiscopale de Liége, passa un contrat, le 1er octobre 1781, avec la princesse Cunégonde de Saxe, abbesse de Thorn, pour la construction d'un nouveau quartier à bâtir dans ce monastère, déjà si vaste qu'on le surnommait le palais abbatial de Thorn, et ce pour la somme de 28,000 florins de Hollande. Les travaux ne furent commencés qu'en 1783. La même année, Dukers fut envoyé par la princesse pour visiter les bâtiments abbatiaux d'Essen et de Borbeck, dont elle avait aussi la direction. Il resta depuis lors l'architecte du noble chapitre, qui l'employait encore en 1788. Dans une lettre qui lui fut écrite, le 13 mai 1784, la princesse étant alors au château de Kerlich, on lit qu'elle « n'aime pas beau- » coup des peintures médiocres, ainsi qu'il n'y a point de » question de placer les tableaux » que Dukers avait apportés de Paris. Elle fit faire beaucoup de changement-

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.
(2) Archives de l'abbaye de Thorn, *ibidem*.

au palais, non-seulement à ses appartements mais à ceux de l'évêque de Liége, les enrichit d'objets d'art, ordonna de renouveler en marbre le pavement de l'église, etc. (1).

---

§ 42. *Copistes* (2) *et éditeurs de musique. — Musiciens.*

Sommaire : Wautier Vranckenzone. — Martin Bourgeois. — Pierre Alamire ou Van den Hove. — Missels divers. — Tielman Susato. — Benoît d'Appenzell. — Compositeurs belges du XVe et du XVIe siècle.

Vranckenzone (Wautier), — maître de chant de la chapelle de la cour de Philippe le Bon, à La Haye. Il reçut, en 1465 ou 1466, 15 florins du Rhin à compte du salaire qui lui était dû pour avoir écrit, noté et relié certain livre de chant à l'usage de cette chapelle.

« Wouter Vranckenzone, sangmeester van der capelle binnen Myns genadigs Heeren hove, in den Hage, in mynderinge van zyn sallaris ende aerbeytsloon van gescreven, genoteert ende gestoffeert te hebben zekere discant boucken tot behoef van Myns genadichs Heeren capelle, binnen den hove voirscreve : xv Rynsgulden (3). »

Bourgeois (Martin), — prêtre, chapelain des maîtres d'hôtel de Marguerite d'Autriche, travaillait en 1501 à l'achèvement d'un magnifique missel pour le lutrin, orné de riches enluminures, que Philippe le Beau voulait offrir à son père.

« Je Martin Bourgeois, prestre, chapellain des maistres d'ostel de madame l'archiduchesse d'Autriche, ducesse de Bourgogne, etc., confesse avoir receu de Simon Longin, etc., la somme de xlvj livres xvj solz, de xl gros, qu'il m'a baillé en prest, tant sur l'estoffe et velin comme sur l'escripture, illuminaire d'or et lyure d'un riche libre de messes en discant, que monseigneur l'archiduc m'a despiéça ordonné faire pour envoyer en don de par lui

(1) Archives de l'abbaye de Thorn, citées.
(2) *Voy.* aussi Jean Van der Moerten, au § 15.
(3) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 24 mai 1465 au 23 mai 1466, fo lxxxiij ro, aux Archives du royaume, à La Haye.

au roy son père, et en oultre et par-dessus vj livres que par autre quittance j'ai receu en prest à ladicte cause, etc. Le xxviij[e] jour de juing l'an mil cincq cent et ung (1). »

Alamire (Pierre), — dont le véritable nom est Van den Hove, nous apparaît d'abord comme « escripvain des livres » de la chambre domestique de l'archiduc Charles, » en 1511. Il avait un talent véritable et tout particulier pour écrire la musique, et il fut employé à ce travail pendant de longues années. A la date que nous venons de citer, il avait terminé deux gros volumes en parchemin « plains « de messes de musique » que l'empereur Maximilien lui avait fait exécuter, et dont l'un fut gardé pour l'usage de la chapelle du palais de Bruxelles, et l'autre donné à Marguerite d'Autriche, sa fille, pour son cadeau de nouvel an. En 1517, l'artiste — on ne peut refuser cette qualification à Pierre Alamire — touchait 9 livres, de 40 gros, de gages annuels (2). Il figure dans l'état de maison de Charles-Quint, au traitement de 4 sous de Flandre par jour, comme garde des livres de la chapelle de l'empereur (3). En 1523, on lui paie 200 livres pour plusieurs livres de chant destinés à cette chapelle, et il reçoit pareille somme, en 1525, pour un autre « grand livre de musique » remis à Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, chargé de l'emporter en Espagne, où Charles-Quint se trouvait alors. Disons en passant que ce seigneur avait la mission, à la même époque, d'engager aux Pays-Bas « aucuns chantres et » les envoyer en Espaigne » (4). Marguerite d'Autriche em-

(1) Acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Volume intitulé : *Maison des Souverains*, t. II, p. 21, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(4) Volume intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. I[er] (1520-1530), f° v[c] xvj v°, dans les archives de l'audience, *ibidem*.

ployа aussi Alamire, notamment en 1529. La reine Marie de Hongrie lui assura sur ses propres revenus, par lettres patentes du 9 mars 1534 (n. st.), et jusqu'à ce que l'empereur y eût pourvu, une pension journalière de 4 sous pendant tout le cours de son existence, et dont la moitié, après sa mort, devait être payée à sa veuve.

La Bibliothèque publique de Malines possède un superbe volume, grand in-folio, avec la notation musicale, orné de miniatures de la plus belle exécution, et dont nous ne désespérons point de découvrir un jour le peintre. Ce manuscrit fut la propriété de Marguerite d'Autriche, et d'après quelques observations que nous avons faites en l'examinant attentivement, il semble être le livre que son père Maximilien lui donna en 1511. Cette supposition ne fût-elle pas vraie, nous n'hésiterions pas encore à l'attribuer à Pierre Alamire. L'œuvre qui y est transcrite est de Pierre de la Rue, dont le nom se lit sur un des derniers feuillets. C'est l'estimable M. Van Dooren, archiviste communal de Malines, qui nous a communiqué ce joyau d'une valeur inappréciable.

M. Léon de Burbure, aujourd'hui administrateur de l'académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, qui a classé avec un zèle et un soin au-dessus de tout éloge les archives si riches de l'église cathédrale de cette ville, et qui de plus en a fait le dépouillement au point de vue des arts, nous a dit avoir rencontré le nom d'Alamire dans les comptes, à propos de livres de chant qu'il écrivit à l'usage du chapitre.

« A Pierre Alamire, escripvain des livres de la chambre domestique de Monseigneur, la somme de xx libvres, sur et entantmoins de la somme de vij^{xx} libvres que Messeigneurs lui ont ordonné prendre et avoir d'eulx, tant pour ses paincs et sallaires d'avoir escript et fait, par ordre de monseigneur l'empereur, ij gros livres de parchemin, plains de messes de musicque, dont

ledict seigneur en a eu ung, et l'autre il l'a donné à madame de Savoye, sa fille, pour son nouvel an (1). »

« A Pierre Alamire, pour pluiseurs livres qu'il a faiz et livrez pour envoyer à l'empereur pour sa chapelle, par lettres du xve d'avril (xv^c) xxiij : ij^c libvres.

» A lui, pour ung autre grand livre de musicque, délivré au seigneur de Courrières, pour le porter en Espaigne : ij^c libvres.

» A lui, pour autres livres pour la chapelle de Madame, en l'an (xv^c) xxix : xx libvres (2). »

« Secrétaire, nous vous ordonnons despeschier noz lettres patentes de pention de iiij solz, de ij gros, monnoye de Flandres le sol, au prouffit de Pierre Van den Hove, dit Alamire, que luy avons ordonné et accordé prendre et avoir de nous par chascun jour, jusques ad ce qu'il sera par nostre moyen pourveu de semblable pention de l'empereur mon seigneur et frère, dont il n'est pourveu avant son trespas; voulons que ladicte pention soit diminuée et restraincte à ij solz, au prouffit de sa femme, aussi sa vye durant, de laquelle pention voullons qu'ilz soyent payez par les mains de nostre penninckmaistre de trois mois en trois mois, par égalle portion, ladicte pention à commenchier à compter et avoir cours du premier jour de janvier dernier passé. Fait soubz nostre nom, le ixe jour de mars xv^c xxxiij. (Signé) Marie (3). »

Susato (Tielman), — est le nom d'un éditeur de musique qui vivait à Anvers de 1542 à 1556, et qui adressa, en 1549, au conseil privé une requête tendant à obtenir un octroi pour un recueil de vingt-neuf chansons amoureuses notées pour quatre instruments, et dues à la composition de Thomas Créquillon, Jean Clément et autres maîtres de même mérite et nés probablement comme eux dans les Pays-Bas (4). Cette supplique, la voici :

« A l'empereur remonstre en toutte humilité vostre très-humble subgect

(1) Registre n° F. 198 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. Ier, *loc. cit.*

(3) Papiers divers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.

(4) *Voy.* Fétis, *Biographie universelle des musiciens.*

Tilman Susato, imprimeur de musicque, résident en vostre ville d'Anvers, comment, dois le mois de septembre dernier, il ait faict préparations pour imprimer vingt et neuf chansons amoureuses à quattre parties, propres à tous instrumens musicaulx, avec deux prières et oraisons qui se peulent chanter devant et après le repas, nouvellement composées tant par maistre Thomas Crecquillon, maistre Ja. Clemens non papa, que par aultres bons musiciens, desquelles chansons et oraisons les motz sont icy attachez; et pour ce qu'il les désire mectre en lumière, supplie très-humblement que à Vostre Majesté plaise luy octroyer privilége de ce povoir faire, et afin qu'il se puist récompenser des despences pour ce soubstenues, plaise à Vostredicte Majesté luy octroyer d'adventaige deffenses bien expresses contre tous aultres imprimeurs de par-deça, de non imprimer les mesmes pièces par l'espace de six ans, et fera icelle Vostre Majesté bonne œvre. »

Le conseil privé envoya cette requête, le 19 novembre 1549, à l'avis de Benoît d'Appenzell, maître de chapelle de Marie de Hongrie, que M. Fétis affirme avoir été un des grands compositeurs de son temps (1), et qui fit écrire en marge les réflexions suivantes, sous lesquelles il apposa sa signature :

« Benedictus Appezelde, maistre de la chapelle de la royne régente, aïant veu ceste requeste, ensemble l'ordonnance sur ce mise, et obéyssant à icelle, dit bien avoir veu, oy et aussy autreffois chanté les chanchons musicalles y mentionnées que luy semblent bonnes, comme faictes et composées par bons maistres, et qu'il n'y véoit ou ne cognoit chose èsdictes chanchons que par raison pourroit empescher la publication et impression d'icelles, et qu'il n'y a que honnesteté; par quoy luy semble pour son simple advis (en parlant à correction) que la Majesté impériale pour la commodité publicque porroit bien accorder au suppliant ce que requiert par sadicte supplication, le remectant néanmoins au noble plaisir de Sadicte Majesté. Fait à Bruxelles, ce xxe jour du mois de novembre 1549.

» Benedictus. »

En conséquence, le conseil apostilla favorablement la

(1) Cet écrivain dit qu'on le surnommait l'*Appezelien*, parce qu'il était né à Appenzell, en Suisse. On l'appelle *Benedictus Appezelders*, dans les comptes des dépenses de Marie, reine douairière de Hongrie, où il figure comme maître des enfants de la chapelle (*Voy.* Gachard, *Rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille;* p. 41).

demande de Susato, et fit dépêcher le lendemain les lettres patentes d'octroi, lui permettant d'imprimer lesdites chansons et de pouvoir seul les débiter pendant dix années consécutives (1).

M. Éd. Fétis a eu l'extrême obligeance de demander au savant directeur du conservatoire royal de Bruxelles, son père, des renseignements plus complets sur Tielman Susato. Voici la note qu'il nous a remise :

« Tylman Susato, compositeur et imprimeur de musique, fut vraisemblablement le successeur d'un autre imprimeur nommé Guillielmus Vissenacus, qui n'est connu que par un seul ouvrage, publié à Anvers, en 1542, petit in-4° obl., et intitulé : *Quatuor vocum musicæ modulationes numero XXVI, ex optimis autoribus diligenter selectæ prorsus novæ, atque typis hactenus non excusæ.* On y trouve des motets de Susato.

» Le premier ouvrage imprimé par ce dernier, date de 1543, et a pour titre : *Premier livre des chançons à quatre parties auquel sont contenues trente et une nouvelles chançons convenables tout à la fois comme aux instrumentz, imprimées par Thielman Susato, imprimeur et correcteur de musicque.* Petit in-4° obl. Le treizième livre porte le millésime de 1560. Ensuite Susato fit successivement paraître, en 1546 et 1547, quatre livres ou recueils de motets de divers auteurs à quatre parties, sous le titre de *Cantiones sacræ quas vulgo moteta vocant;* — de 1545 à 1558, des *Madrigali et Canzoni Francesi a cinque voci*, en cinq livres; — de 1553 à 1559, seize livres d'*Ecclesiasticarum cantionum*, à quatre, cinq et six voix; — enfin de 1554 à 1556, ses *Evangelia dominicorum et festorum dierum musicis numeris comprehensa,* recueil grand in-4°, qui contient 272 compositions de soixante-quinze maîtres, à plusieurs voix.

(1) Liasses du conseil privé, aux Archives du royaume.

» On trouve des ouvrages imprimés à Anvers, en 1564, par Jacques Susato, fils de Thielman, ce qui semble indiquer qu'il mourut entre 1560 et cette date. »

La Bibibliothèque royale possède un volume imprimé chez Susato, et contenant les dix premiers livres des chansons qu'il publia dans les années 1543 et suivantes. Il s'y trouve un assez grand nombre de pièces composées par l'éditeur même; en voici le relevé avec les titres qu'elles portent :

1er livre : Si ton amour.
Plus ne beuvray.
Langeur hellas.
Si tu te plains.
D'argent me plains.
Si de présent peine i'endure.
Pour estre aymé.
Ne luy monstrant.

2e livre : De mon malheur.
Ma maistresse ma bonne amye.
Amour a tort.

4e livre : Coingié m'avez donné.
Pleusist à Dieu.
N'avez point veu.

6e livre : Contre raison vous m'estes.
Congié ie prens.
Dame liesse.
Pour ung plaisir.
Si de présent.

La Bibliothèque royale est encore riche d'un autre volume (1) édité par Tielman Susato, en 1556, in-4°, qui est intitulé : *Souter Liedekens I. Het vierde musyck boexken mit dry parthien, waer inne begrepen syn die ierste XLI psalmen van David, gecomponeert by Jacobus Clemens non papa*, etc. D'après une note de Willems, consignée sur l'exemplaire que nous avons vu, la première édition de cet ouvrage a paru à Anvers chez Simon Cock, avec la même notation musicale, sauf quelques petits changements, dit-il.

Le recueil des chansons dont nous parlons, outre celles de Susato, renferme des pièces mises en musique par trente-cinq auteurs différents, dont voici la liste :

Thomas Criquillon, Josquin Baston, Cor. Canis, Louis

(1) N° 23871 du fonds Van Hulthem.

Piéton, Jean Lupi, Rocourt, Jean de Hollande, Rogier (Pathie?), Pierre de Manchicourt, Jean Gallus ou le Cocq, Nicolas Gombert, Sandrin, Payen, Pierre Lescornet, Philippe de Vuildre, Goddart, An. Barbe (1), Pierre Certon, Adrien Vuillart, Gerardus, Glaudin, Benedictus, Larchier, Josquin de Près, Jo. Richefort, Clement Iannequin, Philippe Verdelot, Noël Baulduyn, Jo. Courtois, Io. Mouton, Jérôme Vinders, Jo. le Brung, Damien Havericq, Clément non Papa, Cyprien de Rore.

Nous avons respecté l'orthographe de ces noms, dont plusieurs sont aujourd'hui devenus populaires. Adr. Willaert, Créquillon, J. de Près, etc., ont leur biographie dans l'ouvrage de M. Fétis; mais le nombre de ceux sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement, est plus grand encore, et c'est dans le but de les signaler à l'attention des personnes qui s'occupent de recherches historiques et bibliographiques que nous les avons recueillis et consignés ici.

Quelques-uns de ces musiciens sont aussi cités dans l'inventaire de la mortuaire de la reine Marie de Hongrie, dressé en 1558 (2). On y lit que cette princesse possédait

(1) Ce musicien est très-probablement un Belge, un Anversois peut-être, car voici un extrait d'une chanson qu'il a mise en musique :

« Ung capitaine cuidoit aveucque ses paillars surprendre la ville d'honneur
D'Anvers, mais à son deshonneur
Se retira comme une escoufle;
Iustement monstrant avoir peur;
On ne prent point tel chat sans mouffle.

» En France emmenit ses larrons en ses faicts villains, parvers;
I'ay pillet à tors et travers;
J'ay passé Walhem, aussi Douffle,
Mais i'ay failli à prendre Anvers :
On ne prent point tel chat sans mouffle. »

(2) Mr Gachard nous a communiqué les parties de cet inventaire qu'il a fait copier aux Archives de Simancas : c'est de là que nous avons extrait la liste des tableaux que possédait à sa mort l'illustre gouvernante des Pays-Bas (*Voy.* la *Revue universelle des Arts*, t. III).

en grand nombre des œuvres de Thomas Créquillon, Nicolas Gombert, Jean Mouton, Pierre de la Rue, Oreguen, Justruin, Hubillart (Willaert?), Jusquin (de Près?), Antoine Hevint, Alejandro ou Alexandre, Alimanis, Agricola et Manchicourt (1).

---

§ 43. *Enlumineurs.*

Sommaire : Robert de Valenciennes. — Antiphonaires du chapitre Sainte-Waudru, à Mons. — Pierre Bosch. — Cartes des rivières du Brabant. — Jean Van der Wyck ou Van Battel. — Manuscrits de l'ordre de la Toison d'or.

Robert de Valenciennes, — est le nom d'un enlumineur qui travaillait en 1342 à des antiphonaires pour le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

« A maistre Robert de Valenchiennes, pour Jehan de Hautrage, le lundi après le Saint-Mahiu, pour partie de l'enluminure des anthiffoniers : xxviij liv. iij s. (2). »

Bosch (Pierre), — enlumineur, reçut en 1504 ou 1505, une somme de 14 livres, pour avoir tracé sur un rouleau le cours des rivières du Brabant, par ordre de la chambre des comptes.

« Pieteren Bosch, geheeten den verlichtere, die somme van xviij l., voor eene rolle inhoudende den loep van den rieveren van der Honten ende van den Schelt, met oic den palen ende hunten van den rieveren van Brabant, dewelcke de heeren ende meesteren van der cameren van den rekenningen hadden doen maken ende aen hem verdinght, ter conservacien van den rechte ons heeren des conincs als hertoge van Brabant in de voirschreven rieveren; welcke rolle geleyt is in de tresorie van Brabant (3). »

(1) *Voy.*, pour plusieurs de ces noms, Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

(2) Compte général du chapitre de Sainte-Waudru, aux Archives de l'État, à Mons. Cette note m'a été communiquée par notre ami, Mr L. Devillers.

(3) Registre no 25178, 10o, fo xxiij vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Van der Wyck ou Van Battel (Jean) (1), — était un peintre décorateur de Malines, dont la spécialité consistait à peindre des écussons de toute dimension. Il orna des manuscrits; c'est à ce titre que nous le classons parmi les enlumineurs. Pendant toute la première moitié du XVI[e] siècle, il eut avec un autre peintre du même genre, nommé Jean Van Lathem, le monopole de tous les travaux de décoration ordonnés aux frais de la cour. Jean Van Battel finit par obtenir le titre de peintre de Charles-Quint en 1549 ou 1550. La première mention que nous avons trouvé de lui remonte à 1504, à propos de la décoration de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, lors du service qui fut célébré en mémoire d'Isabelle, reine de Castille et d'Aragon, belle-mère de l'archiduc Philippe le Beau. Il fait des travaux semblables en 1509, dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à l'occasion du service célébré pour Henri VII, roi d'Angleterre; à l'église Saint-Pierre, à Malines, en 1520, pour les obsèques de l'empereur Maximilien, et en 1527, pour celles du duc de Bourbon, tué au siége de Rome. En 1509, il est encore payé pour avoir « accoustré et painct » les armes de Monseigneur (l'archiduc Charles) et d'autres » plaisantes paintures ung chariot pour mesdames, ses » seurs, pour aller jouer dessus à leur plaisir et passe-» temps » (2). C'est lui qui dessina le patron du sceau et du contre-sceau gravés (3), en 1516, par Jean Van den Perre, orfévre de Bruxelles, pour le roi Charles (4); il reçut de ce chef 6 livres.

Les œuvres les plus importantes de Jean Van Battel,

(1) Des quittances de ce peintre portent *Jean Van der Wyck*, et d'autres *Van der Wyckt, alias Battel.*

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances.

(3) Ils ont été publiés par Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 159.

(4) Alex. Pinchart, *Recherches sur la biographie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies*, t. 1er, p. 442.

celles surtout qui méritent d'être consignées ici, sont deux grands livres en parchemin de l'ordre de la Toison d'or, qu'il orna de figures et d'écussons. Le premier lui fut commandé en 1535 et le second en 1549. Il travailla plusieurs années à ce dernier, qui surpassait de beaucoup l'autre en richesse d'exécution. Une somme de 85 livres 16 sous de Flandre lui fut payée en 1535; le volume, commencé en 1549, coûta plus de 1,000 livres. Ce fut un peintre de Valenciennes qui peignit « au vif les cincq représentations » des princes, » c'est-à-dire Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint. Van Battel fut l'auteur des armoiries et d'autres détails.

« Je Jehan Van Batel, paintre, demourant à Malines, confesse avoir receu de maistre Philippe Haneton, la somme de vj livres de Flandres, quē m'estoit deue pour, par ordonnance de messeigneurs des finances, avoir fait aucuns patrons des sceaulx du roy. Le ixe jour de juing l'an xvc seize (2). »

« Je Jehan Van Battele, paintre, demourant à Malines, confesse avoir receu la somme de lxxvj livres iiij solz, de xl gros, qui deue m'estoit pour les parties de mon mestier faictes pour l'obsèque que le roy a nagaires fait faire en l'église Sainte-Goule, en sa ville de Bruxelles, pour feue la royne d'Espaigne, oultres et par-dessus autres parties de painctures faictes par maistre Jaques Van Lathem, paintre du roy. Premièrement pour iijc grans blasons aux armes de ladicte feue royne de Castille, lx blasons aux armes de Castille, de Léon et de Grenade, de chascun pays à part, qui ont esté attachez tout à l'entour de la chapelle réale, et dessus la représentation de ladicte feue royne, et pour deux patrons de ladicte chapelle réale et pluisieurs autres patrons des armes, telles que le roy les porte présentement et des armes qu'il a nouvellement prinses, lesquelles il a envoyées aux roys des Romains et d'Arragon, etc. Le xxije jour de janvier l'an mil cincq cens et quatre (2). »

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances; *ibidem.* — Registre nº F. 191 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

« A Jean Van der Wyck, *alias* Battele, painctre, à Malines, la somme de iiij^{xx}v livres xvj solz, pour ung grant livre de parchemin, où estoient les figures du prince fondateur et des chefz de l'ordre de la Thoison d'or du commenchement qu'il avoit esté nommé et institué, jusques au viij^{e} de mars 1555, et ung grant escuschon devant chascun chief, armoyé de leurs armes en volume d'or et d'argent, que estoient cincq personnaiges et figures, et cincq grandz escuschons, assavoir : le bon duc Phelippe de Bourgoingne, le duc Charles, l'empereur Maximilian, le roy don Phelippe de Castille et l'empereur Charles; *item*, pour ciiij^{xx}iij escuschons, armoïés des armes, aussi faictes d'or et d'argent, de tous les chevaliers et confrères dudict ordre, qui avoient esté du commenchement dudict ordre à la compaignie d'icellui ordre, selon l'élection qui en avoit esté faicte aux chappitres tenus jusques audict viij^{e} de mars 1555 (1). »

« Je Jehan Van Battel, painctre, demourant à Malines, confesse avoir receu la somme de ij^{c} livres, sur ce qu'il me pourra estre deu à cause d'ung nouveau livre de l'ordre de la Thoison d'or, avecq la représentation des cincq chiefz dudict ordre, ensamble de leurs armes et des aultres chevaliers dudict ordre, le tout illuminé d'or et d'autre estoffe, que le sieur de Nyeuwerue par charge de l'empereur m'a faict faire. Le xxj^{e} jour de mars xv^{c} quarante-neuf (2). »

« Je Jehan Battele, painctre de l'empereur, confesse avoir receu la somme de ij^{c} lib. de lx gros de Flandre, à bon compte, sur ce qu'il me pourra estre deu tant à cause de l'escripture du livre de la Thoison d'or, que par charge de l'empereur je fay présentement que pour la fachon et illuminacion d'iccelluy livre, et ce oultre la somme de iij^{c} l livres par moy recuz pour la mesme cause. Le xxj^{e} jour de juillet xv^{c} cincquante (3). »

« A Jehan Van Battele, painctre de l'empereur, iiij^{c} livres pour la parpaye de son sallaire d'avoir faict certain livre de l'ordre de la Thoison d'or, avecq les blasons, personnages, escriptures et tout autre ouvrages en deppendant, et ce oultre et par-dessus autres sommes païez ou comptes précédents, et l livres païez à certain painctre de Valenchiennes, pour avoir faict au vif les cincq représentations des princes (4). »

(1) Registre n° F. 220 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2 et 3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume; — Registre n° F. 230 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 231 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

§ 44. *Sculpteurs et sculptures.*

Sommaire : Josse, de La Haye. — Eustache de Cupere. — Géry ou Gérard, de Delft. — Jean Van der Goes, peintre. — Pasquier Borreman. — Jean Tons, peintre. — Sculptures à l'église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. — David Ameldonck. — Mausolées de Jean II, de Philibert de Chalon et de René de Nassau, princes d'Orange. — Conrad Meyt. — Ligier Richier. — Gysken? Van der Burch. — Bernard Janssen. — Nicolas Stone. — Tombeau de Marcel Bax, à Berg-op-Zoom. — Jean Cardon. — Stalles de l'église de l'abbaye d'Afflighem. — Michel Mostaert. — Marc de Vos. — Jean Van Delen. — Sculptures de la maison des Merciers, dite *le Renard,* à Bruxelles. — Jean Elsoecht. — Charles Elshoëct. — Métiers des sculpteurs et des peintres, à Lille. — Séraphin-Joseph Dutoit.

Josse (*Jorys*), — sculpteur, fut chargé, en 1440, pour compléter la série des statues des comtes et comtesses de Hollande qui ornait la chapelle du palais de La Haye, de l'exécution de celle de Jacqueline de Bavière.

« In 't jaer van xiiij^c xl, betaelt Jorys, beeldesnyder, voir eene vorme van enen wive te snyden na onser genediger vrouwen zaliger gedachten, ende in der capellen in den Hage by den anderen graven ende gravynen deser landen van Hollant staen soude : ij scilde, ende van te stofferen v 1/2 scilt (1). »

De Cupere (Jean et Eustache), — père et fils, sculpteurs ou tailleurs d'images (*beeldesnydere*), à Bruxelles. Le premier était déjà mort à la date du 17 octobre 1434, ainsi que le prouve un acte de constitution de cens au profit de la confrérie de Saint-Éloi, dans la même ville, faite par Gertrude, fille, — y est-il dit, — de Jean de Cupere et de Marguerite Sletters. Eustache vivait encore en 1445 (2).

Géry ou Gérard (*Geryt*), sculpteur, à Delft, livra pour le compte de Philippe le Bon, en 1451, une image de la sainte Vierge en bois, qui fut revêtue d'or et d'azur par un pein-

(1) Compte des exécuteurs du testament de Jacqueline de Bavière de 1444, aux Archives du royaume, à La Haye. Cette note m'a été communiquée par Mr Bakhuizen van den Brink, archiviste général.

(2) Archives des hospices civils de Bruxelles.

tre nommé Jean Van der Goes. Cette statue était, paraît-il, destinée à la chapelle du palais de La Haye.

« Geryt, de beeldesnyder van Delf, van een nyeu beelde van Onser Vrouwen gesneden ende gemaict te hebben van houte, hem dairaf gegeven mids dat hy leverde in den Hage, alsoot an hem verdynct was, in een somme van v postulaten gulden, tot xxviij s. gr.

» Jan Van der Goes, scilder, van 't voirschreven Onser Vrouwen beelde metten tabernacle dairtoe behoorende gestoffeert te hebben van goude ende van azyre : xvij s. vj d. gr. (1). »

Ameldonck (David), — sculpteur (*beeltsnyder*), est cité comme ayant obtenu le droit de bourgeoisie à Anvers en 1527 ou 1528 (2).

Borreman (Pasquier) — et Tons (Jean), — travaillaient tous deux à la décoration des autels de l'église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles, en 1529 et 1530. Le premier était scupteur et le second peintre. Pasquier Borreman est peut-être le fils de Jean Borreman qui fit, en 1509, les modèles en bois de plusieurs statues destinées à être coulées en cuivre pour l'ornementation de la cour des Bailles du palais de Bruxelles (3).

« Betaelt Paesschiere Borreman, beeldesnydere, van den Heyligen-Sacraments huyse by hem in der kercken gemaect, de somme van lx Rinsguldenen. »

« Betaelt Janne Tons, schildere, van eender outaer-taeffelen, metten beelden daerinne staende te stofferene Onser-Liever-Vrouwen ende den ingel Gabriel, met noch twee cleyne beelden, in den hoogen choer, te stofferene : x liv. xv s. gr.

(1) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 8 février 1451 (n. st.) au 24 mai suivant, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Registre nº 4980, 3º, fº xxiij rº de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 322.

» Denselven, betaelt van Sinte-Annen tafele te stofferene : v s. gr. (1). »

« Betaelt Paesschiere Borreman, tot behoef van der outaer-taeffelen van Sinte-Pauwels outaer, etc. (2). »

Mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange. — Nous avons parlé de ces monuments au § 19 : nous aurions pu ajouter qu'ils sont l'œuvre du célèbre sculpteur Conrad Meyt, le même qui exécuta les tombeaux de l'église de Brou, à Bourg, en Bresse : il y travaillait en 1532.

« A Lons-le-Saulnier, par ordonnance du conte de Lalaing, à maistre Conrrart et ses serviteurs, tailleurs d'ymaiges, qui monstrèrent audict seigneur et sa compaignie pluiseurs belles pièces d'ymaigeries en pierre, faictes pour la sépulture de feu le prince d'Orenges, à cuy Dieu face paix : xxvij solz (3). »

Le tombeau de René de Nassau, auquel échut la principauté d'Orange après la mort de Philibert de Châlon, fut élevé dans l'église de Saint-Maxe, à Bar-le-Duc : c'est un chef-d'œuvre de sculpture fait par Ligier Richier (4).

Van der Burch (*Gysken?*), — sculpteur, eut différents démêlés avec la justice. Dans une lettre du 10 mars 1548 (n. st.), l'écoutète d'Amsterdam donne son signalement, dit qu'il est âgé de quarante à cinquante ans, et qu'il a été marqué d'un fer rouge sur la main à Londres, pour avoir embrassé le luthéranisme (*lutersten secte*). Il s'était alors réfugié en Hollande, parce qu'il était poursuivi comme faux-monnayeur (5).

(1) Compte de l'hôpital Saint-Pierre de 1529-1530, f° xxiij v°, aux Archives des hospices civils de Bruxelles.

(2) Compte de l'hôpital Saint-Pierre de 1530-1531, f° xij v°, *ibidem*.

(3) Registre n° 1833 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 445.

(5) *Négociations d'Angleterre*, t. II, aux Archives du royaume.

Janssen (Bernard). — Les pièces suivantes nous apprennent que ce sculpteur habitait Londres en 1617, et qu'il était venu à Berg-op-Zoom au mois d'août de cette année; il y avait été mandé par Anne-Marie Berck, alors femme de David Balfoure, chevalier, capitaine d'un compagnie de piétons au service des Provinces-Unies, pour traiter de l'exécution d'un monument en marbre, avec statue, en l'honneur de Marcel Bax (1), premier mari de cette dame, qui avait été gouverneur de Berg-op-Zoom. Le prix convenu fut 2,000 florins carolus. La plupart des pièces qui devaient servir à ce monument se trouvaient prêtes dans l'atelier de l'artiste au mois de mai 1619, selon le témoignage de Mathieu Benedictus, tailleur de pierres, un de ses compatriotes qui avait à cette époque quitté la Hollande pour aller travailler à Londres. Après quelques contestations que Bernard Janssen eut avec le célèbre sculpteur anglais du nom de Nicolas Stone (2), à propos d'une des pierres du tombeau, le tout fut embarqué pour Berg-op-Zoom, dans les premiers mois de l'année 1620. Une fois le monument dans l'église, l'artiste réclama le prix de son œuvre; mais il éprouva à cette occasion de grandes difficul-

(1) Il a été publié sur ce seigneur en 1615, chez Isaac Schilders, à Breda, un petit volume in-4°, avec titré gravé, qui est très-rare et dont un bel exemplaire se trouve dans la bibliothèque de Mr Prosper Cuypers-Van Velthoven; en voici le titre : *Historisch-verhael inhoudende sekere notabele exploiten van oorloge in Nederlanden, sedert het oprechten van de Companien der heeren Gouverneurs ende Ritmeesteren van Paulus ende Marcelis Bax, beschreven door Iacobum Baselium.*

(2) Stone apprit la sculpture dans les Pays-Bas, et fut élève de Henri De Keyser, l'auteur du mausolée de Guillaume le Taciturne, à Delft. L'artiste anglais naquit en 1586 à Woodbury, près d'Exeter, et devint sculpteur et premier architecte du roi Charles Ier. Il mourut à Londres en 1647 (*Anecdotes of painting in England, collected by George* Vertue, *and published by Horace* Walpole; Londres, 1772, t. II, p. 40). Nous sommes très-porté à croire que Bernard Janssen eut également De Keyser pour maître, car c'était alors le seul sculpteur en renom dans les Provinces-Unies.

tés. Anne-Marie Berck avait convolé en troisièmes noces avec le capitaine Guillaume de Livin, dit Famars.

L'église de Berg-op-Zoom fut en partie détruite lors du bombardement de cette ville, en 1622, par l'armée du prince Maurice de Nassau; le bombardement de 1745 en acheva la destruction.

On trouve quelques détails sur ce sculpteur dans l'ouvrage intitulé : *Anecdotes of painting in England* (1). Il y est cité comme architecte et auteur du tombeau de Sutton, fondateur de la chartreuse, et des plans des châteaux de Northumberland et d'Audley-inn près de Walden, dans le comté d'Essex.

1. « Compareerde voor my, Jan Van Wesel, notaris openbaer, etc., mette getuygen naergenoempt, Matthys Benedictus, steenhouder van synen style, ende heeft ten versuecke aen hem gedaen by mr Bernard Janssen, beeltsnyder, woonende binnen der stadt Londen, in Engelant, vercleert, getuycht ende geattesteert, gelyck, etc., midts desen op zyne vromicheyt in plaetsse van solemnelen eede, die hy (des noot ende daertoe versocht zynde) presenteert te doene, waerachtich te zyne dat hy comparant, in mayo 1619, uyt Hollant is vertrocken naer Londen voorschreven, omme aldaer syn ambacht te exerceren, ende desen volgende commende by den voorschreven mr Bernard Janssen, heeft voor denselven mr Bernard gevrocht, ter welcker tyt hy comparant gesien heeft dat alle het werck dienende totte sepulture van zaliger mynheer d'heere Marcelis Bax, in zynen leven gouverneur deser stadt Bergen, al gereet ende geprepareert was, uytgesundert dat daerane noch gebrack den toetsteen, daer het beelt oppe moest liggen, ende de taeffels aff moesten gemaeckt worden, welcken steen alsdoen was liggende in bewaeringe, ende te woonplaetsse van Niclaes Stoon, mede beeltsnyder tot Londen voorschreven, daeromme tussen denselven Stoon ende den voorschreven mr Bernard Janssen eenigen tyt lanck questie ende geschil is geweest, sulx dat den voorschreven mr Janssen metten rechte den voorschreven toetsteen opten xixen augusti ao 1619 voorschreven, naer den ouden styl, van de plaetsse van den voorschreven Niclaes Stoon heeft gehaelt. Vercleert voorders hy comparant dat nyettegenstaende den voorschreven toetsteen, den

(1) Édition citée, t. II, p. 56.

voorschreven mr Bernaerd Janssen metten rechte toegewesen was, den voorschreven Niclaes Stoon echterwel weygeringe heeft gemaeckt, omme den steen te laten volgen, ende dat soo wanneer men den voorschreven steen soude halen, den voorschreven mr Janssen groote moeyte ende arbeyt heeft moeten doen, met negen mannen, omme den toetsteen van de plaetsse van den voornoemden Niclaes Stoon te lichten met groot perickel, in sulcker vueghen dat by soo verre een man hadde gestruyckt dat alle de mannen naer apparentie onder den steen souden gebleven hebben, door dyen den voorschreven toetsteen rontsomme was beset met andere steenen den voornoemden Stoon aencommende, dewelcke nyet en mochten verleght oft aengeroert wordden. Voor redene van wetentheyt vercleert hy comparant dat hy als knecht werckende by den voorschreven mr Bernard Janssen, den voorschreven toetsteen mee heeft helpen halen, ende daeraene heeft gevrocht, oock daernaer de materialen ende wercken van de voorschreve sepulture binnen deser stadt gebracht, sulx dat hem 't gene voorschreve genouchsaem is bekent, sonder argelist. Actum ixen juny 1620. »

2. « Compareerde voor my Jan Van Wesel, openbaer notaris, etc., mette getuygen naegenoempt, mr Bernard Janssen, beeltsnyder van synen style, woonende binnen der stadt Londen, in Engelant, vercleerende ende te kennen gevende dat hy comparant aengenomen hebbende van mevrouwe Anna-Maria Berck, weduwe van saliger mynheer d'heere Marcelis Bax, in synen leven gouverneur deser stadt ende fortten van Berghen, te maecken ende stellen eene sepulture in der kercken alhier, ter memorie van den voorschreven heer gouverneur Bax, voor de somme van twee duysent carolus gulden, volgende den bescheede ende accorde daeraff zynde deselve sepulture alnu by de drye weken geleden heeft voltrokken, ten vollen gamaeckt, ende in der kercke alhier gestelt, tot welcken eynde hy al voor Paesschen voorleden binnen deser stad is geweest, dan alsoo hy comparant tsedert het voltrecken van 't voorschreve wercke syne betalinge tot verscheyden reysen versocht hebbende aen jonckeere Guillelme de Levin, dict Famars, capiteyn, jegenwoordich gealieert zynde mette voorschreve mevrouwe Anna-Maria Berck, tot noch toe, deselve betalinge niet heeft connen becommen, ende oversulx alhier tot zynen grooten ende merckelycken coste, schade ende interest, moeten vaceren, sonder dat hy comparant syne reyse naer Londen (daer syne seer nootelycke affairen gelegen zyn) heeft connen voorderen, daertoe den wint ende gelegentheyt middelertyt zeer wel heeft gedient, ende over eenige dagen aldaer wel soude geweest hebben, ten ware hy door het missen van syne voorschreven penningen nyet en ware opgehouden ende belet geworden, alsoo hy comparant in Engelant voorschreven seker werck

by hem aengenomen nootsaeckelyck in 't der jegenwoordich saisoen ende voor den aenstaenden ougst by hem moet voltrecken worden, ende anderssins by gebreke van dyen groote schade daeraff staet te verwachten; soo is hy comparant genootsaeckt ende te raide gewordden, tegens de voornoemde mevrouwe Anna-Maria Berck, ende den voorschreven jonckheer Guillelme de Levin, hare man, wel ende expresselyck te protesteren, gelyck hy protesteert midts desen, van alle costen, schaden, verlet ende interesten by hem desen aengaende, door het ontbreecken van den voorschreven penningen alreede geleden, ende die hy alnoch soo alhier als in Engelant voorschreven eenichsints sal commen te lyden, met uyterlycke meeninge ende intentie omme allen 't selve opte voorschreve mevrouwe ende jonckheere Levin, haren man, te verschaden ende vervolgen, daer ende alsoo synen raidt gedragen zal, ende naer rechte bevonden sal worden te behooren, versueckende hy comparant hier van weten ende insinuatie aen de voorschreve mevrouwe ende jonckheer Levin, haren man, gedaen ende relaes overgelevert te worden, omme hem comparant te valideren voer acte, blyvende hy comparant van syne buyten wercken aen de voorschreve sepulture gemaeckt, buyten het accordt, ende ander oncosten van defroyement ende diergelycke op syn geheel, alles sonder argelist. Actum den xv^en^ junii 1620. »

3. « Compareerde voer my Jan Van Wesel, openbaer notarius, mette getuyghen, m^r^ Bernaert Janssen, beeltsnyder van synen style, woonende binnen der stadt van Londen, in Engelant, denwelcken, te versuecke aen hem gedan by ser David Balfoure, ridder, capiteyn, etc., heeft vercleert, getuycht ende geattesteert, gelyck, etc., op zyne vromicheyt in plaetsse van solemnele eede, die hy des noot ende daertoe versocht bereet is te doene, waerachtich ende hem wel kennelyck te zyne, dat hy comparant in augusto 1617, wesende binnen deser stadt, is ontboden geweest van wegen mevrouwe Anna-Maria Berck, weduwe van zaliger d'heere gouverneur Marcelis Bax ende commende ten huyse van de voorschreve mevrouwe, is hem comparant herselve mevrouwe in de presentie van de voorschreve ser David Balfoure, requirant ordre gegeven omme eene modelle te maecken van eene sepulture, dienende ter memorie van den voorschreve heere Marcellis Bax, ende deselve modelle gemaeckt zynde, heeft mevrouwe selffs, in 't passeren met hare coetsse voorby het logement van de comparant, doen stil houden ende aengeroepen oft die modelle gereedt was, ende deselve alsdoen mede genomen tot heuren huyse, omme daeraff opten eysch van de becostinge van dyen haer beraedt te nemen; waer naer hy comparant is gegaen by de voorsehreve ser David Balfoure, omme resolutie oft bescheet te hebben, op synen gedaen eysch, daeroppe de voorschreve ser

David Balfoure geantwoort heeft dat mevrouwe sulcke becostinge nyet en wilde doen, ende wel met minder zoude gedient zyn, ende dat men oversulx hem comparant soude contenteren van de modelle ende syne gedan moeyte, waer over hy comparant datelyck is gegan by de voorschreve mevrouwe, omme haer selffs te spreken, ende hare resolutie te verstan, ende mette selve mevrouwe desen aengaende in onderhandelinge zynde, is met haer geaccordeert de voorschreve sepulture te maecken voor de somme van xviij^{c} l carolus gulden; waernaer de voorschreve mevrouwe hem comparant terstont heeft gesonden an den voorschreven ser David Balfoure, omme hem aen te dienen het voorschreven accordt, ende hem an te seggen dat mevrouwe t's'avonts tot synen huyse wilde commen, omme het accordt aldaer te besluyten, gelyck alsoo is geschiet; ende heeft deselve mevrouwe tot verbeteringe van 't werck, met eene resolutie de voorschreve somme vermeerdert tot twee duysent carolus gulden. Sluyt hy comparant hiermede syne vercleeringe, sonder argelist. Actum Bergen-opten-Zoom, den xviij^{en} juny 1620 (1). »

Colyns de Nole (Robert). — Aux travaux de ce célèbre artiste (*Voy.* § 20), il faut encore ajouter les sculptures qu'il fut chargé d'exécuter pour l'église de Notre-Dame, à Montaigu, par ordre de l'infante Isabelle, et en vertu d'un contrat passé avec Wenceslas Cobergher, l'architecte de l'édifice, le 14 avril 1622. Signalons encore pour la biographie de Robert de Nole, l'achat d'un crucifix d'ébène, avec socle en noyer, fait en 1594, par l'archiduc Ernest d'Autriche (2).

« A Robert Nole, tailleur des ymaiges, la somme de iij^{m} livres, sur et entantmoins de xiij^{m} iij^{c} x livres, à quoy reviennent les pris des parties par luy à livrer en l'églize de Notre-Dame, à Montagu, ensuite de deux accordz faictz et arrestez avecq luy par l'architecte Wenzel Cobberger et par Son

(1) Ces trois pièces se trouvent aux Archives communales de Berg-op-Zoom. Elles m'ont été communiquées par mon excellent ami Mr Prosper Cuypers, qui s'occupe particulièrement de l'histoire du Brabant septentrional, et qui m'a abandonné avec plaisir tout ce qu'il avait recueilli sur les arts et les artistes de ce pays.

(2) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIII, p. 108. *Voy.* aussi p. 104, *ibidem*.

Altesse et les seigneurs des finances, aggréé le xiiij^c d'apvril xvj^c xxij, asscavoir : vij^m ij^c xx livres pour la livraison de l'ornement de la paincture du grand aultel selon le model de pierre par luy faict, monstré à Sadicte Altesse, à en estre payé en trois termes; et par le second contraict vj^m lxxxx livres, à livrer xiij ymaiges de la façon et haulteur contenu audict second contract, aussy pour ladicte église, à en estre payé aussy en trois termes (1). »

Cardon (Jean), — obtient, sur sa demande, des lettres patentes de légitimation, au mois de janvier 1651, pour son fils âgé de six ans, dont la mère était morte pendant qu'il était allé en France pour s'y perfectionner dans la sculpture. Ces lettres nous apprennent en outre, que J. Cardon est né à Anvers en 1602, selon toute probabilité, et qu'il demeurait alors à l'abbaye d'Afflighem, où il travaillait à ces magnifiques stalles qui passaient pour les plus belles du pays et qui coûtèrent 6,100 florins (2).

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de la famille Cardon, qui a produit des sculpteurs, des peintres et des graveurs estimables.

« Philips, etc. Allen dengenen die dese onse tegenwoordighe sullen sien oft hooren lesen, saluyt. Doen te wetene dat wy hebben ontfangen die supplicatie van Jan Cardon, belthouwer van synen ambacht, ende jongman, gebooren binnen onser stadt van Antwerpen, oudt omtrent achtenviertich jaeren, tegenwoordich woonende binnen den godshuyse van Afflighem, inhoudende hoedat hy van N., jonge dochter, hem niet bestaende van bloede oft anderssints, geprocreert hadde eenen soone genaempt Cardon, oudt omtrent ses jaeren, synde de moeder ongehouwt commen te sterven terwylen hy suppliant was geweest in Vranckryck om syn ambacht aldaer te leeren, met intentie deselve t'synder wedercompste te trouwen, voor syne wettelyke huysvrouwe, d'welck hem was belet midts haere doot, ende op dat de natuerlyckheyt des voorschreven synen soone naermaels nyet en soude comen t'obsteren in cas van successie ofte toecomende houwelyck oft anderen staet,

(1) Registre n° F. 304 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 503.

keerde hem daerom tot ons oitmoedelyck, biddende om onse oepene brieven van legittimatie daertoe dienende, etc. Gegeven in onser stad van Bruessele, in den maendt van januarii xvj^c lj (1). »

Mostaert (Michel) (2). — Nous avons vu chez le docteur Stevens, à Anvers, une jolie petite statuette en ivoire, provenant d'une communauté religieuse de femmes, dont les armoiries sont sculptées sur le socle qui est également d'ivoire : elle représente la sainte Vierge. Au fond de la couronne qu'elle porte sur la tête, se trouve le nom de l'artiste avec le millésime 1671.

De Vos (Marc), — et Van Delen (Jean), — contribuèrent tous deux à orner de leurs œuvres la maison du *Renard*, que la corporation des merciers de Bruxelles fit reconstruire en 1698 (3). L'un fit des sculptures pour la façade, l'autre pour les salles de réunion. Van Delen était en même temps architecte.

« Item, betaelt aen s^r Marcus de Vos, meester beeltsnyder, voor syn beltsnydery op rekeninge : ij^m iiij^c R. »

« Item, betaelt aen s^r Peeter Simon ende Guillam Van der Elst, meester steenhouwers, van alle hen werck ende geleverde witte steenen voor den achter-gevel : j^m R. (4). »

(28 juin 1699). « Syn de dekens ende bouwmeesters beneffens Marcus de Vos, timmerlieden, steenhauwers ende metser, ter camer ontboden om te consulteren over het opbouwen van den voor-gevel (5). »

« Betaelt aen s^r Van Erve, voor het gouverneren van den trap ende alle de beltsnyderye daeraen synde : j^c vj R. »

(1) Registre n° 664 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Voy.* aussi le *Catalogue de tableaux et objets d'art exposés à Anvers en* 1854, 2e partie, p. 3.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 75.

(4) Compte du métier des merciers de Bruxelles de 1698, aux Archives du royaume.

(5) Compte du même métier de 1698-1699, *ibidem*.

« Betaelt aen s^r Laboureur (1), adjoinct controlleur van de wercken van S. C. M., ende gesworen lant- ende edificiemeter, de somme van xxxiij R., voor syne debvoiren in 't meten van voor- ende achter-geuvel van desen ambachts-huyse, confronteringe van de modelle ende het assopieren van 't different met de annemers van den bouw (2). »

« Betaelt aen s^r Marcus de Vos, meester belthouwer, voor syne belthouwerye aen den voor-geuvel van desen ambachts-huyse gemaeckt : viij^c viij guldens (3). »

« Betaelt aen s^r J. Van Delen, architect ende belthouwer van het hoff, de somme van ix^c guldens, soo in voldoeninge van twee marbere schouwen te dienste van desen ambachte gelevert, de beltsnyderye dienende tot ciraet boven de deure ende schouwe op dese ambachts-camer, de modellen gemaeckt tot het plecken van de stagie op deselve camer, als voor de directeur ende ingenieuren van den voor-geuvel (4). »

Elshoecht (Jean), — sculpteur en marbre et en bois, natif de Bruxelles, s'établit à Lille en 1762. Comme preuve de ses capacités pour être inscrit dans la corporation des « sculpteurs, tailleurs de pierres bleues et piqueurs ou » croqueteurs de grès », il exhiba un saint Jérôme en bois, où les connaisseurs reconnurent « une correction de des- » sein et une bonté des musques [muscles] ». Mais les réglements s'opposaient à une admission pure et simple : il lui fallut exécuter en bois, seul dans une salle de l'hôtel-de-ville qui lui servait d'atelier, une statue de Laocoon, haute de 3 pieds et demi. Trois maîtres peintres, savoir : Étienne Borne, Philippe Van Mine et Louis-Jean Gueret, furent

(1) A propos de ce nom, nous rappellerons que le célèbre sculpteur Laboureur, à Rome, en remerciant l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique de l'avoir admis au nombre de ses membres associés, dit que la Belgique est la patrie de ses ancêtres (*Voy.* le *Bulletin* de la séance de la classe des Arts du mois de mars 1856).

(2) Compte du métier des merciers de Bruxelles de 1698-1699, aux Archives du royaume.

(3) Compte du même métier de 1699-1700, *ibidem.*

(4) Autre compte de 1699-1700, *ibidem.*

désignés pour la juger : ils y trouvèrent « beaucoup d'ex» pression dans l'art de la sculpture » (1).

La corporation dans laquelle les sculpteurs se faisaient inscrire à Lille, se composait au XVIe siècle, des « ma» chons, tailleurs de grès, d'imaiges et pierres blanches. » Ils obtinrent divers réglements des échevins, entre autres le 22 octobre 1577 et le 29 décembre 1628 (2). A cette dernière date, le métier ne comprenait plus que les « tail» leurs d'images et crocqueteurs de grès ». En 1789, les « sculpteurs, marbriers, tailleurs de pierres bleues et » blanches et piqueurs de grais, » formaient seuls la corporation (3). Les peintres et verriers de cette ville étaient réunis comme dans beaucoup d'autres localités; on connaît pour eux des réglements scabinaux datés du 19 décembre 1510 et du 5 octobre 1577 (4).

Le 25 février 1856, est mort à Paris un sculpteur distingué, du nom de Carl ou Charles Elshoëct, natif de Dunkerque. Il avait d'abord reçu les leçons de son père qui sculptait sur bois pour la marine : il fut ensuite élève de Bosio. Son arrivée à Paris date de 1822. Nous n'hésitons pas à croire que c'est là un descendant du modeste sculpteur bruxellois (5).

Dutoit (Séraphin-Joseph), — sculpteur de Lille, admis comme maître en 1784 : il perdit son père en bas-âge et fut élevé à l'hôpital général de cette ville (6).

(1) *Registre aux arts et communautés des métiers*, nº 54, aux Archives communales de Lille.

(2) *Registres aux lettres des stilz et mestiers*, nº 2, fº 18 rº, et nº 3, fº 71 vº, *ibidem*.

(3 et 6) Registre nº 54 cité.

(4) *Registres aux lettres des stilz et mestiers*, nº 1, fº 110, et nº 2, fº 15 vº, aux Archives communales de Lille.

(5) Son portrait a été publié par l'*Illustration française*, dans le nº du 8 mars 1856.

§ 45. *Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles* (1).

Sommaire : Tombeau de Jean III, duc de Brabant. — Colard Garnet et Colard Jacoris, sculpteurs. — Tombeaux de Jean sans Peur et de Philippe le Bon. — Carrières de Dinant. — Jean Van den Berghe et Jean, son fils, architectes. — Tombeau de François, archiduc d'Autriche. — Tombeau de don Diégo de Ghevara, à l'église du Sablon, à Bruxelles. — Louis Van Boghem, architecte. — Guyot de Beaugrant, sculpteur. — Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche.

Tombeau de Jean III, duc de Brabant. — Un des monuments de sculpture de notre pays les plus remarquables du XIVe siècle, est sans contredit le magnifique tombeau en pierre de touche, que la duchesse Jeanne de Brabant fit élever à Jean III, son père, et que l'on voyait naguères encore dans le chœur de la belle église de l'abbaye de Villers, édifice dont il ne reste plus que d'importantes ruines (2). Déjà le monument avait souffert pendant le XVIe siècle, et des iconoclastes avaient brisé les bras et les jambes de la statue. Le duc était représenté de grandeur naturelle, couvert de son armure et d'une cotte de mailles : la cuirasse et le bouclier étaient ornés des armoiries aux quatre lions de Brabant et de Limbourg. Tous les accessoires avaient été autrefois dorés. La tête était nue : le prince portait les moustaches, la barbe et les cheveux longs, et il avait le front ceint d'un cercle ou couronne d'or, chargé de petits sautoirs de gueules. Au-dessus de cette statue, qui reposait sur une pierre carrée, se trouvait, selon l'habitude du temps, un dais élégamment

(1) *Voy.* §§ 19 et 20.

(2) Trois différentes histoires de l'abbaye de Villers ont paru depuis quelques années : la première, en 1850, par Mr C. Rodenbach; la deuxième, en 1856, par Mr J. Tarlier, et la troisième, la même année, par Mr Alph. Wauters. Cette dernière est un ouvrage consciencieux, comme tous ceux du même auteur, et dont les détails sont puisés aux meilleures sources connues et inédites.

travaillé. A la partie inférieure du tombeau, l'artiste avait sculpté trente petites niches, qui furent très-probablement enrichies de statuettes avant la dévastation de l'abbaye, qui eut lieu pendant les guerres du XVI[e] siècle (1).

Nous avons découvert le nom de l'auteur de ce beau monument, qui fut commencé vers 1363 et achevé en 1367 : il portait le prénom de Colard ou Nicolas dans la forme d'aujourd'hui. Ce sculpteur est qualifié dans les comptes de maître de la tombe du duc et de faiseur de tombes (*tombarius*). Quant à son nom de famille, il n'est pas aisé de l'établir. Dans l'un des deux registres qui font mention de lui, il est aussi question d'un bassin de pierre, livré pour la nouvelle fontaine des jardins de l'hôtel de Caudenberg (palais des ducs de Brabant), par un certain Colard Garnet : c'est, croyons-nous, le même que l'artiste employé à sculpter le tombeau de Jean III, à moins qu'on ne veuille attribuer ce monument à Colard Jacoris, tailleur d'images, mort en 1395, dans l'hôpital des Grands Malades, à Namur, où il avait pris l'habit religieux pour soigner les lépreux et les pestiférés (2). Cette hypothèse est bien moins admissible.

« Colardo, magistro de tomba ducis, super opus ad bonum computum, xxiij in januario (1364, n. st.) : v mocton. (3) »

« Colardo, tombario, de diverso opere facto ad coopertorium tombe ducis jacentis apud Villarium, ultra omnem pecuniam quam habuit antea, concordato, xxiiij in meyo (1367) : x moct. (4) »

« Colardo Garnet, de uno pelve lapideo liberando ad fonteynam, iiij in julio (xiij[c]) lxvij : vij moct. (5) »

(1) On trouve dans les *Trophées de Brabant*, t. I[er], par Butkens, une gravure de ce monument, tel qu'il existait en 1637, date de la première édition de cet ouvrage : cette gravure a été copiée plusieurs fois depuis.

(2) J. Borgnet, *Les Grands Malades* (*Annales de la Société archéologique de Namur*; 1850). Le tombeau de l'artiste y est représenté.

(3) Registre n° 2350 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 2353, *ibidem*.

(5) *Ibidem*.

Tombeau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et de sa femme. — Les pièces qui suivent établissent que les carrières de notre pays fournirent les pierres de ces magnifiques mausolées que Philippe le Bon fit placer dans l'église des chartreux, à Dijon; c'est aussi de Dinant que l'on avait tiré les pierres qui servirent au tombeau de Philippe le Hardi. La première note que nous rapportons, prouve que le duc Philippe avait déjà commencé à mettre à exécution, en 1435, le projet qu'il avait d'élever un monument à la mémoire de son père et de sa mère. Dans le second document, on voit que deux grands architectes, Jean Van den Berghe, maître des ouvrages en Brabant, et Jean, son fils, s'y constituent garants du marché qu'il renferme (1). On peut consulter sur les artistes qui travaillèrent au tombeau de Jean sans Peur la table de l'ouvrage de M. le comte de Laborde intitulé : *Les ducs de Bourgogne*, t. 1er, Preuves.

« A Jehan Nonnon, machon, demourant à Dinant, pour l'achat de xxij grandes pierres de noir marbre prinses à La Falize dudict lieu de Dinant, que Monseigneur y a fait acheter pour icelles envoïer à Masières-sur-Meuse, et d'illec à Dijon, pour faire deux sépultures; pour icelui achat : iijc v piètres, etc. »

Par lettres patentes du 10 décembre 1435, il fut payé 426 peters, à 26 sous pièce, ou 553 livres 16 sous, pour les frais de transport de ces pierres (2).

« Le xxve jour d'avril, l'an mil iiijc lxj, après Pasques, Gérart des Frères

(1) On trouve dans l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dijon, 1748, t. III, p. 204 et 526), de bonnes gravures représentant le tombeau de Philippe le Hardi et celui de Jean sans Peur et de sa femme. Mr Gachard a reproduit dans son *Rapport sur les archives de Dijon*, p. 256, une description de ces deux monuments, qui existent aujourd'hui au Musée de cette ville, d'après la *Notice des objets d'art* qui y sont exposés.

(2) Registre no 3232, fo xxv ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Meneurs (1), marchant, demourant à Namur, comparant en la chambre des comptes à Bruxelles, promist par son serment de mener ou faire mener à ses propres despens, périlz et fortunes, les pierres de marbre qui sont de présent en la ville de Masières-sur-Meuse, et lesquelles mon très-redoublé seigneur monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant a fait faire illec mener pour en faire la sépulture de feu monseigneur le duc Jehan de Bourgogne, son père (qui Dieu absoile), dès ladicte ville de Masières-sur-Meuse jusques dedens l'hostel du monastère des chartreux, à Dijon, dont il sera tenu d'avoir pour la voiture d'icelles pierres, pour chascun cent de pesant, la somme de xxxij groz, monnoye de Flandres, etc.; et pour plus grant sceureté il a baillié à plesge Jehan Van den Berghe, maistre des œuvres de mon avant dit seigneur en Brabant, et Jehan, son filz, pour, ou cas que en lui eust faulte de parfurnir et accomplir ce qu'il a cy-dessus promiz, estre par eulx parfait et amendé partout où faulte y auroit, etc. (2). »

Tombeau de François, archiduc d'Autriche. — (*Voy.* § 20). — Voici le contrat passé devant les échevins de Bruxelles pour l'érection de ce monument, le 3 mars 1525 (n. st.), entre Louis Van Boghem, architecte de Marguerite d'Autriche, et André Nonnon, maître de carrières, à Dinant, et l'un des descendants de Jean Nonnon, mentionné à propos des livraisons de pierres pour les tombeaux de Michelle de France (3), de Jean sans Peur, etc. Ce document nous fournit quelques détails nouveaux, et l'on doit en inférer que Van Boghem en traça les dessins. Il y est en outre question de la tombe d'un seigneur du nom de don Diégo, qui existait à cette époque dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, au Sablon, à Bruxelles. Comme les savants historiens de cette ville n'en parlent pas, nous avons cherché à découvrir quel fut ce personnage. Il s'agit de don Diégo de Ghevara, écuyer, qui,

(1) Nous avons cité au § 28 un architecte du nom de François des Frères Mineurs, qui vivait à la même époque.

(2) Registre nº 290, fº xiij rº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* § 20.

en 1507, était conseiller du roi Maximilien et de l'archiduc Charles, et tout à la fois maître d'hôtel de Jeanne, reine de Castille, et le même qui fit une fondation, en 1520, à l'église du Sablon (1). Nous avons dit ailleurs (2), qu'un des membres de cette famille habitait déjà la Flandre en 1434, et que Jean Van Eyck peignit son portrait et celui de sa femme. Nous supposons encore que si Van Boghem a pris pour terme de comparaison la sépulture de don Diégo, il doit en être l'architecte. Une ordonnance de payement du 2 janvier 1530 (n. st.) constate que Marguerite d'Autriche fit don d'une somme de 100 livres de Flandre au prévôt de l'église de Caudenberg, « pour faire faire ung grant » chandellier de métal devant la sépulture de son feu frère » estant devant le grant autel d'icellui esglise » (3). *Le grand Théâtre sacré du Brabant,* par Leroy, contient, t. 1er, p. 222, une gravure représentant le tombeau de Ferdinand d'Autriche.

On voit par la note qui suit que Marguerite d'Autriche, acheta, en 1521, divers meubles et objets d'art, provenant de la mortuaire de don Diégo de Ghevara :

« Aux exécuteurs du testament de feu don Diégo de Gevarra, la somme de viijc lxx livres, de xl gros, par lettres patentes du dernier jour de septembre xvc xxj, pour certaines parties de meubles délaissées par ledict feu, lesquelles Madame a fait prendre et acheter d'eulx, assavoir : un lict de camp de bois, bien doré, avecq quatre mannekins, des tappis, ung tableau de paincture de la face de roy catholique; ung autre tableau de l'enfant de Fortune, aussi en paincture, etc. (4). »

Nous avons à revenir aussi sur le compte de Guyot

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 406.

(2) *Tableaux et sculptures de Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie* (*Revue universelle des arts,* t. III, p. 134).

(3) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(4) Registre nº 1797 de la chambre des comptes, *ibidem.*

de Baugrant, le sculpteur de la statue et des accessoires du tombeau de l'archiduc François. Des documents authentiques établissent que cet artiste était en Espagne en 1533, époque où il contracta avec la ville de Bilbao, située presqu'aux frontières de France, pour l'exécution d'un grand rétable destiné à l'église Saint-Jacques. Ces mêmes documents nous apprennent qu'il mourut dans cette ville en 1551, et que la somme qui lui restait due pour ses travaux fut payée, au nom de sa veuve, à Jean de Beaugrant, son frère et son élève. L'auteur qui rapporte ces détails fait l'éloge des statues du monument dû au ciseau de notre artiste (1).

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, bourgmaistre et échevins de la ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, saluyt. Savoir faisons que aujourd'huy, date de cestes, par-devant nous est venu et comparu en propre personne Andrieu Nonnon, maistre des pierres de marbres, demourant à Dynant, au pays de Liége, et a recongneu avoir vendu bien et loïalement à maistre Loys de Boedeghem, maistre ouvrier de madame Marguerite, duwagière de Savoye, régente et gouvernante, etc., pour et au prouffit d'icelle dame, une sépulture de pierre noir de marbre de la mesme sorte que est la sépulture de don Diégo, gisant en la chapelle ou église de Nostre-Dame-de-Sablon, en ceste ville de Bruxelles, de la mesme molure et ainsi bonne pierre que celle de don Diégo, dont la tombe de desurre d'icelle sépulture sera de la longueur de vj piedz et demi et large iij piedz et iij quartiers d'ung pied; et les pierres estans entre le bassement et ladicte tombe seront trois pouces plus hault que ladicte sépulture de don Diégo, sans estre poly, et les autres pierres seront pollyes comme icelle sépulture de don Diégo; laquelle sépulture ledict Andrieu Nonnon a promis et promect par ces présentes livrer en ladicte ville de Bruxelles, dedans le église de Coudenberge, en dedans le jour de Sainct-Remy prouchain venant, pour laquelle sépulture ledict maistre Loys ou nom que dessus a promis audict Andrieu Nonnon payer la somme de cxl florins, chascun florin à xx patars compté, etc. Donné en l'an de grâce mil v^{c} xxiiij, le iij^{e} jour de mars, stile de Brabant (2). »

(1) J.-A. Céan Bermudez, *Diccionario historico de las bellas artes en España*, t. II, p. 244.

(2) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — (*Voy.* § 20). — Dans les archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume, se trouve la minute d'une lettre de l'archiduc Albert à l'empereur Rodolphe II, écrite le 16 novembre 1598, pour lui demander de faire prendre des mesures pour la translation du corps de l'archiduc Ernest, leur frère, à Prague, lieu de sépulture de leurs ancêtres, et pour l'avertir qu'il l'avait provisoirement fait enterrer dans le caveau des ducs de Brabant, à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Il ne paraît pas que l'empereur se soit grandement soucié de faire ces frais, malgré le désir qu'il en avait témoigné à l'archiduc Albert avant son départ pour les Pays-Bas.

---

§ 46. *Peintres.*

Sommaire : Deux tableaux de Jean Van Eyck. — Monuments et vitraux de l'église de Jérusalem, à Bruges. — Époque de la construction de cet édifice. — Tableau de Jean Van Memmelinghe. — Jérôme Bosch ou Van Aeken. — Tableaux à ajouter à la liste de ses œuvres. — Lucas Van Nevele. — Balthazar Kerreman. — Jean et Pierre Van Heymessen. — Dominique Lampsonius. — Raphaël Van Cocxie. — Gilbert Van Veen. — Tableaux divers de ces artistes envoyés en Saxe et en Angleterre. — Gilles Claes. — Wenceslas Cobergher. — Portrait de l'infante Isabelle envoyé à Paris. — Bertholet Flémalle. — Histoire d'un tableau représentant l'*Assomption de la Sainte-Vierge,* attribué à Rubens, et provenant du couvent des chartreux de Bruxelles. — J. Crokaert. — J. Dansaert. — Jean-Baptiste Van Diest. — Peinture sur porcelaine aux Pays-Bas.

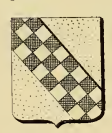
Deux tableaux de Jean Van Eyck. — C'est dans le testament d'Anselme Adornes, daté de 10 février 1470 (n. st.), qu'il est fait mention de ces tableaux. « Je donne, — dit-il, — à chacune de mes filles, Marguerite et Louise, toutes deux religieuses, l'une au couvent des chartreuses (près de Bruges), et l'autre à Saint-Trond, un petit tableau, représentant saint François, dû au pinceau de Jean Van Eyck, et j'ordonne que sur les volets soient peints, avec grand soin, mon portrait et celui de ma femme. »

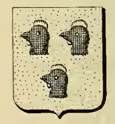
Anselme Adornes, chevalier, seigneur de Corthuy, Ronsele, Ghendbrugge, etc., remplit diverses fonctions importantes dans le magistrat de Bruges, et fit plusieurs voyages par ordre de Philippe le Bon, en qualité d'ambassadeur de ce prince, auprès du roi d'Écosse entre autres, auquel il déclare dans son testament que la nouvelle de sa mort soit annoncée par lettre. Jacques II lui avait accordé le titre de conseiller. C'est en Écosse qu'Anselme Adornes périt de mort violente, le 23 janvier 1483 (n. st.). Il avait légué son meilleur saphir à l'évêque écossais de Saint-André, qui lui avait promis d'adopter un de ses enfants, et fit don dans l'acte de ses dernières volontés de 1470 d'une verrière à ses armes, pour être placée dans la chapelle de Sainte-Catherine au couvent des chartreux-lez-Perth, en Écosse. Anselme Adornes avait épousé Marguerite Van der Banck, qui mourut le 31 mars 1463 (n. st.). Ils sont enterrés dans l'église de Jérusalem, à Bruges, sous une belle tombe sur laquelle ils sont représentés l'un et l'autre avec leurs quartiers. On n'est pas d'accord sur les noms des fondateurs de cette église, qui furent, d'après quelques auteurs, les frères Jacques et Pierre Adornes, père d'Anselme. Celui-ci dit dans son testament qu'il posa la première pierre de l'édifice, dont M. Schayes reporte la fondation à l'an 1430 environ (1). Cependant, à l'époque où Anselme Adornes dictait ses dernières volontés, l'église de Jérusalem ne ressemblait point au monument qui existe encore aujourd'hui, car il déclare qu'il n'y choisit sa sépulture que pour autant que l'église soit améliorée (*verbetert worde*), et qu'il a lui-même l'intention d'y faire faire des changements. L'église n'était pas encore achevée à l'époque de la mort de Jacques Adornes, qui date du 22 avril 1465, car celui-ci fut enterré à l'église Saint-Michel-lez-Bruges, et Pierre, son frère, qui

(1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 192 (édit. en deux vol.).

vivait encore en 1446, gît au couvent des jacobins, dans la même ville. Outre la tombe d'Anselme et de sa femme, l'église de Jérusalem est encore ornée de six vitraux représentant les ancêtres des fondateurs et leurs descendants, et de deux autres petits monuments funéraires. Tous sont reproduits dans l'ouvrage publié par Mr J. Gailliard et intitulé : *Recherches sur l'église de Jérusalem à Bruges;* Bruges, 1843. Plusieurs de ses vitraux sont très-probablement dus à la générosité d'Anselme. Dans un livre qui a paru récemment sur ce personnage et sur le voyage qu'il fit en Palestine, on trouve un autre renseignement artistique (1) : il y est dit que Jean Van Memmelinghe peignit, en 1499, le portrait d'Agnès Adornes, fille d'Arnould et petite-fille d'Anselme.

Afin de retrouver les tableaux de Jean Van Eyck, sur lesquels nous appelons l'attention des connaisseurs, nous donnons ici les écussons d'Anselme Adornes et de Marguerite Van der Bank, car si les portraits ont été exécutés comme le recommandait le testament, il est hors de doute qu'ils sont accompagnés de leurs armoiries, selon l'usage général de l'époque.





« *Item,* zo kieze ic myne sepulture by mervrauwe Margriete Van der » Bane, mynder liever ghezelnede, op dat zu voor my versteet ende blyft zoe » naer my weduwe, daert huer ende mynen oudsten zone ende testamenta- » rissen best dyneken zal, hemlieden biddende dat by alzo dat Jerusalem » verbetert worde, of in hope zy van verbeteren daer onze sepulture lievere » te kiezene dan eldere, mids dat 't voorsehreven Jerusalem ghefondeirt es » by mynen voorders, ende ic zelve den eersten steen gheleit hebbe van den » fondamente ende in meeninghe ben 't zelve te verbeteren. »

(1) E. de la Coste, *Anselme Adorne*, p. 312; Bruxelles, 1855.

« *Item*, zo ghevе ic elcken van myn lieve dochters, die beghenen zyn, te » wetene Margriete, t'saertruesinnen, ende Lowyse, Sint-Truden, een tave» reele, daerinne dat sinte Franssen in portrature van meester Jans handt » Van Heyck ghemaect staet, ende dat men in de duerkins die dezelve tave» reelkins belaucken doe maken myn personage ende mervrauwe alzo wel » als men mach, te dien hende dat wy van hemlieden ende andere devote per» soonen moghen ghedocht zyn, ende daertoe elcken ic gheve om haerlieder » wille mede te doen. »

Bosch (Jérôme, *Joemen, Joen*) (1). — En 1842, Mr Immerzeel publia le 1er volume de son ouvrage intitulé : *De levens en werken der kunstschilders*, etc. A l'article qu'il consacre à Jérôme Bosch, t. Ier, p. 77, il donne la date de la mort de ce peintre d'après une note extraite de la confrérie dite *Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, à Bois-le-Duc, et qui est ainsi conçue : A° 1518. *Hieronymus Agnen, alias Bosch, insignis pictor.* Depuis lors et grâce au livre de Mr A. Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, dont le t. II (2) parut en 1845, le nom de J. Agnen, dit Bosch, fut accepté comme étant celui de l'artiste créateur du genre trivial ou burlesque dans les Pays-Bas. Ensuite vinrent le *Dictionnaire des peintres*, de Mr Siret (1848) (3), le *Catalogue du Musée d'Anvers*, de Mr De Laet (1849) (4), etc., qui tous reproduisirent la version, et qui aidèrent à sa propagande en France (5), en Italie (6) et en Allemagne (7).

(1) Une partie de cette notice a paru dans les *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. IV, no 5.

(2) P. 383.

(3) P. 91.

(4) P. 47.

(5) Court, *Catalogue des tableaux du Musée de Rouen;* 1855; p. 153; — J. Renouvier, *Des types et des manières des maîtres graveurs*, etc.; Montpellier, 1858; XVIe siècle, p. 144.

(6) Vasari, *Le vite de' più eccelenti pittori*, etc.; éd. de Florence; t. XIII (1857), p. 151, note 5.

(7) Heller, *Praktisches Handbuch für Kupferstichsammler;* 1850, p. 78; — R. Weigel, *Catalogue de la collection de gravures d'E.-P. Otto;* Leipsig, 1852; p. 1.

Dans un registre des Archives du département du Nord, à Lille, qui porte le n° F. 190 de la chambre des comptes (1), se trouve consigné le passage suivant, lequel relate un payement fait par ordre de Philippe le Beau au mois de septembre 1504 :

« A Jéronimus Van Aeken, dit Bosch, paintre, demourant au Bois-le-Duc, la somme de xxxvj livres, à bon compte sur ce qu'il pourroit estre deu sur ung grant tableau de paincture, de ix pieds de hault et xj pietz de long, où doit estre le Jugement de Dieu, assavoir paradis et enfer, que Monseigneur lui avoit ordonné faire pour son très-noble plaisir. »

En lisant ce passage, qui ne laisse aucun doute sur l'individualité de l'artiste dont nous parlons, nous cherchâmes à le concilier avec la note découverte par Mr Immerzeel, et nous conclûmes qu'il y avait là une faute de lecture. Nous nous adressâmes à Mr Van Zuylen, commis archiviste aux Archives de la ville de Bois-le-Duc, pour le prier de vérifier la mention du décès de Jérôme Bosch. Sa réponse fut conforme à nos prévisions. Voici le passage tel qu'il se trouve dans le registre (2) qui a pour titre : *Nomina decanorum et prepositorum* (1318 à 1638).

« Obitus fratrum : A° 1516. Hieronimus Aquen̄, al̄s Bosch, insignis pictor. »

Tous les noms qui sont inscrits dans ce registre ont cependant été publiés avec exactitude dans un recueil imprimé à Bois-le-Duc en 1841 (3), et par conséquent antérieurement à l'apparition du livre de Mr Immerzeel.

Une autre indication que nous a envoyée Mr Van Zuylen, et qui est extraite d'un volume intitulé : *Register der namen ende wapenen der heeren beeëdigde broeders soo geestelyke*

(1) F° ijc xxx v°.

(2) Les registres de la confrérie nommée l'*Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, appartiennent à la société dite : *Het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband*, à Bois-le-Duc.

(3) Hermans, *Mengelwerk over de provincie Noord-Braband*, IIe partie, p. 139.

als wereltlyke van de Illustre Lieve-Vrouwe broederschap, confirme et le nom de Van Acken et la date de 1516. Au f° 76 on trouve le contour d'un écusson dont le champ est vide avec ces mots au-dessous : *Hieronimus Aquens. alias Bosch seer vermaerd schilder. Obiit* 1516 (1). Enfin le nom de Jérôme Van Aken (*sic*) se rencontre encore dans un compte de la confrérie de 1498-99.

L'erreur de Mr Immerzeel est donc évidente, et il est constaté que l'artiste qui a été connu jusqu'en 1842 sous le nom de Jérôme Bos, Bosch ou Bosche, s'appelait Van Aeken, et qu'il est mort en 1516, au lieu de 1518. Cette différence de deux années est peu de chose, nous le reconnaissons volontiers; mais une fausse date est souvent l'origine de diverses suppositions et par conséquent d'erreurs nouvelles. On voit en outre par les expressions des notes que nous avons rapportées, que la réputation du peintre était fort appréciée de ses concitoyens et qu'ils en tiraient vanité.

Plusieurs autres renseignements que nous devons également à l'obligeance de Mr Van Zuylen, nous font rejeter entièrement l'opinion d'un séjour prolongé de l'artiste en Espagne (2), où existaient au XVIe siècle (3), et où existent encore un assez grand nombre de ses meilleurs tableaux (4). Des documents etablissent que J. Bosch était déjà connu comme peintre et qu'il vivait à Bois-le-Duc en 1488 (5);

(1) Hermans, *loc. cit.*, p. 129.

(2) P. de Madrazo, *Catálogo de los cuadros del real museo de pintura,* etc.; Madrid, 1845; p. 93; — Siret, *loc. cit.*; — *Catalogue des tableaux du Musée de Rouen, loc. cit.*

(3) J. de Siguença, *Historia de la órden de San Gerónimo;* Madrid, 1605, t. III, p. 837 à 841.

(4) P. de Madrazo, *loc. cit.* Consultez Ponz, *Viaje de España;* Madrid, 1776; passim, et Céan Bermudez, *Dictionnario historico de las bellas artes en España,* t. Ier, p. 172.

(5) « Item, ter ierster vergaderingen tot Jeronimus, die scilder, voer xxiiij

il n'a pas quitté cette ville jusqu'à sa mort, puisqu'on le retrouve mentionné dans des comptes de 1493-1494 (1), 1498-1499 (2), 1504 (3), 1508-1509 (4) et 1512. A cette dernière date il dessine pour la confrérie le patron d'une croix qui lui est payé 20 sous (5).

Pour nous assurer si Jérôme Van Aeken n'était pas un étranger, nous avons fait des recherches dans les comptes des sous-écoutètes de Bois-le-Duc, aux Archives du royaume, où sont inscrits annuellement les noms des personnes qui ont obtenu le droit de bourgeoisie. L'absence du sien dans ces listes est une preuve qu'il est natif de cette ville, dont il a pris le nom pour signer ses œuvres. On lit dans un de ces comptes (6) qu'un certain Laurent Van Aken fut reçu bourgeois à Bois-le-Duc en 1468. Nous croyons inutile de relever ici une des mille erreurs commises par Mr Viardot, qui classe Jérôme Bosch parmi les peintres de Westphalie (7).

» pont runtvlees, 't pont : eene Philippus penninck; *item,* voer iiij loet genybers, ij loet pepers, 1/2 loet soffraens : v st.; *item,* voer wortelen, ij st.; » *item,* den weert een mengele wyns, etc. » (Compte de la confrérie citée de 1488-1489).

(1) *Voy.* plus loin.

(2) « Item, ter vter vergadering, doe men den swaen att tot Wouters Van » der Rullen daer Jheronimus Van Aken, scilder, dat laken lede, behalve den » swaen geeomen en gescenckt van den rentmeester van wegen ons genedige » heer; daertoe noch gecocht tegen Rutger Van Erpe eene andere swaen voir » viij stuvers, ende den knecht die de swaen bracht voer zyn drincgelt, ij 1/2 » st. » (Compte de la confrérie citée de 1498-1499.)

(3) Registre no F. 190 cité.

(4) « In de yersten tot Wouters Van der Rullen, by een deel gezwoeren » brueders, omme Jheromme ende meester Jan Heyns, te willigen ende raet » te nemen omme Onser-Lieve-Vrouwen taefel te stofferen, etc. » (Compte de la confrérie citée de 1508-1509.)

(5) « Jeronimo die maelder, want hy 't patroen van den cruse heeft ge- » maeckt : xx st. »

(6) Registre no 13005, 18o.

(7) *Les Musées d'Espagne;* Paris, 1852; p. 79; — *Les Musées d'Allemagne;* Paris, 1852; p. 320.

Nous avons vainement recherché quels étaient les documents sur lesquels les auteurs qui se sont occupés de l'histoire des arts s'appuyaient pour déterminer la date de la naissance de ce célèbre peintre. Descamps (1), qui a accumulé et inventé tant d'erreurs, la fixe à l'année 1450. D'autres écrivains en grand nombre la reportent à 1470 (2) : nous les croyons plus voisins de la vérité. Huber et Rost (3), Mr Heller (4) et Mr Ch. Le Blanc (5) vont même jusqu'à la rejeter à 1498. Van Mander (6), Campo Weyerman (7), etc., ne se prononcent point. Quoiqu'il en soit, Bosch n'a pu peindre ni en 1450 (8), ni en 1522, comme l'ont avancé les estimables auteurs de l'excellent *Catalogue du Musée d'Anvers* (9), d'après une gravure dans laquelle ils veulent reconnaître le sujet d'un tableau que possède cet établissement et qui est signé : JHERONIMUS BOSCH (10). La date de cette gravure avait cependant déjà été signalée comme fausse par Mr Immerzeel.

Jérôme Van Aeken, dit Bosch, a gravé sur bois. Heinecken (11), Mr Nagler (12) et d'autres écrivains lui ont aussi attribué des gravures sur cuivre. Ces dernières sont toutes

(1) *La vie des peintres*, éd. de 1753; t. Ier, p. 19; — ALEXANDRE, *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles, de 1773 à 1803*, p. 61, reproduit cette date, et fixe la mort de l'artiste à l'année 1512.

(2) IMMERZEEL, *loc. cit.*

(3) *Manuel des amateurs de l'art;* 1801; t. V, p. 69.

(4) *Loc. cit.*

(5) *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. Ier, p. 468.

(6) *Het leven der schilders.*

(7) *De levens-beschryvingen der nederlandsche konst-schilders.*

(8) Annotation manuscrite d'une gravure de la collection de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(9) 1857; no 41, p. 42. — ZANI, *Enciclopedia delle belle arti*, t. IV, 1re partie, p. 214, est tombé dans la même erreur.

(10) *Voy.* le fac-simile de la signature à la fin des deux éditions du catalogue (1849 et 1857).

(11) *Dictionnaire des artistes*, etc., t. III, p. 184.

(12) *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon;* Munich, 1837; t. II, p. 63.

d'Alard du Hameel, contemporain du peintre. Les auteurs qui ont décrit ou cité les gravures de celui-ci n'ont connu aucune particularité de sa vie. L'une de ces planches représentant un tabernacle, a fait croire qu'il était orfévre; c'est ainsi que le qualifie Zani (1). Du Hameel fut un architecte très-distingué, qui ne s'occupait de graver, tantôt d'après ses propres dessins, tantôt d'après ceux de son concitoyen Jérôme Van Aeken, que dans ses moments de loisir. C'est lui qui fut chargé de la direction des travaux de la magnifique église de Saint-Jean, à Bois-le-Duc, une des plus belles des Pays-Bas, depuis 1478 et peut-être antérieurement à cette date, jusque vers 1495, époque pendant laquelle fut achevé le transept méridional et commencé la construction du vaisseau de l'édifice (2). Du Hameel est qualifié dans les documents de maître des ouvrages ou de maître de la loge (3). On sait que tous les architectes du XV[e] et même un grand nombre de ceux du XVI[e] exercèrent le métier de maçon ou de tailleur de pierres : du Hameel était à la fois l'un et l'autre (4). Son nom n'est pas celui d'une famille de Bois-le-Duc : il n'y acquit point le droit de bourgeoisie. On peut donc le considérer comme un étranger qui est allé s'établir dans cette ville. Il avait épousé Marguerite Van Auweninge, qui décéda en 1484, et dont la pierre tumulaire se voit encore aujourd'hui enchâssée dans une muraille à l'intérieur de l'église de Saint-Jean, avec son effigie et une inscription (5). Alard du Hameel est

(1) *Loc. cit.*, t. X, 1[re] partie, p. 314.

(2) Hermans, *Geschiedenis over den bouw der Sint-Janskerk te 's Hertogenbosch;* La Haye, 1853; p. 13.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem*, p. 18; — Dans les comptes de la ville de Louvain de 1501, f° 47, aux Archives communales, on lit : « Meester Alart de Hamel, der stadt » werckman steenhouwer. » Cette note nous a été communiquée par notre ami M[r] E. Van Even.

(5) *Ibidem*, p. 19.

mort entre les années 1503 et 1509 (1). C'est ce même artiste qui traça les plans et les dessins de la chapelle de la confrérie de Notre-Dame dite *Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, adossée au chœur de l'église de Saint-Jean, et dont les travaux s'exécutèrent sous la direction particulière de l'architecte Jean Heyns, son beau-frère, lequel mourut en 1515 (2). Jérôme Van Aeken fit, en 1493 ou 1494, pour cette même association dont il faisait aussi partie, les patrons de plusieurs vitraux qui furent peints par les verriers Guillaume Lombard et Henri Buekinck ou Bueken (3).

(1) Mr Van Even nous a écrit qu'il était pour la dernière fois question de lui dans un compte de 1503, et que Mathieu Keldermans le remplace en 1504, en qualité de maître des ouvrages de la ville de Louvain. Voici en outre une note extraite d'un compte de la confrérie citée de 1509-1510 : « Van den » testamente ende vuyterste wille wylen meesters Alarts du Hamel, doen hy » leefde lodze-meester in den Bosch, vj gulden, die men neemen sal van den » somme van xxij gulden xv stuivers, die wylen Jan Heym, doen leefde on- » derschouth in den Bosch, hem sculdich was gebleven van huwelicxsche » vorwarde. »

(2) Hermans, *loc. cit.*, p. 13 et 14.

(3) « Willem Lombard, glaesmalder : iij orten stuivers voer een Gots-pen- » ninck hem gegeven by den proesten, doe zy met hem over quamen van een » nyeuwen ghelaese dat hy maken sal nae den patroen dat Joen, die maelder, » hem soude maken, 't welk staen soude in onser nyeuwe capelle.

» Joemen, den maelder, geschenken ij 1/2 st., tot dyen dat hy denselven » Willem Lombart soude willen te wege helpen dat 't voirschreven gelas » recht wael wesen gemaeckt.

» Voer een paer alder slaeplakens daer Joen, de maelder, op soude maken » een patroen van een glaes, 't welck Willem Lombart zouden maecken in » die Thoeren-straet : xx st.

» Willem Lombart, op 't voorschreven glas : xxx st., die van den brueder- » scappe gebeurt hat van eene doodtschuld van eenre gehieten Margeriette » Dierickx Van den Hoevel, etc.

» Meester Henricken Bueken, ad computum ende op afcortinge ende in » betalinge van den gelaese by hem aengenomen te maken, dewelcke staen » sal in ons nye choer : ij houde carolus guldens, 't stuck op ix st. gerekent.

» Meester Henricken Buekinck, glaesmeester, noch in betalinge en afcor- » tinge van den gelas aen hem verdinckt, 't welk staen sal in ons nyeuwe » choer : vj Vuytrechts gulden, 't stuck tot xxvij st. gerekent, ende zynen » knecht iij st. te verdrincke. » (Compte de la de confrérie citée de 1493-1494.)

Les gravures d'Alard du Hameel sont d'une excessive rareté et se vendent à des prix élevés. Bartsch (1) en a décrit six, Mr Nagler (2) et Mr Ch. Le Blanc (3) sept, et Mr J. Renouvier (4) lui en attribue une huitième, qui existe au cabinet de Dresde. Sur plusieurs d'entre elles on lit le mot *Bosche* (5) ou *Shertogenbosche,* formes flamandes de Bois-le-Duc. Les unes sont signées du nom de l'artiste, d'autres d'un monogramme, formé de la lettre A, accompagnée d'un de ces signes étranges (6) que l'on retrouve sur les pierres des édifices du moyen-âge ou qui sont joints à des signatures de maçons, d'architectes, de tailleurs de pierres, etc. C'est la présence du mot *Bosche* sur quelques planches d'Alard du Hameel qui a porté certains auteurs à croire qu'elles étaient dues au burin de Jérôme Van Aeken, dit Bosch (7). Les gravures en taille-douce, faites d'après les tableaux de ce dernier, ont été éditées par Jérôme Cock, les Galle et Paul de la Houwe.

Du Hameel est allé s'établir à Louvain en 1495 (8) :

(1) *Le peintre graveur,* t. VI, p. 354.

(2) *Loc. cit* , t. V, p. 529.

(3) *Loc. cit.*, t. II, p. 340.

(4) *Loc. cit.*, p. 145.

(5) Bartsch a cru que les planches où se trouve ce mot, ont été copiées d'après Jérôme Bosch.

(6) Bartsch, *loc. cit.*, t. XXI, monogramme 5 et 111; — Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes;* Munich, 1832; 1re partie, no 2.

(7) A. Michiels, *loc. cit.*, t. II, p. 402. Mr Ch. Le Blanc attribue à Jérôme Bosch trois gravures (nos 5, 6 et 9), qu'il restitue ailleurs à Alard du Hameel (nos 2, 5 et 6).

(8) « Item, aengesien dat meester Alart du Hamel, meester van den loed- » zen, hem vertrocken was, van vele diensten der bruederscap by hem gedaen » zynde, hier voertyts te weete zekeren wercken dair hy nyet aff en is geloent, » want die voirschreven meester Allart nu met zyne swager Jan Heyns, oick » overzien heeft den wendelsteen in ons choir staende dair ons orgelen aen » staen sullen, en dieselve van hier meter woene treekt tot Loeve, hem ge- » schenckt, by rade van sommige bruederen, een hoeslake van xxx stuivers. » (Compte de la confrérie citée de 1495-1496.)

c'est vers cette époque qu'il faut placer la mort de Mathieu de Layens, l'architecte de l'hôtel-de-ville de cette cité (1). Du Hameel a quitté Bois-le-Duc pour succéder à ce grand artiste dans la direction des travaux de la ville de Louvain, et il fut effectivement nommé *stadmeester* le 25 juin 1495, aux appointements annuels de 12 1/2 florins. Il travailla aussi à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, alors en construction (2). La date de ce départ prouve que les gravures d'Alard du Hameel qui portent le nom de *Bosche* ou *Shertogenbosche* ont été exécutées dans le temps que leur auteur habitait cette ville. A cette même époque il existait un imprimeur à Bois-le-Duc, appelé Gérard Leempt, de Nimègue : il y travailla de 1484 jusqu'en 1490. C'est très-probablement à ses presses que Jérôme Bosch et Alard du Hameel eurent recours pour tirer les épreuves de leurs gravures. Après Gérard Leempt on ne rencontre plus d'imprimeur à Bois-le-Duc qu'en 1511 (3).

Le nombre de tableaux sortis du pinceau de Jérôme Bosch, dont la touche et la manière ont un cachet si étrange, est très-considérable. Au XVIe siècle, c'était non-seulement dans le précieux cabinet de Marguerite d'Autriche, à Malines (4), que l'on pouvait admirer toute l'habilité et la richesse d'ima-

(1) Van Even, *Les artistes de l'hôtel-de-ville de Louvain;* Louvain, 1852.

(2) Van Even, *Louvain monumental.*

(3) Dans le compte de la confrérie dite *Illustre Lieve-Vrouwe Broederschap*, de 1498-1499, on voit qu'à défaut d'imprimeur à Bois-le-Duc, elle fut obligée de faire imprimer à Zwolle; le compte de 1505-1506 prouve qu'elle s'adressa à cette époque à un imprimeur d'Anvers. Il existe à la Bibliothèque royale de La Haye un volume sorti, en 1511, des presses de Laurent Hayen, établi à Bois-le-Duc. Ces renseignements nous ont été communiqués par Mr Cuypers-Van Velthoven.

(4) « Un moyen tableau de sainct Anthoine qui n'a couverture ni feullet, » qui est de Jhéronimus Bosch, et a esté donné à Madame par Jhoane, femme » de chambre de madame Lyonor. » (Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 480; — *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. Ier, p. 216; Paris, 1842.)

gination que l'artiste savait mettre dans ses tentations de saint Antoine, sujet qu'il a traité un grand nombre de fois, mais encore dans les hôtels des principaux seigneurs de sa cour. Tous à l'envi de la gouvernante des Pays-Bas, dont l'amour pour les arts était si puissant qu'à elle seule elle eût suffi pour leur donner l'impulsion dont ils avaient besoin afin de soutenir et de grandir la réputation des artistes des Pays-Bas; tous à l'envi, disons-nous, se plaisaient à enrichir leurs salons des productions des peintres, des sculpteurs, des tapissiers les plus en renom. L'exemple des princes a toujours été d'une grande influence en matière de luxe. C'est là une de ces vérités incontestables et dont les preuves sont abondantes dans l'histoire de toutes les nations. Nous citerons, parmi les seigneurs du XVIe siècle qui possédaient des tableaux de J. Bosch, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, dans son hôtel, à Bruxelles (V. § 30), et Jean de Casembroot, seigneur de Backerseele, dans la demeure duquel se trouvait le sujet des Trois Mages, avec les armoiries des Bronkhorst et Bosschuyse sur les volets (1), tableaux qui furent, ainsi que nous l'avons dit (§ 30), saisis et confisqués au profit de Philippe II en 1568. Plus tard, en 1594 et 1595, l'archiduc Ernest achète un tableau du même artiste, représentant le Christ en croix et les limbes au-dessous, qu'il paie plus de 100 fl., et un autre pour la moitié de cette somme (2).

Malgré la découverte du vrai nom de l'artiste dont nous venons de nous occuper, nous ferons observer néanmoins

(1) « Inventoire des biens-meubles et ustensilz de mesnaige, trouvez le » xiiij^e^ jour d'apvril l'an mil cincq cens soixante-sept, avant Pasques, en la » maison du sieur de Baekersele, Jehan de Kasenbroot, située en ceste ville de » Bruxelles, près la porte de Couwenberghe, par Jehan de la Rea, à ce commis » par Son Excellence, » dans le registre n° 593 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIII, p. 115 et 119.

qu'il faut lui conserver le nom de Jérôme Bosch, sous lequel il était connu de ses contemporains, car c'est ainsi que le désigne l'inventaire des objets d'art de Marguerite d'Autriche, qui fut dressé en 1516.

Rubens estimait beaucoup le talent plein d'originalité de Jérôme Bosch, puisque le catalogue des œuvres d'art de la veuve du grand peintre renseigne trois tableaux dus à son pinceau, et un autre peint et composé dans sa manière : « la Tentation de saint Antoine; — deux peintures estant » des testes des grandes figures faisant des grimazes, la » grandeur du demy portraict, — et une peinture repré- » sentant ung bancquet de nopce à la façon de Jéronimus » Bos (1). »

Ce sont autant de tableaux de J. Bosch, à ajouter à la liste qu'à publiée Mr A. Michiels, liste dressée sans méthode et sans critique. En voici encore d'autres :

On voyait autrefois dans l'église Saint-Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc, plusieurs tableaux de Jérôme Bosch : *la Création du monde,* l'histoire d'Abigaël, un épisode de l'histoire de Salomon, et l'*Adoration des Trois Rois* (2). Quelques jours après le premier bris des images qui eut lieu à Bois-le-Duc, le 22 août 1566, ce dernier fut descendu et porté à l'hôtel-de-ville pour y être mis en lieu de sûreté, comme le prouve la note suivante :

« Item, 2a septembris, Henrick Henricxsone ende eenen anderen arbeyder, dat zy het taeffcreel van de drie coningen, de dooren van Ons Lieve-Vrouwe altaere, 't boort van den affneminge van der cruys op Gualter stairs graft hangende, vuyt Sint-Jans kercke op 't raethuys gedragen hebben (3). »

(1) Collection de manuscrits, fonds de Pape, aux Archives du royaume. Nous publierons plus loin l'inventaire des tableaux ayant appartenu à la veuve de Rubens.

(2) Oudenhoven, *Geschiedenis der stadt 's Hertogenbossche;* 1670; p. 25; — Gramaye, *Taxandria,* p. 6.

(3) Compte de la ville de Bois-le-Duc de 1565-1566, aux Archives communales.

A la fin du siècle dernier, le 1er avril 1794, fut vendu publiquement à Bruxelles le cabinet du chanoine Wauters, dans lequel se trouvaient deux petits tableaux attribués à Jérôme Bosch, et représentant *la Tentation de saint Antoine* (1). L'un fut acheté 2 florins et l'autre 4 flor. 15 sous. Il est nécessaire d'ajouter ici que l'on attribue à ce peintre tous les sujets de diableries en général, quelque mauvais qu'ils soient.

Un autre tableau de Jérôme Bosch existe au Musée de Rouen, auquel il fut donné en 1819 par Mr de Caze : il représente l'*Arrivée d'un sorcier au sabbat* (2).

Van Kessel (Barthélemi, *Bertel, Bertelen*), — peintre, à Louvain, est cité en 1507 comme créancier d'un prêtre nommé Arnould Boom, qui fut condamné pour crime de sodomie, une première fois, en 1504, à un emprisonnement, et la seconde, à être brûlé vif, ce qui fut exécuté en 1507 par la main du bourreau de Malines. Ses meubles furent confisqués et vendus publiquement (3). Parmi eux se trouvaient quatre représentations de la Sainte Vierge en tapisserie, en peinture et en sculpture, désignées comme suit :

« D'beelde van Onser-Liever-Vrouwen, in een bert, metter naillen ghewracht : x s. gr.

» Een beelde van Onser-Liever-Vrouwen, in een berdeken gemaelt : ij s. vj d. gr.

» Een albasten beelde van Onser-Liever-Vrouwen : v s. gr.

» Een tavereel van Ons-Heeren ende Liever-Vrouwen aensichte, dat constelic van pointeratueren gemaict was, want 't principael ende d'beste van den voirschreven anderen stucken was, soe heeft den meyer (van Loeven) dat

(1) Alexandre, *loc. cit.*

(2) Court, *loc. cit.*

(3) *Voy.* sur cette affaire les registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, no 12659, compte de 1502-1504, fo xviij vo, — et no 12660, compte de 1507, fo j ro, xj ro, xv ro, xviij vo à xx vo, xxij ro, et *ibidem*, compte de 1508, fo xiiij vo.

gelaten voere d'alre hoighste datter voere geboden was, meesteren Janne Van Binckem, licenciaet ende advokaet postulerende in den raide van Brabant, te wetene voere xxiiij gouden philippus guldenen. »

Mr Van Even, archiviste de Louvain, a publié dans la revue intitulée : *De dietsche warande* (1), quelques renseignements sur Barthélemi Van Kessel, qui était clerc de l'église de Saint-Jean depuis l'année 1495, charge pour ainsi dire héreditaire dans sa famille. Il vivait encore en 1555.

Van Nevele (Lucas), — peintre, à Bruxelles, cité en 1552, fit partie du magistrat de cette ville en 1565 (2).

« A Lucas Van Nevele, painctre, demourant à Bruxelles, ix livres x solz, pour avoir pourtraict aucunes effigies de quelque Franchois espies, dont n'est besoing d'autre déclaration (3). »

Kerreman (Balthazar), — peintre, à Anvers. Voici un document qui le concerne, et qui date du mois de mars 1563 (n. st.).

« Baltazar Kerreman, painctre de son stil, et à présent prisonnier en la ville d'Anvers, chargé de s'estre trouvé en conventicles et secrètes assemblés d'aucuns sectaires calvinistes, et d'avoir souffert par iceulx baptiser deux de ses enffans, l'ung en septembre et l'aultre en febvrier ès années (xve)lix et lx, dont il est très-repentant sur sa très-humble requeste, pour grâce et miséricorde Sa Majesté a demandé les advis des marcgrave d'Anvers, inquisiteurs de la foy à Louvain et de ceulx du conseil de Brabant; et d'aultant qu'il appert de la vraye répentance dudict suppliant et qu'il ait suivy la doctrine desdicts calvinistes, et esté en conventicles plus par povreté et misère que autrement, et qu'il a dénuncé aucuns principaulx sectaires, il leur a semblé que Sadicte Majesté luy pourroit bien donner sa grâce, en faisant deue abjuration et avec pénitence salutaire, auquel advis se conforment ceulx du privé conseil, moïennant intérinement par-devant ledict conseil en Brabant (4). »

(1) 4e année, p. 28 et 35; Amsterdam, 1858.

(2) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 538.

(3) Registre no F. 251 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Van Heymessen (Jean et Pierre). — La pièce que nous publions ici est l'acte de légitimitation, daté du mois de novembre 1579, de Jean Van Heymessen, fils illégitime de Pierre Van Heymessem, tous deux peintres à Anvers, et bourgeois de cette ville. Son père était mort à cette époque : il avait alors vingt-quatre ans.

« Philips, etc. Doen te wetene, allen tegenwoirdigen ende toecomende, dat wy ontfangen hebben die oitmoedige supplicatie van Peeter Van Heymessem, schildere, vrye-geselle, oudt xxiiij jaeren, inhoudende hoedat wylen Jan Van Heymessem, oock schilder ende poirter onser stadt van Antwerpen, des suppliants vader, gehouwt wesende met eene Barbara de Fevre, desen suppliant heeft gewonnen ende geprocreert aen eene jonghe dochtere oft dienstmeysken genoempt Betteken, ombegrepen huers toenaems, nu eest zoe dat de voirschreven suppliants vader ende moeder deser werelt zyn overleden, wesende die suppliant noch zeer jonck in der vuegen dat hy zyne voirschreve moeder nauwelyck gekent en heeft, is oock warachtich dat hy suppliant van den voerschreven zynen vader ende moeder noyt yet en heeft geprouffiteert, ende en is oyck nyet anders verwachtende dan 't ghene hy met zynen zueren arbeyt ende industrie sal mogen prospereren, ende want die voerschreven suppliant die hem metten voerschreven zynder ambachte ende anderssins eerlyck is yeverende ende groote affectie ende begeerte heeft onder ons ende onse protectie te blyven woenen, hem beduchtende is dat als hy tot huwelycken state soude begeren te commen, hem die voerschreven bastardye duerinne grootelyck soude geraken te obsteren om eenige contracten het waere huwelycxe voorweerden, testamente ende anderssins, valide te moegen passeren, nopende zynen geconquesteerde goeden, etc. Gegeven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van november, in 't jaer Ons Heeren duysent vyff hondert lxxix (1). »

Lampsonius (Dominique). — On sait que cet artiste, natif de Bruges, fut successivement secrétaire intime de trois évêques de Liége. Il acheta à Anvers, en 1587, un livre d'art d'Albert Dürer, pour Ernest de Bavière, au prix de 54 florins de Brabant. C'est probablement grâce à ses con-

(1) Registre nº 649, fº 187 vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

seils que le prélat favorisa les arts dans ses états pendant tout le cours de son règne.

« Solvi, 21 aprilis 1587, Dominico Lampsonius, pro libro picturarum Alberti le Dure, ad opus suc Celsitudinis, empto Antverpie (1). »

Une lettre publiée dans le *Carteggio inedito d'artisti,* par Mr Gaye (2), prouve que Dominique Lampsonius était en correspondance avec Tiziano Vecelli; elle est datée de Liége, le 13 mars 1567. Il y est question des gravures exécutées d'après ce célèbre artiste par Corneille Cort, et qui ont fait l'admiration de l'évêque Gérard de Groisbeck et de Lampsonius. Cette missive est intéressante à plus d'un titre, et notre compatriote s'y plaint des embarras que la situation politique du pays lui donne. Les événements, dit-il, ont empêché le prélat son maître, d'écrire lui-même à Tiziano pour lui témoigner le plaisir qu'il avait eu à examiner les gravures de Cort. Ajoutons ici que la Bibliothèque royale de Bruxelles possède (3) un exemplaire de la première édition (Florence, 1550) de l'ouvrage de Vasari, qui a appartenu à D. Lampsonius, et que ce peintre poëte a enrichi de vers latins en l'honneur de l'artiste italien. Nous les croyons inédits, et c'est ce qui nous engage à les publier.

« *Georgio Vasaro, pictori aretino.*

Macte animis, macte insigni pietate Georgi,
Ingens picturæ jam melioris honos,
Cujus ab ingenio multos defuncta per annos
Tuscorum posthac nescia fama mori.
Surgit et excelsum celeri petit æthera penna,
Nec, velut ante, atris obruitur tenebris.
Vos nunc, quis veterum præclara reperta parentum

(1) Compte de la recette générale de 1586-1587, fo 234 vo, dans les archives de la chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Florence, 1840; t. III, p. 242.

(3) Fonds Van Hulthem, no 22345.

Excolere, et luci reddere cura fuit.
Barbara quæ gelidis effusa aquilonis ab oris
Romulea passim gens tumularat humo,
Seu vobis ædes studium componere, seu vos
Praxitelem juvit, Protogenemve sequi;
Nocte caput fusca eripite et vos credite cœlo;
Jam vobis melior vita priore venit.
Ergo dum surgent ad sidera moles exstructæ,
Seu forma ionia, sive Corinthe, tua,
Seu sibi majori quam robore dorica fultam,
Seu reperit priscis tuscia temporibus,
Seu rerum domini tandem finxere Quirites,
Dum placuit cunctas composuisse simul;
Dumque manu ducti vivent in marmore vultus
Seu Donate tua, seu Bonarote tua,
Dumque suos tabulæ pictores mille loquentur,
Scripta nihil ficta quos tua laude vehunt,
Debebunt vitam artifices, Vasare, secundam,
Debebunt tabulæ, signa, domusque tibi.

Dominicus Lampsonius. »

Van Cocxie (Raphaël). —Van Veen (Gilbert) (*Voy.* § 36). — Les notes qui suivent concernent Raphaël Van Cocxie, fils de Michel, et Gilbert Van Veen, peintres qui habitaient Bruxelles à la fin du XVI[e] siècle, et dont le talent semble avoir été grandement apprécié par Albert et Isabelle. Le dernier était le frère cadet d'Othon Venius, avec lequel on l'a souvent confondu. M[r] Nagler le dit né à Leyden, en 1558 (1).

En 1596, Raphaël Van Cocxie fait les portraits de Philippe II, d'Elisabeth de France et d'Anne-Marie d'Autriche, femme de ce roi, de l'infante Isabelle, sa fille. Gilbert Van Veen peint, la même année, le portrait en pied du cardinal Albert. Ces cinq tableaux étaient destinés à Frédéric-Guillaume de Saxe, administrateur de l'électorat.

(1) *Neues algemeine Kunstler-Lexicon*, etc., t. XIX, p. 568.

Deux autres, les portraits de Catherine d'Autriche, reine de Portugal, et de Marie Tudor, reine d'Angleterre, furent encore envoyés à ce prince, l'année suivante : ils étaient dus aux pinceaux des mêmes artistes. Au mois d'octobre 1601, Gilbert Van Veen reçoit une somme de 500 livres de Flandre, à compte sur les portraits des archiducs, que ceux-ci lui avaient commandés pour être donnés par eux à Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chef des finances. En août 1603, on lui paye 150 livres « pour af- » faires secretz concernans grandement le service de Leurs » Altèzes » (1). Un an plus tard, Van Veen était occupé, toujours pour le compte des archiducs, aux portraits de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, son épouse, dont ils gratifièrent aussi le marquis d'Havré, et à deux autres portraits d'Albert et d'Isabelle, que ces princes ont fait offrir à Jacques Ier, alors nouvellement élu roi d'Angleterre et d'Écosse. Mr Nagler attribue ces tableaux à Othon Venius (2). Nous relèverons ici une autre erreur de cet écrivain. Il dit que ce dernier artiste occupa les fonctions d'intendant des monnaies : c'est Gilles Van Veen qui occupa cette charge.

(Octobre 1596). « A Raphaël Cocxie et Gisbrecht Van Veen, painctres, iij^c^ xxxij livres x solz, par lettres patentes d'Anvers du xxvj aoust xv^c^ iiij^xx^ xvj, asscavoir ij^c^ liiij livres x solz audict Raphaël Coxie, sicomme les ij^c^ livres pour quatres painctures qu'il avoit faict à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentacions de la personne d'icelle, de feues les bonnes compaignes dames Isabelle et Anne-Marie, filles de France et d'Austriche, et de sa fille dame Isabella-Claira-Eugénia, l'infante d'Espaigne; item, l livres pour ses toilles, et iiij livres x solz pour la casse de bois pour transporter icelles painctures; item, lxxviij livres à Gisbrecht Van Veen, pour avoir pourtraict la personne de monseigneur le cardinal, à sa grandeur, comprins iij livres

(1) Registre n° F. 286, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Loc. cit.*, p. 566.

pour sa custode de fer blancq, aveeq le baston sur lequel ladicte paincture estoit enrollée et encloze : lesquelles painctures avoient esté envoyées en la ville de Namur, à messire Joost-Henrich Van Witzleben, visconte de Upperguin, du conseil du duc Frédericq-Guillaume de Saxen, pour les présenter de la part de Sa Majesté (1). »

« A Raphaël Coxie et Gisbrecht Van Veen, painctres à Bruxelles, la somme de clij livres x solz, par lettres patentes datées de Bruxelles, le xvij aoust xv^{c} iiij^{xx} xvij, pour deux paincturés qu'il avoit faict à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentations de feues les roynes de Portugal et d'Angleterre, y comprins l'achapt de toilles, et pour la casse de bois pour transporter icelles paincturés vers le ducq Fréderieq-Guillame de Saxen, administrateur de l'électoriat, pour les luy présenter de la part de Sa Majesté (2). »

(Octobre 1601). « A Ghysbrecht Van Veen, painctre, v^{c} livres, entantmoins de ce que luy seroit deu pour les pourtraitz des personnes de Leurs Altèzes, qu'il avoit faict à leurs ordonnances, pour faire présenter à messire Charles-Philippes de Croy, marquiz de Havrech (3). »

« A Ghysbrecht Van Veen, viij^{c} iij livres, par lettres patentes datées de Bruges, le xviij aoust xvj^{c} iiij, dont v^{c} xxxvj livres pour ij paincturés des pourtraictz des roy et royne d'Espaigne, desquelles Leurs Altèzes avoient faict présent au marquis de Havrech, chef des finances; item, vij^{c} l livres pour ij aultres grands portraits de Leurs Altèzes, envöyés au roy d'Angleterre en xvj^{c} iij (4). »

Claes, Claessens ou Claeyssens (Gilles). — La *Galerie d'Artistes brugeois*, par Mr O. Delepierre, p. 43, et la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale,* t. Ier, p. 71, consacrent quelques lignes à un peintre du nom de Gilles Claessens ou Claeyssens, fils de Pierre, mort en 1605 et enterré dans l'église de Saint-Léonard, à Bruges, et qui fut peintre d'Alexandre Farnese, duc de Parme, et des archiducs Albert et Isabelle. Nous avons trouvé dans

(1) Registre n° F. 279 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 281, *ibidem.*

(3) Registre n° F. 284, *ibidem.*

(4) Registre n° F. 287, *ibidem.*

un compte de la recette générale des finances de 1607 (1), une note relative à un petit portrait de l'infante, peint à l'huile par un certain Gilles Claes ou Claessens, de Bruges, avec le plus grand soin, et qui fut enfermé dans une superbe cassette d'or, garnie de diamants. Ce bijou fut remis à Pierre Pecquius, ambassadeur des archiducs près de Henri IV, pour être offert à la fille aînée de ce prince, dont l'infante était la marraine. Il s'agit évidemment dans cette note du même artiste, et la date de sa mort n'est par conséquent pas exacte.

« Item, xj^c viij livres x solz, pour une cassette d'or de forme ovale, garnie parmi la chaisnette de lviij diamants de différente sorte et grandeurs et d'une grande perle, servant la même casette à un petit pourtraict de la sérénissime infante, peint en huille sur une carte par maistre Gilles Claes, paintre de Bruges; item, cxx livres pour la façon de laditte cassette, et xxij livres payez audict Gilles Claes, pour avoir painct à l'huile le susdit pourtrait de la sérénissime infante; ensemble une custode couverte de cuir d'or, pour mectre et enserrer icelle cassette d'or, etc., le tout a esté mis par le garde-joyaulx, par charge expresse de Leurs Altézes, ès mains de Pierre Peckius, ayant pour leurs affaires vers le roy très-chrétien de France, pour estre au nom et de la part de la serénissime infante, présenté à la fille aisnée dudit roy que laditte sérénissime infante avoit levé du fond de baptesme. »

Cobergher (Wenceslas). — (*Voy.* § 41). — Dans une lettre écrite par Joachim d'Enzenhear, garde-joyaux des archiducs Albert et Isabelle au secrétaire Prats, et datée du 8 octobre 1610, il lui dit d'envoyer un ordre pour que Wenceslas Cobergher puisse toucher la somme de 425 florins, prix de trois tableaux religieux, qu'il a peints et qui ont été expédiés en Espagne. En 1618, ce célèbre artiste reçoit 360 livres pour deux autres tableaux, la *Naissance de Jésus* et la *Visitation de sainte Elisabeth,* destinés

(1) Registre nº F. 289 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

à l'hermitage de Marimont, et 20 livres pour un *saint Hubert en habits pontificaux* (1), qui fut placé dans la chapelle de Tervueren. La même année, W. Cobergher obtint, par lettres patentes du 9 avril, un octroi pour pouvoir seul exploiter aux Pays-Bas, la fabrication de la potasse. Ce privilége fut renouvelé, pour lui et ses héritiers, par lettres patentes du 9 septembre 1627.

« Señor, Su Alteza me ha mandado que diga á Vuestra Merced, de su parte que V. M. manda hazer una órden sobre my y Van der Stegen para que pagemos 170 phelipes, que hazen 425 florines, à Venceslao Couwebergher, pintor y ingeniero de las obras de Sus Altezas serenissimas, por tres pinturas de devocion que él ha hecho hazer para servicio de Su Alteza, por el dicho precio, las quales dichas tres pinturas ha embiado Su Alteza á España, y, después de hecho la órden, V. M. me haga merced de embiárselo á my para darlo á la parte y V. M. me haga merced de accordarse tambien de nuestras *schorres*, para que pudiessemos acabar ántes que Su Alteza se parte á Mariemont, que creo que será bien presto para la otra semana. Y con esso guarde Nuestro-Señor á V. M., con darle toda aquella salud y contento que puede y V. M. dessea, cuyas manos beso muchas vezes. De palacio, à 8 de ottubre 1610. Soy muy cierto serbidor de V. M.

JOACHIM D'ENZENHEAR (2). »

« A Wenssel Cobberguer, architecte de Leurs Altèzes, la somme de vij^c xlviij livres, de xl gros, qui deue lui estoit, assavoir : iij^c lx livres pour la paincture de la Nativité de Nostre Saulveur Jésus et la Visitation de madame saincte Élisabeth, au tableau mis en la chapelle ou hermitage proche de Marimont; *item*, xx livres pour aultre paincture de sainct Hubert, mise à la chappelle de Tervueren; et les restans iij^c lxiij par lui païé au menuisier qui avoit livré les tableaux, aussy pour la dorure, etc. (3). »

« ALBERT et ISABEL, etc. Receu avons l'humble supplication de nostre chier et bien amé Wencislaus de Coeberger, nostre architecte genéral, contenant que passez tantost trois ans, il at trouvé des œuvriers sachant faire potasse utile au savon, bleu, tintures et choses semblables, et à mesme temps il nous supplia qu'il nous pleuist luy accorder de grâce espécialle et en béné-

(1) *Voy.* A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 388.
(2) Archives de l'audience, liasse n° 386 $^{2°}$, aux Archives du royaume.
(3) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

fice des services actuelz qu'il nous rend journellement qu'à l'exclusion de touts aultres, luy et ses hoirs et ayans cause pourroyent faire faire ladicte potasse ès pays de nostre obéyssance, sur quoy ayant esté prins l'advis tant des officiers fiscaulx de nostre conseil ordonné en Brabant que ceulx de nostre conseil de Flandres et des magistratz de noz villes de Bruxelles et Anvers, il y seroit passé beaucoup de temps, et cependant ledict suppliant auroit retenu lesdicts ouvriers à grandz fraiz et despens; en considération de quoy y nous a de rechiefz très-humblement supplié qu'il nous pleust luy accorder et à sesdicts hoirs et ayans cause ledict octroy pour le terme de vingt ans. Scavoir faisons, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le ixe jour d'apvril l'an de grâce mil six cens dix-huyt (1). »

Dans le numéro du mois d'octobre 1857, du *Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique,* Mr Bortier a publié un article intitulé : *Desséchement des moëres par Cobergher en* 1622. Cet article est accompagné du portrait de l'artiste, d'après la belle eau-forte de Van Dyck, et de deux plans, gravés sur pierre, représentant les moeres avant et après le desséchement. On sait que les moeres étaient un marais pestilentiel, situé entre Furnes et Bergues-Saint-Winoc. La notice de Mr Bortier trace l'historique du desséchement jusqu'en 1857.

Flémalle (Bertholet). — Voici une note qui prouve le goût que ce grand artiste avait pour la musique, et qu'il occupait comme musicien quelque emploi à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, où ses biographes disent qu'il avait été admis très-jeune parmi les enfants de chœur (2).

(24 octobre 1652). « Messeigneurs (les chanoines) ayant appris que le seigneur Bartholet Flémale laisseroit pour quelques raisons de se retrouver à la musicque en leur église, ont commandé à leur secrétaire del Rée, de luy dire que s'il veult s'y retrouver, qu'il leur serat fort aggréable, avec espoir de quelque avancement et promotion (3). »

(1) Registre no 144, fo xxxvij vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. L'octroi du 9 septembre 1627 est transcrit au fo ijc xxiiij ro.

(2) De Becdelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise,* t. II, p. 264.

(3) Protocole des directeurs de 1649 à 1653, dans les archives de la cathédrale de Saint-Lambert (secrétariat), aux Archives de l'État, à Liége.

TABLEAU ATTRIBUÉ A RUBENS. — Nous lisons dans l'histoire de Bruxelles que les magnifiques bâtiments qui avaient été élevés pour les chartreux sur les hauteurs de Scheut, furent pillés et détruits en 1580. On voit encore aujourd'hui la chapelle du couvent. C'est à la suite de cet événement que ces religieux s'établirent à Bruxelles dans la rue qui a retenu leur nom. Leur église, qui renfermait beaucoup de richesses artistiques, fut commencée en 1594 et consacrée en 1607. Entre autres tableaux précieux, on admirait un *Christ mort sur les genoux de sa Mère,* par G. de Crayer, et une *Sainte Famille,* par Jean Van Memmelinghe, envoyés à Vienne après la suppression de l'ordre, en 1783 (1). La pièce capitale était une *Assomption de la Sainte-Vierge,* attribuée à Rubens, et qui ornait le maître-autel. Sanderus (2), Mensaert (3), Descamps (4), Michel (5) et autres auteurs (6), en parlent comme d'un tableau du plus grand mérite. « Cette petite pièce, » dit le dernier écrivain, « mérite l'attention particulière des amateurs; elle est d'une » composition très-riche, doctement grouppée, la distribu» tion des lumières parfaite, les têtes fines et le coloris » de la dernière fraicheur; l'estampe est du burin de Wit» douck. »

Entraînés dans d'énormes dépenses par la construction de nouveaux bâtiments en 1772, les chartreux se virent dans la nécessité de vendre cette œuvre d'art pour couvrir une partie des frais (7). François Pauwels, maître brasseur de Bruxelles, qui possédait une belle collection de tableaux,

(1) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 495-497.
(2) *Chorographia sacra Brabantiæ;* 1727; t. II, p. 558.
(3) *Le peintre amateur et curieux,* t. Ier, p. 110.
(4) *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* éd. de 1769, p. 72.
(5) *Histoire de la vie de P.-P. Rubens;* Bruxelles; 1771, p. 70.
(6) *Description de la ville de Bruxelles;* 1743, in-8o, p. 136.
(7) A. HENNE et A. WAUTERS, *loc. cit.*, t. III, p. 498.

s'en rendit acquéreur pour la somme de 1,000 ducats ou de 6,000 florins, argent courant. L'achat fut conclu le 30 décembre 1773, à la condition que Pauwels en ferait faire une copie pour remplacer le vide du maître-autel. Le 5 juin 1774, le peintre J. Crokaert reçut 600 florins pour la copie et pour avoir retouché et nettoyé l'original.

La copie de Crokaert n'est pas la seule qui ait été faite de ce tableau. Vers 1755, J. Dansaert, directeur de l'académie de Bruxelles, en fit une copie, de grandeur naturelle, et une réduction. Verhaegen en a également fait une copie qui doit exister dans quelque musée ou dans quelque édifice à Paris.

Boucher, premier peintre de Louis XV, avait offert pour l'original une somme de 14,000 florins courant de Brabant, et quelques années après Tassaert, artiste qu'il était au service du même roi, proposa de l'acquérir au prix de 12,000 florins et une copie. Mais à cette époque les chartreux ne se souciaient pas de se défaire de leur tableau (1).

Après la mort de F. Pauwels, sa collection fut vendue; l'*Assomption* attribuée à Rubens, passa à sa fille Marie-Thérèse, qui avait épousé François T'Kint, brasseur, à Bruxelles (2). En 1820, celui-ci donna le tableau à l'église de Sainte-Catherine, sa paroisse, à la condition cependant qu'il se réservait pour lui et pour ses héritiers le droit de le réclamer, dans le cas où l'église viendrait à être sup-

(1) Ces notes sont extraites du *Registrum pastorale Guilielmi Van den Neese*, où elles ont été consignées par le curé Klerens. Ce volume repose dans les archives de l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles.

(2) La vente de la collection de Fr. Pauwels eut lieu à Bruxelles le 22 août 1803. Parmi les tableaux les plus dignes d'attention qui en faisaient partie, il faut citer (nº 1) : l'*Annonce aux Bergers*, par N. Berchem, vendu 3,266 florins; (nº 129), *Un palais*, par Thiéri Van Delen, avec les figures de Ph. Wauwerman, vendu 830 flor. 13 sous, et (nº 98) *la Guérison du Paralytique*, par Van Dyck, vendu 11,666 flor. (Voy. *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles depuis l'année* 1773 *jusqu'à* 1803.)

primée ou ne servirait plus au culte catholique. Le conseil de fabrique fit mettre le tableau à la place restée vide qu'avait occupée le chef-d'œuvre de G. de Crayer : *le Martyre des quatre Couronnés* (*Voy.* § 8). *L'Assomption de la Sainte-Vierge* n'est pas de Rubens, mais de quelqu'un de ses élèves, qui avait assez saisi sa manière. Il a pu, comme tant d'autres, être peint dans l'atelier et sous les yeux de l'immortel artiste, et Rubens y a peut-être donné çà et là quelques coups de pinceau qui ont suffi pour induire en erreur tous ceux qui l'ont vu au siècle dernier.

Le *Martyre des quatre Couronnés* avait été enlevé par les Français et envoyé à Paris avec une autre pièce de mérite du même peintre, représentant l'*Ascension au ciel de Sainte-Catherine*. Celui-ci fut rapporté par les alliés à la demande du roi Guillaume : le tableau avait été rentoilé à Paris; il fut replacé dans l'église au maître-autel le 15 novembre 1816.

Les autres tableaux qui ornaient l'église de Sainte-Catherine, avaient été rendus sur la pétition du curé Van den Weyngaert, par arrêté du préfet du département de la Dyle, du 19 prairial an IX (8 juin 1801); ces tableaux étaient à cette époque au Musée de Bruxelles. « Considérant, » dit le préfet dans l'arrêté, « que les tableaux désignés dans » la pétition, ne sont pas assez précieux pour mériter d'être » conservés au Musæum. » Les tableaux restitués alors étaient au nombre de quinze, parmi lesquels on remarque *Sainte Anne apparaissant à des naufragés*, par Corneille Schut (1).

Van Diest (Jean-Baptiste), — peintre de la cour, réclama

(1) On lit dans le *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles*, cité, article Rubens, p. 242, que ce même tableau fut adjugé au prix de 4,666 florins.

(2) *Voy.* pour la description des tableaux qui ornent aujourd'hui l'église de Sainte-Catherine, l'*Histoire de Bruxelles* citée, t. III, p. 186.

en 1702, une somme de 60 écus, comme prix d'un portrait de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il avait livré avec le cadre, par ordre de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, pour le conseil royal (1). En 1730, le magistrat de Bruxelles voulut lui faire payer les droits sur les quatre espèces de consommation, malgré son titre de peintre de la cour; Van Diest s'adressa au conseil privé, qui lui donna gain de cause (2). C'est à lui qu'était confiée la peinture des décors et armoiries qui servaient lors de la célébration des obsèques d'éminents personnages dans la chapelle du palais de Bruxelles (3).

(1) Archives du conseil privé, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 261, fº 176 rº, de la secrétairerie d'État, *ibidem*.

(3) « A Jean-Baptiste Van Diest, pour et à quoy portent les armoiries qu'il »a peint à l'occasion des funérailles faites à la cour pour feue la princesse de »Sulzbach et autres : jc lxxx livres. » (Registre nº 27522 de la chambre des comptes, compte de 1728, fº 36 vº, *ibidem*).

« A lui, pour avoir travaillé et peint au saint sépulchre et pour les armoiries »du mausolée pour les funérailles de feue S. A. S. le duc de Lorraine, faites à »à la cour : iijc viij livres. » (*Ibid.*, compte de 1729, fº 44 rº.)

« A lui, pour avoir peint les armoiries qui ont servi aux exèques de feue »l'électeur de Bavière, et autres ouvrages qu'il a faits : ijc xvij livres x sols ix »deniers. » (*Ibid.*, compte de 1730, fº 49 rº.)

« A lui, pour les armes qu'il a peint pour les funérailles de la princesse de Brunswick, de l'électrice de Bavière et quelques figures aïant servi au saint sépulchre dans la chapelle royale : iijc vj livres x sous. » (Registre nº 27523, compte de 1731, fº 50 vº, *ibidem*.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a fait et livré pour les exèques du prince de »Sulsbach : jc vj livres. » (*Ibid.*, compte de 1733, fº 70 vº.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a livrées à l'occasion des exèques faites »pour feu le duc de Modène : xc livres. » (Registre nº 27524, compte de 1737, fº 66 rº, *ibidem*.)

« A lui, pour ouvrages faits tant pour les exèques du prince Sobieski, que »pour le sépulchre de la chapelle royale : cxj livres. » (*Ibidem*, fº 66 vº.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a fait pour les funérailles de la reine »douairière d'Espagne : cxxix livres iiij sous. » (*Ibid.*, compte de 1740, fº 107 vº.)

« A lui, pour ouvrages faits à l'occasion des funérailles de S. M. Impériale »Catholique, vijc lxv livres. » (*Ibid.*, fº 122 vº.)

Peinture sur porcelaine. — Au mois d'août 1788, Dominique-Joseph Ris, natif de Bruxelles, présenta requête au conseil du gouvernement général (1), pour obtenir la permission de fonder en cette ville, avec son associé J. Bar, artiste, un établissement pour peindre et dorer la porcelaine à l'instar de celle de Sèvres. Il s'y vante de pouvoir fournir la première qualité de porcelaine, tant sous le rapport de la solidité, de la peinture, de la dorure, etc., à un tiers meilleur marché que les autres manufactures des Pays-Bas.

FIN DU PREMIER VOLUME.

(1) Archives du conseil royal, aux Archives du royaume.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

N.

Q.

R.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Errata.

Pag. 6, ligne dernière du texte. La source de cette note n'est pas indiquée; *lisez :* Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 275.

» 14, lig. 19. *Lisez* : duraient.

» 65, lig. 15. *Lisez :* celle qui est décrite.

» 69, lig. 11. *Lisez*: Château de Staple, en France.

» 116, lig. 25. *Lisez :* Février, *au lieu de* Mars.

» 124, lig. 18. *Lisez:* Il ajouta encore.

Ibid. lig. 20. *Lisez:* Et que de là Jérôme alla rejoindre.

» 183, lig. 3 du sommaire. *Ajoutez:* Pierre Waesteels.

» 247, lig. 16. *Lisez:* Sculpteur.

» 260, lig. 18. *Lisez:* La falize [la carrière].

» 291, lig. 12. *Lisez :* J. Barr.

